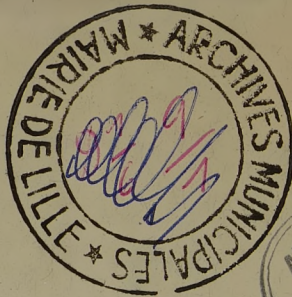


No



MAIRIE DE LILLE

1

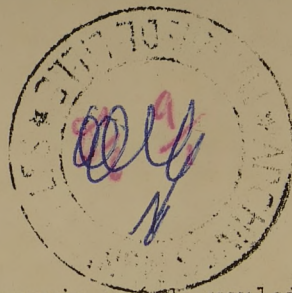
Commission des Bâtiments

Objet du Dossier . . .

VILLE DE LILLE

TRAVAUX MUNICIPAUX

Service d'Architecture



Je vous saurais gré de vouloir bien assister à la réunion des membres de la Commission des Bâtiments qui aura lieu le jeudi 1er Octobre 1953 à 18 heures, à l'Hôtel de Ville, Bureau de l'Architecte en Chef des Bâtiments communaux, 1er étage, Pavillon IV, (Côté rue Saint-Sauveur), Porte N°A - 67.

Hôtel de Ville, le 21 Septembre 1953.

Le Conseiller municipal délégué aux Travaux,

Jean ASTIE

ORDRE DU JOUR

- I.- Questions diverses -
- 2.- Hospice Comtesse - Bâtiment de la Communauté. Aménagement en Musée du premier étage. Crédit - Marchés - Contrat de prestation de services.
- 3.- Groupe scolaire Anatole France - Marcel Sembat - Construction de quatre classes démontables. Crédit.
- 4.- Ecole Pasteur - Ecole Mozart - Modernisation des installations sanitaires. Crédit. Marchés.
- 5.- Jardin d'Hiver de la Citadelle - Travaux d'électrification - Crédit.
- 6.- Bâtiments communaux - Installations diverses et travaux demandés par la Commission municipale de Sécurité - Crédit.
- 7.- Ecole maternelle Gounod - Amélioration et agrandissement - Avant-projet - Crédit.
- 8.- Cantines scolaires - Travaux et remplacement de matériel - Crédit.
- 9.- Terrains municipaux de sports et de jeux - Aménagement et équipement - Crédit.
- 10.- Les "P'tits Quinquins" - Aménagement de locaux et installations complémentaires. Crédit.
- II.- Grand Théâtre - Travaux de sécurité - Normalisation des serrures - Crédit - Marché.

- 12.- Auberge de la Jeunesse -
Travaux divers de réparation - Crédit.
- 13.- Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe -
Aménagement et équipement de la cuisine et de ses
annexes. Travaux de bâtiment et fournitures de matériel
et divers - Mobilier - Crédit.
- 14.- Halle aux Sucres -
Travaux de couverture et de zinguerie.
Ravalement des pierres sous chêneaux -
Première tranche de travaux - Crédit.
- 15.- Ecole maternelle Broca -
Reconstruction - Part de la Ville dans les dépenses.
Crédit.
- 16.- Entretien des Propriétés communales - Crédit.
- 17.- Services municipaux - Fournitures et travaux divers
pour l'année 1953 - Marchés.
- 18.- Services municipaux.
Fournitures et travaux divers pour l'année 1954 -
Marchés.
- 19.- Atelier de Décors -
Contrat de M. MOLIERE - Avenant.
- 20.- Jardin d'Hiver de la Citadelle -
Installation de chauffage - Marché - Avenant.
- 21.- Jardin d'Hiver de la Citadelle -
Acquisition d'animaux - Marchés.
- 22.- Etablissements scolaires -
Collège moderne de Jeunes Filles "Jean Macé". Acquisi-
tion de tables individuelles et de chaises à ossature
tubulaire - Marché.
- 23.- Propriétés communales.-
Travaux de revêtement de sols en asphalte et produits
bitumeux - Etanchéité des terrasses - Marché.
- 24.- Etablissements scolaires - Ecoles maternelles -
Acquisition de mobilier - Marché - Avenant.
- 25.- Etablissements scolaires - Ecoles primaires -
Fourniture et travaux de pose de rideaux d'obscurcisse-
ment - Marché.
- 26.- Etablissements scolaires - Ecoles maternelles -
Fourniture de tables à sable - Marché.
- 27.- Ecole maternelle Mozart -
Nouveaux locaux - Installation de chauffage central.
Marché.

- 28.- Domages de guerre - Eglise Saint-Pierre Saint-Paul.
Installation de chauffage central - Marché.
- 29.- Centre médico-scolaire et de Vaccination -
Fourniture et pose de stores - Marché.
- 30.- Colonie de Vacances de Wormhoudt -
Travaux de couverture - Marché.
- 31.- Jardin des Plantes - Construction d'un mur de soutè-
nement - Transport de pierres - Marché.
- 32.- Eglise Saint-Michel -
Travaux divers - Participation du Culte -
Admission en recette.
- 33.- Eglise Anglicane -
Travaux de couverture - Participation du Culte -
Admission en recette.
- 34.- Temple protestant -
Travaux divers - Remise en état du perron - Participa-
tion du Culte - Admission en recette.
- 35.- Eglise Saint-Sauveur -
Travaux de toiture - Participation du Culte -
Admission en recette.
- 36.- Stade d'Athlétisme de la Citadelle -
2ème lot - Installation du réseau de distribution
d'eau potable - Décompte définitif.
- 37.- Entretien des Propriétés communales -
Travaux à exécuter du 1er Avril 1954 au 31 Mars 1956.
Adjudication.
- 38.- Domages de guerre - Lycée Faucherbe et ses annexes -
Désignation d'un Architecte.
- 39.- Domages de guerre - Institut Denis Diderot -
Reconstitution - Travaux de ferronnerie - Augmentation
du montant du marché.
- 40.- Domages de guerre - Colonie de Vacances de Wormhoudt-
4ème phase - Lots N°1 et 4 -
Augmentation du montant des dépenses autorisées.
- 41.- Annexe de l'école maternelle Philippe de Comines -
Avant-projet - Désignation d'un Architecte.
- 42.- Abattoirs - Chauffage des bureaux - Information.
- 43.- Ecole Carnot, rue du Réduit -
Remise en état d'une buanderie - Information.
- 44.- Grand Théâtre -
Remise en état des marquises - Information.

- 45.- Dommages de guerre - Institut Denis Diderot -
Achèvement des travaux de reconstruction - Lot N°6 -
Carrelage, revêtements. Décompte définitif.
- 46.- Centre médico-scolaire et de vaccination -
Lot N°I - Gros Oeuvre - Décompte définitif.
- 47.- Hôtel de Ville -
Réseau téléphonique municipal - Remplacement des
batteries d'accumulateurs - Marché.
- 48.- Colonie de Vacances de Brighton-les-Pins -
Travaux d'aménagement et de transformation - Crédit
complémentaire.
- 49.- Affaires diverses.

-:-:-:-

COMMISSION DES BATIMENTS

Procès-verbal de la réunion du 1er Octobre 1953

M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le jeudi 1er Octobre à 18 heures, sous la présidence de M. Jean ASTIE, Conseiller Municipal délégué aux Travaux.

Présents: M.M. Jean ASTIE, Conseiller Municipal

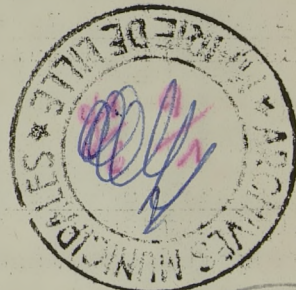
BERTRAND, d^e
DOYENNETTE d^e
HANSKENS, d^e
Me MOITHY, d^e
M. RAMETTE d^e
Me VEROONE, d^e

Excusés: M.M. DANIEL, d^e
ROUSE, d^e

Absents: M.M. DECAMPS, Adjoint au Maire
DEFAUX, Conseiller Municipal.

Assistaient également à la séance:

M.M. LEMOINE, Ingénieur Principal
GOULARD, d^e
DEMENGE, Chef de bureau des Services Techniques
LEVRAGUE, d^e
Mme DELACHERIE, Rédactrice principale, secrétaire de séance.



La séance est ouverte à 18 h.15.

M. ASTIE excuse M. FAUVET dont l'état de santé ne lui permet pas d'assister à cette séance.

M. DOYENNETTE, au nom de la Commission, formule des vœux pour son prompt rétablissement en souhaitant de le revoir bientôt.

N° I - QUESTIONS DIVERSES.

a) Salle des Fêtes du Groupe scolaire du Faubourg de Béthune.

Il est signalé que, lors d'une récente fête des Amicales laïques ayant eu lieu dans cette Salle, celle-ci s'est avérée trop exigüe; le Directeur de l'école et le Président de l'Amicale ont insisté pour que des travaux d'agrandissement soient envisagés le plus rapidement possible et ont attiré l'attention des membres du Conseil Municipal présents sur le mauvais état du plancher.

M. GOULARD fait connaître qu'une étude est actuellement en cours à ce sujet et que le Service de l'Entretien des Propriétés Communales a été saisi de la question.

b) Réunions du Conseil Municipal et de la Commission des Bâtiments.

M. RAMETTE souhaiterait que le Conseil Municipal se réunît plus souvent afin d'éviter des séances trop chargées et de disposer d'assez de temps pour examiner les rapports et prendre position sur les questions soumises.

X
X X

Des membres de la Commission font observer l'importance de l'ordre du jour et demandent des réunions plus fréquentes.

M. LEVRAGUE fait remarquer qu'aucune réunion n'a pu avoir lieu avant la séance du Conseil Municipal du 19 Juin, les grandes Commissions n'étant pas constituées à cette époque. Le présent ordre du jour comprend donc à la fois les affaires qui auraient dû être examinées en Juin et celles venues s'y ajouter depuis. Par ailleurs, les renseignements qui étaient à fournir par les Services financiers visant les crédits et sous-crédits à inscrire au Budget supplémentaire de 1953 viennent seulement de nous parvenir.

De plus, la fin de l'exercice approchant, il y avait lieu de soumettre à la Commission les marchés de gré à gré à passer en 1954 avec divers fournisseurs et entrepreneurs ainsi que les conditions de l'adjudication à lancer pour les travaux d'entretien des Propriétés communales à exécuter à partir du 1er Avril 1954, pour une période de deux années.

M. BERTRAND émet le vœu que la Commission se réunisse plus souvent d'une part et que, d'autre part, chaque session du Conseil Municipal comporte plusieurs séances.

M. ASTIE envisagera à l'avenir de réunir la Commission plus souvent, afin que l'ordre du jour à examiner soit moins chargé.

X

X X

c) Ecole Turgot.

Me MOITHY signale qu'une classe aurait été supprimée à l'école Turgot; en effet, durant l'année scolaire 1952-1953, il y avait onze classes pour 320 élèves, il y a actuellement dix classes utilisées pour un effectif de 357 élèves.

M. LEMOINE précise que cette suppression de classe résulte de la décision de l'Inspection Académique de réduire à dix le nombre des instituteurs.

M. LEVRAGUE estime que cette question est du ressort de la direction de l'école qui doit en informer M. l'Inspecteur d'Académie.

Le Service de la 4ème Division sera toutefois saisi de cette question.

d) Ecole Carnot.

M. DOYENNETTE demande l'aménagement de classes supplémentaires à l'école Carnot.

M. GOULARD informe l'assemblée qu'il a eu un entretien avec le Directeur de cette école et qu'il a été décidé d'installer deux classes provisoires semblables à celles actuellement en cours d'édification par la main-d'oeuvre municipale au Groupe scolaire Marcel Sembat-Anatole France, en raison de l'accroissement important de l'effectif scolaire de cet établissement depuis la rentrée des classes.

M. LEVRAGUE rappelle que la question des écoles du Quartier Saint Sauveur n'avait pas échappé à l'attention du Service; en effet, le Plan Quinquennal d'Équipement scolaire établi en Mars 1952 avait prévu la construction d'un groupe scolaire devant doubler les écoles primaires Carnot et Mme Récamier et l'école maternelle Ruault; ce nouveau groupe a d'ailleurs été prévu par l'Urbaniste en Chef dans le Plan Général d'Urbanisme de la Ville.

Ce plan quinquennal a été transmis le 1er Avril 1952 à M. le Chef de la 4ème Division, à charge pour lui d'en saisir l'Autorité supérieure.

Afin de permettre aux membres de la Commission d'être renseignés sur la question des locaux scolaires, il est décidé qu'il leur sera adressé un exemplaire du dossier contenant le Plan Quinquennal.

+
+ +

A la suite d'un échange de vues et pour répondre à une observation visant ces constructions en bois, il est signalé que les classes provisoires sont construites en accord avec l'Inspection Académique.

En ce qui concerne particulièrement le Groupe Marcel-Sembat-Anatole France, une étude est en cours pour le règlement définitif de la question des locaux, soit par la surélévation des bâtiments existants, soit par la construction de nouvelles classes au-dessus des préaux. De l'avis de la Commission, il semble qu'il faille tendre vers cette dernière solution.

+
+ +

M. RAMETTE regrette vivement que l'on soit obligé de recourir à des solutions provisoires.

M. ASTIE déclare qu'il a estimé absolument indispensable de parler au plus pressé par la construction de locaux provisoires démontables. En effet, ces constructions peuvent être démontées facilement et rapidement remontées dans toute cour d'école dont l'effectif nécessiterait des locaux supplémentaires.

N° 2 - Hospice Comtesse - Bâtiment de la Communauté - Aménagement en Musée du premier étage - Marché - Crédit -

Dans le cadre des travaux prévus en vue de la remise en état de l'Hospice Comtesse, M. Paul GELIS, Architecte en Chef des Monuments Historiques, envisage l'aménagement en musée de la grande salle du premier étage de la Communauté.

La dépense, qui a fait l'objet d'un devis, s'élèvera approximativement à 5.000.000 F. Toutefois, des subventions nous ont été promises par la Direction des Musées de France (2.000.000 F.) et par les Services de la Préfecture au nom du Conseil Général (500.000 F.) De cette façon, la participation financière de la Ville pour cette opération ne s'élèverait qu'à 2.500.000 F.

Il est demandé le vote du crédit de 5.000.000 F. à inscrire au Budget supplémentaire et l'admission en recette des subventions promises ainsi que la désignation de M. Paul GELIS au titre d'architecte chargé de la direction des travaux. Cet architecte devant nous soumettre les marchés à passer avec les entreprises désignées pour l'exécution.

M. BERTRAND demande si les Services de la Ville ne seraient pas à même d'assurer la direction de ces travaux.

M. LEVRAGUE signale la nature spéciale des ouvrages à effectuer à l'Hospice Comtesse dont le caractère historique doit être absolument conservé. Il signale en outre qu'il apparaît indiqué de confier cette mission à M. Paul GELIS, Architecte spécialiste des édifices classés.

A la suite de ces précisions, la Commission donne un avis favorable à l'ensemble du rapport.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 3 - Groupe Scolaire Anatole France - Marcel Sembat - Construction de quatre classes provisoires - Crédit.

L'accroissement des effectifs scolaires au Groupe Marcel Sembat-Anatole France nous a obligés à édifier, dans chacune des cours de ce Groupe, deux classes provisoires qui sont prévues démontables. Le prix de revient de chaque classe s'élève à 1.250.000 F. environ, soit:

800.000 F. pour les fournitures nécessaires à la construction;
290.000 F. pour le mobilier scolaire;
60.000 F. pour la chauffage;
100.000 F. pour l'installation de l'éclairage.

Il est demandé d'approuver la construction de ces classes et de voter à cet effet le crédit de 5.000.000 F. nécessaire.

+
+ +

M. DEMENGE indique qu'étant donné le rempli du bois de récupération provenant de la démolition de l'immeuble des Tabacs, rue des Canonniers, il lui sera possible de construire deux classes supplémentaires sans excédent de dépense au point de vue matériaux de construction.

Il est rappelé que ces deux classes seront d'ailleurs édifiées à l'école Carnot.

Cette façon de procéder en employant la main-d'oeuvre municipale aura permis à la fois d'assurer une exécution rapide des travaux et d'apporter une solution provisoire au problème de l'exiguïté des locaux de ces établissements scolaires.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 4 - Ecole Pasteur - Ecole Mozart - Modernisation des installations sanitaires - Crédit - Marchés.

Les travaux d'agrandissement de l'école maternelle Mozart comprenant la construction de trois nouvelles classes en élévation au-dessus du préau et de leurs salles de propreté sont maintenant achevés. Par ailleurs, pour permettre de recevoir l'effluent des W.C. et des lavabos des anciens locaux de l'école maternelle Mozart et de l'école de filles Pasteur, des fosses septiques ont été aménagées.

Il convient maintenant de moderniser les installations sanitaires de ces deux écoles, installations nettement défectueuses et vétustes.

Le projet a été établi par le Service d'Architecture et la dépense s'élève à 4.000.000 F. environ. Il est proposé de passer des marchés avec chacun des entrepreneurs ayant assuré les travaux d'agrandissement de l'école Mozart aux conditions souscrites lors de la mise en adjudication de ces travaux soit avec des rabais de 21, 26, 29 et 46 %.

Après quelques précisions fournies à M. RAMETTE concernant les aménagements opérés, la Commission donne un avis favorable à l'ensemble du projet et aux dispositions envisagées par le Service pour l'exécution des travaux dont le financement sera assuré par un crédit de 4.000.000 F. à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice en cours.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 5 - Jardin d'Hiver de la Citadelle - Travaux d'électrification-Crédit

Les travaux d'électrification définitive du Jardin d'Hiver de la Citadelle et des constructions annexes doivent être réalisés avant

l'hiver, l'installation provisoire actuelle ne pouvant être maintenue plus longtemps en raison des risques qu'elle présente.

Ces travaux comportent notamment la fourniture et la pose d'un câble armé de 380 mètres de longueur et la dépense est évaluée à 2.350.000 F. environ.

Il est demandé l'autorisation d'exécuter ces travaux et de voter un crédit d'égale importance à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice en cours.

+
+ +

Au nom du Groupe Socialiste, M. DOYENNETTE déclare s'abstenir pour le vote de ce crédit.

M. BERTRAND s'associe à son collègue et regrette que l'aménagement du Jardin d'Hiver n'ait pas fait l'objet d'un projet d'ensemble. Il constate qu'il a été donné connaissance de ces travaux par projets séparés et que le Conseil Municipal n'a d'ailleurs pas été appelé à donner son opinion sur la question.

A une demande de M. RAMETTE visant le financement des dépenses, M. DEMENGE rappelle que le Conseil Municipal, au cours de sa réunion de Novembre 1952, a voté un crédit de 6.000.000 F. soit 5.000.000 F. pour les installations proprement dites et 1.000.000 F. pour l'achat d'oiseaux.

Il évoque, à cette occasion, les installations similaires des villes d'Amiens et de Saint-Etienne. A Amiens, en particulier, il est procédé par phases successives à une installation de ce genre et un droit d'entrée est d'ailleurs perçu.

+
+ +

M. DEMENGE ajoute quelques précisions concernant les dispositions prévues pour sauvegarder les animaux fragiles en cas de panne de chauffage.

M. ASTIE fait remarquer qu'il s'agit maintenant de compléter une installation existante, très appréciée du public et qu'en conséquence le projet présenté ne peut pas être ajourné.

M. RAMETTE ne s'oppose pas au projet présenté.

- Avis favorable de la Commission à l'exception des membres socialistes qui déclarent s'abstenir.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 6 - Bâtiments Communaux - Installations diverses et travaux demandés par la Commission Municipale de sécurité - Crédit

A la suite de visites effectuées dans différents bâtiments communaux, la Commission Urbaine de sécurité a prescrit un certain nombre de travaux visant notamment la mise en conformité des installations existantes avec les dispositions du décret de 1941.

Les travaux imposés concernent principalement les Théâtres, la Maison des Amicales, le Conservatoire de Musique, le Collège technique Valentine Labbé et ses annexes et visent surtout les installations électriques.

Les dépenses prévues s'élèvent approximativement à 7.000.000 F.

Il est demandé d'autoriser le Service à exécuter les travaux et de voter un crédit d'égale importance à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice en cours.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

+
+ +

A la demande des Membres de la Commission, il est spécifié que la Commission Urbaine de Sécurité se compose notamment d'un représentant de M. le Maire, d'un Inspecteur du Travail, du Commandant du Corps de Sapeurs Pompiers, d'un Ingénieur de l'E.D.F., du Directeur du Service d'Architecture, des Ingénieurs de la Ville et du Chef du Service Electrique.

N° 7 - Ecole Maternelle Gounod - Amélioration et agrandissement - Avant-projet - Crédit.

L'école maternelle Gounod, située 70 rue des Stations, possède une salle de classe de dimensions normales et une deuxième salle trop petite, faisant l'office de classe provisoire. Les installations sanitaires sont nettement insuffisantes et cette école se trouve dépourvue de cantine.

Le Service, en liaison avec Mme l'Inspectrice des Ecoles maternelles, a étudié un avant-projet qui prévoit la transformation des locaux actuels et la création d'un nouveau bâtiment sur un terrain contigu à l'école qui comprendrait alors deux salles de classe, une salle de repos, un réfectoire avec cuisine et une salle de propreté.

L'entrée des enfants se ferait par la Place Philippe de Girard.

L'avant-projet a été complété par l'aménagement, au premier étage des nouveaux locaux, d'un appartement pour la Directrice actuellement non logée.

La dépense à prévoir pour la réalisation du programme est de l'ordre de 22.000.000 F. Le financement est proposé comme suit:

- II.000.000 F. à prélever sur le crédit ouvert au titre de l'allocation scolaire (loi Barangé);
- II.000.000 F. sur un crédit à inscrire à la Section extraordinaire du Budget supplémentaire de 1953.

Il est demandé d'approuver l'avant-projet présenté et de voter les crédits nécessaires.

M. BERTRAND suggère de solliciter de l'Etat et du Département des subventions aussi élevées que possible sur la part contributive de la Ville.

- Avis favorable de la Commission.
- Rapport transmis à l'Administration municipale

Loi Barangé -

Des circulaires en date des 15 Septembre 1952 et 7 Avril 1953 de MM. les Ministres de l'Intérieur et de l'Education Nationale ont rappelé que l'article 19 de la loi du 7 Février 1953 prévoyait que les fonds des Caisses départementales scolaires devraient être désormais affectés, par priorité, à couvrir la part des Communes et des Départements dans la construction des bâtiments scolaires publics et la réparation des bâtiments scolaires publics existants.

Par ailleurs, M. le Préfet du Nord, dans une lettre du 17 Septembre 1953, nous a fait connaître que la participation de cette Caisse au titre de l'année scolaire 1952-1953 s'élèverait pour la Ville de Lille à 41.085.100 F. Le Service a donc procédé à l'établissement de projets jusqu'à concurrence de cette somme et a prévu, en particulier, le financement, par moitié, des travaux d'aménagement, de transformation et d'amélioration de l'école maternelle Gounod dont il est question ci-avant.

La Commission prend acte de ces informations.

N° 8 - Ecole Maternelle Gounod - Amélioration et agrandissement - Demande de subvention.

Reprenant la suggestion faite par M. BERTRAND à l'occasion du

rapport précédent, il est décidé de solliciter de l'Etat et du Département des subventions aussi élevées que possible sur la part de dépense à la charge de la Ville et s'élevant à II.000.000 Fr.

- Avis favorable de la Commission
- Rapport transmis à l'Administration Municipale

N° 9 - Cantines scolaires - Travaux et remplacement de matériel - Crédit -

Un devis a été établi, à la fin de l'année 1952, en vue de la remise en état des locaux des cantines scolaires, du remplacement partiel du matériel de cuisine, de la révision des installations d'eau et de chauffage et du remplacement du mobilier de la cantine Duplex.

Ce devis, qui s'élève à 6.600.000 Fr a été scindé en deux tranches. Un premier crédit de 3.000.000 Fr a été inscrit au Budget primitif de 1953; pour permettre l'exécution de la 2ème Tranche de travaux, il est demandé le vote d'un crédit de 3.600.000 Fr à inscrire à la Section extraordinaire du Budget supplémentaire de 1953.

- Avis favorable de la Commission
- Rapport transmis à l'Administration Municipale

N° 10 - Terrains municipaux de sports et de jeux - Aménagement et équipement - Crédit -

Un devis, dont le montant s'élevait à 6.000.000 Fr avait été établi à la fin de l'année 1952, afin de poursuivre l'équipement et l'aménagement des deux terrains de football, basket-ball et Volley-ball sis rue Anatole de la Forge, au lieu dit "Sainte-Hélène" derrière les abattoirs de Lille et de doter de vestiaires le terrain Roger Salengro, rue d' Iéna.

Etant donné l'importance de la dépense, le programme a été divisé en deux tranches; la première, qui s'élevait à 4.000.000 Fr a fait l'objet d'une inscription de crédit au budget primitif de 1953. Il est demandé de voter, pour l'exécution de la deuxième tranche, un crédit à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice en cours.

Il est signalé toutefois que le crédit demandé est de 2.400.000 Fr et non de 2.000.000 Fr la somme supplémentaire de 400.000 Fr étant destinée à l'édification, à la limite du terrain de football du Chevalier Français, d'un écran en grillage pour protéger les jardins contigus.

- Avis favorable de la Commission.
- Rapport transmis à l'Administration Municipale

X

X X

M. BERTRAND demande où en sont les travaux d'aménagement du Centre d' Education Physique "Wazemmes", Place des Quatre Chemins. Ce centre doit être complété d'un gymnase comportant notamment les locaux pour l'installation de douches et la réserve du matériel.

La construction de ce bâtiment, qui coûterait 30.000.000 Fr environ, ne peut être actuellement envisagée. Aussi, pour permettre l'utilisation prochaine du Centre, il a été prévu la construction de vestiaires-douches provisoires. A cet effet, un marché a été passé avec la maison PROCI de Saint-André-Lez-Lille en vue de l'édification d'un bâtiment provisoire et démontable, en poteaux et plaques de ciment armé. Ce marché est en instance d'approbation préfectorale.

La construction de la maison du gardien est en cours. Les travaux ont été retardés par suite des difficultés rencontrées en vue du financement de l'opération par emploi d'indemnités de dommages de guerre. La décision de transfert ne nous a en effet été signifiée que le 4 Février 1953.

X

X X

Me VEROONE attire l'attention de la Commission sur le manque de disponibilités à Lille en terrains de sports et insiste sur la nécessité de ne rien négliger dans ce domaine.

A une demande relative à un terrain libre situé au Sud du Groupe scolaire Briand-Buisson, il est répondu que ce terrain est réservé pour la construction d'une école maternelle.

Pour clore cette discussion M. ASTIE pense qu'il est préférable de se pencher sur la question de la construction de logements qui s'avère beaucoup plus impérieuse que celle de l'aménagement de terrain de sports.

N° II - LES "P'tits Quinquins" - Aménagement de locaux et installations complémentaires - Crédit -

Au cours des années précédentes, il a été procédé à l'aménagement de locaux et d'installations complémentaires au Jardin d'Enfants " Les P'tits Quinquins". Pour permettre le règlement des dépenses engagées, un crédit de 350.000 Fr est encore nécessaire. Il est demandé d'ouvrir un crédit de cette importance au Budget de l'exercice en cours.

- Avis favorable de la Commission.
- Rapport transmis à l'Administration Municipale

N° I2 - Grand Théâtre - Travaux de Sécurité - Normalisation des serrures - Crédit - Marché -

La commission Urbaine de Sécurité a prescrit, pour le Grand Théâtre, la normalisation des serrures afin d'augmenter la sécurité de l'établissement. En effet, il s'agit, pour le Service d'Incendie et de Sécurité, de pouvoir procéder à l'ouverture rapide de toutes les portes en cas de sinistre.

Le Service a donc procédé à une étude qui prévoit l'acquisition de nouvelles serrures qui peuvent toutes être ouvertes avec un passe-partout général. Un marché est à passer avec la Société DENY & Cie à Paris et la dépense est d'un million de francs.

Il est demandé d'approuver l'exécution des travaux sus-visés, la passation du marché et le vote d'un crédit d'un million de francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice en cours.

- Avis favorable de la Commission.
- Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° I3 - Auberge de la Jeunesse - Travaux divers de réparations - Crédit -

L' Auberge de la Jeunesse, située à proximité du Grand Palais de la Foire Commerciale, Avenue Julien Destrée, est un bâtiment qui a été construit lors de l'exposition du Progrès - Social et qui a été remis à la Ville à la clôture de cette Exposition. L'entretien doit donc en être assuré, cet immeuble faisant partie du domaine communal.

Lors des tempêtes de la fin de l'année dernière, la toiture de l'Auberge a été endommagée et des infiltrations d'eau se sont produites. Par ailleurs, il y aurait lieu de procéder à la réfection des canalisations des eaux usées ainsi que des enduits et maçonneries détériorés par suite des infiltrations provenant de la défektivité de l'installation de douches. Les peintures, tant intérieures qu'extérieures, doivent également être refaites.

Le devis des travaux s'élève à 2.200.000 Fr Il est demandé l'autorisation d'effectuer les travaux sus-visés et de voter un crédit correspondant à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice en cours.

- Avis favorable de la Commission.
- Rapport transmis à l'Administration Municipale.

M. LEVRAGUE signale que les locataires de l'immeuble se montrent très réticents pour le règlement des consommations de gaz et d'électricité. Il est à souhaiter que l'effort réalisé par la Ville pour la remise en état de l'Auberge soit compris par les intéressés et que les difficultés rencontrées ne se renouvellent pas.

N° 14 - Ecole de plein air Désiré Verhaeghe - Aménagement et équipement de la cuisine - Travaux de bâtiment et fourniture de matériel et divers - Mobilier - Crédit -

La construction de l'Ecole de Plein Air est sur le point d'être achevée; il convient maintenant de procéder à l'aménagement et à l'équipement de la cuisine et de ses annexes, afin de remettre cet établissement en service le plus tôt possible.

Les conditions actuelles ne permettent pas la réinstallation de cette cuisine telle qu'elle existait en 1931. Il y a lieu, en effet, de réaliser une installation moderne du genre de celles qui existent dans les établissements scolaires possédant un effectif important.

Le devis estimatif dressé par le Service s'élève approximativement à 9.000.000 frs, non compris le mobilier scolaire. Il est demandé l'autorisation de procéder aux aménagements et équipements envisagés, à exécuter sous la direction du Service, ainsi que le vote d'un crédit de 9.000.000 frs, à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice en cours.

- Avis favorable de la Commission
- Rapport transmis à l'Administration municipale

+

+ +

M. LEMOINE signale qu'un nouveau Directeur a déjà été nommé. Il ajoute qu'il reste à effectuer dans l'établissement:

- 1° - les travaux de peintures intérieures qui n'ont pas été exécutés parce que l'installation de chauffage central n'a pas encore pu être entreprise; celle-ci a fait l'objet d'une adjudication dont le résultat n'est pas encore connu;
- 2° - la refecton de l'installation électrique;
- 3° - l'équipement en mobilier scolaire.

Un appel d'offres sera lancé pour cette fourniture dès que le nombre et l'âge des enfants admis à fréquenter l'établissement seront connus.

Il y a lieu de noter que, pour la reconstitution de cet important établissement scolaire, les travaux ont dû être réalisés par phases successives, au fur et à mesure de l'allocation des crédits de dommages de guerre, ceux-ci ayant fait l'objet de trois autorisations en quatre années.

N° 15 - Halle aux Sucres - Travaux de couverture et de zinguerie - Ravalement des pierres sous chéneaux - 1ère tranche de travaux - Crédit -

La couverture en ardoises de la Halle aux Sucres est en très mauvais état. Son remplacement s'impose ainsi d'ailleurs que celui du zinc et du plomb garnissant les chéneaux.

Il convient en outre de ravaier les pierres sous chéneaux et de remplacer les pierres manquantes.

Le devis établi par le Service s'élève à 6.000.000 frs. En raison de son importance, le programme a été réparti en deux tranches dont la première s'élève à 2.500.000 frs. Il est demandé le vote du crédit correspondant à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice en cours.

- Avis favorable de la Commission.
- Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 16 - Ecole Maternelle BROCA - Reconstruction - Part de la Ville dans les dépenses - Crédit -

Au cours de sa séance du 20 Février 1953, le Conseil Municipal a approuvé le projet de reconstruction de l'école maternelle Broca et décidé les conditions de financements des travaux. Celui-ci était prévu, notamment pour une tranche de 7.000.000 frs, sur un crédit inscrit au Budget primitif de 1953 et devait être obtenu par voie d'emprunt. Cet emprunt n'ayant pas été réalisé, les Services financiers envisagent de voter un crédit correspondant à prélever sur fonds généraux et à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1953.

Le Service est satisfait de ces dispositions, le financement total de l'opération étant ainsi assuré.

- Avis favorable de la Commission.
- Rapport transmis à l'Administration municipale.

+
+ +

L'autorisation de construire ainsi que les limites d'alignement ont été demandées à la Délégation départementale du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Pour commencer les travaux, il suffit donc d'obtenir maintenant du Ministère l'avis de priorité.

N° 17 - Entretien des Propriétés Communales - Crédit complémentaire

Le crédit affecté à l'entretien des Propriétés communales, attribué au début de la présente année, s'élevait à 109.000.000 frs, chiffre nettement inférieur à celui proposé par le Service, qui était de 150.000.000 frs.

Or, des travaux d'entretien sont encore à effectuer d'urgence dans de nombreux bâtiments. Une somme de 25.000.000 frs est indispensable pour terminer le programme 1953.

Il est demandé l'ouverture d'un crédit d'égale importance à inscrire au Budget supplémentaire de 1953.

- Avis favorable de la Commission.
- Rapport transmis à l'Administration municipale

+
+ +

Ce crédit ne permet pas d'assurer un entretien suivi de nos bâtiments dont la vétusté va s'accroissant. Il est fait remarquer que la valeur vénale du domaine public communal s'élève approximativement à dix milliards de francs et qu'il y aurait lieu de réserver chaque année une somme correspondant à 3% de cette valeur vénale, soit 300.000.000 frs pour un entretien normal.

La Commission reconnaît à l'unanimité que le crédit mis à la disposition du Service pour l'Entretien des Bâtiments communaux est nettement insuffisant et souhaite qu'un crédit plus important lui soit accordé pour l'an prochain.

En outre, il est regrettable que les crédits supplémentaires soient toujours alloués en fin d'année, époque à laquelle il est parfois impossible, en raison des intempéries, d'exécuter certains travaux à l'extérieur des bâtiments communaux, notamment ceux de couverture qui s'avèrent encore plus nécessaires à l'entrée de l'hiver et qui devraient être effectués beaucoup plus tôt.

N° 18 - Hôtel de Ville - Réseau téléphonique municipal - Crédit complémentaire - Marché -

Le crédit affecté au Réseau téléphonique municipal s'est avéré insuffisant. En effet, les abonnements, l'entretien des appareils et les communications téléphoniques ont été plus importants que les prévisions. L'insuffisance peut être évaluée à 1.200.000 frs.

Par ailleurs, les batteries d'accumulateurs de l'installation téléphonique de l'Hôtel de Ville en service depuis 1928 et réparées provisoirement pendant la guerre avec des matériaux de fortune, sont arrivées à leur limite d'utilisation.

Il est demandé l'autorisation de passer un marché avec la Société "L'Accumulateur TUDOR" pour le remplacement des batteries et le vote d'un crédit pour permettre le règlement des dépenses prévues, soit 2.500.000 frs au total, les travaux à effectuer aux batteries s'élevant à 1.300.000 Frs.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 19 - Colonie de Vacances de Brighton-les-Pins - Aménagements -
Crédit complémentaire - Avenants - Agrandissements-

Depuis l'établissement des devis par M. FLORY, Architecte chargé de la direction des travaux à la Colonie de Vacances de Brighton-les-Pins, des aménagements et équipements complémentaires ont été reconnus indispensables, après une visite sur place de membres de l'Administration Municipale, pour augmenter la sécurité des jeunes colons.

La prévision de dépense, qui s'élevait à l'origine à 8.700.000frs, s'est trouvée dépassée et un crédit complémentaire de 3.500.000 frs est encore nécessaire pour permettre le financement.

Il est demandé de voter un crédit d'égale importance et d'approuver, en raison de l'augmentation du volume des ouvrages effectués, les avenants à passer avec les entrepreneurs titulaires de marchés ayant déjà assuré l'exécution des travaux de la Colonie.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 20 - Marché de la Nouvelle Aventure - Travaux d'aménagements intérieurs -
Crédit complémentaire -

D'importants travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs étaient indispensables pour remettre en état le Marché de la Nouvelle Aventure. A cet effet, un crédit de 18.000.000 Frs avait été attribué au Service en 1951.

Les ouvrages sont très avancés; divers aménagements non prévus à l'origine, notamment l'installation de rideaux de fermeture aux entrées principales et le revêtement des allées en "Bétonsmac" se sont révélés nécessaires. En outre, nous devons procéder à la continuation des travaux d'aménagement du marché à poisson. Ces transformations et améliorations permettront d'ailleurs de réviser les conditions de location des étaux.

Pour réaliser complètement le programme précité, un crédit de 9.000.000 frs est encore nécessaire. Il est demandé l'autorisation de poursuivre les travaux et de voter une première tranche de crédit de 4.000.000 frs à inscrire au Budget supplémentaire; la seconde tranche de 5.000.000 frs étant à prévoir sur les disponibilités du Budget primitif de 1954.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 21- Abattoirs- Travaux urgents de modernisation des locaux- Achèvement d'une salle de vente- Equipement moderne de l'Abattoir des pores et d'une porcherie -
Crédit complémentaire -

Au cours de sa séance du 22 février 1952, le Conseil Municipal

a décidé de poursuivre, dans le cadre de la modernisation des Abattoirs, l'aménagement d'une salle de vente et l'équipement de l'Abattoir des porcs et d'une porcherie d'attente.

A cet effet, un crédit de 14.000.000 frs a été voté; une seconde tranche de 14.000.000 frs devait être prévue, suivant les disponibilités, au Budget de 1953. Le crédit correspondant à cette dernière tranche n'a pas été inscrit. Toutefois, la réalisation de travaux a été reconnue indispensable au cours de la présente année, et, pour permettre le règlement des dépenses, un crédit de 9.000.000 frs est nécessaire.

Il est demandé de voter un crédit de cette importance à inscrire au Budget supplémentaire de 1953.

X

X X

M. HANSKENS souhaite que le bâtiment actuellement en cours d'édification soit couvert le plus rapidement possible, afin d'éviter des dégradations et des frais supplémentaires ultérieurement.

Il est fait remarquer que le programme de modernisation des Abattoirs a été établi par M. POULAIN, Directeur et que la dépense, évaluée à 200.000.000 frs, devait faire l'objet d'un emprunt. Celui-ci n'est pas encore réalisé.

Les dispositions actuelles nous autorisent, en cas de modernisation des Abattoirs, à percevoir une taxe d'abatage de 1 fr par kilogramme de viande jusqu'à concurrence du montant de l'annuité d'amortissement de l'emprunt souscrit, d'où l'intérêt majeur que présenterait la réalisation d'un emprunt pour tous les travaux prévus aux Abattoirs.

- Avis favorable de la Commission sur le rapport présenté.

- Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 22 - Bâtiments Scolaires - Ecole Sophie Germain - Travaux - Crédit supplémentaire -

A la suite d'une Convention passée le 7 janvier 1952 entre la Ville de Lille et M. FAUCHILLE, propriétaire de l'immeuble abritant l'école Sophie Germain, Boulevard de la Liberté, la Ville a entrepris des travaux de charpente, de couverture et de zingage.

La prévision de dépense, arrêtée en 1950 à 2.300.000 frs, a été légèrement dépassée et un crédit de 50.000 frs est encore nécessaire pour permettre le règlement des dépenses réellement effectuées.

Il est demandé le vote de ce crédit complémentaire.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration Municipale.

X

X X

Il y a lieu de noter que le montant des travaux porté à la Convention passée en 1952 s'élève à 2.618.000 frs, ce chiffre ayant été primitivement fixé à 2.300.000 frs au moment où le rapport d'expertise a été déposé par M. CORBEAU.

X

X X

Il est rappelé que M. FAUCHILLE, propriétaire de l'immeuble, se trouvant dans l'impossibilité d'assurer les réparations mises à sa

charge suivant un bail en date du 24 Octobre 1939 d'une durée de 18 années, a offert d'exonérer la Ville du paiement du loyer jusqu'à l'expiration de ce bail, à la condition qu'elle fasse exécuter les travaux reconnus indispensables par M. CORBEAU, Expert désigné par Mr. le Président du Tribunal.

N° 23 - Services Municipaux - Fournitures et travaux divers pour l'année 1953 - MARCHÉS.

Les dispositions légales nous obligeaient à passer des marchés écrits lorsqu'il s'agissait de dépenses se renouvelant périodiquement au cours d'une même année et dont le montant annuel dépassait 500.000 francs.

M. le Receveur Municipal nous a signifié que pour des travaux ou fournitures entrant dans des catégories comparables, mais commandés à des firmes différentes, des marchés sont également à passer si l'ensemble des prévisions de dépenses pour ces mêmes fournitures ou travaux dépasse le chiffre de 500.000 Frs, ceci afin de ne pas faire perdre à l'Etat le bénéfice du droit d'enregistrement de 1,80 %.

Pour ces raisons, il est proposé de passer 39 marchés de régularisation au titre de l'année 1953 pour des livraisons ou travaux ayant déjà été exécutés et pouvant encore éventuellement être commandés d'ici la fin de l'exercice en cours.

M. BERTRAND s'étonne que de telles dispositions soient imposées.

Les membres de la Commission sont unanimes à reconnaître que ces exigences sont abusives.

M. LEVRAGUE donne lecture de l'extrait du Dictionnaire des Percepteurs, Tome II, Année 1952, qui précise :

" Les Receveurs Municipaux doivent opposer des refus de paiement lorsqu'il est avéré qu'il y a eu fractionnement de la dépense pour éluder la passation de marchés écrits " .

A la suite d'un échange de vues, il est décidé qu'une délégation aura un entretien avec M. le Trésorier Payeur Général afin de lui exposer cette question.

N° 24 - Services Municipaux - Fournitures et travaux divers pour l'année 1954 - Marchés -

Pour les mêmes motifs que précédemment, le Service a établi, pour l'année 1954, un certain nombre de marchés de gré à gré à passer avec divers fournisseurs et entrepreneurs.

Il convient, en effet, de passer des marchés avec les négociants qui nous fournissent le matériel et les matières premières nécessaires à l'exécution des travaux confiés à la main d'oeuvre municipale et avec les maisons qui nous livrent des objets fabriqués et du mobilier. Il est également prévu de passer des marchés avec certaines entreprises pour des travaux dont le caractère spécial n'est pas comparable aux ouvrages pouvant être exécutés suivant la Série de Prix du Bâtiment de la Région du Nord.

Les dispositions prises par M. le Receveur Municipal nous obligent à envisager la passation de 138 marchés pour l'exercice à venir.

La Commission confirme son point de vue précédent et surseoit à prendre une décision avant le résultat de l'audience à demander à M. le Trésorier Payeur Général. La réponse de ce haut fonctionnaire conditionnera la présentation de ces deux derniers rapports.

o o

Le 14 Octobre, une délégation comprenant M. ASTIE, Conseiller Municipal délégué aux Travaux, M. AUREL, Ingénieur en Chef des Services Techniques et M. Paul LEVRAGUE, Chef de Bureau des Services Techni-

ques, s'est rendue auprès de M. RAMPONT, Trésorier Payeur Général, pour lui exposer la question de la passation de marchés telle que nous la connaissons.

L'affaire fut exposée dans son ensemble à M. le Trésorier Payeur Général; ce dernier, dans sa réponse, fut absolument affirmatif :

a) - Passation de marchés pour tous travaux ou fournitures dont la dépense annuelle dépasse 500.000 Francs pour un même fournisseur ou entrepreneur;

b) - Passation d'un marché par fournisseur ou entrepreneur lorsque l'ensemble de la dépense annuelle pour une même fourniture ou des fournitures similaires ou pour des travaux de même corps d'état dépasse 500.000 francs.

La question a été ensuite posée de savoir ce qu'il fallait entendre par fournitures similaires. Quelques exemples furent donnés à M. RAMPONT. Finalement, il a été décidé que pour toute fourniture spéciale ne pouvant être acquise chez un fournisseur titulaire d'un marché ou pour tout produit breveté, la passation d'un marché n'était pas nécessaire si le maximum n'était pas atteint. Toutefois, tout mémoire présenté au Receveur Percepteur Municipal sera accompagné d'un certificat administratif justificatif.

Par lettre du 29 Octobre 1953, M. RAMPONT a d'ailleurs confirmé ces dispositions.

Cette façon de faire nous permet de réduire à 119 le nombre des marchés à passer pour 1954.

+
+ +

En conséquence, les deux rapports ci-dessus seront transmis à l'Administration Municipale pour être soumis au Conseil Municipal.

N° 25 - Atelier de Décors - Contrat de M. MOLIERE - Avenant -

Le 22 Février 1952, le Conseil Municipal a passé avec M. Gaston MOLIERE, Chef de l'Atelier de Décors, Conseiller Technique et artistique de la Ville, un contrat de prestation de services fixant notamment à 800.000 Frs par an le montant de ses émoluments.

L'importance des travaux demandés à M. MOLIERE, tant pour la préparation des motifs de décors de théâtre que pour les travaux de décoration dans d'autres bâtiments communaux, notamment dans les écoles, est telle que la somme de 800.000 francs fixée en 1952 sera insuffisante pour le règlement des mémoires à payer en 1953 à cet agent.

Dans ces conditions, il est proposé de fixer approximativement à 1.000.000 Frs, à dater du 1er Janvier 1953, le montant des honoraires à payer annuellement à M. MOLIERE.

Il est à noter qu'il y a lieu de déduire des émoluments de M. MOLIERE 18% au titre de l'impôt cédulaire et 1,80% pour frais d'enregistrement du contrat.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 26 - Jardin d'Hiver de la Citadelle - Installation de chauffage -
Marché - Avenant -

L'installation de chauffage du Jardin d'Hiver de la Citadelle a été étendue à un petit bâtiment annexe de la grande salle d'exposition, ce petit bâtiment devant servir de logement pour le gardien.

La dépense pour ce supplément d'installation s'élève à 179.000 Frs

Pour le règlement de ces travaux, il est nécessaire de passer un avenant au marché de M. Roger DUCROUX, réalisateur de la première installation.

....

- Avis favorable de la Commission.
- Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 27 - Jardin d'Hiver de la Citadelle - Acquisition d'animaux
Marchés .-

Le 19 Juin 1953, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition d'animaux, en vue de garnir la volière du Jardin d'Hiver de la Citadelle.

A cet effet, un marché a été passé avec la Société Anonyme du Parc Zoologique de Clères (Seine-Inférieure).

Ce fournisseur n'ayant pu satisfaire toutes les commandes, et notamment les demandes en oiseaux de parc et en oiseaux de volière, nous nous sommes adressés à des oiselleres de la Région : M. Jules SAELLENS à Neuville en Ferrain et M. VERHEYLESOONE, rue des Postes à Lille.

En raison du montant des dépenses effectuées, il est nécessaire de passer, avec chacune de ces maisons, un marché de 500.000 frs.

Il est demandé d'approuver ces dispositions, le crédit inscrit au Budget pour l'aménagement du Jardin d'Hiver et la création de la volière étant suffisant pour les achats considérés.

x
x x

M. DOYENNETTE s'étonne que la Commission des bâtiments ait à prendre position pour l'achat d'oiseaux et demande le renvoi du dossier devant la Commission des Promenades et Jardins.

M. DEMENGE rappelle que c'est la Commission des Bâtiments qui a, au cours de sa séance du 22 Octobre 1952, été appelée à se prononcer sur l'installation du Jardin d'Hiver et de la volière ainsi que sur l'acquisition d'animaux.

M. LEVRAGUE fait remarquer qu'il s'agit, dans le cas présent, de marchés de régularisation.

Après un échange de vues, la Commission émet un avis favorable à la présentation du dossier.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 28 - Etablissements scolaires - Collège Moderne de Jeunes Filles
Jean Macé - Acquisition de tables individuelles et de chaises
à assature tubulaire - Marché.

Pour pallier l'insuffisance en mobilier due à l'accroissement de l'effectif scolaire, Mme la Directrice du Collège moderne de Jeunes Filles Jean Macé a demandé la fourniture de 60 tables individuelles et de 100 chaises à assature tubulaire du modèle déjà utilisé dans l'établissement et fourni par une firme de Saint-Dizier (M.A.A.M.F.) .

Ce matériel ayant été livré, il s'agit de passer un marché de régularisation évalué à 445.100 frs.

- Avis favorable de la Commission.
- Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 29 - Propriétés Communales - Travaux de revêtement de sols en asphalte et produits bitumeux - Etanchéité des terrasses - Marché

Dans le cadre des travaux d'entretien des propriétés communales, il a dû être procédé à l'exécution de travaux de réparation de toitures et de terrasses en asphalte à divers bâtiments communaux.

Les travaux ont été commandés à la Société des Mines de Bitume et d'Asphalte du Centre à Wambrechies, spécialiste en travaux de ce genre.

La dépense dépassant 500.000 frs, il est demandé l'autorisation de passer un marché avec cette entreprise.

- Avis favorable de la Commission .

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 30 - Etablissements scolaires - Ecoles maternelles - Acquisition de mobilier - Marché - Avenant.-

Au cours de sa séance du 19 Juin 1953, le Conseil Municipal a autorisé la passation, avec la Société CIMEX de Paris, d'un marché pour la fourniture de mobilier scolaire destiné aux écoles maternelles de Lille.

Depuis lors, en raison de l'état d'avancement des travaux d'agrandissement de l'école Mozart, il a été nécessaire, pour permettre l'ouverture de nouvelles classes, d'acquérir du mobilier supplémentaire qui a d'ailleurs été commandé à la firme précitée.

La passation d'un avenant avec la Société CIMEX, d'un montant de 207.700 frs, est donc indispensable.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 31.- Etablissements scolaires - Ecoles primaires - Fourniture et travaux de pose de rideaux d'obscurcissement - Marché.

Dans le cadre d'application de la Loi Barangé, les écoles primaires publiques ont été dotées d'appareils de cinéma; la plupart des écoles ne possédant pas de salles de projection, il est nécessaire d'occulter une salle par école primaire au moyen de rideaux opaques.

M. LEMAN, Artisan à Roubaix, nous a fait des propositions reconnues intéressantes.

Il est demandé de passer avec cet artisan un marché évalué approximativement à 500.000 frs, en vue de l'exécution des travaux envisagés ci-avant.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

X

X X

Il est signalé que certaines écoles, exemple le Groupe scolaire Léon Trulin-Albert Samain, ont été dotées d'aspirateurs électriques alors qu'aucune prise de courant n'existe dans ces bâtiments scolaires. Le Service électrique municipal remédiera à cet état de choses.

N° 32 - Etablissements Scolaires - Ecoles Maternelles - Fourniture de tables à sable - Marché.

Pour satisfaire les demandes de plusieurs Directrices d'écoles maternelles, demandes motivées par l'accroissement des effectifs scolaires, il est nécessaire d'acquérir des tables à sable.

Un large appel d'offres a permis de retenir la proposition la plus avantageuse pour la Ville présentée par une firme de Saint-Dizier (M.A.A.M.F.).

La dépense est évaluée à 140.490 frs.

Etant donné que les achats effectués à cette firme dépassent, pour 1953, le maximum de 500.000 f. prévu, un marché est à passer pour l'acquisition de cette fourniture.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 33 - Ecole Maternelle Mozart - Nouveaux locaux - Installation du chauffage central - Marché.

Un appel d'offres a été lancé en vue de l'exécution de travaux d'installation de chauffage central dans les nouveaux locaux de l'école maternelle Mozart.

Parmi les propositions présentées, c'est celle des Etablissements DUMOUTIER, dont le montant est de 748.000 F. qui offre les conditions les plus avantageuses pour la Ville. Un marché est à passer avec cette entreprise.

-Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 34 - Dommages de guerre. Eglise Saint Pierre-Saint Paul - Installation du chauffage central - Marché.

Les travaux de reconstruction de dommages de guerre intéressant le gros-oeuvre sont terminés en ce qui concerne cet édifice.

En ce qui concerne le chauffage central, une étude a été faite par M. SARAZIN, Architecte D.P.L.G. chargé de la reconstruction de cette église.

Le projet présenté préconise l'installation de deux générateurs à air chaud pulsé alimenté au mazout.

A la suite d'un appel d'offres qui a eu lieu entre plusieurs maisons spécialisées, c'est la proposition de la Société Chauffage automatique du Nord à Lille, dont le montant est de 3.400.000 F., qui a été reconnue la plus intéressante.

Il est demandé d'approuver le marché à passer avec cette firme.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 35 - Centre Médico Scolaire et centre de vaccinations - Fourniture et pose de stores - Marché.

Différents renseignements ne nous étant pas encore parvenus, le dossier est retiré de l'ordre du jour et sera présenté à une séance ultérieure de la Commission.

N° 36 - Colonie de Vacances de Wormhoudt - Travaux de couverture -
Marché.

Une amélioration a dû être apportée à l'étanchéité de plusieurs bâtiments de la Colonie de Vacances de Wormhoudt situés dans une région où les vents sont très violents. Les dortoirs et les pavillons d'habitation, couverts par des tuiles mécaniques, ont eu à souffrir à plusieurs reprises d'infiltrations d'eau importantes.

Il a été envisagé de compléter les couvertures existantes par des sous-toitures imperméables constituées par des feuilles de rubéroïd. L'entreprise DEVOS, de Lille, a accepté de réaliser ce travail moyennant des conditions très intéressantes pour la Ville.

Un marché, dont le montant s'élève à 526.028 f. est à passer avec cette entreprise. Il est demandé d'approuver ces dispositions.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 37 - Jardin des Plantes - Construction d'un mur de soutènement
Transport de pierres - Marché.

La construction d'un mur de soutènement en vue d'aménager une terrasse devant la façade de l'Orangerie du Jardin des Plantes nous a conduits à l'achat de pierres en provenance de la Région de Baincthum.

La Maison MORY, de Boulogne-sur-Mer a été chargée du transport de ces pierres à raison de 2.380 F. le mètre cube; un marché d'un montant de 105.000 F. est à passer avec cette Société.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 38 - Bâtiments Scolaires - Ecole de garçons Arago - Groupe Scolaire
Anatole France - Marcel Sembat .
Acquisition de tables individuelles réglables avec sièges -
Marché.

En raison de l'accroissement massif des effectifs lors de la rentrée scolaire, une création de classe a dû être envisagée à l'école Arago. Par ailleurs, la construction d'une seconde classe provisoire à l'école Marcel Sembat et l'édification de quatre nouvelles classes démontables dans ce même groupe scolaire nous a conduits à acquérir, d'urgence, 134 tables individuelles réglables conformes aux normes fixées par le Ministère de l'Education Nationale.

Parmi les fournisseurs agréés par ce Ministère, la Société Léo WIART & Cie à Lille s'est engagée à assurer la livraison du mobilier dans le délai réduit d'un mois.

La dépense totale est évaluée à 1.288.000 F. Un marché est donc à passer avec cette firme.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 39 - Bâtiments scolaires - Ecoles primaires - Fourniture de tables
individuelles réglables avec sièges - Marché.

Dans le cadre du programme de 1953 consistant à poursuivre l'équipement en mobilier moderne des différentes écoles de la Ville, il a été décidé de procéder à l'acquisition de 660 tables individuelles. Un

vaste appel d'offres a été lancé auprès de trente deux maisons spécialisées dans la construction du mobilier tubulaire; dix-huit d'entre elles ont déposé des soumissions.

L'examen des offres, tant du point de vue prix unitaire que du point de vue technique, a fait apparaître comme étant la plus intéressante pour la Ville celle de la Société Vve Beaucamp et Fils à Ascq, en raison de la robustesse du mobilier présenté qui répond en outre en tous points aux normes du Ministère de l'Education Nationale.

Le montant total de la dépense s'élève à 6.501.000 f.

Il est demandé l'autorisation de passer un marché avec cette Société.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

n° 40 - Salle Municipale des Sports "Roger Salengro" - Remplacement de la couverture - Marché.

Le 20 Février 1953, le Conseil Municipal a décidé de procéder, en raison de sa vétusté, au remplacement de la couverture en rubéroïd de la Salle Roger Salengro.

Un appel d'offres a été lancé; vingt-huit maisons ont été consultées et sept d'entre elles ont déposé une soumission. Les offres remises varient entre 2.329.954 f. à 5.936.245 f., cette dernière proposition ayant été faite pour une couverture en cuivre.

Après examen du point de vue technique, il a été reconnu que l'offre la plus intéressante pour la Ville était celle de la Maison Démretz et Cie à Lille, qui propose une couverture en zinc n° 14 pour le prix de 3.316.000 f.

Un marché est à passer avec cette entreprise; toutefois, en raison de travaux supplémentaires et actuellement imprévisibles, il est proposé de passer un marché évalué approximativement à 4.000.000 f.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

n° 41 - Chauffage du Centre Médico-Scolaire par la Société "Chauffage-Service" - Avenant au marché.

Les chaudières assurant la distribution des calories au Centre médico-scolaire et de vaccinations sont situées dans la chaufferie de la Faculté de Droit, bâtiment contigu à ce Centre. Par ailleurs, certains appareils du Centre médico-scolaire ont été reliés à cette chaufferie.

Etant donné que la Société "Chauffage-Service" assure la conduite du chauffage de la Faculté de Droit, il y aurait un intérêt évident à ce que la conduite, l'entretien et l'approvisionnement en combustible de l'installation de chauffage central du Centre médico-scolaire et de vaccinations fussent confiés à cette même Société. A cet effet, il est nécessaire de passer un avenant au marché du 3 août 1945 qui nous lie avec la dite Société qui assure la conduite, l'entretien et l'approvisionnement des chaufferies et installations de chauffage central et de distribution d'eau chaude d'un grand nombre de bâtiments communaux.

Il est demandé de bien vouloir approuver ces dispositions.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

n° 42 - Eglise Saint Michel - Travaux divers - Participation du Culte - Admission en recette.

Des travaux divers de réparation de toiture, d'appuis de fenêtre en zinc, de grilles, de protège-vitreaux et de soupiraux, la révision des portes et fenêtres et des ouvrages de peintures extérieures sont en cours d'exécution à l'Eglise Saint Michel.

La prévision de dépense s'élève approximativement à I.000.000 f. et le Culte accepte de verser à cet effet une participation de 500.000 f. Il est demandé d'admettre cette somme en recette.

- Avis favorable de la Commission.
- Rapport transmis à l'Administration municipale.

x^x
x^x

Sur sa demande, M. DOENNETTE est informé que les sommes admises en recettes et résultant de participation du Culte pour la réparation des Eglises ne sont pas ristournées au Service pour l'exécution d'autres travaux. Elles sont capitalisées à un article spécial du Budget, Section Recettes.

n° 43 - Eglise Saint Sauveur - Travaux de toiture - Participation du Culte - Admission en recette.

Des travaux de grosses réparations de toiture sont à effectuer d'urgence à l'Eglise Saint Sauveur. Le devis des travaux et fournitures s'élève à I.400.000 f.

Le Clergé a accepté de participer à la dépense à raison de 50%; toutefois, étant donné le montant du devis, il a demandé à pouvoir se libérer par paiements échelonnés. Il est proposé de lui accorder le règlement en quatre annuités.

- Avis favorable de la Commission.
- Rapport transmis à l'Administration municipale.

n° 44 - Eglise Saint Etienne - Réparation et vérification de la plate forme et des chéneaux - Participation du Culte - Admission en recette.

Des travaux destinés à assurer provisoirement l'étanchéité de la plate-forme et des chéneaux de l'Eglise Saint Etienne ont dû être exécutés d'urgence. Leur montant s'élève à 23.381 f.

Le Clergé a accepté de rembourser à la Ville la moitié des dépenses et il est demandé, par conséquent, d'admettre en recette la participation du Culte évaluée à II.690 f.

- Avis favorable de la Commission.
- Rapport transmis à l'Administration municipale.

n° 45 - Eglise Anglicane - Travaux de couverture - Participation du Culte - Admission en recette.

Des travaux de couverture ont dû être exécutés d'urgence à l'Eglise Anglicane, rue Lydéric à Lille. Le montant de ces travaux s'élève à 40.000 f. et le Culte a accepté de rembourser à la Ville la moitié des dépenses.

Il est demandé d'admettre en recette cette participation évaluée à 20.000 f.

- Avis favorable de la Commission.
- Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 46 - Temple protestant - Travaux divers - Remise en état du perron
Participation du Culte - Admission en recette.

Des travaux extérieurs ont été exécutés au Temple de l'Eglise réformée de France. Le montant des dépenses s'élève à 120.000 Frs et le Culte a accepté de rembourser à la Ville, à titre de participation, la moitié du montant de cette dépense, soit 60.000 Frs. Il est demandé d'admettre cette somme en recette.

- Avis favorable de la Commission.
- Rapport transmis à l'Administration municipale

N° 46 bis - Temple Israélite - Travaux de révision des chéneaux -
Remplacement de tuiles - Participation du Culte -
Admission en recette.

Il a été constaté que des infiltrations se produisaient au Temple Israélite en raison de fuites de toiture. Le devis des travaux s'élève à 50.000 Frs environ et le Culte a donné son accord pour une participation fixée à 50%.

Il est demandé de bien vouloir admettre en recette le montant de cette participation, soit 25.000 Frs.

- Avis favorable de la Commission.
- Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 47 - Entretien des Propriétés Communales - Travaux à exécuter
du 1er avril 1954 au 31 mars 1956 - ADJUDICATION.

Les marchés d'entretien des propriétés communales viennent à expiration le 31 Mars 1954. Il y a donc lieu d'envisager, pour le début de l'an prochain, une nouvelle adjudication devant permettre l'exécution des travaux d'entretien du 1er Avril 1954 au 31 Mars 1956.

Il est demandé d'approuver le cahier des charges particulières devant servir de base à l'adjudication.

Quelques modifications ont été apportées au cahier des charges précédent:

- a)-Chaque concurrent désirant soumissionner devra justifier de la possession d'un appareil téléphonique relié au réseau d'Etat;
- b)-Il a été constaté l'insuffisance du nombre de lots de terrassement, maçonnerie, béton armé; en conséquence, le nombre de ceux-ci a été porté de 5 à 6 lots;
- c)-Tout bon de commande portera la date à laquelle devront être entrepris les travaux et le délai d'exécution exigé par le Service. L'entrepreneur disposera d'un délai de 48 heures, à réception du bon, pour faire connaître s'il est dans l'impossibilité de respecter le délai figurant au bon de commande. En cas de non réponse de sa part, le délai figurant au bon de commande sera considéré comme étant accepté. Dans le cas où les travaux ne seraient pas terminés à l'expiration de la période considérée, le travail lui serait retiré pour la partie restant à exécuter. Des mesures pourront être prises à l'encontre de l'entrepreneur défaillant.
- d)-Une clause spéciale (Article 15) prévoit la reprise du vieux zinc et du vieux plomb par les entrepreneurs adjudicataires des lots de zingage et de plomberie. Les quantités de vieux métaux ainsi récupérées seront pesées en présence d'un agent municipal et facturées à l'entrepreneur aux cours des vieux métaux en vigueur le jour du démontage des parties renouvelées. Les prix unitaires seront ceux figurant aux documents officiels fixant le cours des métaux non ferreux.

- Avis favorable de la Commission
- Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 48 - Bâtiments communaux - Travaux de nettoyage en 1954 et 1955 -
Adjudication en deux lots.

Les marchés passés, d'une part, pour le nettoyage des bâtiments communaux et du mobilier scolaire et, d'autre part, pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux viennent à expiration le 31 Mars 1954. Il est demandé l'autorisation de procéder à une nouvelle adjudication au début de l'année prochaine en vue de l'exécution de ces travaux pour la période comprise entre le 1er Avril 1954 et le 31 Mars 1956.

M. LEMOINE signale qu'il a été saisi de nombreuses réclamations de la part de Directeurs d'écoles, suite aux travaux de nettoyage exécutés pendant les vacances. En effet, des dégradations importantes ont été constatées dans plusieurs bâtiments scolaires et, pour parer à ces inconvénients, quelques modifications ont été apportées au cahier des charges préparé à cet effet:

- a)- le nettoyage sera exécuté à l'aide d'eau et de produits savonneux, à l'exclusion de tout autre produit;
- b)- dans le cas où des dégradations seraient encore constatées, les travaux de remise en état jugés nécessaires par la Ville seraient confiés à un entrepreneur adjudicataire de l'entretien. Le montant des mémoires sera soumis pour acceptation à l'adjudicataire des travaux de nettoyage et un titre de recette sera établi par les Services financiers pour le recouvrement des sommes ainsi dues;
- c)- Il est prévu une réception provisoire des travaux au fur et à mesure de leur exécution. Le règlement sera effectué sur présentation de chaque mémoire, à concurrence des 9/10 de leur montant; le solde, formant garantie pour la Ville, n'étant réglé qu'à la réception définitive fixée à deux mois après la réception provisoire.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 49 - Stade d'Athlétisme de la Citadelle - 2ème lot - Installation
du réseau de distribution d'eau potable - Décompte définitif.

Les travaux d'installation du réseau de distribution d'eau potable au Stade d'Athlétisme de la Citadelle sont terminés et réceptionnés définitivement.

Le montant des dépenses autorisées s'élève à I.617.924 F. 76; l'augmentation constatée résulte uniquement de l'application de la formule de révision prévue au cahier des charges.

Il est demandé d'approuver le décompte définitif tel qu'il est établi.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 50 - Dommages de guerre - Institut Denis Diderot - Achèvement
des travaux de reconstruction - Lot n° 6 - Carrelages -
Revêtements - Décompte définitif.

Les travaux de carrelage et de revêtement constituant le 6ème lot de travaux de la phase d'achèvement de reconstitution de l'Institut Denis Diderot sont terminés et réceptionnés provisoirement.

Le montant des dépenses s'élève à I.236.267 F. 21. La différence de 639.517 F. constatée entre le montant des dépenses autorisées et celui du décompte résulte de l'augmentation du volume des travaux. Ceux-ci comprennent en effet, en plus de ceux prévus, la réfection des trottoirs extérieurs bordant le pavillon de l'aile reconstruite, ouvrage qui n'avait pas été repris au lot mis en adjudication. Cette

reconstruction de trottoirs a d'ailleurs fait l'objet d'un additif au devis de dommages de guerre.

Il est demandé d'approuver le décompte tel qu'il est présente.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 51 - Centre Médico-Scolaire et Centre de vaccinations- Lot N° I - Gros oeuvre- Décompte définitif.

Le décompte définitif présenté dans ce rapport concerne le lot N° I (gros oeuvre) des travaux de construction du Centre Médico-Scolaire et de vaccination, travaux exécutés par l'entreprise CARONI.

Le montant des dépenses autorisées s'élève à 40.311.735 Fr et celui du décompte à 40.428.574 Fr.

Il est demandé d'approuver le décompte définitif tel qu'il est établi.

- Avis Favorable de la Commission

- Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 52 - Centre Médico-Scolaire et Centre de Vaccination - Lot N° I Gros oeuvre - Pénalités de retard dans l'exécution des Travaux - Admission en recette -

Le délai imparti à l'entreprise CARONI pour l'exécution des travaux dont il a été question au rapport précédent a été dépassé de huit mois.

L'entreprise n'est qu'en partie responsable de ce retard; il ya lieu de noter en effet :

- 1° - que des travaux supplémentaires ont été commandés : construction d'une galerie en sous-sol; bouchardage des façades en béton;
- 2° - que des difficultés de fondations ont été constatées;
- 3° - que les approvisionnements en briques de parement et hourdis creux ont subi des retards importants (4mois : d'Avril à Juillet 1951)
- 4° - que les intempéries constatées ont nui à l'avancement des travaux;
- 5° - que certains travaux de finition n'ont pu être exécutés qu'après le passage des autres entreprises.

En raison de ces circonstances, le Service propose d'accorder à l'Entreprise CARONI un délai supplémentaire de 6 mois 1/2 ; en conséquence, le délai restant imputable à cette Entreprise est de 45 jours, retard dont nous la rendons responsable. La retenue au titre de dommages et intérêts fixée au cahier des charges est de 2.000 Fr par jour de retard y compris dimanches et jours fériés; le montant des pénalités à appliquer s'élève donc à 90.000 Fr Il est demandé d'appliquer les pénalités prévues et l'admission en recette de cette somme.

- Avis favorable de la Commission

- Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 53 - Dommages de guerre - Lycée Faidherbe et ses annexes - Désignation d'un Architecte -

Pour permettre le règlement des honoraires dus à M. BONTE, Architecte D.P.L.G. chargé de la direction des travaux de réparation des dommages causés par faits de guerre au Lycée Faidherbe et à ses annexes, M. le Receveur Municipal a demandé de lui fournir une délibération du Conseil Municipal désignant cet Architecte à ce titre C'est l'objet du rapport présenté.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 54 - Dommages de guerre - Institut Denis-Diderot - Reconstitution
Travaux de ferronnerie - Augmentation du montant du marché

Au cours de l'exécution des travaux de ferronnerie effectués pour la reconstitution de l'Institut Denis Diderot, il est apparu indiqué de remplacer les châteaux provisoires par des châteaux en fonte semblables à ceux qui existaient avant la guerre.

Le coût de cet ouvrage qui n'avait pas été prévu au lot de ferronnerie confié à M. GOBERT, entrepreneur s'élève à 400.000 Fr. Il est demandé, en conséquence, de fixer à 2.452.000 Fr le montant de ce lot qui s'élevait précédemment à 2.052.000 Fr.

- Avis favorable de la Commission
- Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 55 - Centre d'Education Physique "Wazemmes" - Logement du gardien-
Montant des lots de travaux -

Le 22 Avril 1952, le Conseil Municipal a approuvé la mise en adjudication publique des travaux de construction du logement de gardien du Centre d'Education Physique "Wazemmes". Les prix d'adjudication ayant été basés sur les devis établis il y a déjà quelques années, il y a lieu, pour permettre le règlement de ces travaux, de fixer le montant des dépenses autorisées sur la base des prix actuellement en vigueur.

- Avis favorable de la Commission
- Rapport transmis à l'Administration Municipale

N° 56 - Dommages de guerre - Colonie de vacances de Wormhoudt -
4ème phase - Lots Nos 1, 2, 4 et 7 - Augmentation du montant
des dépenses autorisées.

Le 22 Février 1952, le Conseil Municipal a décidé de réaliser la 4ème phase de reconstruction de la Colonie de vacances de Wormhoudt. Les travaux entrepris en Novembre 1952 sont maintenant très avancés; toutefois, une modification au projet a été reconnue nécessaire.

En effet, il a été décidé d'incorporer dans la construction projetée une salle de douches faisant actuellement défaut dans les nouveaux bâtiments reconstruits de la Colonie. Par ailleurs, M. le Chef des Services départementaux de la Jeunesse et des Sports a demandé le fractionnement du réfectoire en salles à manger au moyen de cloisons. Il a enfin été reconnu souhaitable de pouvoir disposer de volets roulants aux baies des réfectoires et des chambres du personnel.

Compte tenu de ces travaux supplémentaires importants qui sont incorporés dans les lots de gros-oeuvre, de charpente-menuiserie, d'installations sanitaires et de plomberie, il y a lieu de modifier le montant des dépenses autorisées de ces trois lots, afin de permettre le règlement des dépenses.

Il est demandé d'approuver ces dispositions.

- Avis favorable de la Commission.
- Rapport transmis à l'Administration Municipale

N° 57 - Annexe de l'Ecole Maternelle Philippe de Comines - Avant-
projet - Designation d'un architecte -

L'accroissement des effectifs scolaires pose le problème de la création de nouveaux locaux à l'école maternelle Philippe de Comines. Cette école, qui dessert un quartier très étendu, fonctionne en effet dans des conditions défectueuses. Il y a lieu de prévoir quatre nouvelles classes pour permettre de faire face aux besoins de la population scolaire.

Une étude a été demandée à M. MOLLET, Architecte D.P.L.G. et l'avant projet est conforme au programme établi par Melle MINNE, Inspectrice départementale des écoles maternelles. Il comprend quatre classes avec vestiaires, une salle de repos, une salle de jeux, une salle de propreté, un réfectoire et une cuisine, un bureau et un logement de Directrice et, enfin, une cour de récréation de 600 m².

La dépense à prévoir est de l'ordre de 30.200.000 frs.

La construction est prévue au sud-ouest du parc de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe, à l'angle des rues du Faubourg de Douai et du Capitaine Michel.

Il est demandé d'approuver l'avant-projet présenté, de charger M. MOLLET, Architecte D.P.L.G., de l'établissement du projet définitif et de solliciter l'inscription de cette nouvelle école sur la liste de priorité nationale.

- Avis favorable de la Commission.

- Rapport transmis à l'Administration municipale

N° 58 - Abattoirs - Chauffage de bureaux - Information -

M. le Directeur des Abattoirs a demandé à nos Services d'Assurer le chauffage au gaz des trois bureaux situés dans l'enceinte des Abattoirs, face à l'entrée principale.

Le branchement des bureaux se trouvant, l'un à droite, l'autre à gauche de l'entrée, peut être raccordé sur une conduite de gaz souterraine passant à proximité. Celui du bureau central nécessite une installation souterraine à brancher sur l'alimentation de l'un des deux bureaux précités.

Ces travaux entraîneraient une dépense évaluée à 250.000 frs.

Etant donné que le projet de modernisation des Abattoirs est en cours d'étude, il n'apparaît pas indiqué de faire une dépense aussi importante pour une installation qui s'avèrerait encore provisoire. En conséquence, la Commission décide que ces bureaux continueront à être chauffés avec des foyers au charbon.

Dossier retourné au Service qui informera le Directeur des Abattoirs, puis classera.

N° 59 - Ecole Carnot, rue du Réduit - Remise en état d'une buanderie Information.

M. le Directeur de l'école Carnot, rue du Réduit, a demandé la remise en état de sa buanderie installée dans la cour. Ce local est actuellement irréparable et sa reconstruction entraînerait une dépense approximative de 200.000 frs.

En raison du nombre de pièces composant le logement dont dispose le Directeur de l'établissement, M. ASTIE estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette demande.

La Commission se range à cet avis.

Dossier retourné au service pour classement.

N° 60 - Grand Théâtre - Remise en état des marquises - Information

Au cours d'une réunion précédente de la Commission des Bâtiments M. COQUART, membre de cette Commission, avait demandé d'envisager la remise en état des marquises du Grand Théâtre. Le devis établi par le Service s'élève à 1.900.000 frs.

Compte tenu de l'importance de la dépense et de l'inutilité de ces marquises qui avaient été construites pour permettre aux usagers d'être à l'abri pour attendre la location de leurs places, il est proposé de les supprimer purement et simplement. La Commission se range à cet avis.

Le Service des Travaux en Régie assurera le démontage et un entrepreneur adjudicataire des travaux d'entretien sera désigné pour la réfection des pierres.

Dossier retourné au Service pour suite à donner.

N° 61 - Eglise Sainte Catherine - Réparations à la Tour - Décision

D'importantes réparations différées depuis 25 ans s'imposent à la Tour Sainte Catherine qui, construite en 1504 en pierres de Lezennes, matériau friable et gélive par excellence, présente un danger certain pour la sécurité publique. Un barrage a dû être édifié autour de l'édifice et il faudra songer à condamner les entrées placées au pied de la Tour si une décision n'est pas prise très rapidement.

M. LEMOINE, qui s'est intéressé à la question, estime que des mesures sont à prendre d'urgence pour la restauration ou la suppression de cette Tour.

Le devis établi à cet effet par le Service s'élève à 25.000.000 frs environ, y compris le montage d'un échafaudage qui coûterait 5.000.000 frs.

M. MOLLET, Architecte D.P.L.G. s'est penché sur la question et a étudié un projet susceptible de conserver à l'édifice son caractère historique. Deux solutions ont été envisagées:

- 1° - Recouvrement complet des parois par un voile en béton. Le devis établi par l'entreprise JONCQUEZ, spécialiste en travaux de ce genre, s'élève à plus de 25.000.000 frs.
- 2° - Remplacement des pierres désagrégées par des nouvelles pierres naturelles ou reconstituées, les parties n'ayant pas souffert des intempéries ne seraient pas reprises. Cette solution est aussi coûteuse que la première.

Il est en outre signalé que la démolition de la Tour jusqu'à une hauteur déterminée et la construction d'une plateforme seraient d'un prix de revient plus onéreux que l'opération de restauration.

La Commission est unanime à reconnaître qu'étant donné le caractère historique de la Tour il ne peut être envisagé de la supprimer, solution qui ne serait pas bien accueillie des Lillois.

La Commission décide dont la restauration.

En raison de l'importance de la dépense, il ne fait pas de doute que le Conseil de Fabrique de cette paroisse pauvre puisse participer.

M. ASTIE suggère de poser la question à l'Evêché pour cette participation et d'intervenir à ce sujet auprès de son Eminence le Cardinal LIENART.

Dossier retourné au Service pour suite à donner.

N° 62 - Observatoire - Réfection de la Coupole

Un devis avait été établi par le Service pour le remplacement de la Coupole de l'Observatoire: il s'élevait à 2.200.000 frs.

Etant donné l'importance de la dépense, M. KOURGANOFF a fait connaître qu'il avait pu obtenir gratuitement l'aluminium nécessaire à la remise en état de cette coupole et, ensuite, d'une firme lilloise, la mise en forme de la sphère.

Pour financer les travaux de pose et divers autres ouvrages connexes, en tenant compte de l'apport de l'Université et des appuis généreux que M. KOURGANOFF a déjà obtenus, ce dernier estime que la participation de la Ville dans la dépense est nécessaire parce que cette coupole est à la fois un instrument de recherches et une partie de couverture d'un immeuble dont l'entretien incombe à la Ville. Il demande que cette participation soit octroyée sous la forme d'une subvention qu'il fixe d'ailleurs à 500.000 frs.

.../

Il est signalé, en outre, qu'une aide financière du Conseil Général a également été sollicitée.

M.ASTIE insiste pour que la Commission prenne une position de principe et accepte d'accorder sa participation dont le montant serait fixé ultérieurement .

La Commission se range à cet avis, à la condition, toutefois, que le Conseil Général attribue une subvention pour l'exécution de ce travail qui s'avère extrêmement délicat.

Le Service des Finances sera saisi de la question.

La séance est levée à 23 heures 30 .

Hôtel de Ville, le 28 Octobre 1953.

L'Ingénieur principal,
R. GOULARD.

La Rédactrice principale,
Secrétaire de séance,
M.J. DELACHERIE.

Le Conseiller Municipal
délégué aux Travaux ,

Jean ASTIE .

Le Chef de Bureau des Services
Techniques ,

Paul LEVRAGUE .

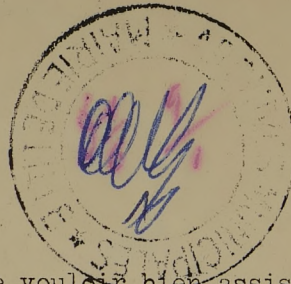
--:--:--

VILLE DE LILLE

TRAVAUX MUNICIPAUX

Service d'Architecture

DIRECTION



Je vous saurais gré de vouloir bien assister à la réunion des Membres de la Commission des Bâtiments qui aura lieu le jeudi 4 Février 1954 à 18 heures, à l'Hôtel de Ville, Bureau du Directeur du Service d'Architecture, 1er étage, Pavillon IV, (Côté rue Saint-Sauveur), Porte N°A-67.

Hôtel de Ville, le 3 Février 1954

Le Conseiller municipal délégué aux Travaux,
Jean ASTIE

ORDRE DU JOUR

- I.- Questions diverses;
- 2.- Eglise Saint-André - Sondage des voûtes - Imputation de la dépense.
- 3.- Eglise Saint-André - Grosses réparations aux contreforts - Imputation de la dépense.
- 4.- Eglise Saint-André - Travaux de couverture - Ière tranche - Fonds de concours - Crédit.
- 5.- Eglise Anglicane - Travaux d'entretien - Charges de la Ville.
- 6.- Eglise Sainte-Catherine - Travaux de couverture - Révision des chêneaux - Participation du Culte - Admission en recette.
- 7.- Eglise Saint-Stienne - Travaux de zinguerie - Participation du Culte - Admission en recette.
- 8.- Eglise Saint-Vincent-de-Paul - Travaux de couverture - Participation du Culte - Admission en recette.
- 9.- Eglise Saint-Maurice des Champs - Travaux de réfection du clocher - Participation du Culte - Admission en recette.
- 10.- Eglise Saint-Pierre Saint-Paul - Travaux de couverture - Participation du Culte - Admission en recette.
- II.- Temple protestant - Travaux de sol - Remise en état des galeries - Participation du Culte - Admission en recette.
- 12.- Domages de guerre - Reconstitution de l'Etablissement de Bains de la rue Dupuytren - Avant-projet - Désignation d'un Architecte.
- 13.- Domages de guerre - Institut Denis-Diderot - Atelier de mécanique et ancienne Salle d'Horlogerie. Travaux de carrelage et de peinture - Marchés.
- 14.- Domages de guerre - Colonie de Vacances de Wormhoudt - Equipement - Mobilier divers - Marchés.

- 15.- Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe - Aménagement et équipement de la cuisine et de ses annexes. Travaux de bâtiment - Fourniture de matériel d'équipement et de mobilier - Marchés.
- 16.- Bâtiments scolaires - Collège moderne de Jeunes Filles "Jean Macé" - Acquisition de tables individuelles et de chaises à ossature tubulaire - Marché.
- 17.- Bâtiments scolaires - Acquisition de chaises de maîtres - Marché.
- 18.- Hôtel de Ville - Réseau téléphonique municipal - Entretien de la batterie d'accumulateurs - Contrat d'entretien.
- 19.- Magasins municipaux - Vente de vieux métaux - Admission en recette.
- 20.- Magasins municipaux - Vente de tuyaux réformés provenant du matériel d'incendie. Admission en recette.
- 21.- Bâtiments communaux - Logements - Remplacement d'installations sanitaires.
- 22.- Cantines scolaires - Aménagement des cuisines - Acquisition de matériel - Marchés.
- 23.- Loi Barangé - Année scolaire 1953-1954 - Application - Programme de travaux.
- 24.- Ecole maternelle Mozart - Travaux d'agrandissement - Lot de plâtrerie-cimentage - Décompte définitif.
- 25.- Services municipaux - Marchés de fourniture de bois, de sciage et transport de bois - Substitution d'entreprise.
- 26.- Institut médico-légal - Installation d'un poste à haute tension - Information.
- 27.- Services municipaux - Fourniture de gaz pour postes de soudure. Marché.
- 28.- Bâtiments scolaires - Ecole Sophie Germain - Travaux Crédit supplémentaire.
- 29.- Bâtiments scolaires - Ecole de filles Pasteur - Aménagement de deux classes dans locaux existants - Crédit.
- 30.- Bâtiments scolaires - Ecole de filles Pasteur - Aménagement de deux classes dans locaux existants - Demande de subvention.
- 31.- Collège moderne de Jeunes Filles Jean Macé - Construction de classes provisoires et démontables - Crédit.
- 32.- Lycée de Jeunes Filles Fénelon - Travaux au dortoir Maintenon - Crédit.
- 33.- Lycée de Jeunes Filles Fénelon - Travaux au dortoir Maintenon - Demande de subvention.

- 34.- Collège technique de Jeunes Filles "Valentine Labbé"
Classes de "5ème technique" - Aménagement de locaux
aux Halles aux Sucres - Crédit.
 - 35.- Collège technique de Jeunes Filles "Valentine Labbé"
Classes de "5ème technique" - Aménagement de locaux
aux Halles aux Sucres - Demande de subvention.
 - 36.- Halles aux Sucres - Réfection de la couverture -
Ravalement des pierres sous chêneaux - 2ème tranche -
Crédit.
 - 37.- Marché couvert de la Nouvelle Aventure - Achèvement des
aménagements intérieurs - Crédit.
 - 38.- Etablissement de Bains rue des Sarrazins - Réfection
des installations d'éclairage et de signalisation -
Crédit.
 - 39.- Casernes de Sapeurs-Pompiers - Installation de compteurs
individuels de gaz et d'électricité - Crédit.
 - 40.- Hôtel de Ville - Station de Télévision - Travaux d'amé-
nagement - Participation de la Ville - Crédit.
 - 41.- Bâtiments communaux - Bourse du Travail - Remise en état
de la couverture, Travaux de zinc - Remplacement de
voligeages - Première tranche - Crédit.
 - 42.- Opéra de Lille - Transformation de la toiture - Appel
d'offres-concours, Première tranche de travaux - Crédit.
 - 43.- Urinoirs publics - Construction d'urinoirs - Programme
de 1954 - Crédit.
 - 44.- Eglise Saint-Maurice-des-Champs - Travaux de maçonnerie
au clocher - Crédit.
 - 45.- Monument aux Morts - Parvis du Souvenir - Remise en
état - Part de la Ville dans les dépenses - Crédit.
 - 46.- Stade d'Athlétisme "Citadelle" - Construction de ves-
tiaires-douches et travaux divers - Crédit.
 - 47.- Stade d'Athlétisme "Citadelle" - Construction de ves-
tiaires-douches et travaux divers - Demande de subven-
tion.
 - 48.- Affaires diverses.
-

DIRECTION

MM. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le jeudi 4 Février 1954 à 18 heures, sous la présidence de M. Jean ASTIE, Conseiller municipal délégué aux Travaux.

Présents : MM. Jean ASTIE, Conseiller Municipal

BERTRAND, d°
M. le Docteur DEFAUX, d°
MM. DOYENNETTE, d°
HANSKENS, d°
Me MOITHY, d°
MM. RAMETTE, d°
RONSE, d°
Me VEROONE, d°



Excusés : MM. DECAMPS, Adjoint au Maire
DANEL, Conseiller Municipal

Assistaient également à la séance :

MM. LEMOINE, Ingénieur principal
GOULARD, d°
DEMENGE, Chef de Bureau des Services techniques
P. LEVRAGUE, d°
Mme DELACHERIE, Rédactrice principale, Secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 H. 15.

Le procès-verbal de la réunion du 1er Octobre 1953 est adopté sans observation.

M. ASTIE s'excuse du retard apporté à la convocation de la Commission, retard imputable aux informations tardives reçues des Services financiers visant la préparation du Budget primitif de l'exercice 1954. Les crédits alloués au Service ont été connus à la fin de Janvier et les délibérations s'y rapportant n'ont pu évidemment être préparées avant cette date.

QUESTIONS DIVERSES

a)- M. le Conseiller DOYENNETTE déplore le manque d'entretien de la Salle des Fêtes de Fives et demande que le Service des Bâtiments examine la possibilité de remédier à cet état de chose dont se plaignent les habitants de Fives.

M. LEMOINE prend note et envisagera les dispositions à prendre dans la mesure où les crédits attribués au Service le permettront.

o

o o

b)- M. le Conseiller RONSE regrette que les vitraux du Grand Théâtre soient aussi mal entretenus.

Il est signalé, par ailleurs, que la température qui règne au Grand Théâtre est insuffisante; M. LEMOINE indique qu'une augmentation des surfaces de chauffe pourrait être prévue mais serait de nature à relever les frais de chauffage de ce bâtiment.

M. ASTIE invite M. LEMOINE à étudier les deux questions soulevées.

o

o o

c)- M. le Conseiller RAMETTE rappelle qu'il avait déjà attiré l'attention de l'Administration municipale sur certains aménagements qui seraient de nature à rendre les locaux scolaires plus agréables; c'est le cas notamment de l'école Lydéric où le préau empêche la lumière de pénétrer dans les classes.

A la suite de la réunion de la Commission des Bâtiments, une visite a été faite sur place; il a été constaté que la suppression du préau demandée par M. RAMETTE peut être effectuée.

Il est décidé que le Service des Travaux en Régie procédera au démontage du préau.

M. RAMETTE signale en outre l'état défectueux des planchers de l'école Paul Bert.

Pour cette dernière école, un sous-crédit a été prévu au titre de la Loi Barangé de l'exercice 1954.

o
o

d)- M. le Conseiller BERTRAND rappelle l'état défectueux des planchers de la Salle des Fêtes du Groupe scolaire Léon Trulin-Albert Samain.

M. LEMOINE, qui a examiné la question, suggère l'exécution d'un revêtement en terrazolite et la création d'une scène en prolongement de la salle existante.

Le Service envisagera les dispositions à prendre à ce sujet.

o
o

d)- M. BERTRAND insiste à nouveau pour la création d'un Internat à l'Institut Denis Diderot. Il estime que cette opération serait utile pour les jeunes gens qui suivent des cours spéciaux et serait rentable pour la Ville.

M. ASTIE signale que le projet est en cours d'étude.

N°63 - Monuments historiques - Eglise Saint-André - Sondage des voûtes - Imputation de la dépense.

Des enduits des voûtes de la grande Nef s'étant détachés de leur support par suite des infiltrations d'eau dans la toiture, M. l'Architecte en Chef des Monuments Historiques a fait immédiatement exécuter un sondage dans le but de faire tomber les parties qui présentaient un danger.

Coût des travaux : 300.000 F. environ - Participation de l'Administration des Beaux-Arts : 150.000 F. - Quote-part de la Ville : 150.000 F.

Il est demandé l'autorisation d'imputer cette dépense sur le crédit d'entretien des édifices culturels.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N°64.- Monuments historiques - Eglise Saint-André - Grosses réparations aux contreforts - Imputation de la dépense.

Les contreforts de l'Eglise sont en très mauvais état. Déjà des chutes de matériaux ont endommagé des immeubles voisins.

Cinq contreforts ont été réparés en 1953. Il s'agit de poursuivre ce programme et trois contreforts doivent être consolidés d'urgence.

La dépense s'élève à 954.000 F.-Participation de l'Administration des Beaux-Arts : 477.000 F.- Quote-part de la Ville : 477.000 F.

Il est demandé l'autorisation d'exécuter ces travaux et d'imputer la dépense sur un crédit global de 38.745.000 F. qui sera ouvert à la Section extraordinaire du Budget primitif de 1954, sous la rubrique : "Bâtiments communaux - Gros travaux - Aménagements divers".

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

o

o o

Au sujet du crédit global dont il est question ci-avant, M. LEVRAGUE donne à la Commission quelques informations relatives à la suite donnée aux demandes de crédits nécessaires au Service pour l'année 1954 et ayant été transmises aux Services financiers.

C'est ainsi qu'au titre de la Section extraordinaire, le programme complet comportait :

a)- les travaux dans les bâtiments scolaires :	172.168.000.--
b)- les travaux dans les autres bâtiments :	232.310.000.--
c)- les travaux divers :	41.251.000.--
d)- les réalisations sportives :	32.600.000.--

Le devis général s'élevait donc à : 478.329.000.--

En raison de l'importance de la dépense, les travaux avaient été classés en trois urgences, soit :

1ère urgence :	244.878.000.--
2ème urgence :	77.791.000.--
3ème urgence :	155.660.000.--

Des renseignements reçus des Services financiers, il ressort qu'une soixantaine de millions de francs seront finalement mis à la disposition du Service en 1954 au titre de la Section extraordinaire.

Le programme de l'utilisation des crédits qui figure en détail dans certaines rubriques du présent procès-verbal est joint en annexe à celui-ci.

De l'examen de cet état, il résulte que toutes les dépenses pour travaux ne donnant pas lieu à subvention ont été bloquées sur un même crédit inscrit à la Section extraordinaire, au Chapitre XXXV du Budget primitif de l'exercice 1954, sous la rubrique "Bâtiments communaux - Gros travaux - Aménagements divers". Pour les travaux subventionnables, chacun des postes de travaux a fait l'objet de l'ouverture d'un crédit spécial inscrit à ce même Chapitre XXXV.

o

o o

M. LEVRAGUE signale en outre qu'au titre de l'entretien des Bâtiments communaux, un crédit de 200.000.000 F. avait été demandé pour l'exercice 1954; en définitive, 100.000.000 F. seulement seront alloués au Service.

La Commission est unanime pour élever une protestation contre l'insuffisance des crédits mis à la disposition du Service d'Architecture.

N°65.- Monuments historiques - Eglise Saint-André - Travaux de couverture - Ière tranche - Fonds de concours - Imputation de la dépense.

La couverture de l'Eglise Saint-André, en très mauvais état, nécessite une réfection complète. Le devis atteint la somme de 19.000.000 F. En 1953, il avait été décidé de procéder à l'exécution d'une première tranche de travaux d'un montant de 6.800.000 F., avec participation de l'Administration des Beaux-Arts pour 3.400.000 F. et quote-part de la Ville de 3.400.000 F. L'emprunt prévu pour ce financement n'ayant pas été réalisé, les travaux n'ont pu être entrepris.

Dans ces conditions, M. l'Architecte en Chef des Monuments historiques a modifié le programme et prévoit maintenant une première tranche de travaux de 8.000.000 F., la quote-part de la Ville étant de 4.000.000 F.

Il est demandé accord sur les nouvelles dispositions du programme et l'autorisation de prélever le montant de la participation de la Ville sur le crédit global de la Section extraordinaire du Budget primitif de 1954 réservé au Service des Bâtiments.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N°66.- Eglise Anglicane - Travaux d'entretien - Charges de la Ville.

Par une délibération du Conseil Municipal en date du 31 Octobre 1868, la Ville de Lille est devenue propriétaire d'une Chapelle, construite par la Commission de l'Eglise Anglicane, à charge par elle de pourvoir à son entretien; mais depuis les événements de 1939-1945, cette Commission, tenant compte des circonstances, avait accepté de participer, à raison de 50%, aux dépenses d'entretien de l'édifice malgré les conditions de la délibération.

Dans une lettre en date du 10 Novembre 1953, le Consul de Sa Majesté Britannique, au nom de la Commission de l'Eglise, "demande que la Ville reprenne entièrement en charge les travaux d'entretien de l'Eglise, conformément d'ailleurs aux termes de la Convention".

Le Service a consulté le Service du Contentieux. Ce dernier a conclu que l'accord de 1868 constitue une dépense obligatoire pour la Ville et que la loi du 9 Décembre 1905, malgré sa portée générale, n'altère pas l'obligation qui dérive de la délibération de 1868.

Dans ces conditions, il est demandé de confirmer les termes de la délibération de 1868 qui prévoit que la Ville est tenue de pourvoir à l'entretien de l'Eglise Anglicane.

La Commission accepte de confirmer la validité de la Convention.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

TRAVAUX A FRAIS COMMUNS AUX EGLISES

<u>N° de la Commission</u>	<u>Désignation des Eglises</u>	<u>Désignation des travaux</u>	<u>Montant des travaux</u>	<u>Participation du Culte</u>	<u>annuités demandées</u>
N°67	<u>Eglise Sainte-Catherine</u>	Couverture - Chêneaux	100.000	50.000	"
N°68	<u>Eglise Saint-Etienne</u>	Travaux de zin- guerie	30.000	15.000	"
N°69	<u>Eglise Saint-Vincent-de Paul</u>	Couverture	26.000	13.000	"
N°70	<u>Eglise Saint-Maurice- des Champs</u>	Travaux de ré- fection du clo- cher	62.714	31.357	"
N°71	<u>Eglise Saint-Pierre Saint-Paul</u>	Couverture	650.000	325.000	5
N°72	<u>Temple protestant</u>	Remise en état des galeries. Travaux de sol	660.000	330.000	4
N°73	<u>Temple protestant</u>	Travaux de zin- gage	30.000	15.000	"

Avis favorable de la Commission sur les admissions en recette proposées et les annuités demandées par les représentants du Culte de l'Eglise Saint-Pierre Saint-Paul et du Temple protestant (rapport N°72).

Rapports transmis à l'Administration municipale.

N°74.- Dommages de guerre spéciaux - Désignation d'un expert pour la reconstitution des Orgues de l'Eglise Saint-Pierre Saint-Paul -

M. LAPRESTE, désigné au titre d'expert-vérificateur et réalisateur pour la reconstitution des Orgues de l'Eglise Saint-Pierre Saint-Paul, a fait savoir qu'il donnait sa démission après avoir toutefois rempli ses fonctions d'expert-vérificateur.

Il est proposé d'accepter cette démission et de désigner M. LENFANT de Rouen, expert agréé par le M.R.L., pour succéder à M. LAPRESTE en qualité d'expert-réalisateur.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N°75.- Dommages de guerre - Reconstitution de l'Etablissement de Bains de la rue Dupuytren - Avant-projet - Désignation d'un Architecte.

L'établissement de bains-douches situé 22 rue Dupuytren a été complètement détruit au cours des nombreux bombardements qui, de 1940 à 1944, ont éprouvé le quartier de Fives.

La reconstruction de cette partie de la Ville est très activement poussée et il importe maintenant qu'un nouvel établissement de bains-douches soit mis au service de la population.

.....

A la suite du remembrement, un grand emplacement limité par les rues du Long Pot, Francisco Ferrer, du Vieux Moulin et Dupuytren a été réservé à la Ville pour la reconstruction des écoles, d'un établissement de bains et pour l'aménagement d'un terrain d'éducation physique.

Une étude sur la reconstruction des bains-douches a été demandée à M. BRUNOT, Architecte D.P.L.G.

L'avant-projet établi par cet Homme de l'Art prévoit l'installation de 34 cabines de douches, de 50 baignoires, de 4 salles d'attente et l'aménagement d'un appartement pour le Régisseur.

La dépense à prévoir pour cette réalisation est de l'ordre de 42.000.000 F. Elle serait entièrement couverte par l'emploi de l'indemnité de dommages de guerre de l'établissement sinistré.

Il est demandé d'approuver la reconstruction de l'établissement de bains-douches de Fives qui a d'ailleurs fait l'objet d'une demande prioritaire et de désigner M. BRUNOT pour l'établissement du projet définitif et pour la direction des travaux.

Avis favorable de la Commission.

Rapport et avant-projet transmis à l'Administration municipale.

A la demande de M. LEMOINE, il est signalé que l'étude et la direction des travaux relatifs aux installations thermiques, mécaniques et électriques visant ce projet seront assurés par le Service d'Architecture.

N°76.- Dommages de guerre - Institut Denis Diderot - Atelier de mécanique et ancienne Salle d'Horlogerie - Travaux de carrelage et de peinture - Marchés.

Pour achever les travaux de reconstruction de l'Institut Denis Diderot, il restait à carreliser l'ancienne Salle d'Horlogerie et à peindre quelques travées de l'Atelier de mécanique.

Les travaux ont été confiés aux entreprises adjudicataires des lots de carrelage et de peinture de la précédente adjudication. Ces entrepreneurs ont d'ailleurs consenti, malgré le peu d'importance des ouvrages, les mêmes rabais, soit 23% pour le carrelage et 50% pour la peinture.

Les dépenses totales s'élèvent à 500.000 F., soit 250.000 F. pour la peinture et 250.000 F. pour le carrelage.

Un marché est à passer avec chacune de ces entreprises.

Avis favorable de la Commission.

Rapport et marchés transmis à l'Administration municipale.

N°77.- Dommages de guerre - Colonie de Vacances de Wormhoudt - Equipement - Mobilier divers - Marchés -

Les travaux de reconstruction de la Colonie sont sur le point d'être achevés. Pour permettre l'équipement en mobilier et en matériel de la cuisine, du réfectoire et de la salle de jeux, il a été demandé des propositions; c'est la Coopérative artisanale du Bâtiment du Département du Nord qui a fait les offres les plus intéressantes pour

la construction du mobilier en bois (tables, armoires, etc...).

En ce qui concerne les chariots à vivres, nous nous sommes adressés à la Société SLINGSBY, spécialisée en petit matériel de roulage.

Pour permettre la réalisation de cet équipement, un marché de 600.000 F. est à passer avec la Coopérative artisanale et un autre de 250.000 F. avec la Société SLINGSBY.

Avis favorable de la Commission.

Rapport et marchés transmis à l'Administration municipale.

N°78.- Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe - Aménagement et équipement de la cuisine et de ses annexes - Fourniture de matériel d'équipement et de mobilier - Marchés.

Un crédit de 9.000.000 F. avait été inscrit au Budget supplémentaire de l'exercice 1953 afin de financer les travaux et les acquisitions de matériel nécessaires à l'aménagement et à l'équipement de la cuisine de l'Ecole de Plein Air et de ses annexes.

Le Service a procédé à trois appels d'offres en vue de l'achat du matériel, à savoir :

- 1°- fourneau central et ses annexes comprenant : fourneau, marmites, friteuse, sauteuse, laverie de verres, plonge, vidoir, deux chauffe-eau;
- 2°- armoire frigorifique;
- 3°- batterie de cuisine, vaisselle et ustensiles divers.

Pour le fourneau central, six maisons spécialisées ont été consultées. Proposition la plus intéressante pour la Ville : celle de la Compagnie Française Thomson-Houston à Paris, pour le prix net et forfaitaire de 2.321.700 F.

Pour l'armoire frigorifique, trois firmes spécialisées ont été consultées - Offre la plus avantageuse : Etablissements FLORIN à Tourcoing pour le prix net de 485.000 F.

En ce qui concerne le petit matériel de cuisine et de vaisselle, vingt-neuf maisons ont été consultées. Treize ont remis des propositions. En raison des offres faites, il a été décidé de diviser les fournitures en deux lots :

- a)- pour la batterie de cuisine, c'est la Manufacture Métallurgique de Tournus qui a fait les prix les plus intéressants - Prix : 150.000 F.
- b)- pour la vaisselle et les ustensiles divers, c'est la Société G. JACQMART de Lille qui a fait les meilleurs prix : 250.000 F.

Un marché est à passer avec chacune de ces trois firmes.

Avis favorable de la Commission.

Rapport et marchés transmis à l'Administration municipale.

N°79.- Bâtiments communaux et bâtiments scolaires - Acquisition de chaises - Marché.

Pour faire face, d'une part, à l'augmentation du nombre des classes dans les établissements scolaires, à la réouverture prochaine de l'école de Plein Air Désiré Verhaeghe et à l'équipement du réfectoire de la Colonie de Vacances de Wormhoudt et, d'autre part, afin de pourvoir au remplacement de chaises de maître devenues inutilisables, il est nécessaire d'acquérir 300 chaises qui seront réparties au fur et à mesure des demandes.

Nous avons consulté, à cet effet, neuf fabricants de sièges.

L'examen des propositions a fait apparaître que l'offre de la Société Anonyme THONET Frères était la plus avantageuse pour la Ville.

Le prix remis par cette Société, dont le siège social est à Paris, 137 rue du Mont Cenis, est le suivant :

- chaise en hêtre bois courbé - 3 barrettes, vernie sur bois naturel -
Référence 5050 BC - l'unité..... 1.610 F.

Le prix ci-dessus est net, ferme, toutes taxes comprises; il s'entend pour mobilier rendu franco de port et d'emballage au magasin de la Ville.

Il est demandé l'autorisation de passer un marché avec la Société THONET, marché évalué à 483.000 F.

Il est précisé que la dépense pour l'acquisition des 260 chaises destinées à la Colonie de Wormhoudt sera prélevée sur le crédit "Dommages de guerre".

Avis favorable de la Commission.

Rapport et marché transmis à l'Administration municipale.

N°80.- Hôtel de Ville - Réseau téléphonique municipal - Entretien de la batterie d'accumulateurs - Contrat d'entretien.

Les Etablissements TUDOR procèdent actuellement au remplacement de la batterie d'accumulateurs du Réseau téléphonique municipal.

Pour éviter à l'avenir l'engagement de grosses dépenses d'entretien, il est indiqué de confier celui-ci au constructeur. Ce dernier s'engage, moyennant une rémunération trimestrielle basée sur un paramètre (25.104 F. par an au 1er Janvier 1954), à assurer des visites périodiques, les dépannages, les réparations ou remplacements de pièces défectueuses, les nettoyages intérieurs, la remise en état ou le remplacement des constituants.

L'engagement d'entretien aurait une durée de dix années.

La passation d'un contrat avec les Etablissements TUDOR est nécessaire.

Avis favorable de la Commission.

Rapport et contrat transmis à l'Administration municipale.

N°81.- Magasins municipaux - Vente de vieux métaux - Admission en recette.

Il a été procédé à la vente de vieux métaux récupérés provenant de vieilles installations thermiques et d'éclairage, ainsi que de toitures et chéneaux refaits à neuf.

Dix-sept maisons ont été consultées. Six ont fait des offres. Ce sont les Etablissements BOONE à La Madeleine qui ont proposé les meilleurs prix pour les métaux ferreux :

fonte brûlée :	7.650 F. la tonne	} Prix total du lot : 734.986 F.05
fonte douce :	9.500 F. "	
fers et déchets :	9.050 F. "	
platinage :	5.250 F. "	

.....

Pour le vieux zinc, c'est la Maison MAZELIER à Lille qui a remis le prix le plus avantageux pour la Ville, soit :

65.950 F. la tonne - Prix total du lot : 472.927 F.45.

Il est demandé d'admettre en recette les sommes représentant le montant des ventes, celui-ci ayant été déterminé avec les bons de pesée à une bascule publique.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

o

A la demande d'un membre de la Commission, il est signalé que les admissions en recette ne sont pas ristournées au Service pour emploi comme dépenses pour l'exécution de travaux, mais incorporés à un Chapitre global de recettes accidentelles.

N°82.- Magasins municipaux - Vente de tuyaux réformés provenant du matériel d'incendie - Admission en recette.

De même, un appel d'offres a été lancé pour la vente de 1.010kgs de tuyaux réformés provenant du matériel d'incendie. C'est M. MORE, Négociant à Thumesnil, offrant 33 F.80 le kilogramme, qui a enlevé le lot.

Admission en recette : 34.138 F.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N°83.- Bâtiments communaux - Logements - Remplacement d'installations sanitaires.

Il est nécessaire parfois de procéder au remplacement des appareils sanitaires installés dans des logements appartenant à la Ville.

Il semble en effet inopportun de réduire le degré de confort existant dans les appartements loués ou mis à la disposition du personnel logé, en supprimant les dites installations lorsqu'elles deviennent vétustes.

Il est demandé de nous autoriser à procéder aux réparations et remplacements des dits appareils.

Le rapport présenté a pour but d'éviter ultérieurement toutes observations de M. le Receveur Municipal visant le règlement des dépenses correspondant à ces opérations.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N°84.- Cantines scolaires - Aménagement des cuisines - Acquisition de matériel - Marchés.

Un crédit de 6.600.000 F. a été mis à la disposition du Service en vue de remettre en état les cantines scolaires et d'en renouveler partiellement le matériel de cuisine.

Diverses maisons spécialisées dans l'équipement des cuisines ont été consultées. Parmi les offres reçues, celle de la Société CHALOT à Paris est la plus intéressante pour les ensembles fonctionnant au gaz de ville. En effet, cette firme propose des blocs-cuisine susceptibles de se juxtaposer ou de se diviser selon les besoins, formule très pratique dans les cantines aux effectifs instables. Dépense prévisible : 1.000.000 F.

Pour les appareils fonctionnant au charbon, la proposition la plus avantageuse pour la Ville a été remise par les Etablissements WILMOT-ROUSSEL à Lille. Dépense prévisible : 500.000 F.

Il est demandé l'autorisation de passer un marché avec ces deux firmes.

Avis favorable de la Commission.

Rapport et marchés transmis à l'Administration municipale.

N°85.- Loi Barangé - Année scolaire 1953-1954 - Application - Programme de travaux.

A l'occasion de la présentation du Budget primitif de l'exercice 1954, il a été prévu, conformément aux instructions reçues en 1953 de l'Autorité supérieure visant l'octroi des fonds de la Caisse départementale scolaire, l'inscription d'un crédit de 41.085.100 F. en vue de l'équipement scolaire des Etablissements publics de la Ville de Lille.

Pour permettre à la Commission départementale d'examiner le projet au cours de sa plus prochaine réunion, le Service a dressé les devis des travaux à exécuter en 1954 en vue de l'utilisation des crédits ouverts cette année au titre de la Loi Barangé.

M. LEVRAGUE fait savoir que la délibération visant la répartition des crédits de 1953 ne nous a pas encore été retournée approuvée par l'Autorité préfectorale. Renseignements pris, il résulte que la Commission départementale ne s'est pas encore réunie pour l'examen du programme de 1953.

Il est probable que le projet pour 1954, qui sera soumis au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance, pourra être examiné en même temps que celui établi pour 1953 par la dite Commission.

Lecture est donnée du plan de répartition des travaux projetés.

Plusieurs membres de la Commission font remarquer qu'il ne s'agit que de travaux d'aménagement et d'entretien, alors que l'esprit de la loi visait des travaux d'amélioration, d'équipement et de confort.

En raison de l'insuffisance des crédits d'entretien alloués pour 1954, le Service a estimé qu'il était indiqué d'affecter en totalité à l'entretien les crédits de la Loi Barangé. M. BERTRAND estime toutefois qu'une partie de ces crédits pourrait être destinée à l'aménagement de classes d'Enseignement ménager dans des écoles où, compte tenu de la disposition des locaux, la dépense serait relativement faible; c'est le cas notamment de l'école Albert Samain.

- II -

Après échange de vues, il est décidé que le programme dont il a été donné lecture sera modifié et prévoira l'aménagement de quelques classes d'enseignement ménager dans certaines écoles où les travaux à exécuter dans ce sens occasionneront le moins de dépenses possible.

Il est décidé que le rapport présenté au Conseil Municipal comportera, en annexe, le nouveau programme établi.

o

o o

En ce qui concerne plus particulièrement l'école de filles Albert Samain, le Service des Travaux en Régie pourrait éventuellement apporter son concours pour tous travaux d'aménagement ou de déplacement de cloisons.

o

o o

Il a été signalé par les Services financiers que la subvention qui sera accordée au titre de la Loi Barangé en 1954 sera sans doute légèrement supérieure au montant du crédit inscrit au Budget primitif de 1954. Ce supplément sera affecté à la location des films et aux abonnements divers et sera d'ailleurs réservé exclusivement aux Services de la 4ème Division.

o

o o

Pour répondre au désir exprimé par la Commission, M. LEVRAGUE suggère que, pour 1955, 50% des crédits alloués soient affectés à la création de classes d'Enseignement ménager dans les écoles de filles et de Salles de Travaux manuels dans les écoles de garçons.

N°86.- Ecole maternelle Mozart - Travaux d'agrandissement - 3ème lot - Plâtrerie - Cimentage - Décompte définitif -

Les travaux de plâtrerie et de cimentage sont terminés et réceptionnés provisoirement.

La situation des dépenses fait apparaître une augmentation de 178.770 F. sur le montant des dépenses autorisées.

Montant des dépenses autorisées : 980.000 F.

Montant du décompte : 1.158.770 F.

Cette augmentation de dépenses est due à celle du volume des travaux. En effet, les enduits des vestiaires et de la chaufferie, qui ne figuraient pas au projet, ont été commandés à l'adjudicataire qui a consenti à les exécuter aux conditions de son marché.

Il est demandé d'approuver le décompte définitif.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N°87.- Services municipaux - Marchés de fourniture de bois, de sciage et transport de bois - Substitution d'entreprise.

La Société "Anciens Etablissements DELZENNE Père, Vital DELZENNE, HENOCQUE et LEGLAND successeurs" est devenue la Société "Anciens Etablissements DELZENNE Père, LEGLAND et HENOCQUE successeurs" à la suite d'un acte notarié en date du 28 Novembre 1951.

Cette dernière Société demande le transfert à son nom des deux marchés de bois dont l'ancienne Société était titulaire pour 1953.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N°88.- Institut Médico-Légal - Installation d'un poste à haute tension - Information.

Le Service National de l'Electricité de France et du Gaz de France avait demandé, par lettre du 2 Juillet 1953, l'autorisation d'installer un poste à haute tension dans la cour de l'Institut Médico-Légal, afin de permettre l'électrification du quartier du Petit Maroc, en cours de reconstruction.

Après avis de M. l'Inspecteur d'Académie, il avait été répondu à cette Administration que l'autorisation était accordée aux conditions prévues à l'article 7 de la Convention du 29 Octobre 1932 entre la Ville de Lille et la Compagnie Continentale du Gaz, sous réserve, toutefois, de vouloir bien produire les plans d'implantation, afin de permettre à la Ville de déterminer la position exacte à donner au poste de transformation.

Les plans ont été adressés au Service le 15 Octobre 1953. Or, il a été constaté que le poste de transformation est actuellement en cours de construction alors que la Commission n'a pas été appelée à donner son avis.

La Commission unanime élève une protestation sur cette façon de procéder et charge son Président de bien vouloir le faire savoir à l'Administration incriminée.

Dossier retourné au Service pour suite à donner.

N°89.- Services municipaux - Fourniture de gaz comprimés pour postes de soudure - Marché.

Les Ateliers municipaux possèdent des postes de soudure auto-gène utilisent pour leurs travaux des gaz comprimés (oxygène, acétylène, etc.....).

Les commandes pour ces fournitures ont été passées en 1953 à la Société "L'Air liquide" dont le siège social est à Paris, 75 Quai d'Orsay et l'Agence du Nord, 185 Boulevard de la Liberté à Lille.

Les sommes à régler à cette firme en 1954 étant susceptibles de dépasser le maximum prévu par le décret du 23 Mai 1952 (soit 500.000 F.), il est proposé de passer un marché avec "L'Air liquide".

Avis favorable de la Commission.

Rapport et marché transmis à l'Administration municipale.

N°90.- Bâtiments scolaires - Ecole Sophie Germain - Travaux - Imputation de la dépense.

La Convention du 7 Janvier 1952 passée avec M. FAUCHILLE, propriétaire du bâtiment abritant l'école Sophie Germain, a arrêté à 2.618.000 F. le montant des travaux à effectuer par la Ville à l'école aux lieu et place du propriétaire, ce dernier abandonnant à la Ville les loyers lui revenant jusqu'en 1957.

Compte tenu d'un total de crédits de 2.350.000 F. voté à ce jour, il est demandé l'autorisation de prélever le reliquat, soit 268.000 F., sur le crédit global inscrit à la Section extraordinaire du Budget primitif de 1954, sous la rubrique "Bâtiments communaux - Gros travaux - Aménagements divers".

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N°91.- Bâtiments scolaires - Ecole de Filles Pasteur - Aménagement de deux classes dans les locaux existants - Crédit.

L'accroissement des effectifs de l'école de filles Pasteur a obligé le Service à envisager la création de nouvelles classes dans cet établissement. Des pièces du rez-de-chaussée, servant actuellement de logement au Directeur de l'école Fombelle, vont devenir libres. Il sera possible d'agrandir les locaux scolaires en y aménageant deux classes supplémentaires. Les travaux de transformation sont importants; le devis, qui s'élève à 3.800.000 F., comprend le démontage et les démolitions, la construction des deux classes, l'installation électrique, le chauffage, l'équipement et le mobilier.

Il est demandé d'approuver les dispositions envisagées par le Service et l'inscription au Budget primitif de 1954 d'un crédit spécial de 3.800.000 F. pour couvrir les dépenses.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

o

o o

Il est rappelé qu'il avait été prévu de procéder à l'agrandissement de l'école de filles Pasteur afin de libérer les classes de l'école Watteau où sont logées des élèves de l'école Pasteur. A cet effet, le Service avait envisagé la construction d'une annexe à quatre classes sur un terrain appartenant à la Ville et situé à l'angle des rues Renan et Geoffroy-St-Hilaire. M. l'Inspecteur d'Académie n'a pas retenu cette proposition, voulant conserver intégralement cette école dans ses propres locaux. C'est ainsi qu'a été envisagée la solution exposée ci-avant.

Il avait été également suggéré de disposer des salles de la Faculté de Médecine désaffectées par suite du transfert de ces Services à la Cité Hospitalière, mais l'Université garde les bâtiments libérés, qui auraient dû, selon l'article 13 de la Convention du 17 Mars 1887, revenir à la Ville. Il est à remarquer que ceux-ci sont déjà en cours d'aménagement en vue de l'agrandissement de la Faculté des Sciences et que le Service d'Architecture n'a pas été consulté sur leur nouvelle affectation.

.....

La Commission décide d'adresser une protestation à l'Académie pour non-observation de la Convention de 1887.

N°92.- Bâtiments scolaires - Ecole de filles Pasteur - Aménagement de deux classes dans les locaux existants - Demande de subvention.

Les travaux prévus au chapitre précédent étant susceptibles d'être subventionnés, il est proposé de solliciter une participation aussi élevée que possible de l'Etat et du Département aux dépenses.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N°93.- Collège moderne de Jeunes Filles Jean Macé - Construction de classes provisoires et démontables - Imputation de la dépense.

Pour faire face, dans l'immédiat, à l'accroissement des effectifs du Collège moderne de Jeunes Filles Jean Macé, il a été décidé en accord avec Mme la Directrice de l'Etablissement, de procéder à l'édification, dans la cour de récréation, de trois classes provisoires et démontables du même modèle que celles construites récemment au Groupe scolaire Marcel Sembat - Anatole France et à l'école Carnot par le Service des Travaux en Régie.

Le prix de revient d'une classe s'élève à 1.250.000 F., y compris mobilier, chauffage et installation électrique.

La dépense à engager, qui s'élève à 3.750.000 F., sera prélevée sur le crédit global réservé aux Bâtiments communaux et inscrit au Chapitre XXXV du Budget primitif de 1954.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 94 - Bâtiments scolaires - Collège Moderne de Jeunes Filles "Jean Macé" - Acquisition de tables individuelles et de chaises à ossature tubulaire - Marché

Afin d'équiper en mobilier les trois classes provisoires dont il vient d'être question au précédent chapitre, il est proposé de passer un marché de 557.550 Frs avec la Manufacture d'Articles d'Ameublement Métallique et de Ferronnerie à St Dizier - pour la livraison de 90 tables et de 90 chaises -

Cette firme, qui a déjà livré au Collège du mobilier de même modèle, a fait des propositions reconnues avantageuses pour la Ville.

Avis favorable de la Commission.

Rapport et marché transmis à l'Administration Municipale.

N° 95 - Lycée de Jeunes Filles Fénelon - Travaux du dortoir "Maintenon" Crédit.

La charpente du dortoir Maintenon du Lycée Fénelon est en très mauvais état. Les poutres du plafond du dortoir qui retiennent les pieds d'arbalétriers des fermes sont contaminées à la suite d'humidité provenant d'anciennes fuites des chéneaux et des sondages ont permis de constater la présence du MERULE. Il est urgent de prendre les mesures qui s'imposent.

M. René DELANNOY, architecte chargé de la direction des travaux au Lycée, propose d'enlever les poutres, de supprimer les abouts de ferme et d'exécuter un plancher en béton armé, étant donné que le soliveage actuel est insuffisant pour supporter le plancher de l'étage supérieur qui comprend chambres, salle de musique et salle de dessin.

Le devis des travaux s'élève à 3.150.000 Frs.

Il est demandé de les autoriser et d'inscrire au B.P de 1954 un crédit spécial en vue du financement.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 97 - Collège technique de Jeunes Filles "Valentine Labbé" - Classes de 5ème technique - Aménagement de locaux à la Halle aux Sucres - Crédit

Par suite de l'exiguïté des locaux du Collège technique de Jeunes Filles "Valentine Labbé", les classes de 5ème technique sont actuellement logées dans des écoles primaires de la Ville.

M. l'Inspecteur d'Académie a fait savoir à Mme la Directrice du Collège, qu'en raison de l'augmentation des effectifs de ces écoles primaires, les classes de 5ème technique seront expulsées à la fin de l'année scolaire 1953/1954.

Il a été recherché dans le quartier du Vieux-Lille, un local susceptible d'être aménagé rapidement en vue de reloger les élèves de cinquième. Il est possible d'utiliser, à cet effet, le premier étage de la Halle aux Sucres, côté rue des Archives. Il existe de part et d'autre du double escalier central une salle de gymnastique et des pièces, occupées actuellement par les Scouts Municipaux, qui seront libérées sous peu; quant à la salle de gymnastique, il semble possible de procéder à sa réinstallation dans un local du Béguinage.

Dans ces conditions, cinq classes peuvent être agencées à la Halle aux Sucres, un bloc sanitaire existant à l'étage.

Les travaux de transformation, qui consistent surtout en des ouvrages de charpente et de menuiserie, seraient exécutés par la main-d'œuvre municipale, de même d'ailleurs que la remise en état des installations sanitaires.

Le devis des travaux et fournitures nécessaires au fonctionnement des classes s'élève à 4.500.000 Frs se décomposant comme suit :

Fournitures diverses pour travaux	1.925.000 frs
Installation de chauffage	300.000 -
Installation électrique	500.000 -
Fourniture de mobilier :	
200 tables et chaises à 6.500 frs l'ensemble	1.300.000 -
5 estrades à 24.000 frs	120.000 -
5 tableaux muraux à 30.000 frs	150.000 -
5 tables bureaux de maître à 9.000 frs	45.000 -
5 chaises de maître à 2.000 frs	10.000 -
Rideaux de soleil	150.000 -
Ensemble	4.500.000 -

Mme la Directrice du Collège technique "Valentine Labbé", mise au courant de ce projet, a donné son accord aux dispositions envisagées, elle a en outre promis d'intervenir auprès de l'Enseignement technique afin d'obtenir une subvention.

Il est demandé d'approuver les dispositions proposées par le Service et d'inscrire au B.P de l'exercice 1954 un crédit spécial de 4.500.000 Frs en vue du financement de cette réalisation.

Avis favorable de la Commission, qui décide que les travaux de bâtiment proprement dits seront exécutés par le Service Municipal des Travaux en Régie. Ce service assurera, en outre, la réinstallation de la Salle de Gymnastique dans un local du Béguinage où est actuellement entreposé du matériel servant aux opérations électorales et la décoration de la Ville.

Rapport et plan transmis à l'Administration Municipale.

o
o

Pour permettre d'abriter le matériel d'élection et de décoration de la Ville qui devra être retiré de la salle du Béguinage, la Commission donne son accord à M. DEMENGE pour céder un local à proximité de l'Atelier municipal de la Porte des Postes.

N° 98 - Collège technique de Jeunes Filles "Valentine Labbé" - Classes de 5ème technique - Aménagement de locaux à la Halle aux Sucres - Demande de subvention.

Melle D'Estrée ayant promis d'intervenir auprès de l'Enseignement Technique pour faire subventionner le projet, il est demandé l'autorisation de solliciter de l'Etat et du Département une participation aussi élevée que possible.

Avis favorable de la Commission

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 99 - Halles aux Sucres - Réfection de la couverture - Ravalement des pierres sous chéneaux - 2ème tranche de travaux - Imputation de la dépense.

Une première tranche de travaux de 2.500.000 frs pour la couverture et le ravalement des pierres sous chéneaux est en vue d'exécution aux Halles aux Sucres. Afin de poursuivre le programme, il est proposé de prélever sur le crédit global inscrit à la Section extraordinaire au B.P de 1954, une somme de deux millions de francs pour financer une seconde tranche de travaux.

Il est rappelé que le devis général établi par le Service à l'élève approximativement à NEUF MILLIONS.

Avis favorable de la Commission

Rapport transmis à l'Administration Municipale

N° 100 - Marché couvert de la Nouvelle Aventure - Achèvement des aménagements intérieurs - Imputation de la dépense -

Pour permettre l'achèvement complet des aménagements intérieurs du Marché couvert de la Nouvelle Aventure, une somme de CINQ MILLIONS de francs est encore nécessaire.

Le Service a prévu de terminer ces travaux cette année et propose l'imputation de la dépense sur le crédit global inscrit au B.P de 1954 et mis à la disposition du Service.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

°
° °

M. le Conseiller HANSKENS exprime sa satisfaction de voir ce projet se poursuivre car il souligne l'importance et la parfaite exécution de la première partie du programme déjà réalisée.

N° 101 - Etablissement de bains, rue des Sarrazins - Réfection des installations d'éclairage et de signalisation - Imputation de la dépense.

Les installations électriques de l'Etablissement de bains de la rue des Sarrazins sont vétustes et constituent un danger certain pour la sécurité. De plus, certaines canalisations sont à modifier par suite d'aménagements dans le dispositif de chauffage.

Les travaux envisagés comportent un remaniement complet des installations d'éclairage, de force motrice, de signalisation sonores et lumineuses ainsi que le remplacement des compteurs et tableaux divisionnaires.

La dépense, évaluée à 1.200.000 frs, serait prélevée sur le crédit global dont il a été question aux précédents chapitres.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale

N° 102 - Casernes de sapeurs-pompiers. Installation de compteurs individuels de gaz et d'électricité - Crédit -

Il a été constaté ces dernières années que les consommations de Gaz et d'électricité des agents sapeurs-pompiers étaient exagérément élevées.

A la demande de M. le Maire, le problème de la limitation a été étudié par le Service et il est apparu que, seule, la pose de compteurs individuels pourrait permettre de contrôler la consommation de chacun des agents. Ce contrôle pourrait inciter les intéressés à réduire leurs consommations.

La pose de compteurs entraînerait une dépense de 2.000.000 frs.

Certains membres de la Commission estiment que cette mesure onéreuse n'est pas à envisager maintenant.

M. ASTIE suggère de fixer une limite des consommations électrique et de gaz pour chacun des pompiers caserné; le surplus étant à payer par les intéressés.

.....

M. LEMOINE fait remarquer que la consommation-limite devrait être fixée compte-tenu du nombre de personnes composant la famille; il expose par ailleurs une autre solution qui consisterait à verser, à chaque pompier, chaque année, une somme déterminée, à charge par ceux-ci de régler directement leurs consommations à la Compagnie "Gaz et Electricité de France", ce qui impliquerait pour chacun d'eux la pose d'un compteur-réseau.

M. le Conseiller HANSKENS insiste pour la pose de compteurs à décompter, mesure qui serait de nature à déceler les abus de consommations. Il suggère en outre d'interdire l'utilisation d'appareils ménagers électriques à grosse consommation et de faire procéder à des contrôles à domicile.

M. le Conseiller RONSE propose de déterminer la consommation moyenne d'un ménage et de fixer une consommation-limite sur cette base.

M. LEMOINE fait observer à la Commission qu'en raison des changements fréquents qui interviennent parmi le personnel logé, les installations seraient à transformer constamment s'il était procédé à la pose de compteurs.

Après cet échange de vues, M. ASTIE propose d'écrire au Commandant CHARRON pour lui signaler les consommations exagérées constatées tant en gaz qu'en électricité et le prier de bien vouloir veiller personnellement aux économies à réaliser dans ce domaine en faisant supprimer les abus qui ne manquent pas d'être commis par certains de ses agents.

Cette proposition est approuvée par l'ensemble de la Commission.

Le rapport est donc retiré de l'Ordre du Jour.

La Commission fait confiance au Service pour affecter à d'autres travaux le crédit de 2.000.000 frs qui avait été prévu pour la pose des compteurs.

Dossier retourné au Service pour classement.

N° IO3 - Hôtel de Ville - Station de Télévision - Travaux d'aménagements - Participation de la Ville - Imputation de la dépense.

Pour permettre l'accroissement de puissance du poste de Télévision de Lille qui doit amener l'émetteur à sa puissance définitive, la Radio-Télévision française a demandé l'autorisation d'installer ses nouveaux émetteurs dans une partie du sous-sol de l'Aile du Beffroi, les locaux dont elle dispose actuellement s'avérant trop exigus.

Cette extension entraîne divers travaux que les Services de la Télévision prendront à leur charge :

- le déplacement de l'ensemble, du poste tension municipal et de ses dépendances (à cette occasion, il y a lieu de signaler que des améliorations sensibles seront apportées à l'installation de la cabine).
- la construction d'une cour anglaise
- les travaux intérieurs : force motrice, revêtement des sols, enduits, éclairage, chauffage, ventilation.

Par ailleurs, la dépense pour certains aménagements évalués 1.000.000 frs devrait être supportée par la Ville, compte tenu qu'ils feront partie intégrante du bâtiment.

Il s'agit de la construction d'un escalier, précédé d'un palier devant donner accès à la salle des émetteurs et d'installations sanitaires comprenant lavabos, W.C avec fosse dotée d'une pompe de reprise.

Le Service propose d'imputer cette dépense sur le crédit global réservé au Service.

A une demande de M. HANSKENS, il est indiqué que la dépense engagée par la Ville sera largement compensée par les installations qui subsisteront lorsque les Services de la Télévision libéreront les locaux, installations dont le coût, à la charge de l'Etat, s'élève à plus de DIX MILLIONS DE Francs.

Après échange de vues, la Commission, à l'exception de M. le Conseiller DOYENNETTE qui fait toutes réserves, émet un avis favorable quant à la participation de la Ville dans les travaux ci-avant décrits.

Rapport transmis à l'Administration Municipale

o o

En raison des modifications qui seront apportées dans la répartition des locaux mis à la disposition des Services de la Radiotélévision française, un avenant à la Convention des 24 Avril et 25 Mai 1951 sera passé avec cette Administration.

N° 104. - Bâtiments Communaux - Bourse du Travail - Remise en état de la couverture - Travaux de zinc - Remplacement de voligeage - 1ère tranche de travaux - Imputation de la dépense

Les toitures des différents bâtiments de la Bourse du Travail sont en très mauvais état et nécessitent de fréquentes réparations. Le Service envisage de gros travaux de réfection au cours desquels des modifications et des améliorations seront apportées à ces couvertures. Le devis s'élève à 11.000.000 francs. En raison de l'importance de la dépense, le programme a été scindé en plusieurs tranches dont il est proposé de fixer la première à 5.000.000 frs.

L'imputation de cette somme est prévue sur le crédit global réservé au Service des Bâtiments pour 1954.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 105 - Opéra de Lille - Transformation de la toiture - Appel d'offres-concours - 1ère tranche de travaux - Imputation de la dépense

La couverture en zinc du Grand Théâtre date de plus de quarante ans; elle est en très mauvais état et arrivée à sa limite d'utilisation. Des réparations en "rubafér" n'assurent plus son étanchéité et son remplacement s'impose si on veut éviter la détérioration des plafonds.

Le devis dressé par le Service s'élève à 20.000.000 frs environ - En raison de l'importance de la dépense, le programme a été divisé en 3 parties. La première tranche, arrêtée à 7.000.000 frs, comportera un ensemble de travaux sur les parties les plus menacées.

Il est demandé d'autoriser l'exécution des travaux, l'imputation de la dépense étant prévue sur le crédit global dont il a été question aux précédents chapitres.

Avis favorable de la Commission.

Rapport et devis descriptif et estimatif transmis à l'Administration Municipale.

o
o o

Il est signalé que les travaux feront l'objet d'un appel d'offres-concours et qu'à l'occasion du remplacement des couvertures, des modifications seront apportées dans la direction et l'inclinaison des pentes des toitures.

.....

Il est alors question du genre de revêtement que l'on adoptera : aluminium, zinc ou cuivre. Pour ce dernier métal, la dépense serait supérieure de 20 %.

M. le Conseiller RAMETTE, en raison de la résistance du cuivre, opine pour ce genre de revêtement. Le concours qui sera ouvert permettra au Service d'exposer, lors d'une prochaine réunion, le résultat de l'appel d'offres.

N° 106 - Urinoirs publics - Construction d'urinoirs - Programme de 1954 - Imputation de la dépense

Le remplacement des urinoirs en tôle en mauvais état par des urinoirs en pierre reconstituée du type "Ville de Lille" a été décidé en 1951 - Déjà deux tranches du programme ont été exécutées. Il est prévu pour 1954 la réalisation d'une troisième tranche s'élevant à 1.500.000 francs environ. La dépense a été prévue au crédit global alloué au Service à la Section extraordinaire du B.P de 1954.

Avis favorable de la Commission

Rapport transmis à l'Administration Municipale

N° 107 - Eglise Saint Maurice des Champs - Travaux de maçonnerie au clocher - Crédit -

Il s'agit de la suppression de la croix en pierre située au sommet du clocher. Lors de la sonnerie des cloches, cette croix, sans doute descendue à sa base, prend un mouvement d'oscillation très inquiétant. Son maintien constituerait une menace sérieuse pour la sécurité. Le service propose son enlèvement pur et simple. Coût de l'opération : 600.000 frs environ, dont la plus grande partie serait absorbée par les frais de montage d'un échafaudage.

M. le Dr DEFAUX souhaite le remplacement de cette croix par une autre en aluminium. M. LEMOINE pense à une croix en zinc.

De toute façon, le Culte n'ayant pas encore été saisi d'une demande de participation, la dépense, lorsqu'elle sera effectuée, sera imputée sur le crédit réservé à l'Entretien des Edifices Culturels.

M. GOULARD propose à la Commission d'inviter le Curé de l'Eglise Saint-Maurice des Champs à suspendre toute sonnerie de cloches tant que les travaux n'auront pas été effectués.

M. LEMOINE suggère de demander au Culte de changer le genre de sonnerie, à savoir : remplacement de l'oscillation des cloches par celui du battant, ce qui aurait pour effet d'éviter la vibration du clocher lorsqu'il y a synchronisation dans le mouvement des cloches.

La Commission se range à ces avis et une lettre dans ce sens sera adressée au représentant du Culte de cette paroisse.

N° 108 - Monuments aux Morts - Parvis du Souvenir - Remise en état - Part de la Ville dans les dépenses - Imputation de la dépense

Il a déjà été question de remettre en état le parvis du Souvenir endommagé pendant la guerre. Un projet a été dressé par le Bureau d'Architecture; il prévoit, en plus du remplacement des dalles cassées, la surélévation de la hauteur d'une marche par rapport au terre-plein pour être de niveau avec le péristyle du Monument aux Morts, cette dernière disposition étant nécessaire pour tenir compte des modifications apportées récemment dans la voirie du terre-plein. Des chaînes entre potelets métalliques seront disposées de chaque côté du Parvis pour éviter que le public ne marche sur les dalles.

La dépense, évaluée 3.730.000 frs, serait couverte, d'une part, par l'emploi de l'indemnité de dommages de guerre soit 1.680.000 frs et, d'autre part, par imputation de 2.050.000 frs sur le crédit global inscrit au chapitre XXXV du B.P. de 1954.

Avis favorable de la Commission

Rapport, plan et devis transmis à l'Administration Municipale

n° 109 - Stade d'Athlétisme de la Citadelle - Construction de vestiaires, douches et travaux divers - Crédit

Pour permettre la mise en fonctionnement du Stade, il est maintenant indispensable d'édifier des vestiaires douches afin de recevoir les athlètes. D'autre part, quelques autres travaux de finition de peu d'importance sont encore à effectuer.

En outre, le montant total des crédits ouverts est insuffisant actuellement pour faire face aux dépenses, compte-tenu du coût de la construction des vestiaires-douches.

D'ailleurs, la situation des dépenses se présente comme suit:

1° lot - terrassements généraux, drainages, aménagement des sols	27.000.000,-
2° lot - adduction d'eau potable	1.700.000,-
3° lot - murs de soutènement - escaliers, clôture, etc	11.900.000,-
4° lot - Ferronnerie - serrurerie	
Manutention	1.300.000,-
Ponceau	1.000.000,-
Matériel d'arrosage	500.000,-
Matériel d'équipement sportif	1.200.000,-
Vestiaires-douches (prévision)	18.500.000,-
Pavage de l'entrée	300.000,-
	<hr/>
	63.400.000
Prévision pour honoraires	3.200.000
	<hr/>
Ensemble ..	66.600.000

Jusqu'à ce jour 54.000.000 frs de crédits ont été ouverts. C'est donc une somme de 12.600.000 frs qui s'avère encore nécessaire pour terminer les réalisations projetées.

Le Service a établi un rapport demandant a) l'ouverture d'un crédit spécial de même importance, b) les travaux étant subventionnables à 40%, l'inscription en recette d'une somme de 4.000.000 frs au titre de participation de l'Etat.

Avis favorable de la Commission

Rapport, plan et devis transmis à l'Administration Municipale

o

o

En ce qui concerne le Centre d'Education physique "Wazemmes", pour répondre au désir de la Commission, il est indiqué que l'autorisation de construction des vestiaires-douches a été demandée à l'Autorité supérieure demande à laquelle aucune suite n'a été donnée à ce jour.

La Commission décide à l'unanimité de passer à l'exécution de ces travaux sans plus tarder.

....

N° 110 - Bâtiments scolaires - Installations de chauffage - Contrat de conduite, entretien et approvisionnement - Avenant

L'Ecole maternelle Mozart ne comportant pas de conciergerie et l'importance de l'installation de chauffage central ne justifiant pas la présence continue d'un chauffeur, il y aurait intérêt pour la Ville, à confier la conduite, l'entretien et l'approvisionnement en combustible à un spécialiste.

Le Service propose de comprendre le chauffage de cet établissement scolaire dans le contrat que lie la Ville à la Société Chauffage-Service pour le chauffage de certains établissements scolaires.

Les propositions remises par cette firme sont similaires aux conditions faites précédemment pour d'autres établissements. Elles ont été reconnues normales. Il est donc proposé de passer un avenant au marché déjà intervenu.

Avis favorable de la Commission

Rapport et contrat transmis à l'Administration Municipale.

N° 111 - Centre médico-scolaire et Centre de Vaccinations --
10^e lot - Eclairage électrique - Décompte définitif -

Les travaux sont terminés et réceptionnés provisoirement.

Montant des dépenses autorisées :	1.992.250 frs
Montant du décompte définitif :	2.130.962 Frs

soit une différence en augmentation de 138.712 frs due à l'application de la formule de révision et à la commande de quelques travaux supplémentaires reconnus nécessaires au cours de l'installation.

Il est demandé d'approuver le décompte tel qu'il est présenté.

Avis favorable de la Commission

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° 112 - ~~Donnages de guerre~~ - Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe
Achèvement des travaux de reconstitution - 5e lot - Menuiserie -
Quincaillerie - Décompte définitif.

Travaux terminés et réceptionnés provisoirement

Montant des dépenses autorisées :	621.000 frs
Montant du décompte :	637.846 frs 79

Il est demandé d'approuver le décompte tel qu'il est établi.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 113 - Palais Rameau - Remise en état - Information -

Le Palais Rameau a été fermé au public il y a déjà quelques années en raison du danger que présentait l'état de vétusté des toitures, de la coupole et des lanterneaux.

Un devis complet pour la remise en état de ce bâtiment a été dressé par le Service.

La dépense de l'ordre de 17.238.000 frs avait été prévue en Mars 1949 dans un crédit global de 200.000.000 frs qui devait faire l'objet d'un emprunt. Celui-ci n'est pas encore réalisé.

Cette salle, bien connue des Lillois, servait chaque année à de nombreuses manifestations et sa fermeture est apparue fort gênante.

La Société d'Horticulture s'est émue également de cette situation et une réunion sur place s'est tenue le 21 Octobre 1953 afin d'envisager les mesures à prendre pour amorcer la remise en état de cet édifice.

Au cours de cette réunion, il a été préconisé le remplacement complet des toitures de la coupole et des lanterneaux par une toiture sur charpente métallique à deux versants recouverte de feuilles ondulées d'Eternit.

Cependant une seconde visite plus approfondie effectuée par les techniciens du Service a permis de constater qu'il était possible de conserver la charpente de la travée centrale, de supprimer la coupole et les toitures des travées latérales et de les remplacer par des charpentes métalliques suivant un profil étudié. Coût des travaux : 10.000.000 frs.

Une seconde solution consisterait à ne prévoir pour le moment que le remplacement des verres des lanterneaux, de la travée centrale et de la coupole par des ardoises d'amiante-ciment, ceux des travées latérales par du zinc ainsi que la réfection des chassis de toit - Coût des travaux: 4.680.000 frs.

La Commission, saisie de ces propositions concrètes, examine les profils schématiques des toitures qui lui sont soumises. Elle porte sa préférence sur la première solution, bien qu'elle soit plus onéreuse que la seconde, cette dernière étant reconnue trop provisoire.

M. le Conseiller RAMETTE, ainsi que la plupart des Membres, estiment qu'il faut s'attacher à refaire ce bâtiment complètement, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Il demande un revêtement convenable du sol, une installation de chauffage qui soit efficace et la construction d'une estrade.

En raison de l'insuffisance des crédits mis à la disposition du Service au titre du Budget Primitif, M. LEVRAGUE suggère

- a) de prévoir l'ouverture au Budget supplémentaire de 1954, d'un crédit de 10.000.000 frs devant permettre de refaire entièrement la couverture suivant la première solution dont il a été question ci-avant.
- b) d'établir le projet complet de remise en état avec devis, y compris les installations de chauffage, d'électricité et de sonorisation et les aménagements intérieurs.

La Commission se range à cet avis et charge le Service de la mise au point des plans et de l'établissement du devis devant permettre de fixer les autres tranches du programme.

n° 114 - Bâtiments communaux - Bibliothèque municipale - Acquisition de mobilier - Marché -

L'augmentation du fonds de Bibliothèque mis à la disposition des lecteurs tant à la Bibliothèque Municipale qu'à son annexe rue des Fossés, rend nécessaire l'acquisition d'ensembles métalliques devant permettre le classement rationnel des fiches, ouvrages et documents.

Dans ce but; un large appel d'offres a été lancé : Treize maisons spécialisées ont été touchées - Huit d'entre elles ont déposé des offres.

L'examen de celles-ci a fait apparaître que la proposition de la Sté BUROMETAL à Lille est la plus intéressante du point de vue technique. Ce choix permet en outre de conserver l'homogénéité dans le mobilier de la Bibliothèque

La dépense est évaluée à 550.000 frs. Un marché est à passer avec la Sté BUROMETAL.

Avis favorable de la Commission.

Rapport et marché transmis à l'Administration Municipale.

N° 115 - Colonie de Vacances de Brighton-les-Pins -
Installation téléphonique -

L'installation téléphonique de la Colonie de Brighton-les-Pins avait été faite par le locataire précédent "La Société La Coloniale" à Notre Dame du Thil à Beauvais.

Au départ de cette Société l'installation resta en place. La Coloniale nous invite maintenant à la reprendre et réclame à la Ville une indemnité forfaitaire de reprise de 8.500 frs. Ce prix a été reconnu normal par le Service.

Il est demandé l'autorisation de procéder au règlement du prix demandé.
Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 116 - Dommages de Guerre - Ecole maternelle Jean Aicard
Remise en état de la façade principale - Décompte définitif

Travaux terminés et réceptionnés

Montant du marché : 600.000 Frs
Montant du décompte définitif : 605.912 Frs,18

Il est demandé d'approuver le décompte présenté.

Avis favorable de la Commission

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 117 - Bâtiments scolaires Revêtement du sol des cours - MARCHE
Imputation de la dépense -

Au cours des deux premières tranches du programme de travaux de revêtement du sol des cours d'écoles, il avait été décidé que six cours, représentant une superficie totale de 6770 m², seraient traités par un asphalte à froid, dit procédé "Bétonsmac", les autres cours recevant un revêtement en asphalte coulé garanti 10 années.

A l'usage, le "Bétonsmac", pour lequel la garantie n'était que de trois ans, n'a pas donné de bons résultats et il apparaît que ce procédé exigera un entretien coûteux tous les deux ou trois ans. Avant qu'il soit constaté une détérioration plus importante de la surface de ces six cours, il est proposé de procéder, sans plus tarder, à un revêtement en asphalte coulé.

La Société, qui a assuré les travaux, consent le prix réduit de 600 frs le mètre carré, proposition reconnue intéressante pour la Ville

La dépense, de l'ordre de 4.000.000 Frs nécessite la passation d'un marché. Elle sera prélevée sur le crédit global ouvert au chapitre XXXV du Budget primitif de 1954.

Avis favorable de la Commission.

Rapport et marché transmis à l'Administration Municipale

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

VU : L'Ingénieur Principal

R. GOULARD

VU : Le Conseiller Municipal délégué
aux Travaux,
Jean ASTIE

La Rédactrice principale
secrétaire de séance

M. J. DELACHERIE

Le Chef de Bureau des Services Techniques
Paul LEVRAGUE

....

NOTA.- En raison de l'urgence, deux rapports supplémentaires ont été ajoutés, hors commission, à l'ordre du jour du Conseil Municipal, Il s'agit de :

Bâtiments Communaux - Diverses adjudications
Substitution d'entreprise -

M. Fernand DUBAR, entrepreneur de charpente-menuiserie, a fait donation à Mme Fernande DUBAR, sa fille, mariée à M. Guy RENARD, du fonds de commerce et d'industrie d'entreprise générale de bâtiments exploité à Lille, 92 Bd Victor Hugo.

M. Fernand DUBAR est titulaire de trois adjudications,

Mme RENARD DUBAR demande le transfert à son nom des lots de travaux adjugés à M.F.DUBAR.

Le Service ne voit aucun inconvénient à soumettre cette demande à l'approbation du Conseil Municipal pour permettre le règlement de factures et mémoires en suspens.

Promenades, jardins et voies publics
Construction et pose de bancs
Imputation de la dépense

Le crédit prévu pour la pose des compteurs dans les appartements de sapeurs-pompiers logés, soit 2.000.000 frs, devenant disponible par suite de la décision de la Commission de surseoir à cette mesure, le Service a divisé la somme en deux parties et a affecté 500.000 frs au programme de construction des urinoirs et 1.500.000 frs à celui de la construction et de la pose de bancs dans les promenades, jardins et voies publics - pour lesquels rien n'avait été prévu au budget de l'exercice 1954.

VU
L'Ingénieur Principal
R. GOULARD

Le Chef de bureau des Services
Techniques

P. LEVRAGUE

Le Conseiller Municipal délégué
aux Travaux,
J. ASTIE

ANNEXE AU PROCES VERBAL

PROGRAMME DE L'UTILISATION DES CREDITS PREVUS A LA
SECTION EXTRAORDINAIRE DU BUDGET PRIMITIF
DE 1954

Chapitre XXXV - Bâtimens Communaux - Gros Travaux - Aménagements divers

<u>Collège Moderne de jeunes Filles Jean Macé</u>	
Construction de 3 classes provisoires	3.750.000,-
<u>Ecole Sophie Germain</u>	
Crédit restant à ouvrir	268.000,-
<u>Halles aux Sucres</u>	
Réfection de la couverture	2.000.000,-
<u>Marché couvert de la Nouvelle Aventure -</u>	
Achèvement des travaux	5.000.000,-
<u>Bains, rue des Sarrazins -</u>	
Installation d'éclairage et de signalisation	1.200.000,-
<u>Promenades, jardins, voies publics</u>	
Fabrication et pose de bancs	1.500.000,-
<u>Bourse du Travail</u>	
Toiture	5.000.000,-
<u>Opéra de Lille</u>	
Zinc- Toiture	7.000.000,-
<u>Urinoirs publics & Programme de 1954</u>	1.500.000,-
<u>Monument aux Morts - Parvis du Souvenir</u>	2.050.000,-
<u>Monuments historiques - Eglise St André</u>	
Fonds de concours (couverture	4.000.000,-
(3 contreforts	477.000,-
<u>Hôtel de Ville - Station de Télévision</u>	1.000.000,-
<u>Bâtiments scolaires - Cours de récréation</u>	
Asphaltage de six cours	4.000.000,-
Montant du crédit	38.745.000,-

CHAPITRE XXXV

Ouverture de Crédits spéciaux

	<u>Subventions prévisibles</u>	<u>Crédit spécial</u>
<u>Ecole primaire de filles PASTEUR -</u>		
Aménagement de deux classes dans les locaux existants (Bâtiment et fourniture)	1.900.000	3.800.000
 <u>Halles aux Sucres</u>		
Aménagement de cinq classes et travaux connexes pour loger les "5ème technique" du Collège technique de Jeunes Filles "Valentine Labbé"		
Travaux de bâtiment - mobilier - chauffage et éclairage	2.250.000	4.500.000
 <u>Lycee de Jeunes Filles Fénelon</u>		
Remplacement des poutres du plafond du dortoir Maintenon. Plancher en béton armé	1.500.000	3.150.000
 <u>Stade d'Athlétisme de la "Citadelle"</u>		
Construction de vestiaires-douches Pavage de l'entrée - Travaux divers	5.000.000	12.600.000
	<hr/> 10.650.000	<hr/> 24.050.000

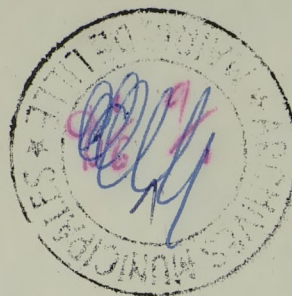
LILLE, le 4 Février 1954

VILLE DE LILLE

TRAVAUX MUNICIPAUX

Service d'Architecture

DIRECTION



Je vous saurais gré de vouloir bien assister à la réunion des Membres de la Commission des Bâtiments qui aura lieu le vendredi 26 Mars 1954, à 18 H.30, à l'Hôtel de Ville, Bureau du Directeur du Service d'Architecture, 1er étage, Pavillon IV, (Côté rue Saint-Sauveur), Porte N°A - 67.

Hôtel de Ville, le 16 Mars 1954.

Le Conseiller municipal délégué aux travaux,

Jean ASTIE

ORDRE DU JOUR

Hôtel de Ville - Beffroi - Installation de l'antenne de Télévision au Sommet du Beffroi.

-:-:-:-:-

VILLE de LILLE

Travaux Municipaux

Service d'Architecture

DIRECTION

COMMISSION des BATIMENTS

Procès-verbal de la réunion du 26 Mars 1954

ORDRE du JOUR : BEFFROI -- Installation de l'antenne de télévision au sommet du beffroi.

M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le vendredi 26 mars 1954 à 18 heures 30, sous la présidence de M. Jean ASTIE, Conseiller Municipal, délégué aux Travaux.

Présents : MM. Jean ASTIE, Conseiller Municipal
DECAMPS, Adjoint au Maire
BERTRAND, Conseiller Municipal
DANEL, Conseiller Municipal
DOYENNETTE, d^e
HANSKENS, d^e
Me MOITHY, d^e

Excusés : M. le Docteur DEFAUX, Conseiller Municipal
M. RAMETTE, d^e
M. RONSE, d^e

Absent : M^s VEROONE, Conseiller Municipal

Assistaient également à la séance :

MM. LAFOND, directeur régional de la Radiodiffusion et Télévision françaises,
CARPENTIER, Chef de Centre de la Télévision française
LEMOINE et GOULARD, Ingénieurs principaux
DELAUNOY et P. LEVRAGUE, Chefs de bureau des Services techniques
Mme DELACHERIE, rédactrice principale.

Le 16 mars 1954, M. CARPENTIER, Chef de Centre de la Télévision française, avait demandé, pour son Administration, l'autorisation d'installer au sommet du beffroi de l'Hôtel de Ville, une antenne devant permettre l'émission à plus grande puissance des programmes de Télévision.

M. CARPENTIER avait soumis à cette date le projet d'installation avec plans à l'appui.

Devant l'importance de la question, il fut décidé de consulter la Commission des Bâtiments et de compléter la documentation par la présentation de la maquette du beffroi et de photographies prises de divers points de la Ville. Il fut décidé, en outre, d'inviter à la réunion MM. LAFOND et CARPENTIER.

La séance est ouverte à 18 heures 45.

Dès l'ouverture de la séance, M. ASTIE marque son étonnement d'avoir lu dans la presse un article qui annonçait la réunion de la Commission des Bâtiments de ce jour et qui exposait le projet d'installation d'une antenne de télévision au sommet du Beffroi, article renfermant d'ailleurs des détails techniques qui devaient être réservés normalement en priorité aux Membres de la Commission.

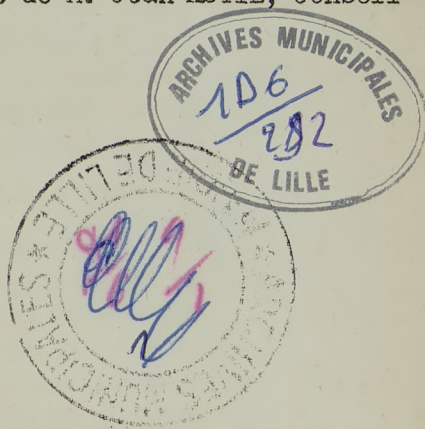
Il regrette vivement l'inconvenance commise à l'égard de l'Assemblée.

M. LAFOND, directeur régional de la Radiodiffusion et Télévision françaises, tient à dégager la responsabilité de ses Services et signale qu'il a observé la plus grande discrétion à cet égard par respect pour la décision qui était à prendre par les Membres de la Commission.

X

X X

...



M. LAFOND expose alors l'économie du projet :

La décision du Ministère tendant à augmenter la puissance du poste émetteur de Télévision de Lille a conduit à l'établissement, par les Services régionaux de la Télévision, d'un programme d'ensemble de travaux importants. Ceux-ci comprennent :

- a) l'aménagement de locaux dans le sous-sol de l'aile du Beffroi, pour permettre l'installation du poste d'émission;
- b) la pose d'un feader dans le Beffroi et l'installation d'une antenne au sommet.

En ce qui concerne l'aménagement de locaux dans le sous-sol de l'aile du Beffroi, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement au cours de sa séance du 8 mars 1954.

Le projet de pose d'un feader et d'installation de l'antenne est à examiner.

M. LAFOND déclare que l'installation de l'antenne n'apportera aucune modification à l'ossature en béton du Beffroi, seuls le phare et la partie métallique de l'extrémité seront démontés pour permettre l'agencement de l'antenne qui aura une hauteur de 11m.46 et qui sera surmontée du paratonnerre.

Les antennes actuelles et la parabole seront supprimées.

Le feader, câble co-axial de 0m.16 de diamètre, partira du sous-sol, traversera la cour située entre les bâtiments de l'aile du Beffroi et le Beffroi, passera à l'intérieur de celui-ci à la hauteur du 3ème étage, épousera les courbures d'un angle intérieur de la tour et sortira à l'extérieur dans la partie la plus étroite. Il passera dans une partie d'angle, sur l'une des faces du Beffroi la plus dissimulée et sera ensuite raccordé aux grilles de l'antenne.

Le phare sera remplacé, à la dernière plateforme subsistante, par deux phares synchronisés qui, par leur agencement, posséderont les mêmes caractéristiques de puissance et de périodicité que le phare actuel.

Du point de vue technique, M. LAFOND ajoute que le projet prévoit un poste d'émission d'une puissance de 20 kilowatts qui permettra d'atteindre 200 kilowatts rayonnés.

Cet émetteur, qui doit être compris parmi les plus puissants du Réseau français, donnera la possibilité d'opérer des relais avec l'extérieur, la Belgique particulièrement.

En ce qui concerne la réception du relais de Paris, un certain nombre de pylônes assurant la transmission ont été installés de Paris à Lille. Le dernier pylône a été aménagé à Loos. En attendant de réaliser la liaison directe de Loos à Lille-Beffroi par la pose d'un câble co-axial, une liaison hertzienne sera prévue à l'aide de petites paraboles qui seront dissimulées dans la masse du Beffroi et invisibles de l'extérieur.

M. LAFOND termine son exposé en assurant que la forme de l'antenne a été étudiée de façon à lui donner un aspect convenable et avec le souci de rester dans les lignes perspectives du Beffroi.

Il est ensuite procédé à l'examen de la maquette du Beffroi surmonté de l'antenne en miniature et des photographies. Sur l'une d'entre elles, l'antenne de la maquette, photographiée à la même échelle, a été ajoutée.

De l'avis des Membres de la Commission, l'ensemble tel qu'il est présenté ne semble pas, à priori, disgracieux. Toutefois, M. DELAUNOY émet des craintes du point de vue de l'esthétique et estime que la hauteur du Beffroi ne sera plus très bien proportionnée.

Diverses questions sont posées à M.M. LAFOND et CARPENTIER. De celles-ci, il ressort que :

- l'antenne sera aussi ajourée qu'elle figure à la maquette;
- les traversières, au nombre de sept par panneau d'antenne, ne peuvent être réduits à trois, comme le demande M. DECAMPS, (ceci afin d'éviter l'opacité des cadres vus du pied du Beffroi), en raison des conditions techniques obligatoires à respecter;
- il ne peut pas être envisagé la construction, dans un endroit quelconque de la Ville, d'un pylône de plus de cent mètres de hauteur pour supporter l'antenne, en raison des engagements à observer envers les Services de la Navigation aérienne;

- il ne peut être question de réduire la hauteur de l'antenne, car cette solution entraînerait une diminution de puissance rayonnée; en effet, pour une réduction de 6 mètres de hauteur d'antenne, la puissance rayonnée serait ramenée à 100 kilowatts;
- de même, il ne peut être envisagé une réduction de l'encombrement, les dimensions des panneaux de grille résultant de la technique et de calculs;
- le câble du paratonnerre ne sera aucunement gêné par les installations. Il sera accroché à la carcasse-support métallique de l'antenne;
- la Société ZUBLIN, de Strasbourg, qui a étudié la construction du Beffroi et exécuté les travaux de béton armé, sera consultée sur la question de résistance des matériaux et les conséquences possibles de l'adjonction de l'antenne, celle-ci devant avoir pour effet d'augmenter le moment fléchissant de l'ensemble de l'édifice;
- les travaux ne seront entrepris que lorsque la Société ZUBLIN aura donné toutes garanties de sécurité;
- l'émetteur actuel, de faible puissance, sera installé au sous-sol du Beffroi et servira d'émetteur de secours;
- la peinture de l'ensemble métallique sera soumise à des essais, tant au point de vue teinte qu'au point de vue résistance;
- une trappe d'accès sera aménagée à la plateforme supérieure. Toutes précautions seront prises afin que la pluie ne pénètre pas à l'intérieur du Beffroi;
- les Services de la Radiodiffusion et Télévision françaises prendront toutes les dépenses d'installation et de transformation à leur charge, de même que la réinstallation du paratonnerre et de son chapeau de base, ainsi que l'installation des phares;
- ces Services se mettront en rapport direct avec la Société ZUBLIN et les Services de la Navigation aérienne;
- les locaux du 3ème étage seront libérés dès que les installations du sous-sol seront terminées;

M. LEMOINE signale, à toutes fins utiles, que le contrat des 24 Avril et 26 Mai 1952 prévoyait, en son article 1er - Paragraphe 4, que :

"L'Administration" (il s'agit de M. le Directeur des Domaines du Département du Nord et de M. le Directeur Général de la Radiodiffusion et Télévision françaises) "était autorisée à installer, au sommet du Beffroi, une antenne d'émission, ainsi que "les dispositifs nécessaires aux relais hertziens PARIS-LILLE".

Après cet échange de vues, les membres de la Commission se déclarent d'accord sur les installations projetées.

Il est décidé que cette question ne sera pas soumise à l'examen du Conseil Municipal.

Toutefois, comme le contrat des 24 Avril et 26 Mai 1952 est à modifier en grande partie, la suggestion de M. LEMOINE tendant à refaire un nouveau bail est retenue.

Le nouveau contrat sera soumis à l'examen de la Commission lors de sa prochaine séance.

Il est décidé que des aménagements seront apportés aux installations d'illumination du Beffroi en ce qui concerne la partie à transformer.

M. LAFOND remercie l'Assemblée pour son accord unanime et souligne l'importance de ce geste qui permettra à la Ville de LILLE de posséder un émetteur de Télévision qui rayonnera sur toute la région des Flandres.

La séance est levée à 20 heures.

VU, l'Ingénieur principal,
Roger GOULARD

La Rédactrice principale,
Secrétaire de Séance,
M.J. DELACHERIE

VU, le Conseiller Municipal délégué
aux Travaux,
J. ASTIE

Le Chef de Bureau
des Services Techniques,
P. LEVRAGUE

VILLE DE LILLE
TRAVAUX MUNICIPAUX

Service d'Architecture

DIRECTION

Je vous saurais gré de vouloir bien assister à la réunion des membres de la Commission des Bâtiments qui aura lieu le mercredi 5 Mai 1954 à 18 Heures, à l'Hôtel de Ville, Bureau de l'Ingénieur en Chef, Directeur du Service d'Architecture, 1er étage, Pavillon IV, (Côté rue Saint-Sauveur), Porte N°A - 67.

Hôtel de Ville, le 27 Avril 1954.

Le Conseiller municipal délégué aux Travaux,
Jean ASTIE

ORDRE DU JOUR

- I.- Questions diverses
- 2.- Musée des Canonnières - Prise en charge par la Ville - Information.
- 3.- Eglise Ste-Catherine - Demande d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques et d'instance de classement.
- 4.- Services municipaux - Acquisition de bois d'oeuvre - Marché.
- 5.- Domages de guerre - Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe - Installation du chauffage central - Délai d'exécution.
- 6.- Institut Denis Diderot - Collège technique Baggio - Création d'un Internat - Informations.
- 7.- Palais Rameau - Remise en état - Devis et plans.
- 8.- Bibliothèque municipale - Avant-projet - Présentation de la maquette, des plans et du devis.
- 9.- Terrain du Magasin Brûlé - Construction de classes pour l'Enseignement technique de Jeunes Filles.
- 10.- Domages de guerre - Institut Denis Diderot - Première tranche de travaux - Lots 3, 7 et 8. Décomptes définitifs - Avenants.
- II.- Ecole maternelle Mozart - Agrandissement - Lot N°6 - Décompte définitif - Avenant.
- 12.- Domages de guerre - Colonie de Vacances de Wormhoudt - Achèvement - 9ème lot - Fourniture de matériaux spéciaux - Décompte définitif.

.....

- 13.- Services municipaux - Fourniture de gaz comprimés pour postes de soudure - Année 1953 - Marché de régularisation.
 - 14.- Domages de guerre -Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe - Achèvement des travaux - Remise en état des pavements et des soubassements - Marché.
 - 15.- Services municipaux - Fourniture de métaux ferreux, tubes et raccords divers. Substitution de fournisseur.
 - 16.- Palais des Beaux-Arts - Travaux divers de ravalement de pierres - Marché.
 - 17.- Services municipaux - Travaux et fournitures diverses - Marchés.
 - 18.- Colonie de vacances de Brighton-les-Pins - Direction des travaux.
 - 19.- Abattoirs - Boyauderie - Sinistre du 24 Novembre 1953 - Travaux - Crédit.
 - 20.- Eglise St-Etienne - Dégradations - Travaux - Crédit.
 - 21.- Groupe scolaire Turgot-Renan - Entretien d'un monte-charge - Contrat.
 - 22.- Ecole Pasteur - Logement de Mme la Directrice - Dégradations- Remise en état. Information - Décision.
 - 23.- Eglise St-Etienne - Travaux de couverture et divers - Participation du Culte - Admission en recette.
 - 24.- Eglise Ste-Marie-Madeleine - Travaux de remise en état - Refus de participation du Culte - Décision.
 - 25.- Salle des amicales laïques Place de Sébastopol - Travaux.
 - 26.- Opéra de Lille - Travaux de couverture - Cahier des charges.
 - 27.- Ecoles maternelles - Acquisition de mobilier - Marchés.
 - 28.- Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe - Acquisition de mobilier. Marché.
 - 29.- Bâtiments scolaires - Loi Barangé -Enseignement ménager - Information.
 - 30.- Télévision - Travaux - Information verbale.
 - 31.- Etablissements scolaires - Revêtement du sol des cours de l'Institut Denis Diderot et de l'Annexe Franklin du Lycée Faidherbe. Cahier des charges.
 - 32.- Affaires diverses.
-

COMMISSION DES BATIMENTS

Procès-verbal de la réunion du 5 Mai 1954

M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mercredi 5 Mai 1954, à 18 heures, sous la présidence de M. Jean ASTIE, Conseiller municipal délégué aux Travaux.

Présents: M.M. Jean ASTIE, Conseiller municipal,
DECAMPS, Adjoint au Maire,
BERTRAND, Conseiller municipal,
DANEL, d^e
M. le Docteur DEFAUX, d^e
M.M. DOYENNETTE, d^e
HANSKENS, d^e
Me VEROONE d^e

Absents: Me MOITHY, Conseiller municipal
M.M. RIMETTE, d^e
RONSE, d^e

Assistaient également à la séance :

M.M. GOULARD, Ingénieur en Chef, Directeur du Service d'Architecture
LEMOINE, Ingénieur Principal,
DEMENGE, Chef de Bureau des Services Techniques
N. DELAUNOY, d^e
P. LEVRAGUE, d^e
Mme DELACHERIE, Rédactrice principale, secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 h.

Le procès-verbal de la réunion du 4 Février 1954 est adopté sans observation.

M. ASTIE annonce à la Commission la nomination de M. GOULARD en qualité d'Ingénieur en Chef, Directeur du Service d'Architecture. L'Assemblée assure le nouveau Directeur du Service de toute sa confiance.

QUESTIONS DIVERSES

a) Salle des Fêtes de Fives.

Suite à l'observation présentée par M. le Conseiller Doyennette visant le manque d'entretien de cette salle, M. Lemoine a fait vérifier le mobilier et des dossiers de sièges ont été remplacés et passés au vernis. Le dépoussiérage, qui avait été effectué en 1952 et en 1953, ne peut être assuré cette année faute de crédits.

b) Vitraux du Grand Théâtre.

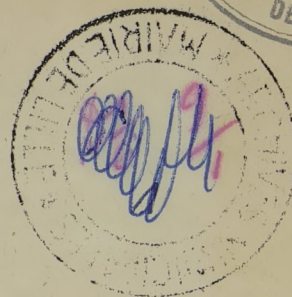
Le nettoyage de ces vitraux a été effectué.

c) Ecole Paul Bert.

Les travaux de réfection à exécuter dans cette école ont été prévus au titre de la Loi Barangé de l'exercice 1954 et seront exécutés dès que le crédit correspondant sera disponible.

n° 118 - Musée des Canonnières - Prise en charge par la Ville - Information.

Maître Martinache, adjoint à l'Instruction publique et aux Beaux-Arts, a fait parvenir un rapport relatif au Musée des Canonnières; dans ce rapport, établi par M. le Directeur des Musées de France, il est signalé, en particulier, qu'il serait souhaitable que la Ville prît en charge, au moins sous la forme d'une subvention annuelle, le bâtiment et les collections qu'abrite ce musée et d'inclure celui-ci actuellement fermé au public dans le cadre des Musées municipaux, la Société des Canonnières ne disposant pas de ressources suffisantes pour permettre la réorganisation scientifique du Musée.



Bien que la Commission de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ait émis l'avis de commencer les pourparlers et de retenir la suggestion faite par le Directeur des Musées de France de négocier les bases d'un accord entre la Ville et la Société des Canoniers, la Commission des Bâtiments émet un avis défavorable en ce qui concerne la prise en charge par la Ville du bâtiment et des locaux, en raison de l'insuffisance des crédits mis à la disposition du Service d'Entretien des Bâtiments communaux et aussi de l'état lamentable dans lequel se trouve ce bâtiment qui nécessiterait de gros frais pour sa remise en état.

Après un échange de vues au cours duquel M. Decamps fait notamment remarquer que les collections sont réellement dignes d'intérêt, il est proposé de rechercher un local municipal susceptible d'abriter et d'exposer au public les collections actuellement entreposées dans ce musée.

Dossier retourné au Service de la 4ème Division.

n° II9 - Eglise Sainte-Catherine - Demande d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques -- Instance de classement.

Lors de la réunion du 1er octobre 1953, il avait été signalé que l'état de la Tour de l'Eglise Sainte-Catherine était une menace pour la sécurité publique et exigeait de sérieuses réparations pour lesquelles la dépense était de l'ordre de plus de 20.000.000 de frs. Appelée à se prononcer, la Commission avait émis un avis favorable pour sa restauration. Il avait, en outre, été décidé de solliciter une participation du Culte. Invité à apporter une quote-part dans les dépenses, ce dernier a fait savoir qu'il était dans l'impossibilité de répondre favorablement à cette demande.

La Ville ne pouvant à elle seule supporter les frais énormes à engager pour la remise en état de la Tour, le Service a estimé que l'Etat, en l'occurrence l'Administration des Beaux-Arts, pourrait éventuellement concourir aux dépenses. La solution était alors de demander le "classement" de l'édifice parmi les Monuments historiques, seul moyen pratique d'obtenir une subvention de l'Etat.

Il semble d'ailleurs que cette opération puisse être envisagée favorablement en raison d'un rapport très bienveillant sur l'Eglise Sainte Catherine de M. Berry, nouvel architecte en chef des Monuments historiques à M. le Directeur Général de l'Architecture et d'une lettre de M. Corbeau, architecte départemental des Monuments historiques, qui nous suggère notamment de demander la mise en instance de classement de la Tour.

Dans ces conditions, il est proposé, dans un rapport qui sera présenté au Conseil Municipal, de demander :

- 1e) l'inscription, à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques, de l'Eglise Sainte-Catherine et de sa Tour,
- 2e) la mise en instance de classement de l'ensemble de l'édifice.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° I20 - Services Municipaux - Acquisition de bois d'oeuvre - Marché.

Les services de l'Institut Denis Diderot n'ont pas trouvé parmi les fournisseurs de bois titulaires de marché les bois d'oeuvre convenant aux besoins de leurs ateliers de menuiserie, d'ébénisterie et de modèlerie.

Après prospection, il est apparu que M. Legroux, 246 avenue de Dunkerque à Lambert, pouvait livrer les bois possédant les qualités recherchées par l'Institut Denis Diderot. Les prévisions de dépenses s'élèvent à 1.300.000 frs environ.

Il est demandé l'autorisation de passer un marché avec M. Legroux.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 121.- Dommages de guerre - Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe - Installation de chauffage central et de production d'eau chaude - Délai d'exécution.

A la suite d'une adjudication, les travaux de reconstitution de l'installation du chauffage central ont été attribués à la Société Albert PETIT à Lille. Le délai imparti à l'entreprise pour l'achèvement était de trois mois, mais des difficultés ont été rencontrées pour le choix du type de chaudière, pour le remplacement d'anciens radiateurs reconnus avariés après essais et pour la réalisation de travaux à la chaufferie; en outre des travaux supplémentaires ont été reconnus nécessaires pendant l'exécution et un sérieux ralentissement de rendement de main-d'oeuvre a été constaté pendant la période de grands froids. M. PETIT demande dans ces conditions un allongement de deux mois et demi du délai qui lui avait été accordé.

Les raisons invoquées par M. PETIT étant justifiées, le service propose de lui donner satisfaction.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 122.- Dommages de guerre - Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe - Achèvement des travaux - Remise en état des pavements et des soubassements - Marché -

Lors de l'adjudication des travaux d'achèvement de la reconstruction de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe, le lot de carrelage ne fut pas mis en adjudication; il s'agissait surtout de travaux spéciaux de granito et il fut décidé, à cette époque, que ces ouvrages seraient confiés à un entrepreneur spécialisé.

A cet effet, nous avons demandé des propositions à la Société ZANUSSI & SENECHAL à Lille. L'offre faite par cette firme a été reconnue avantageuse pour la Ville par l'Architecte chargé de la direction des travaux et par le Service d'Architecture.

Le montant des travaux a été évalué à 850.000 francs et la passation d'un marché est nécessaire.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 123.- Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe - Acquisition de mobilier - Marchés -

En vue de la réouverture prochaine de l'Ecole de Plein Air, il convenait d'acquérir le mobilier destiné aux classes ainsi qu'aux réfectoires et à la cuisine.

Le choix du Conseil d'Administration de cette école s'est porté, pour le mobilier scolaire, sur du mobilier à ossature tubulaire similaire à celui livré récemment au Collège moderne de Jeunes Filles Jean Macé et fourni par la Manufacture d'Articles d'Ameublement métallique et de Ferronnerie de Saint-Dizier. Cette firme a également fait des propositions intéressantes en ce qui concerne les tables de réfectoires, les sièges et les tabourets de cuisine.

Pour les lits de repos, le Conseil d'Administration a choisi du matériel de la Société CIMEX; s'agissant des chariots pour le Service du réfectoire, c'est la Société H.C. SLINGSBY qui a fait les propositions les plus intéressantes et, pour les armoires-vestiaires métalliques, les offres de la Société BOYAVAL ont été retenues.

La dépense en mobilier scolaire s'élève approximativement à 1.959.000 Frs; pour le mobilier de réfectoires, de la cuisine et des annexes, elle a été fixée à 873.580 frs environ.

Il est demandé l'autorisation de passer avec les quatre firmes susvisées les marchés nécessaires.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

x

x x

...

M. LEMOINE demande, en raison de l'urgence qu'il y a à équiper l'établissement en vue de sa réouverture prochaine, l'autorisation de passer commande de ce mobilier dès à présent.

M. BERTRAND, tout en donnant un avis favorable à cette demande signale qu'il aurait été intéressant que le Conseil Municipal fût saisi de la question et suggère à la Commission d'émettre le vœu que les réunions du Conseil Municipal soient plus fréquentes.

La Commission se range à cet avis.

N° 124.- Institut Denis Diderot - Collège Technique Baggio - Création d'un Internat-Information.

A la demande de la Commission, le Service a fait chiffrer la dépense qu'entraînerait l'aménagement d'un Internat au 3ème étage et, par incidence, l'installation de cinq classes de remplacement au 2ème étage.

Le projet qui a été établi comprend des dortoirs, des chambres de surveillants, des lavabos, une lingerie, une infirmerie, une salle d'isolement; les W.C. sont existants.

Le devis total pour l'installation de dortoirs avec boxes individuels s'élève à 12.815.073 frs, y compris les honoraires d'Architecte. Dans le cas d'installation de dortoirs collectifs avec lavabos collectifs, une économie de 1.500.000 frs pourrait être réalisée sur le montant total du devis.

Après échange de vues, la Commission donne un avis favorable au projet et décide l'installation de dortoirs avec boxes individuels.

Il est signalé que les internes pourront prendre leurs repas à la cantine de l'établissement.

Le projet fera l'objet d'une demande d'ouverture de crédit spécial au Budget Primitif de 1955; à ce moment des démarches seront entreprises en vue d'une participation de l'Etat à la dépense.

N° 125.- Palais Rameau - Remise en état - Devis et plans -

Lors de la réunion du 4 février dernier, la Commission avait examiné la possibilité d'amorcer la remise en état du Palais Rameau déjà fermé depuis plusieurs années en raison du danger que présentait l'état de vétusté des toitures, de la coupole et des lanterneaux. En outre, il avait été envisagé :

- a) de prévoir l'ouverture, au Budget supplémentaire de 1954, d'un crédit de 10.000.000 Frs pour la réfection complète de la couverture;
- b) d'établir le projet complet de remise en état.

x

x x

Il n'a pu être obtenu l'ouverture, au Budget Primitif de 1954, que d'un crédit de 5.000.000 Frs à affecter aux travaux de couverture du Palais Rameau.

Le devis estimatif complet de remise en état des parties conservées du Palais Rameau a été établi par le Service d'Architecture; il s'élève à 47.160.000 Frs et se répartit comme suit :

Couverture amiante-ciment et zinc	4.330.000 Frs
Couverture zinc et remplacement châssis de toit..	4.800.000 Frs
Enduits murs et plafonds (raccords)	550.000 Frs
Châssis et portes vitrées (réparation et peinture)	6.000.000 Frs
Peinture	10.150.000 Frs
Dallage	6.600.000 Frs
Installations électriques	1.500.000 Frs
Chauffage	<u>13.230.000 Frs</u>
Ensemble	47.160.000 Frs

Le crédit dont nous disposons sera affecté à la première tranche des travaux de couverture qui comporte le maintien des charpentes actuelles, la suppression de tous les verres des lanterneaux et de la coupole, leur remplacement par des ardoises amiantées sur la coupole et par des plaques ondulées sur les versants de la travée centrale et des retours. Les lanterneaux en pavillons des travées latérales seront recouverts par du zinc sur voligeage.

Prévisions de dépenses : 4.330.000 F.

La deuxième tranche des travaux de couverture comprend le remplacement de tout le zinc des chéneaux, des plates-formes entourant les lanterneaux-pavillons et des couvre-murs, ainsi que le remplacement des châssis situés à la partie supérieure de la travée centrale, pour un montant de 4.800.000 F.

La Commission prend connaissance des autres postes de travaux mais, compte tenu des dépenses importantes à engager, surtout en ce qui concerne l'installation de chauffage, il est décidé de mettre d'abord hors d'eau le bâtiment afin de pouvoir l'ouvrir au public dès que possible et durant la période où il n'y aura pas de chauffage à assurer.

En conclusion, la Commission est unanime à reconnaître qu'il y aurait lieu de procéder, dans le plus bref délai, à la réouverture du Palais Rameau, mais toutefois pas avant que la sécurité du public soit totalement assurée, condition qui ne sera remplie que lorsque les travaux de couverture seront terminés.

Il est donc décidé de procéder à la première tranche des travaux de couverture pour un montant de 4.330.000 F.

Dossier transmis au Service de l'Entretien pour suite à donner.

N° 126.- Bibliothèque municipale - Avant-projet - Présentation de la maquette, des plans et du devis.

M. Noël DELAUNOY, Chef du Bureau d'Architecture, a mis au point l'avant-projet de construction d'une Bibliothèque municipale sur le terrain de l'ancienne salpêtrière, situé rue Edouard Delesalle.

Il présente aux membres de la Commission :

- 1° - un schéma des dispositions exigées par la Direction des Bibliothèques de France;
- 2° - la vue en plan des différents circuits à faire suivre par les lecteurs qui fréquenteraient la Bibliothèque;
- 3° - une maquette démontable figurant en détail les locaux qui composeraient la nouvelle construction;
- 4° - des dessins à l'échelle des différentes façades.

M. DELAUNOY donne quelques explications sur le genre de construction projeté, tant du point de vue de la construction proprement dite que de la nature des matériaux à employer : l'ossature principale serait en béton armé avec remplissage en briques et les façades en briques de parement et pierre reconstituée.

M. DECAMPS suggère d'étudier l'incidence qu'aurait sur le montant des dépenses une construction à ossature métallique.

Le projet tel qu'il a été présenté s'élèverait approximativement à 450 millions de francs, y compris le mobilier et serait subventionnable.

M. DELAUNOY signale que les plans ont reçu l'approbation de la Direction des Bibliothèques de France.

M. ASTIE félicite M. DELAUNOY pour l'étude présentée et les membres de la Commission s'associent d'ailleurs à ces éloges.

Une suite sera donnée à cette affaire lorsque les finances de la Ville permettront d'obtenir les fonds nécessaires à sa réalisation.

Dossier transmis au Bureau d'Architecture pour classement en instance.

N° I27.- Terrain du Magasin Brûlé - Construction de classes pour l'Enseignement technique de Jeunes Filles - Transfert de crédit.

L'aménagement de classes prévu dans l'aile Ouest du bâtiment de la Halle aux Sucres en vue de reloger les 5èmes techniques du Collège Valentine Labbé licenciées des écoles primaires ne peut pas avoir de suite. En effet, la salle de gymnastique à désaffecter devait trouver place dans un local du Béguinage; or, cette année, le bail emphytéotique liant l'Administration des Hospices à la Ville vient à expiration et ne semble pas devoir être renouvelé. En conséquence, il a fallu rechercher une autre solution pour le logement des classes.

Il avait été un moment envisagé d'occuper une partie du Musée Industriel de la Halle aux Sucres, mais cette solution a dû être abandonnée, car il n'était pas possible de reloger ailleurs les collections du musée.

Aucun bâtiment n'étant disponible dans ce secteur, il a été proposé de construire sur le terrain libre appartenant à la Ville et situé à l'angle des rues Maracci et Saint-Sébastien, au lieu dit "Le Magasin brûlé", un bâtiment en matériaux légers de 52 m x 7 m comprenant six classes de 40 élèves, un petit local devant servir de chaufferie et de dépôt de combustible et un bloc sanitaire; une cour serait aménagée et l'ensemble clôturé.

Cet avant-projet a été établi en accord avec Mlle D'ESTREE, Directrice du Collège Technique de Jeunes Filles Valentine Labbé; il a reçu l'agrément de principe de M. CORBEAU, Architecte des Bâtiments de France, ainsi que celui des Services de l'Enseignement Technique. Les bâtiments à construire seraient du même type que ceux déjà édifiés au Groupe scolaire Anatole France-Marcel Sombat, à l'Ecole Carnot et au Collège moderne de Jeunes Filles Jean Macé. Les travaux seraient entièrement effectués par les Services municipaux des Travaux en Régie, tant pour le Bâtiment que pour les installations de chauffage et d'électricité.

En ce qui concerne le chauffage, une chaudière de récupération et des tuyauteries entreposées au Magasin de la Ville pourront être réemployés.

Le mobilier serait choisi parmi celui récupéré dans les écoles primaires à la suite de leur dotation en mobilier neuf.

Le projet ainsi conçu n'exige pas l'ouverture d'un nouveau crédit et la somme de 4.500.000 F. inscrite au Chapitre XXXV du Budget primitif de l'exercice en cours sera suffisante pour l'acquisition des matériaux nécessaires à l'édification projetée.

Il est demandé à la Commission d'autoriser, dès à présent, l'exécution des travaux avant que le Conseil Municipal soit appelé à se prononcer sur la question, en raison de l'urgence qu'il y a à édifier ces classes pour qu'elles soient en état d'utilisation à la rentrée scolaire de septembre prochain.

M. BERTRAND, tout en donnant son accord à la mise en exécution immédiate des travaux, regrette que le Conseil Municipal n'ait pu être saisi à temps de cette importante question.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° I28.- Terrain du Magasin brûlé - rue Maracci - Construction de classes pour l'Enseignement technique - Demande de subvention.

Une subvention sera demandée à l'Etat (Enseignement technique) sur une base de dépense totale de 8.000.000 F. environ. Dans ce prix, entrent le coût des matériaux et du matériel, soit 4.500.000 F. et une prévision de dépense de main-d'oeuvre de 3.500.000 F., cette dernière prévision ne pouvant être chiffrée actuellement en raison de ce que le travail sera assuré par la Main-d'oeuvre municipale.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 129.- Dommages de guerre - Institut Denis Diderot - Première tranche de travaux - Lots Nos 3,7 et 8 - Décomptes définitifs - Avenants -

Les travaux de la première tranche de reconstitution de l'Institut Denis Diderot sont terminés et ont été réceptionnés provisoirement. EN ce qui concerne trois lots : plâtrerie, couverture-zinguerie et peinture-vitrerie, le montant des dépenses définitives est supérieur aux prix d'adjudication ou aux montants rectifiés des dépenses autorisées. Les différences constatées en plus sont dues, d'une part, à l'augmentation des prix qui ont subi des hausses importantes entre la date d'établissement des devis et celle d'exécution des travaux et, d'autre part, à une augmentation dans la masse des travaux due aux ouvrages supplémentaires dont la réalisation a été reconnue indispensable, ouvrages qui ont d'ailleurs fait l'objet d'additifs au devis général des dommages de guerre .

En application des règlements en vigueur, les travaux supplémentaires dépassant le sixième du montant de ceux prévus au devis d'origine doivent faire l'objet d'un avenant pour chacun des trois lots sus-visés.

Il est demandé d'approuver les décomptes définitifs et d'autoriser la passation des avenants nécessaires; les dépenses supplémentaires seront imputées sur les crédits ouverts au Budget pour la réparation des dommages de guerre.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale .

N° 130.- Dommages de guerre - Institut Denis Diderot - Reconstruction des parties détruites - Adjudication des lots I à 9 - Cahier des charges - Délais d'exécution.

L'ensemble des travaux exposés ci-avant comprenant 9 lots ont été commencés en Mars 1951; ils se sont échelonnés jusqu'en Décembre 1953. Les délais fixés au cahier des charges comportaient six mois pour les travaux de l'Atelier de Mécanique et dix mois pour la remise en état du reste du bâtiment, ces délais ne se cumulant pas .

Les délais prescrits n'ont pu être respectés en raison des difficultés rencontrées par toutes les entreprises au cours de l'exécution de leur lot. Les travaux ont dû être effectués pendant le fonctionnement de l'école, sans qu'il soit apporté de perturbations durant les cours. En outre, les délais fixés par les Architectes étaient nettement insuffisants, compte tenu du volume des travaux prévus et du nombre de corps d'état appelés à intervenir. L'approvisionnement en matériaux spéciaux pour les hourdis creux des planchers s'est avéré difficile et a provoqué un retard important d'ailleurs constaté par le Service .

Il y a lieu de signaler, en outre, que l'entrepreneur de plâtrerie a été déclaré en liquidation judiciaire le 11 juillet 1952, alors qu'il n'avait exécuté que le dixième des travaux de son lot. Il a fallu procéder à un appel d'offres pour désigner un nouveau titulaire du lot et cette défaillance d'entreprise a provoqué une répercussion sensible sur l'ensemble des travaux restant à entreprendre, notamment ceux de peinture, de menuiserie et de carrelage .

Pour toutes ces raisons, il a été estimé que le retard constaté n'était pas imputable aux entreprises et que les délais prévus devaient être prolongés, afin de ne pas appliquer de pénalités aux entreprises non responsables de cette situation.

En conséquence, il est proposé, pour chacun des lots, un nouveau délai d'exécution, ces dispositions étant nécessaires pour permettre le règlement des décomptes définitifs à présenter à M. le Receveur Municipal .

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale .

N° 131.- Dommages de guerre - Institut Denis Diderot - Achèvement des travaux de reconstitution - Cahier des charges - Délai d'exécution.

La même situation s'est produite pour la phase d'achèvement des travaux de reconstitution de l'Institut Denis Diderot .

Les raisons du retard constaté, un peu différentes que précédemment, sont dues à la non approbation, en temps voulu, du dossier et du procès-verbal d'adjudication.

L'exécution des travaux avait été prévue pendant les vacances, mais elle n'a pu avoir lieu qu'à la rentrée des classes, c'est-à-dire pendant le fonctionnement de l'établissement et avec la présence des élèves. Par ailleurs, des travaux supplémentaires importants pour lesquels aucun délai n'avait été imparti, ont dû être effectués.

Dans ces conditions, les travaux se sont échelonnés jusqu'au 30 Juin 1953 et le retard n'est pas imputable aux entrepreneurs.

Il est demandé l'autorisation de fixer à cette dernière date l'achèvement des travaux pour permettre le règlement des décomptes définitifs à présenter à M. le Receveur Municipal.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 132.- Ecole maternelle Mozart - Agrandissement - Lot N° 6- Peinture-Vitrierie - Décompte définitif - Avenant.

Les travaux de peinture-vitrierie exécutés à l'occasion de l'agrandissement de l'école maternelle Mozart sont terminés et réceptionnés. Le prix d'adjudication s'élevait à 396.400 francs et le montant du décompte définitif atteint 690.020 Frs IO. La différence constatée provient de l'augmentation de la masse des ouvrages par suite de travaux supplémentaires reconnus nécessaires au cours de l'exécution, notamment l'installation de vestiaires, d'une chaufferie et la mise en peinture des radiateurs.

Conformément aux règlements en vigueur, le montant des travaux supplémentaires dépassant le sixième de ceux prévus au devis initial, un avenant au marché s'avère nécessaire.

Il est demandé l'approbation du décompte définitif et l'autorisation de passer un avenant avec M. MEPLAUX, adjudicataire du lot en question.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 133.- Dommages de guerre - Colonie de vacances de Wormhoudt - Achèvement-9ème Lot- Fourniture de matériaux spéciaux - Décompte définitif -

Le 20 avril 1953, le Conseil Municipal a adopté un marché s'élevant à 1.021.970 francs avec la Société DUBOIS & Cie, à Lille, pour la fourniture de panneaux acoustiques destinés au réfectoire et de matériaux spéciaux pour l'habillage intérieur des murs du nouveau bâtiment édifié à la Colonie.

Le montant du décompte s'élève à 1.077.200 Frs; l'augmentation de 55.230 Francs constatée est due à de légères modifications survenues dans les surfaces des panneaux livrés.

Il est demandé d'approuver le décompte définitif.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 134.- Services municipaux - Fourniture de gaz comprimés pour postes de soudure - Année 1953 - Marché de régularisation.

A la demande de M. le Receveur-Percepteur Municipal, il est présenté un marché de régularisation pour l'année 1953 en ce qui concerne les fournitures de gaz comprimés effectuées par la Société l'Air Liquide, dont l'Agence du Nord est située à Lille, Boulevard de la Liberté.

Le montant total des fournitures ayant atteint la somme de 694.754 Frs et dépassant, par conséquent, le maximum prévu par les règlements, il est demandé d'approuver la passation du marché nécessaire.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 135 - Services municipaux - Fournitures de métaux ferreux, tubes et raccords divers
Substitution de fournisseur.

La Société d'Escaut et Meuse, titulaire pour 1954 d'un marché de fournitures de métaux ferreux, tubes et raccords divers, a fusionné par absorption avec la Société Commerciale Longwy Nord-Alpes "Soloval".

Cette dernière Société sollicite le transfert à son nom du marché dont la Société d'Escaut et Meuse était titulaire.

Il est demandé d'agréer cette demande.

Avis favorable de la Commission

Rapport transmis à l'Administration municipale

N° 136 - Services municipaux - Fournitures de quincaillerie, machines-outils, outillage
petit outillage, aciers spéciaux et divers. Substitution de fournisseur

La Société anonyme des Forges et Aciéries de Firminy, titulaire pour 1954 d'un marché de fournitures d'aciers spéciaux et divers, a fusionné avec la Compagnie des Ateliers et Forges de la Loire, Etablissements Jacol HOLTZER à Paris.

Cette dernière Compagnie sollicite le transfert à son nom du marché dont la Société anonyme des Forges et Aciéries de Firminy était titulaire.

Il est demandé d'agréer cette demande.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale

N° 137 - Palais des Beaux Arts - Travaux divers de ravalement de pierre - Marché.

Des travaux de pierre d'un montant total de 200.000 frs ont été confiés à la Société moderne de Maçonnerie, entreprise spécialisée dans les ouvrages de ce genre et qui assure, depuis de nombreuses années, à notre entière satisfaction, le ravalement de tous les ouvrages en pierre des façades du Palais des Beaux Arts.

Les règlements en vigueur nous mettent dans l'obligation de passer un marché avec cette firme. Il est demandé d'en approuver la passation.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale

N° 138 - Services municipaux - Travaux et fournitures divers - Marchés -

Dans le cadre des marchés de fournitures passés pour 1954 en début d'année, aucun n'avait été prévu pour les travaux spéciaux de revêtement de sols, ni pour les fournitures correspondantes.

Il est demandé, en raison des travaux de ce genre à effectuer dans certains bâtiments communaux, l'autorisation de passer un marché avec les trois firmes désignées ci-après:

Société "FIVELINO" à Lille	prévisions de dépenses	:	250.000frs
Société "LINO-CONFORT" à Lille	prévisions de dépenses	:	250.000frs
Société "LE TERRAZOLITH" à Lille	prévisions de dépenses	:	2.200.000frs

soit un montant total de 2.700.000 frs

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale

n° 139 - Colonie de Vacances de Brighton-les-Pins - Direction des travaux.

Les travaux d'aménagement de la propriété acquise par la Ville à Brighton-les-Pins sont maintenant achevés et il n'apparaît pas opportun de reconduire le contrat de prestation de services passé avec l'Architecte M. FLORY; ce dernier n'a d'ailleurs plus de cabinet à Cayeux-sur-Mer. Les travaux d'entretien courant peuvent être dirigés par le Service municipal d'Architecture.

Il est demandé d'approuver ces nouvelles dispositions.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale

N° I39 bis - Bâtiments communaux - Colonie de Vacances de Brighton-les-Pins - Travaux de peinture - Marché - Travaux d'entretien.

Pour permettre la finition des travaux et assurer la conservation des bâtiments de la Colonie, il est nécessaire de prévoir une nouvelle application de peinture dans les diverses salles récemment aménagées, une seule couche de ce produit ayant été prévue par l'Architecte.-

En effet, l'intérêt de la Ville exige la préservation du bâtiment qui, fermé une grande partie de l'année et situé près de la mer, se détériorerait rapidement. Il apparaît indispensable que l'entretien soit parfaitement suivi.

Dans cette intention, il est demandé de décider de confier aux entrepreneurs locaux, qui consentent d'ailleurs des rabais identiques à ceux accordés lors de l'aménagement de la Colonie, les quelques menus travaux d'entretien.

Toutefois, une dépense plus importante en ce qui concerne la peinture est envisagée et, à cet effet, il est demandé l'autorisation de passer avec M. BATEL, entrepreneur de peinture à Cayeux-sur-Mer, un marché d'un montant de un million de francs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale

N° I40 - Abattoirs - Boyauderie - Sinistre du 24 Novembre 1953 - Travaux - Crédit

Un incendie s'est déclaré en Novembre 1953 dans un bâtiment des Abattoirs affecté aux boyauderies; des dégâts importants ont été enregistrés, notamment à la couverture, à la charpente et à l'installation électrique. Le devis des travaux s'élève à 1.500.000 frs.

Après l'expertise par la Compagnie d'Assurance, le montant de l'indemnité a été fixé à 891.000 frs.

Il est demandé le vote d'un crédit de 1.500.000 frs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice en cours pour permettre l'exécution des travaux et l'admission en recette de la somme de 891.000 frs, montant de l'indemnité sus-visée.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale

N° I41 - Eglise Saint Etienne - Dégradations - Travaux - Crédit

Des dégradations ont été provoquées à l'Eglise Saint Etienne par une entreprise qui a exécuté des travaux de couverture dans les locaux de l'Hôpital militaire contigus à l'édifice cultuel; les dégâts constatés au baptistère ont été évalués à 38.500 frs.

Par ailleurs, après expertise, l'indemnité a été fixée à 35.000 frs par la Compagnie d'Assurance "La Métropole".

Il est demandé d'admettre en recette le montant de la dite indemnité.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale

N° I42 - Groupe scolaire Turgot-Renan - Entretien d'un monte-charge - Contrat

Le monte-charge du Groupe scolaire Turgot-Renan, inutilisé pendant de nombreuses années, a été récemment remis en service. Il apparaît indiqué de confier l'entretien de cet appareil au fournisseur: la Société anonyme "ASCENSEURS OTIS", qui assure d'ailleurs déjà l'entretien des monte-charge dans les autres groupes scolaires.

A cet effet, un contrat d'entretien doit être passé avec cette firme moyennant un prix d'abonnement annuel de 28.000 frs environ.

Il est demandé d'approuver ces dispositions

Avis favorable de la Commission

Rapport transmis à l'Administration municipale

N° 143.- Eglise Saint-Etienne- Travaux de couverture et divers - Participation du Culte - Admission en recette.

L'exécution de travaux de couverture est nécessaire à l'Eglise Saint-Etienne et le coût de ces travaux a été évalué à 20.000 Frs environ.

Le Culte a accepté la participation habituelle de 50% aux dépenses. Il est demandé d'admettre en recette cette participation s'élevant à 10.000 Frs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 144.- Salle des Amicales laïques, Place de Sébastopol -- Travaux.

A la demande de M. le Receveur Municipal, une délibération est présentée pour permettre le réglemant de l'installation d'un poste d'eau à l'étage de la Salle des Amicales laïques, aménagement qui a entraîné une dépense de 50.000 Frs.

Il y a lieu de noter que, selon les termes des bail et convention qui ont été passés, la Ville doit supporter l'intégralité des charges, tant locatives que celles qui incombent habituellement au propriétaire.

Il est demandé de ratifier la décision de création du poste d'eau

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 145.- Ecoles maternelles - Acquisition de mobilier -- Marchés.

L'accroissement constant des effectifs des écoles maternelles, qui a rendu nécessaire la création de classes supplémentaires, exige l'acquisition de mobilier.

Un appel d'offres a été lancé parmi 36 maisons spécialisées, 20 d'entre elles ont déposé des soumissions. L'examen des propositions, tant du point de vue prix unitaire que du point de vue technique, a fait apparaître que les offres les plus intéressantes ont été faites :

a)- par la Société anonyme "Manufacture d'Articles d'Ameublement métallique et de Ferronnerie" de Saint-Dizier pour les fournitures de tables, chaises, Fauteuils, tables ovales et tableaux mobiles ;

b)- par les Etablissement LAFARGUE & Cie à Aurillac pour les tables à sable.

La dépense totale est évaluée à 3.745.470 Frs.

Il est demandé d'approuver la passation des marchés nécessaires à la régularisation de cette opération.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 146.- Ecole Pasteur - Logement de Mme la Directrice - Dégradations- Remise en état Information - Décision.

Pendant la période des grands froids, une canalisation d'eau s'est rompue dans l'appartement de Mme la Directrice de l'école Pasteur, ce qui a entraîné une inondation des locaux et provoqué des dégâts pour un montant de 80.000 Frs environ.

L'installation d'eau étant pourvue de robinets d'arrêt et pouvant donc être vidangée et purgée pour éviter tout accident, il appartenait dès lors à Mme CARPENTIER de prendre toutes précautions utiles pour la protection des canalisations avant de s'absenter.

La question est de savoir si les réparations doivent être effectuées par la Ville et à ses frais.

Après échange de vues, la Commission décide que la Ville procédera à la remise en état des plafonds, des enduits et du gros-oeuvre en général, mais que l'occupant sera invité à assurer les travaux de peinture et le remplacement du papier peint.

Dossier retourné au Service de l'Entretien pour suite à donner.

N° 147.- Eglise Saint-Marie Madeleine - Travaux de remise en état - Refus de participation du Culte - Décision.

M. le Curé de la Paroisse Ste-Marie-Madeleine a signalé que des infiltrations importantes se produisent dans son Eglise et occasionnent de sérieux dégâts à l'édifice.

Afin d'assurer l'étanchéité de la couverture, des travaux importants, pour un montant de 8.300.000 Frs, sont à envisager. Ils comprennent des remaniements d'ardoises, le remplacement des recouvrements en zinc et plomb existants et la réparation d'une partie de charpente de l'annexe de la Sacristie.

Par ailleurs, après sondages, il a été constaté la présence du mэрule dans l'une des chapelles de l'église. Pour éliminer ce champignon il a été reconnu nécessaire d'exécuter certains travaux qui ont été estimés à 400.000 Frs sous réserve des imprévus qui pourraient être découverts ultérieurement.

Le Curé de la Paroisse, mis au courant de l'importance de la dépense, a fait savoir qu'il lui était impossible de supporter la participation habituelle de 50%, même en prévoyant des remboursements échelonnés sur plusieurs années, étant donné qu'il est encore redevable d'une somme de 2.000.000 Frs pour des travaux effectués en 1949 et en 1950.

Après échange de vues, il est décidé que les travaux visant la suppression du mэрule seront entrepris et qu'une participation du Culte sera demandée. En ce qui concerne les travaux de couverture, M. le Curé de la Paroisse Ste-Marie-Madeleine sera informé que la Ville ne peut pas prendre en charge une telle dépense et qu'il y aurait lieu de faire reconsidérer la décision de non participation prise par son Conseil Paroissial, étant donné que la Ville est disposée à accorder au Culte d'aussi longs délais que possible pour le règlement de sa quote-part.

Les travaux de couverture ne seront entrepris que sous cette condition.

Dossier retourné au Service de l'Entretien pour suite à donner.

N° 148.- Opéra de Lille - Travaux de couverture - Cahier des Charges.

A la suite de l'ouverture d'un crédit de sept millions de francs du budget primitif de 1954, une première tranche de travaux de remplacement de couverture de l'Opéra peut être mise en adjudication.

Un cahier des charges a été établi. Il est envisagé cette année la réfection du dôme, de la cage de scène, du Hall d'honneur et de la Salle du Public.

L'adjudication sera faite sous la forme d'un concours. Pour la désignation de l'adjudicataire, il sera tenu compte, non seulement des prix offerts, mais aussi de la valeur technique des propositions présentées, de la qualité des matériaux proposés, du délai d'exécution et de la garantie consentie.

La Commission prend acte de ces informations et approuve les dispositions prises. Elle sera d'ailleurs appelée en temps voulu à se prononcer sur le résultat de l'appel d'offres.

Dossier retourné au Service de l'Entretien pour suite à donner.

N° 149.- Bâtiments scolaires - Loi PARANCE - Enseignement ménager - Informations.

A la suite d'une demande de renseignements formulée par M. le Conseiller BERTRAND visant l'aménagement des classes d'Enseignement ménager et leur mode de chauffage, un rapport détaillé a été établi par M. LEMOINE, rapport qui comporte notamment un état comparatif des dépenses qu'entraînerait le chauffage par le gaz de ville ou l'utilisation du butane.

Des renseignements recueillis, il résulte que, pour une période de dix années, les frais d'installation du gaz de ville seraient les plus élevés.

M. BERTRAND n'est pas d'accord sur les chiffres fournis et déclare ne pas être convaincu que l'utilisation du gaz de ville serait la solution la plus onéreuse. Il estime que, d'une façon générale, c'est cette dernière solution qui doit être adoptée partout où cela est possible, d'autant que les travaux peuvent être effectués par la main-d'oeuvre municipale, seul le matériel étant à acquérir.

M. LEMOINE fait remarquer que si sa main-d'oeuvre procède à ces installations, elle ne pourra pas, dans le même temps, être occupée à l'exécution de travaux neufs ou d'entretien. M. BERTRAND insiste sur le fait qu'il ne s'agit, pour l'instant, que de l'aménagement de quatre classes qui pourrait être opéré sans compromettre la bonne exécution des travaux normaux incombant au Service, d'autant que certaines écoles sont déjà pourvues d'une installation et qu'un simple raccordement serait à effectuer.

M. LEMOINE souligne la facilité de manipulation des bouteilles de gaz butane qui peuvent être transportées d'une classe à l'autre par chariot; leur utilisation permettrait non seulement de faire plusieurs cours sur une même journée, même dans des écoles ne disposant pas d'un local spécial, mais de réaliser une économie importante puisque dans ce cas il n'y aurait pas à engager de frais de premier établissement ni de location de compteur. En effet, la consommation de gaz pour l'enseignement ménager ne pourrait se cumuler avec celle opérée pour le fonctionnement des cantines, l'imputation des dépenses correspondantes ne pouvant se faire sur le même crédit.

En conclusion, M. BERTRAND demande que les prix de revient fournis soient revus en tenant compte de l'emploi de la main-d'oeuvre municipale. Il ne donnera son accord que sous cette condition.

Toutefois, le principe de l'équipement au gaz de ville est retenu pour les écoles où les installations existantes en permettront une utilisation facile, le gaz butane n'étant employé qu'à titre exceptionnel.

Dossier retourné au Service de l'Entretien pour une nouvelle étude.

N° 150 - Télévision - Travaux - Informations -

Les travaux d'aménagement des locaux du sous-sol pour l'installation du poste d'émission sont en cours, mais diverses observations nous ont été rapportées visant les dégradations commises pour permettre le passage du câble co-axial devant relier ce poste à l'antenne.

M. LEMOINE fait connaître que ce câble spiralé est très difficile à manier et que son passage à certains endroits exige le percement de grands trous; à ce sujet, il rappelle que dans le contrat qui lie la Ville aux Services de la Télévision, obligation est faite à ces derniers de remettre le tout en état.

M. BERTRAND insiste sur la nécessité de veiller à cette remise en état et regrette vivement que le Conseil Municipal n'ait pas eu à se prononcer sur le programme des nouveaux travaux effectués par la Télévision. M. ASTIE serait d'avis de rencontrer M. LAFONT, afin de lui confirmer les réserves faites en ce qui concerne la remise en état des parties de bâtiment qui auront été dégradées au cours des travaux.

M. le Conseiller DOYENNETTE a eu connaissance d'une information selon laquelle l'antenne aurait 16 m.50 de hauteur au lieu de 11 m.50. Le Service, qui n'a pas été avisé d'une telle modification, a simplement été informé que la Maison ZUBLIN, de Strasbourg, qui a assuré la construction du Beffroi, avait été consultée pour l'étude des conditions de résistance de l'antenne au vent.

M. DEMENGE signale à la Commission qu'il ne pourra faire reprendre les ascensions au Beffroi que lorsque les travaux seront terminés, la plateforme servant de table d'Orientation étant en partie encombrée.

N° 151 - Etablissements scolaires - Revêtement du sol des cours de l'Institut Denis Diderot et de l'Annexe Franklin du Lycée Faidherbe -

Un crédit de 10.000.000 de francs ayant été obtenu dans une tranche d'emprunt réalisé récemment par nos services financiers, il a été envisagé de l'affecter aux travaux de revêtement du sol des cours de l'Institut Denis Diderot, de l'annexe Franklin du Lycée Faidherbe et, si possible, de l'Ecole Pasteur

D'autre part, un crédit de 20.000.000 de francs, également obtenu et affecté aux travaux très importants à effectuer à l'établissement de bains du Boulevard de la Liberté.

Or, M. LEMOINE, qui a établi le devis général de ces derniers travaux, estime que c'est une somme globale de 28.000.000 de francs qui lui est nécessaire de suite, pour mener à bien cette réalisation, étant donné qu'il s'agit d'un ensemble qui ne saurait être fractionné et qui devrait être poursuivi sans déséparer pour limiter au minimum, soit la durée de fermeture de l'établissement, soit la gêne apportée dans son fonctionnement.

M. LEMOINE propose, étant donné que le crédit ne pouvant actuellement être augmenté à concurrence des prévisions, de le désaffecter et de le réaffecter aux travaux ci-après :

- 1.500.000 frs. pour l'aménagement d'un déshabilleur collectif aux Bains du Boulevard de la Liberté
- 13.000.000 de frs. pour permettre l'exécution des travaux de couverture et de mise en place des baies de la salle d'abattage des porcs aux Abattoirs
- 5.500.000 frs. pour les travaux de gros oeuvre à effectuer à l'Institut Denis Diderot en vue de l'agrandissement de la cuisine, des réfectoires et des locaux annexes de la Cantine - et pour la construction d'un garage de bicyclettes et vélo-moteurs.

M. ASTIE signale que le projet de transformation de la cuisine de l'Institut Denis Diderot et de construction d'un garage pour vélos est une réalisation de lère urgence.

L'installation, prévue à l'origine pour 200 élèves, est devenue maintenant nettement insuffisante, la cantine étant fréquentée par 1.200 dîneurs.

Toutefois, M. ASTIE n'est pas d'avis de désaffecter le crédit de 20.000.000 de frs. Il propose de surseoir aux travaux de revêtement de la cour de l'Institut Denis Diderot et de désaffecter partiellement le crédit de 10.000.000 de frs. pour permettre l'exécution des travaux de la cuisine, du réfectoire et du garage à bicyclettes de cet établissement, le revêtement de la cour de l'annexe Franklin restant inscrit au programme de cette année.

La question de désaffectation de crédits étant importante, il est décidé que le Service procédera à une nouvelle étude du programme à exécuter avec ces deux tranches d'emprunt et que la Commission sera appelée à examiner de nouvelles propositions lors d'une prochaine réunion.

Dossier retourné au Service pour étude.

N° 152 - Bâtiments scolaires - Revêtement du sol des cours - 2ème tranche - Décompte définitif

Cette tranche de revêtement du sol des cours est terminée et les travaux réceptionnés.

Le décompte définitif a été établi. Il s'élève à 15.097.310 frs. en dépassement de 1.855.553 frs. sur le prix d'adjudication. Ce supplément de dépenses est dû à l'augmentation dans la masse des travaux. Il y a eu, en effet, des changements opérés en cours d'exécution afin d'assurer, dans de meilleures conditions, l'écoulement des eaux pluviales, ce qui a entraîné des modifications dans les niveaux et, par suite, des terrassements et des déblaiements plus importants que ceux prévus à l'origine.

Il est demandé d'approuver le décompte tel qu'il est présenté.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 153 - Construction de Groupes Scolaires - Désignation d'Architectes

La construction accélérée de blocs d'habitations dans les îlots du Parc des Expositions va provoquer dans un avenir prochain un accroissement de population dans ce quartier. Les Ecoles de Saint-Sauveur ne permettant pas d'absorber de nouveaux effectifs scolaires, il est proposé d'édifier un Groupe Scolaire sur un terrain réservé au plan d'Urbanisme et situé à proximité de l'Institut Mécanique des Fluides.

En outre, de nouveaux logements ont été édifiés au Faubourg de Béthune, square du Portugal, d'autres, beaucoup plus nombreux seront construits dans ce quartier dans un avenir rapproché, ce qui nous a conduit à prévoir un second Groupe Scolaire destiné à doubler les écoles Albert Samain - Léon Trulin et Jean Aicard qui ne pourront absorber les effectifs supplémentaires qui seront enregistrés par le déplacement de population.

En raison du caractère et de l'importance des travaux prévus, votre Service d'Architecture demande la désignation de quatre Architectes qui, par groupe de deux et en accord avec lui, établiront d'abord un avant-projet, puis le projet définitif et assureront ensuite la direction des travaux.

Après avoir examiné quelques offres de service émanant d'architectes, et compte tenu des références de ceux qui ont déjà travaillé pour la Ville, il est proposé de charger des projets susvisés:

- a) MM. MOLLET et F.P. DELANNOY, Architectes D.P.L.G. pour le groupe du parc des Expositions.
- b) M. BRUNOT, Architecte D.P.L.G. et M. QUIQUEMPOIS, Architecte E.B.A. pour le Groupe du Faubourg de Béthune.

Des contrats de prestation de service seront passés ultérieurement avec ces Hommes de l'Art.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 154 - Monuments Historiques - Hospice Comtesse -
Réfection du parquetage de la charpente du grand dortoir - Participation
de la Ville.

Par délibération N° 221 en date du 16 Novembre 1953, le Conseil Municipal a voté un crédit de 5.000.000 Frs qui a été inscrit au Budget supplémentaire de 1953, en vue de l'exécution de travaux d'aménagement en musée de la grande salle du premier étage du Bâtiment de la Communauté et décidé d'inscrire en recette deux subventions, l'une de 2.000.000 Frs devant provenir de la Direction des Musées de France, l'autre de 500.000 Frs, du Conseil Général du Nord.

Entre temps, M. Paul GELIS, Architecte en Chef des Monuments Historiques, nous a fait savoir que la Direction des Musées de France ne disposait plus de crédit pour assurer sa participation aux dépenses pour 1953, et qu'il craignait ne rien obtenir pour 1954. Dans ces conditions, les travaux d'aménagement du Musée ne furent pas entrepris.

Dans une lettre en date du 26 Avril 1954, M. GELIS souligne l'intérêt qu'il y aurait de procéder au parquetage de la voûte du grand dortoir afin de permettre l'utilisation de cette grande salle. Il demande, à cet effet, une participation de la Ville de 1.800.000 Frs. Les travaux seraient exécutés par la Direction des Monuments Historiques avec des crédits mis à sa disposition par la Direction des Beaux-Arts.

Les dépenses s'élèveraient à 4.167.398 Frs suivant un devis qui nous a été fourni; elles se répartiraient comme suit:

- Part de l'Etat	2.067.398
- Part du Conseil Général du Nord	300.000
- Quote part de la Ville	1.800.000
	<hr/>
Total	4.167.398

En raison, d'une part, de ce que les travaux au Bâtiment de la Communauté ont du être ajournés et, d'autre part, qu'il s'agit de terminer une salle très importante de l'Hospice Comtesse, il est demandé l'autorisation de donner accord à la Direction des Beaux-Arts pour les travaux au grand dortoir et de décider la participation de la Ville dans les dépenses à concurrence de 1.800.000 Frs, cette somme étant prélevée

sur le crédit voté au Budget Primitif pour les travaux d'aménagement d'un musée.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

L'Ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 22 h. 40.

Hôtel de Ville, le 20 Mai 1954.

VU:

L'Architecte en Chef
Directeur du Service d'Architecture

R. GOULARD

La Rédactrice principale
Secrétaire de séance,

M.J. DELACHERIE

VU:

Le Conseiller Municipal
délégué aux Travaux

J. ASTIE.

VU:

Le Chef de bureau des
Services Techniques,

P. LEVRAGUE

COMMISSION DES BATIMENTS

Procès-verbal de la réunion du 5 Mai 1954

M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mercredi 5 Mai 1954, à 18 heures, sous la présidence de M. Jean ASTIE, Conseiller municipal délégué aux Travaux.

Présents: M.M. Jean ASTIE, Conseiller municipal,
DECAMPS, Adjoint au Maire,
BERTRAND, Conseiller municipal,
DANEL, d^e
M. le Docteur DEFAUX, d^e
M.M. DOYENNETTE, d^e
HANSKENS, d^e
Me VEROONE d^e

Absents: Me MOITHY, Conseiller municipal
M.M. RAMETTE, d^e
RONSE, d^e

Assistaient également à la séance :

M.M. GOULARD, Ingénieur en Chef, Directeur du Service d'Architecture
LEMOINE, Ingénieur Principal,
DEMENGE, Chef de Bureau des Services Techniques
N. DELAUNOY, d^e
P. LEVRAGUE, d^e
Mme DELACHERIE, Rédactrice principale, secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 h.

Le procès-verbal de la réunion du 4 Février 1954 est adopté sans observation.

M. ASTIE annonce à la Commission la nomination de M. GOULARD en qualité d'Ingénieur en Chef, Directeur du Service d'Architecture. L'Assemblée assure le nouveau Directeur du Service de toute sa confiance.

QUESTIONS DIVERSES

a) Salle des Fêtes de Fives.

Suite à l'observation présentée par M. le Conseiller Doyennette visant le manque d'entretien de cette salle, M. Lemoine a fait vérifier le mobilier et des dossiers de sièges ont été remplacés et passés au vernis. Le dépoussiérage, qui avait été effectué en 1952 et en 1953, ne peut être assuré cette année faute de crédits.

b) Vitraux du Grand Théâtre.

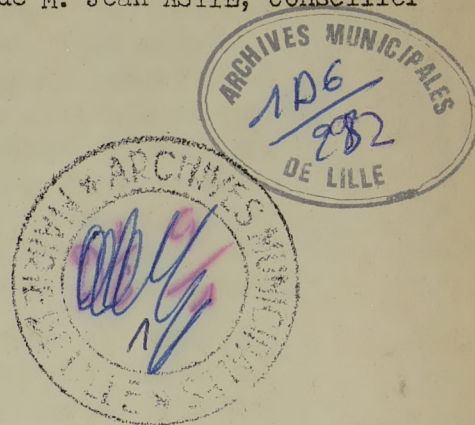
Le nettoyage de ces vitraux a été effectué.

c) Ecole Paul Bert.

Les travaux de réfection à exécuter dans cette école ont été prévus au titre de la Loi Barangé de l'exercice 1954 et seront exécutés dès que le crédit correspondant sera disponible.

n° 118 - Musée des Canonnières - Prise en charge par la Ville - Information.

Maître Martinache, adjoint à l'Instruction publique et aux Beaux-Arts, a fait parvenir un rapport relatif au Musée des Canonnières; dans ce rapport, établi par M. le Directeur des Musées de France, il est signalé, en particulier, qu'il serait souhaitable que la Ville prît en charge, au moins sous la forme d'une subvention annuelle, le bâtiment et les collections qu'abrite ce musée et d'inclure celui-ci actuellement fermé au public dans le cadre des Musées municipaux, la Société des Canonnières ne disposant pas de ressources suffisantes pour permettre la réorganisation scientifique du Musée.



Bien que la Commission de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ait émis l'avis de commencer les pourparlers et de retenir la suggestion faite par le Directeur des Musées de France de négocier les bases d'un accord entre la Ville et la Société des Canonniers, la Commission des Bâtiments émet un avis défavorable en ce qui concerne la prise en charge par la Ville du bâtiment et des locaux, en raison de l'insuffisance des crédits mis à la disposition du Service d'Entretien des Bâtiments communaux et aussi de l'état lamentable dans lequel se trouve ce bâtiment qui nécessiterait de gros frais pour sa remise en état.

Après un échange de vues au cours duquel M. Decamps fait notamment remarquer que les collections sont réellement dignes d'intérêt, il est proposé de rechercher un local municipal susceptible d'abriter et d'exposer au public les collections actuellement entreposées dans ce musée.

Dossier retourné au Service de la 4ème Division.

n° II9 - Eglise Sainte-Catherine - Demande d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques - Instance de classement.

Lors de la réunion du 1er octobre 1953, il avait été signalé que l'état de la Tour de l'Eglise Sainte-Catherine était une menace pour la sécurité publique et exigeait de sérieuses réparations pour lesquelles la dépense était de l'ordre de plus de 20.000.000 de frs. Appelée à se prononcer, la Commission avait émis un avis favorable pour sa restauration. Il avait, en outre, été décidé de solliciter une participation du Culte. Invité à apporter une quote-part dans les dépenses, ce dernier a fait savoir qu'il était dans l'impossibilité de répondre favorablement à cette demande.

La Ville ne pouvant à elle seule supporter les frais énormes à engager pour la remise en état de la Tour, le Service a estimé que l'Etat, en l'occurrence l'Administration des Beaux-Arts, pourrait éventuellement concourir aux dépenses. La solution était alors de demander le "classement" de l'édifice parmi les Monuments historiques, seul moyen pratique d'obtenir une subvention de l'Etat.

Il semble d'ailleurs que cette opération puisse être envisagée favorablement en raison d'un rapport très bienveillant sur l'Eglise Sainte Catherine de M. Berry, nouvel architecte en chef des Monuments historiques à M. le Directeur Général de l'Architecture et d'une lettre de M. Corbeau, architecte départemental des Monuments historiques, qui nous suggère notamment de demander la mise en instance de classement de la Tour.

Dans ces conditions, il est proposé, dans un rapport qui sera présenté au Conseil Municipal, de demander :

- 1°) l'inscription, à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques, de l'Eglise Sainte-Catherine et de sa Tour,
- 2°) la mise en instance de classement de l'ensemble de l'édifice.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

n° I20 - Services Municipaux - Acquisition de bois d'oeuvre - Marché.

Les services de l'Institut Denis Diderot n'ont pas trouvé parmi les fournisseurs de bois titulaires de marché les bois d'oeuvre convenant aux besoins de leurs ateliers de menuiserie, d'ébénisterie et de modèlerie.

Après prospection, il est apparu que M. Legroux, 246 avenue de Dunkerque à Lambert, pouvait livrer les bois possédant les qualités recherchées par l'Institut Denis Diderot. Les prévisions de dépenses s'élèvent à 1.300.000 frs environ.

Il est demandé l'autorisation de passer un marché avec M. Legroux.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº I21.- Dommages de guerre - Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe - Installation de chauffage central et de production d'eau chaude - Délai d'exécution.

A la suite d'une adjudication, les travaux de reconstitution de l'installation du chauffage central ont été attribués à la Société Albert PETIT à Lille. Le délai imparti à l'entreprise pour l'achèvement était de trois mois, mais des difficultés ont été rencontrées pour le choix du type de chaudière, pour le remplacement d'anciens radiateurs reconnus avariés après essais et pour la réalisation de travaux à la chaufferie; en outre des travaux supplémentaires ont été reconnus nécessaires pendant l'exécution et un sérieux ralentissement de rendement de main-d'oeuvre a été constaté pendant la période de grands froids. M. PETIT demande dans ces conditions un allongement de deux mois et demi du délai qui lui avait été accordé.

Les raisons invoquées par M. PETIT étant justifiées, le service propose de lui donner satisfaction.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº I22.- Dommages de guerre - Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe - Achèvement des travaux - Remise en état des pavements et des soubassements - Marché -

Lors de l'adjudication des travaux d'achèvement de la reconstruction de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe, le lot de carrelage ne fut pas mis en adjudication; il s'agissait surtout de travaux spéciaux de granito et il fut décidé, à cette époque, que ces ouvrages seraient confiés à un entrepreneur spécialisé.

A cet effet, nous avons demandé des propositions à la Société ZANUSSI & SENECHAL à Lille. L'offre faite par cette firme a été reconnue avantageuse pour la Ville par l'Architecte chargé de la direction des travaux et par le Service d'Architecture.

Le montant des travaux a été évalué à 850.000 francs et la passation d'un marché est nécessaire.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº I23.- Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe - Acquisition de mobilier - Marchés -

En vue de la réouverture prochaine de l'Ecole de Plein Air, il convenait d'acquérir le mobilier destiné aux classes ainsi qu'aux réfectoires et à la cuisine.

Le choix du Conseil d'Administration de cette école s'est porté, pour le mobilier scolaire, sur du mobilier à ossature tubulaire similaire à celui livré récemment au Collège moderne de Jeunes Filles Jean Macé et fourni par la Manufacture d'Articles d'ameublement métallique et de Ferronnerie de Saint-Dizier. Cette firme a également fait des propositions intéressantes en ce qui concerne les tables de réfectoires, les sièges et les tabourets de cuisine.

Pour les lits de repos, le Conseil d'Administration a choisi du matériel de la Société CIMEX; s'agissant des chariots pour le Service du réfectoire, c'est la Société H.C. SLINGSBY qui a fait les propositions les plus intéressantes et, pour les armoires-vestiaires métalliques, les offres de la Société BOYVAL ont été retenues.

La dépense en mobilier scolaire s'élève approximativement à 1.959.000 Frs; pour le mobilier de réfectoires, de la cuisine et des annexes, elle a été fixée à 873.580 frs environ.

Il est demandé l'autorisation de passer avec les quatre firmes susvisées les marchés nécessaires.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

M. LEMOENE demande, en raison de l'urgence qu'il y a à équiper l'établissement en vue de sa réouverture prochaine, l'autorisation de passer commande de ce mobilier dès à présent.

M. BERTRAND, tout en donnant un avis favorable à cette demande signale qu'il aurait été intéressant que le Conseil Municipal fût saisi de la question et suggère à la Commission d'émettre le vœu que les réunions du Conseil Municipal soient plus fréquentes.

La Commission se range à cet avis.

N° I24.- Institut Denis Diderot - Collège Technique Baggio - Création d'un Internat-Information.

A la demande de la Commission, le Service a fait chiffrer la dépense qu'entraînerait l'aménagement d'un Internat au 3ème étage et, par incidence, l'installation de cinq classes de remplacement au 2ème étage.

Le projet qui a été établi comprend des dortoirs, des chambres de surveillants, des lavabos, une lingerie, une infirmerie, une salle d'isolement; les W.C. sont existants.

Le devis total pour l'installation de dortoirs avec boxes individuels s'élève à 12.815.073 frs, y compris les honoraires d'Architecte. Dans le cas d'installation de dortoirs collectifs avec lavabos collectifs, une économie de 1.500.000 frs pourrait être réalisée sur le montant total du devis.

Après échange de vues, la Commission donne un avis favorable au projet et décide l'installation de dortoirs avec boxes individuels.

Il est signalé que les internes pourront prendre leurs repas à la cantine de l'établissement.

Le projet fera l'objet d'une demande d'ouverture de crédit spécial au Budget Primitif de 1955; à ce moment des démarches seront entreprises en vue d'une participation de l'Etat à la dépense.

N° I25.- Palais Rameau - Remise en état - Devis et plans -

Lors de la réunion du 4 février dernier, la Commission avait examiné la possibilité d'amorcer la remise en état du Palais Rameau déjà fermé depuis plusieurs années en raison du danger que présentait l'état de vétusté des toitures, de la coupole et des lanterneaux. En outre, il avait été envisagé :

- a) de prévoir l'ouverture, au Budget supplémentaire de 1954, d'un crédit de 10.000.000 Frs pour la réfection complète de la couverture;
- b) d'établir le projet complet de remise en état.

x
x x

Il n'a pu être obtenu l'ouverture, au Budget Primitif de 1954, que d'un crédit de 5.000.000 Frs à affecter aux travaux de couverture du Palais Rameau.

Le devis estimatif complet de remise en état des parties conservées du Palais Rameau a été établi par le Service d'Architecture; il s'élève à 47.160.000 Frs et se répartit comme suit :

Couverture amiante- ciment et zinc	4.330.000 Frs
Couverture zinc et remplacement chassis de toit..	4.800.000 Frs
Enduits murs et plafonds (raccords)	550.000 Frs
Chassis et portes vitrées (réparation et peinture)	6.000.000 Frs
Peinture	10.150.000 Frs
Dallage	6.600.000 Frs
Installations électriques	1.500.000 Frs
Chauffage	<u>13.230.000 Frs</u>
Ensemble	47.160.000 Frs

...

Le crédit dont nous disposons sera affecté à la première tranche des travaux de couverture qui comporte le maintien des charpentes actuelles, la suppression de tous les verres des lanterneaux et de la coupole, leur remplacement par des ardoises amiantées sur la coupole et par des plaques ondulées sur les versants de la travée centrale et des retours. Les lanterneaux en pavillons des travées latérales seront recouverts par du zinc sur voligeage.

Prévisions de dépenses : 4.330.000 F.

La deuxième tranche des travaux de couverture comprend le remplacement de tout le zinc des chéneaux, des plates-formes entourant les lanterneaux-pavillons et des couvre-murs, ainsi que le remplacement des châssis situés à la partie supérieure de la travée centrale, pour un montant de 4.800.000 F.

La Commission prend connaissance des autres postes de travaux mais, compte tenu des dépenses importantes à engager, surtout en ce qui concerne l'installation de chauffage, il est décidé de mettre d'abord hors d'eau le bâtiment afin de pouvoir l'ouvrir au public dès que possible et durant la période où il n'y aura pas de chauffage à assurer.

En conclusion, la Commission est unanime à reconnaître qu'il y aurait lieu de procéder, dans le plus bref délai, à la réouverture du Palais Rameau, mais toutefois pas avant que la sécurité du public soit totalement assurée, condition qui ne sera remplie que lorsque les travaux de couverture seront terminés.

Il est donc décidé de procéder à la première tranche des travaux de couverture pour un montant de 4.330.000 F.

Dossier transmis au Service de l'Entretien pour suite à donner.

N° 126.- Bibliothèque municipale - Avant-projet - Présentation de la maquette, des plans et du devis.

M. Noël DELAUNOY, Chef du Bureau d'Architecture, a mis au point l'avant-projet de construction d'une Bibliothèque municipale sur le terrain de l'ancienne salpêtrière, situé rue Edouard Delesalle.

Il présente aux membres de la Commission :

- 1° - un schéma des dispositions exigées par la Direction des Bibliothèques de France;
- 2° - la vue en plan des différents circuits à faire suivre par les lecteurs qui fréquenteraient la Bibliothèque;
- 3° - une maquette démontable figurant en détail les locaux qui composeraient la nouvelle construction;
- 4° - des dessins à l'échelle des différentes façades.

M. DELAUNOY donne quelques explications sur le genre de construction projeté, tant du point de vue de la construction proprement dite que de la nature des matériaux à employer : l'ossature principale serait en béton armé avec remplissage en briques et les façades en briques de parement et pierre reconstituée.

M. DECAMPS suggère d'étudier l'incidence qu'aurait sur le montant des dépenses une construction à ossature métallique.

Le projet tel qu'il a été présenté s'élèverait approximativement à 450 millions de francs, y compris le mobilier et serait subventionnable.

M. DELAUNOY signale que les plans ont reçu l'approbation de la Direction des Bibliothèques de France.

M. ASTIE félicite M. DELAUNOY pour l'étude présentée et les membres de la Commission s'associent d'ailleurs à ces éloges.

Une suite sera donnée à cette affaire lorsque les finances de la Ville permettront d'obtenir les fonds nécessaires à sa réalisation.

Dossier transmis au Bureau d'Architecture pour classement en instance.

N° I27.- Terrain du Magasin Brûlé - Construction de classes pour l'Enseignement technique de Jeunes Filles - Transfert de crédit.

L'aménagement de classes prévu dans l'aile Ouest du bâtiment de la Halle aux Sucres en vue de reloger les 5èmes techniques du Collège Valentine Labbé licenciées des écoles primaires ne peut pas avoir de suite. En effet, la salle de gymnastique à désaffecter devait trouver place dans un local du Béguinage; or, cette année, le bail emphytéotique liant l'Administration des Hospices à la Ville vient à expiration et ne semble pas devoir être renouvelé. En conséquence, il a fallu rechercher une autre solution pour le logement des classes.

Il avait été un moment envisagé d'occuper une partie du Musée Industriel de la Halle aux Sucres, mais cette solution a dû être abandonnée, car il n'était pas possible de reloger ailleurs les collections du musée.

Aucun bâtiment n'étant disponible dans ce secteur, il a été proposé de construire sur le terrain libre appartenant à la Ville et situé à l'angle des rues Maracci et Saint-Sébastien, au lieu dit "Le Magasin brûlé", un bâtiment en matériaux légers de 52 m x 7 m comprenant six classes de 40 élèves, un petit local devant servir de chauffe-rie et de dépôt de combustible et un bloc sanitaire; une cour serait aménagée et l'ensemble clôturé.

Cet avant-projet a été établi en accord avec Mlle D'ESTREE, Directrice du Collège Technique de Jeunes Filles Valentine Labbé; il a reçu l'agrément de principe de M. CORBEAU, Architecte des Bâtiments de France, ainsi que celui des Services de l'Enseignement Technique. Les bâtiments à construire seraient du même type que ceux déjà édifiés au Groupe scolaire Anatole France-Marcel Sembat, à l'Ecole Carnot et au Collège moderne de Jeunes Filles Jean Macé. Les travaux seraient entièrement effectués par les Services municipaux des Travaux en Régie, tant pour le Bâtiment que pour les installations de chauffage et d'électricité.

En ce qui concerne le chauffage, une chaudière de récupération et des tuyauteries entreposées au Magasin de la Ville pourront être remployées.

Le mobilier serait choisi parmi celui récupéré dans les écoles primaires à la suite de leur dotation en mobilier neuf.

Le projet ainsi conçu n'exige pas l'ouverture d'un nouveau crédit et la somme de 4.500.000 F. inscrite au Chapitre XXXV du Budget primitif de l'exercice en cours sera suffisante pour l'acquisition des matériaux nécessaires à l'édification projetée.

Il est demandé à la Commission d'autoriser, dès à présent, l'exécution des travaux avant que le Conseil Municipal soit appelé à se prononcer sur la question, en raison de l'urgence qu'il y a à édifier ces classes pour qu'elles soient en état d'utilisation à la rentrée scolaire de septembre prochain.

M. BERTRAND, tout en donnant son accord à la mise en exécution immédiate des travaux, regrette que le Conseil Municipal n'ait pu être saisi à temps de cette importante question.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° I28.- Terrain du Magasin brûlé - rue Maracci - Construction de classes pour l'Enseignement technique - Demande de subvention.

Une subvention sera demandée à l'Etat (Enseignement technique) sur une base de dépense totale de 8.000.000 F. environ. Dans ce prix, entrent le coût des matériaux et du matériel, soit 4.500.000 F. et une prévision de dépense de main-d'oeuvre de 3.500.000 F., cette dernière prévision ne pouvant être chiffrée actuellement en raison de ce que le travail sera assuré par la Main-d'oeuvre municipale.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

Nº 129.- Dommages de guerre - Institut Denis Diderot - Première tranche de travaux -
Lots Nos 3,7 et 8 - Décomptes définitifs - Avenants -

Les travaux de la première tranche de reconstitution de l'Institut Denis Diderot sont terminés et ont été réceptionnés provisoirement. EN ce qui concerne trois lots : plâtrerie, couverture-zinguerie et peinture-vitrerie, le montant des dépenses définitives est supérieur aux prix d'adjudication ou aux montants rectifiés des dépenses autorisées. Les différences constatées en plus sont dues, d'une part, à l'augmentation des prix qui ont subi des hausses importantes entre la date d'établissement des devis et celle d'exécution des travaux et, d'autre part, à une augmentation dans la masse des travaux due aux ouvrages supplémentaires dont la réalisation a été reconnue indispensable, ouvrages qui ont d'ailleurs fait l'objet d'additifs au devis général des dommages de guerre .

En application des règlements en vigueur, les travaux supplémentaires dépassant le sixième du montant de ceux prévus au devis d'origine doivent faire l'objet d'un avenant pour chacun des trois lots sus-visés.

Il est demandé d'approuver les décomptes définitifs et d'autoriser la passation des avenants nécessaires; les dépenses supplémentaires seront imputées sur les crédits ouverts au Budget pour la réparation des dommages de guerre.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale .

Nº 130.- Dommages de guerre - Institut Denis Diderot - Reconstruction des parties détruites - Adjudication des lots I à 9 - Cahier des charges - Délais d'exécution.

L'ensemble des travaux exposés ci-avant comprenant 9 lots ont été commencés en Mars 1951; ils se sont échelonnés jusqu'en Décembre 1953. Les délais fixés au cahier des charges comportaient six mois pour les travaux de l'Atelier de Mécanique et dix mois pour la remise en état du reste du bâtiment, ces délais ne se cumulant pas .

Les délais prescrits n'ont pu être respectés en raison des difficultés rencontrées par toutes les entreprises au cours de l'exécution de leur lot. Les travaux ont dû être effectués pendant le fonctionnement de l'école, sans qu'il soit apporté de perturbations durant les cours. En outre, les délais fixés par les Architectes étaient nettement insuffisants, compte tenu du volume des travaux prévus et du nombre de corps d'état appelés à intervenir. L'approvisionnement en matériaux spéciaux pour les hourdis creux des planchers s'est avéré difficile et a provoqué un retard important d'ailleurs constaté par le Service .

Il y a lieu de signaler, en outre, que l'entrepreneur de plâtrerie a été déclaré en liquidation judiciaire le 11 juillet 1952, alors qu'il n'avait exécuté que le dixième des travaux de son lot. Il a fallu procéder à un appel d'offres pour désigner un nouveau titulaire du lot et cette défaillance d'entreprise a provoqué une répercussion sensible sur l'ensemble des travaux restant à entreprendre, notamment ceux de peinture, de menuiserie et de carrelage .

Pour toutes ces raisons, il a été estimé que le retard constaté n'était pas imputable aux entreprises et que les délais prévus devaient être prolongés, afin de ne pas appliquer de pénalités aux entreprises non responsables de cette situation.

En conséquence, il est proposé, pour chacun des lots, un nouveau délai d'exécution, ces dispositions étant nécessaires pour permettre le règlement des décomptes définitifs à présenter à M. le Receveur Municipal .

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale .

Nº 131.- Dommages de guerre - Institut Denis Diderot - Achèvement des travaux de re-
constitution - Cahier des charges - Délai d'exécution.

La même situation s'est produite pour la phase d'achèvement des travaux de reconstitution de l'Institut Denis Diderot .

.....

Les raisons du retard constaté, un peu différentes que précédemment, sont dues à la non approbation, en temps voulu, du dossier et du procès-verbal d'adjudication.

L'exécution des travaux avait été prévue pendant les vacances, mais elle n'a pu avoir lieu qu'à la rentrée des classes, c'est-à-dire pendant le fonctionnement de l'établissement et avec la présence des élèves. Par ailleurs, des travaux supplémentaires importants pour lesquels aucun délai n'avait été imparti, ont dû être effectués.

Dans ces conditions, les travaux se sont échelonnés jusqu'au 30 Juin 1953 et le retard n'est pas imputable aux entrepreneurs.

Il est demandé l'autorisation de fixer à cette dernière date l'achèvement des travaux pour permettre le règlement des décomptes définitifs à présenter à M. le Receveur Municipal.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 132.- Ecole maternelle Mozart - Agrandissement - Lot N° 6- Peinture-Vitrerie - Décompte définitif - Avenant.

Les travaux de peinture-vitrerie exécutés à l'occasion de l'agrandissement de l'école maternelle Mozart sont terminés et réceptionnés. Le prix d'adjudication s'élevait à 396.500 francs et le montant du décompte définitif atteint 690.020 Frs IO. La différence constatée provient de l'augmentation de la masse des ouvrages par suite de travaux supplémentaires reconnus nécessaires au cours de l'exécution, notamment l'installation de vestiaires, d'une chaufferie et la mise en peinture des radiateurs.

Conformément aux règlements en vigueur, le montant des travaux supplémentaires dépassant le sixième de ceux prévus au devis initial, un avenant au marché s'avère nécessaire.

Il est demandé l'approbation du décompte définitif et l'autorisation de passer un avenant avec M. MEPLAUX, adjudicataire du lot en question.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 133.- Dommages de guerre - Colonie de vacances de Wormhoudt - Achèvement-9ème Lot- Fourniture de matériaux spéciaux - Décompte définitif -

Le 20 avril 1953, le Conseil Municipal a adopté un marché s'élevant à 1.021.970 francs avec la Société DUBOIS & Cie, à Lille, pour la fourniture de panneaux acoustiques destinés au réfectoire et de matériaux spéciaux pour l'habillage intérieur des murs du nouveau bâtiment édifié à la Colonie.

Le montant du décompte s'élève à 1.077.200 Frs; l'augmentation de 55.230 Francs constatée est due à de légères modifications survenues dans les surfaces des panneaux livrés.

Il est demandé d'approuver le décompte définitif.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 134.- Services municipaux - Fourniture de gaz comprimés pour postes de soudure - Année 1953 - Marché de régularisation.

A la demande de M. le Receveur-Percepteur Municipal, il est présenté un marché de régularisation pour l'année 1953 en ce qui concerne les fournitures de gaz comprimés effectuées par la Société l'Air Liquide, dont l'Agence du Nord est située à Lille, Boulevard de la Liberté.

Le montant total des fournitures ayant atteint la somme de 694.754 Frs et dépassant, par conséquent, le maximum prévu par les règlements, il est demandé d'approuver la passation du marché nécessaire.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 135 - Services municipaux - Fournitures de métaux ferreux, tubes et raccords divers
Substitution de fournisseur.

La Société d'Escaut et Meuse, titulaire pour 1954 d'un marché de fournitures de métaux ferreux, tubes et raccords divers, a fusionné par absorption avec la Société Commerciale Longwy Nord-Alpes "Soloval".

Cette dernière Société sollicite le transfert à son nom du marché dont la Société d'Escaut et Meuse était titulaire.

Il est demandé d'agréer cette demande.

Avis favorable de la Commission

Rapport transmis à l'Administration municipale

N° 136 - Services municipaux - Fournitures de quincaillerie, machines-outils, outillage
petit outillage, aciers spéciaux et divers. Substitution de fournisseur

La Société anonyme des Forges et Aciéries de Firminy, titulaire pour 1954 d'un marché de fournitures d'aciers spéciaux et divers, a fusionné avec la Compagnie des Ateliers et Forges de la Loire, Etablissements Jacol HOLTZER à Paris.

Cette dernière Compagnie sollicite le transfert à son nom du marché dont la Société anonyme des Forges et Aciéries de Firminy était titulaire.

Il est demandé d'agréer cette demande.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale

N° 137 - Palais des Beaux Arts - Travaux divers de ravalement de pierre - Marché.

Des travaux de pierre d'un montant total de 200.000 frs ont été confiés à la Société moderne de Maçonnerie, entreprise spécialisée dans les ouvrages de ce genre et qui assure, depuis de nombreuses années, à notre entière satisfaction, le ravalement de tous les ouvrages en pierre des façades du Palais des Beaux Arts.

Les règlements en vigueur nous mettent dans l'obligation de passer un marché avec cette firme. Il est demandé d'en approuver la passation.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale

N° 138 - Services municipaux - Travaux et fournitures divers - Marchés -

Dans le cadre des marchés de fournitures passés pour 1954 en début d'année, aucun n'avait été prévu pour les travaux spéciaux de revêtement de sols, ni pour les fournitures correspondantes.

Il est demandé, en raison des travaux de ce genre à effectuer dans certains bâtiments communaux, l'autorisation de passer un marché avec les trois firmes désignées ci-après:

Société "FIVELINO" à Lille	prévisions de dépenses	:	250.000frs
Société "LINO-CONFORT" à Lille	prévisions de dépenses	:	250.000frs
Société "LE TERRAZOLITH" à Lille	prévisions de dépenses	:	2.200.000frs

soit un montant total de 2.700.000 frs

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale

n° 139 - Colonie de Vacances de Brighton-les-Pins - Direction des travaux.

Les travaux d'aménagement de la propriété acquise par la Ville à Brighton-les-Pins sont maintenant achevés et il n'apparaît pas opportun de reconduire le contrat de prestation de services passé avec l'Architecte M. FLORY; ce dernier n'a d'ailleurs plus de cabinet à Cayeux-sur-Mer. Les travaux d'entretien courant peuvent être dirigés par le Service municipal d'Architecture.

Il est demandé d'approuver ces nouvelles dispositions.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale

N° 139 bis - Bâtiments communaux - Colonie de Vacances de Brighton-les-Pins - Travaux de peinture - Marché - Travaux d'entretien.

Pour permettre la finition des travaux et assurer la conservation des bâtiments de la Colonie, il est nécessaire de prévoir une nouvelle application de peinture dans les diverses salles récemment aménagées, une seule couche de ce produit ayant été prévue par l'Architecte.-

En effet, l'intérêt de la Ville exige la préservation du bâtiment qui, fermé une grande partie de l'année et situé près de la mer, se détériorerait rapidement. Il apparaît indispensable que l'entretien soit parfaitement suivi.

Dans cette intention, il est demandé de décider de confier aux entrepreneurs locaux, qui consentent d'ailleurs des rabais identiques à ceux accordés lors de l'aménagement de la Colonie, les quelques menus travaux d'entretien.

Toutefois, une dépense plus importante en ce qui concerne la peinture est envisagée et, à cet effet, il est demandé l'autorisation de passer avec M. BATEL, entrepreneur de peinture à Cayeux-sur-Mer, un marché d'un montant de un million de francs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale

N° 140 - Abattoirs - Boyauderie - Sinistre du 24 Novembre 1953 - Travaux - Crédit

Un incendie s'est déclaré en Novembre 1953 dans un bâtiment des Abattoirs affecté aux boyauderies; des dégâts importants ont été enregistrés, notamment à la couverture, à la charpente et à l'installation électrique. Le devis des travaux s'élève à 1.500.000 frs.

Après l'expertise par la Compagnie d'Assurance, le montant de l'indemnité a été fixé à 891.000 frs.

Il est demandé le vote d'un crédit de 1.500.000 frs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice en cours pour permettre l'exécution des travaux et l'admission en recette de la somme de 891.000 frs, montant de l'indemnité sus-visée.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale

N° 141 - Eglise Saint Etienne - Dégradations - Travaux - Crédit

Des dégradations ont été provoquées à l'Eglise Saint Etienne par une entreprise qui a exécuté des travaux de couverture dans les locaux de l'Hôpital militaire contigus à l'édifice cultuel; les dégâts constatés au baptistère ont été évalués à 38.500 frs.

Par ailleurs, après expertise, l'indemnité a été fixée à 35.000 frs par la Compagnie d'Assurance "La Métropole".

Il est demandé d'admettre en recette le montant de la dite indemnité.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale

N° 142 - Groupe scolaire Turgot-Renan - Entretien d'un monte-charge - Contrat

Le monte-charge du Groupe scolaire Turgot-Renan, inutilisé pendant de nombreuses années, a été récemment remis en service. Il apparaît indiqué de confier l'entretien de cet appareil au fournisseur: la Société anonyme "ASCENSEURS OTIS", qui assure d'ailleurs déjà l'entretien des monte-charge dans les autres groupes scolaires.

A cet effet, un contrat d'entretien doit être passé avec cette firme moyennant un prix d'abonnement annuel de 28.000 frs environ.

Il est demandé d'approuver ces dispositions

Avis favorable de la Commission

Rapport transmis à l'Administration municipale

N° 143.- Eglise Saint-Etienne- Travaux de couverture et divers - Participation du Culte - Admission en recette.

L'exécution de travaux de couverture est nécessaire à l'Eglise Saint-Etienne et le coût de ces travaux a été évalué à 20.000 Frs environ.

Le Culte a accepté la participation habituelle de 50% aux dépenses. Il est demandé d'admettre en recette cette participation s'élevant à 10.000 Frs.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 144.- Salle des Amicales laïques, Place de Sébastopol - Travaux.

A la demande de M. le Receveur Municipal, une délibération est présentée pour permettre le réglemant de l'installation d'un poste d'eau à l'étage de la Salle des Amicales laïques, aménagement qui a entraîné une dépense de 50.000 Frs.

Il y a lieu de noter que, selon les termes des bail et convention qui ont été passés, la Ville doit supporter l'intégralité des charges, tant locatives que celles qui incombent habituellement au propriétaire.

Il est demandé de ratifier la décision de création du poste d'eau

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 145.- Ecoles maternelles - Acquisition de mobilier - Marchés.

L'accroissement constant des effectifs des écoles maternelles, qui a rendu nécessaire la création de classes supplémentaires, exige l'acquisition de mobilier.

Un appel d'offres a été lancé parmi 36 maisons spécialisées, 20 d'entre elles ont déposé des soumissions. L'examen des propositions, tant du point de vue prix unitaire que du point de vue technique, a fait apparaître que les offres les plus intéressantes ont été faites :

a)- par la Société anonyme "Manufacture d'Articles d'Ameublement métallique et de Ferronnerie" de Saint-Dizier pour les fournitures de tables, chaises, Fauteuils, tables ovales et tableaux mobiles ;

b)- par les Etablissement LAFARGUE & Cie à Aurillac pour les tables à sable.

La dépense totale est évaluée à 3.745.470 Frs.

Il est demandé d'approuver la passation des marchés nécessaires à la régularisation de cette opération.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 146.- Ecole Pasteur - Logement de Mme la Directrice - Dégradations- Remise en état Information - Décision.

Pendant la période des grands froids, une canalisation d'eau s'est rompue dans l'appartement de Mme la Directrice de l'école Pasteur, ce qui a entraîné une inondation des locaux et provoqué des dégâts pour un montant de 80.000 Frs environ.

L'installation d'eau étant pourvue de robinets d'arrêt et pouvant donc être vidangée et purgée pour éviter tout accident, il appartenait dès lors à Mme CARPENTIER de prendre toutes précautions utiles pour la protection des canalisations avant de s'absenter.

La question est de savoir si les réparations doivent être effectuées par la Ville et à ses frais.

Après échange de vues, la Commission décide que la Ville procédera à la remise en état des plafonds, des enduits et du gros-oeuvre en général, mais que l'occupant sera invité à assurer les travaux de peinture et le remplacement du papier peint.

Dossier retourné au Service de l'Entretien pour suite à donner.

N° 147.- Eglise Saint-Marie Madeleine - Travaux de remise en état - Refus de participation du Culte - Décision.

M. le Curé de la Paroisse Ste-Marie-Madeleine a signalé que des infiltrations importantes se produisent dans son Eglise et occasionnent de sérieux dégâts à l'édifice.

Afin d'assurer l'étanchéité de la couverture, des travaux importants, pour un montant de 8.300.000 Frs, sont à envisager. Ils comprennent des remaniements d'ardoises, le remplacement des recouvrements en zinc et plomb existants et la réparation d'une partie de charpente de l'annexe de la Sacristie.

Par ailleurs, après sondages, il a été constaté la présence du mэрule dans l'une des chapelles de l'église. Pour éliminer ce champignon il a été reconnu nécessaire d'exécuter certains travaux qui ont été estimés à 400.000 Frs sous réserve des imprévus qui pourraient être découverts ultérieurement.

Le Curé de la Paroisse, mis au courant de l'importance de la dépense, a fait savoir qu'il lui était impossible de supporter la participation habituelle de 50%, même en prévoyant des remboursements échelonnés sur plusieurs années, étant donné qu'il est encore redevable d'une somme de 2.000.000 Frs pour des travaux effectués en 1949 et en 1950.

Après échange de vues, il est décidé que les travaux visant la suppression du mэрule seront entrepris et qu'une participation du Culte sera demandée. En ce qui concerne les travaux de couverture, M. le Curé de la Paroisse Ste-Marie-Madeleine sera informé que la Ville ne peut pas prendre en charge une telle dépense et qu'il y aurait lieu de faire reconsidérer la décision de non participation prise par son Conseil Paroissial, étant donné que la Ville est disposée à accorder au Culte d'aussi longs délais que possible pour le règlement de sa quote-part.

Les travaux de couverture ne seront entrepris que sous cette condition.

Dossier retourné au Service de l'Entretien pour suite à donner.

N° 148.- Opéra de Lille - Travaux de couverture - Cahier des Charges.

A la suite de l'ouverture d'un crédit de sept millions de francs du budget primitif de 1954, une première tranche de travaux de remplacement de couverture de l'Opéra peut être mise en adjudication.

Un cahier des charges a été établi. Il est envisagé cette année la réfection du dôme, de la cage de scène, du Hall d'honneur et de la Salle du Public.

L'adjudication sera faite sous la forme d'un concours. Pour la désignation de l'adjudicataire, il sera tenu compte, non seulement des prix offerts, mais aussi de la valeur technique des propositions présentées, de la qualité des matériaux proposés, du délai d'exécution et de la garantie consentie.

La Commission prend acte de ces informations et approuve les dispositions prises. Elle sera d'ailleurs appelée en temps voulu à se prononcer sur le résultat de l'appel d'offres.

Dossier retourné au Service de l'Entretien pour suite à donner.

N° 149.- Bâtiments scolaires - Loi BARANCE - Enseignement ménager - Informations.

A la suite d'une demande de renseignements formulée par M. le Conseiller BERTRAND visant l'aménagement des classes d'Enseignement ménager et leur mode de chauffage, un rapport détaillé a été établi par M. LEMOINE, rapport qui comporte notamment un état comparatif des dépenses qu'entraînerait le chauffage par le gaz de ville ou l'utilisation du butane.

Des renseignements recueillis, il résulte que, pour une période de dix années, les frais d'installation du gaz de ville seraient les plus élevés.

M. BERTRAND n'est pas d'accord sur les chiffres fournis et déclare ne pas être convaincu que l'utilisation du gaz de ville serait la solution la plus onéreuse. Il estime que, d'une façon générale, c'est cette dernière solution qui doit être adoptée partout où cela est possible, d'autant que les travaux peuvent être effectués par la main-d'oeuvre municipale, seul le matériel étant à acquérir.

M. LEMOINE fait remarquer que si sa main-d'oeuvre procède à ces installations, elle ne pourra pas, dans le même temps, être occupée à l'exécution de travaux neufs ou d'entretien. M. BERTRAND insiste sur le fait qu'il ne s'agit, pour l'instant, que de l'aménagement de quatre classes qui pourrait être opéré sans compromettre la bonne exécution des travaux normaux incombant au Service, d'autant que certaines écoles sont déjà pourvues d'une installation et qu'un simple raccordement serait à effectuer.

M. LEMOINE souligne la facilité de manipulation des bouteilles de gaz butane qui peuvent être transportées d'une classe à l'autre par chariot; leur utilisation permettrait non seulement de faire plusieurs cours sur une même journée, même dans des écoles ne disposant pas d'un local spécial, mais de réaliser une économie importante puisque dans ce cas il n'y aurait pas à engager de frais de premier établissement ni de location de compteur. En effet, la consommation de gaz pour l'enseignement ménager ne pourrait se cumuler avec celle opérée pour le fonctionnement des cantines, l'imputation des dépenses correspondantes ne pouvant se faire sur le même crédit.

En conclusion, M. BERTRAND demande que les prix de revient fournis soient revus en tenant compte de l'emploi de la main-d'oeuvre municipale. Il ne donnera son accord que sous cette condition.

Toutefois, le principe de l'équipement au gaz de ville est retenu pour les écoles où les installations existantes en permettront une utilisation facile, le gaz butane n'étant employé qu'à titre exceptionnel.

Dossier retourné au Service de l'Entretien pour une nouvelle étude.

N° 150 - Télévision - Travaux - Informations -

Les travaux d'aménagement des locaux du sous-sol pour l'installation du poste d'émission sont en cours, mais diverses observations nous ont été rapportées visant les dégradations commises pour permettre le passage du câble co-axial devant relier ce poste à l'antenne.

M. LEMOINE fait connaître que ce câble spiralé est très difficile à manier et que son passage à certains endroits exige le percement de grands trous; à ce sujet, il rappelle que dans le contrat qui lie la Ville aux Services de la Télévision, obligation est faite à ces derniers de remettre le tout en état.

M. BERTRAND insiste sur la nécessité de veiller à cette remise en état et regrette vivement que le Conseil Municipal n'ait pas eu à se prononcer sur le programme des nouveaux travaux effectués par la Télévision. M. ASTIE serait d'avis de rencontrer M. LAFONT, afin de lui confirmer les réserves faites en ce qui concerne la remise en état des parties de bâtiment qui auront été dégradées au cours des travaux.

M. le Conseiller DOYENNETTE a eu connaissance d'une information selon laquelle l'antenne aurait 16 m.50 de hauteur au lieu de 11 m.50. Le Service, qui n'a pas été avisé d'une telle modification, a simplement été informé que la Maison ZUBLIN, de Strasbourg, qui a assuré la construction du Beffroi, avait été consultée pour l'étude des conditions de résistance de l'antenne au vent.

M. DEMENGE signale à la Commission qu'il ne pourra faire reprendre les ascensions au Beffroi que lorsque les travaux seront terminés, la plateforme servant de table d'Orientation étant en partie encombrée.

N° 151 - Etablissements scolaires - Revêtement du sol des cours de l'Institut Denis Diderot et de l'Annexe Franklin du Lycée Faidherbe -

Un crédit de 10.000.000 de francs ayant été obtenu dans une tranche d'emprunt réalisé récemment par nos services financiers, il a été envisagé de l'affecter aux travaux de revêtement du sol des cours de l'Institut Denis Diderot, de l'annexe Franklin du Lycée Faidherbe et, si possible, de l'Ecole Pasteur

D'autre part, un crédit de 20.000.000 de francs, également obtenu et affecté aux travaux très importants à effectuer à l'établissement de bains du Boulevard de la Liberté.

Or, M. LEMOINE, qui a établi le devis général de ces derniers travaux, estime que c'est une somme globale de 28.000.000 de francs qui lui est nécessaire de suite, pour mener à bien cette réalisation, étant donné qu'il s'agit d'un ensemble qui ne saurait être fractionné et qui devrait être poursuivi sans désemparer pour limiter au minimum, soit la durée de fermeture de l'établissement, soit la gêne apportée dans son fonctionnement.

M. LEMOINE propose, étant donné que le crédit ne pouvant actuellement être augmenté à concurrence des prévisions, de le désaffecter et de le réaffecter aux travaux ci-après :

- 1.500.000 frs. pour l'aménagement d'un déshabilleur collectif aux Bains du Boulevard de la Liberté
- 13.000.000 de frs. pour permettre l'exécution des travaux de couverture et de mise en place des baies de la salle d'abattage des pores aux Abattoirs
- 5.500.000 frs. pour les travaux de gros oeuvre à effectuer à l'Institut Denis Diderot en vue de l'agrandissement de la cuisine, des réfectoires et des locaux annexes de la Cantine -- et pour la construction d'un garage de bicyclettes et vélo-moteurs.

M. ASTIE signale que le projet de transformation de la cuisine de l'Institut Denis Diderot et de construction d'un garage pour vélos est une réalisation de lère urgence.

L'installation, prévue à l'origine pour 200 élèves, est devenue maintenant nettement insuffisante, la cantine étant fréquentée par 1.200 dîneurs.

Toutefois, M. ASTIE n'est pas d'avis de désaffecter le crédit de 20.000.000 de frs. Il propose de surseoir aux travaux de revêtement de la cour de l'Institut Denis Diderot et de désaffecter partiellement le crédit de 10.000.000 de frs. pour permettre l'exécution des travaux de la cuisine, du réfectoire et du garage à bicyclettes de cet établissement, le revêtement de la cour de l'annexe Franklin restant inscrit au programme de cette année.

La question de désaffectation de crédits étant importante, il est décidé que le Service procédera à une nouvelle étude du programme à exécuter avec ces deux tranches d'emprunt et que la Commission sera appelée à examiner de nouvelles propositions lors d'une prochaine réunion.

Dossier retourné au Service pour étude.

N° 152 - Bâtiments scolaires - Revêtement du sol des cours - 2ème tranche - Décompte définitif

Cette tranche de revêtement du sol des cours est terminée et les travaux réceptionnés.

Le décompte définitif a été établi. Il s'élève à 15.097.310 frs. en dépassement de 1.855.553 frs. sur le prix d'adjudication. Ce supplément de dépenses est dû à l'augmentation dans la masse des travaux. Il y a eu, en effet, des changements opérés en cours d'exécution afin d'assurer, dans de meilleures conditions, l'écoulement des eaux pluviales, ce qui a entraîné des modifications dans les niveaux et, par suite, des terrassements et des déblaiements plus importants que ceux prévus à l'origine.

Il est demandé d'approuver le décompte tel qu'il est présenté.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 153 - Construction de Groupes Scolaires - Désignation d'Architectes

La construction accélérée de blocs d'habitations dans les îlots du Parc des Expositions va provoquer dans un avenir prochain un accroissement de population dans ce quartier. Les Ecoles de Saint-Sauveur ne permettant pas d'absorber de nouveaux effectifs scolaires, il est proposé d'édifier un Groupe Scolaire sur un terrain réservé au plan d'Urbanisme et situé à proximité de l'Institut Mécanique des Fluides.

En outre, de nouveaux logements ont été édifiés au Faubourg de Béthune, square du Portugal, d'autres, beaucoup plus nombreux seront construits dans ce quartier dans un avenir rapproché, ce qui nous a conduit à prévoir un second Groupe Scolaire destiné à doubler les écoles Albert Samain - Léon Trulin et Jean Aicard qui ne pourront absorber les effectifs supplémentaires qui seront enregistrés par le déplacement de population.

En raison du caractère et de l'importance des travaux prévus, votre Service d'Architecture demande la désignation de quatre Architectes qui, par groupe de deux et en accord avec lui, établiront d'abord un avant-projet, puis le projet définitif et assureront ensuite la direction des travaux.

Après avoir examiné quelques offres de service émanant d'architectes, et compte tenu des références de ceux qui ont déjà travaillé pour la Ville, il est proposé de charger des projets susvisés:

- a) MM. MOLLET et F.P. DELANNOY, Architectes D.P.L.G. pour le groupe du parc des Expositions
- b) M. BRUNOT, Architecte D.P.L.G. et M. QUIQUEMPOIS, Architecte E.B.A. pour le Groupe du Faubourg de Béthune.

Des contrats de prestation de service seront passés ultérieurement avec ces Hommes de l'Art.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 154 - Monuments Historiques - Hospice Comtesse -
Réfection du parquetage de la charpente du grand dortoir - Participation
de la Ville.

Par délibération N° 221 en date du 16 Novembre 1953, le Conseil Municipal a voté un crédit de 5.000.000 Frs qui a été inscrit au Budget supplémentaire de 1953, en vue de l'exécution de travaux d'aménagement en musée de la grande salle du premier étage du Bâtiment de la Communauté et décidé d'inscrire en recette deux subventions, l'une de 2.000.000 Frs devant provenir de la Direction des Musées de France, l'autre de 500.000 Frs, du Conseil Général du Nord.

Entre temps, M. Paul GELIS, Architecte en Chef des Monuments Historiques, nous a fait savoir que la Direction des Musées de France ne disposait plus de crédit pour assurer sa participation aux dépenses pour 1953, et qu'il craignait ne rien obtenir pour 1954. Dans ces conditions, les travaux d'aménagement du Musée ne furent pas entrepris.

Dans une lettre en date du 26 Avril 1954, M. GELIS souligne l'intérêt qu'il y aurait de procéder au parquetage de la voûte du grand dortoir afin de permettre l'utilisation de cette grande salle. Il demande, à cet effet, une participation de la Ville de 1.800.000 Frs. Les travaux seraient exécutés par la Direction des Monuments Historiques avec des crédits mis à sa disposition par la Direction des Beaux-Arts.

Les dépenses s'élèveraient à 4.167.398 Frs suivant un devis qui nous a été fourni; elles se répartiraient comme suit:

- Part de l'Etat	2.067.398
- Part du Conseil Général du Nord	300.000
- Quote part de la Ville	1.800.000
	<hr/>
Total	4.167.398

En raison, d'une part, de ce que les travaux au Bâtiment de la Communauté ont du être ajournés et, d'autre part, qu'il s'agit de terminer une salle très importante de l'Hospice Comtesse, il est demandé l'autorisation de donner accord à la Direction des Beaux-Arts pour les travaux au grand dortoir et de décider la participation de la Ville dans les dépenses à concurrence de 1.800.000 Frs, cette somme étant prélevée

sur le crédit voté au Budget Primitif pour les travaux d'aménagement d'un musée.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

L'Ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 22 h. 40.

Hôtel de Ville, le 20 Mai 1954.

VU:

L'Architecte en Chef
Directeur du Service d'Architecture

R. GOULARD

La Rédactrice principale
Secrétaire de séance,

M.J. DELACHERIE

VU:

Le Conseiller Municipal
délégué aux Travaux

J. ASTIE.

VU:

Le Chef de bureau des
Services Techniques,

P. LEVRAGUE

VILLE DE LILLE
TRAVAUX MUNICIPAUX

Service d'Architecture

DIRECTION



Je vous saurais gré de vouloir bien assister à la réunion des Membres de la Commission des Bâtiments qui aura lieu le Mardi 1er Juin 1954 à 18 heures 30, à l'Hôtel de Ville, Bureau de l'Ingénieur en Chef, Directeur du Service d'Architecture, 1er Etage, Pavillon IV, (côté rue Saint-Sauveur), porte n° A - 67.

La séance débutera à 18 h 30 précises et sera levée à 20 h 30.

Hôtel de Ville, le 24 Mai 1954

Le Conseiller Municipal délégué aux Travaux,
Jean ASTIE

ORDRE DU JOUR

- 1 - Questions diverses
- 2 - Marché couvert de la Nouvelle Aventure
Fourniture et pose de grilles mécaniques - MARCHÉ -
- 3 - Divers bâtiments communaux
Travaux d'étanchéité et d'asphaltage - MARCHÉ
- 4 - Institut Denis Diderot - Travaux d'aménagement de la cuisine et du garage de bicyclettes. Estimation. Décision
- 5 - Institut Denis Diderot.
Reconstruction - Phase d'achèvement
3ème lot - 9ème lot - Décomptes définitifs - Avants.
- 6 - Etablissement de bains du Boulevard de la Liberté
Aménagement des cabines - Devis-programme.
- 7 - Collège moderne de Jeunes Filles Jean Macé
Aménagement d'une cuisine et d'un réfectoire.
- 8 - Collège moderne de Jeunes Filles Jean Macé -
Aménagement de la salle d'enseignement ménager.

....

- 9 - Collège moderne de Jeunes Filles Jean Macé
Aménagement des laboratoires de Physique, Chimie et Sciences Naturelles.
- 10 - Bâtiments scolaires - Lycée Fénelon - Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe
Chauffage - décision
- 11 - Groupe scolaire de Fives Lakanal - Campan
Reconstruction - Avant-projet.
- 12 - Construction d'un Centre Médico Scolaire et d'un Centre de Vaccination.
Travaux - Délais d'exécution.
- 13 - Centre sportif du Chevalier Français
Avant-projet - décision
- 14 - Restaurant des Municipaux
Equipement - Information
- 15 - Ecole maternelle Gounod
Amélioration et agrandissement.
Présentation du projet.
- 16 - Affaires diverses.

COMMISSION DES BATIMENTS

Procès-verbal de la réunion du 1er Juin 1954



MM. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mardi 1er Juin 1954 à 18 h 30, sous la présidence de M. Jean ASTIE, Conseiller municipal délégué aux Travaux.

Présents: MM. Jean ASTIE, Conseiller municipal,
BERTRAND d^e
DOYENNETTE d^e
Me MOITHY d^e

Excusés : MM. DECAMPS, Adjoint au Maire,
DANEL, Conseiller municipal
M. le Docteur DEFAUX d^e
M. RONSE d^e
M. VEROONE d^e
MM. DELAUNOY, Chef de Bureau des Services Techniques,
DEMENGE, d^e

Absents: M. HANSKENS, Conseiller municipal
RAMETTE d^e

Assistaient également à la séance :

MM. GOULARD, Ingénieur en Chef, Directeur du Service d'Architecture,
LEMOINE, Ingénieur principal
P. LEVRAGUE, Chef de Bureau des Services Techniques
Mme DELACHERIE, Rédactrice principale, Secrétaire de séance

La séance est ouverte à 18 h. 30

Le procès-verbal de la réunion du 5 Mai 1954 est adopté sans observation.

QUESTIONS DIVERSES

a)- M. BERTRAND demande à être renseigné sur la pose d'une grille en fer forgé à l'entrée de la salle de réception de l'Hôtel de Ville. M. LEVRAGUE indique que l'installation de cette grille était prévue dans le programme d'aménagement de la salle de réception et du vestibule y attenant; il ajoute que la fabrication en a été assurée par l'atelier de serrurerie de la Porte des Postes, pour autant que les travaux courants d'entretien l'ont permis.

M. BERTRAND prend acte de ces informations, mais regrette toutefois ces transformations coûteuses qui ont d'ailleurs amené la suppression de la grande salle Jean Jaurès.

....

N° 155 - Marché couvert de la Nouvelle Aventure - Fourniture et pose de grilles mécaniques - Marché.

Parmi les aménagements prévus au Marché couvert de la Nouvelle Aventure figure la pose de grilles roulantes en tubes ondulés à manœuvre par treuil et manivelle. Ces propositions ont été demandées aux Etablissements MINEUR BECOURT & Fils qui ont assuré une installation du même genre aux Halles centrales. Le prix remis par cette firme est de 480.000 Frs environ. Il est proposé de passer un marché.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 156 - Divers bâtiments communaux - Travaux d'étanchéité et d'asphaltage - Marché

Des travaux divers d'étanchéité et de revêtements en asphalte ont été confiés à la Société Anonyme des Mines de Bitume et d'Asphalte du Centre. D'autres travaux et notamment le revêtement asphaltique de la travée centrale du Marché couvert de la Nouvelle Aventure doivent être réalisés au cours de cette année.

Le volume global des travaux dépassera vraisemblablement 500.000 Frs et les règlements en vigueur nous obligent à passer un marché avec cette firme.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale

N° 157 - Institut Denis Diderot - Travaux d'aménagement de la cuisine et du garage à bicyclettes - Estimation - Décision.

Lors de la précédente réunion de la Commission des Bâtiments, il avait été question de travaux d'aménagement et d'agrandissement à effectuer à la cuisine et au réfectoire de l'Institut Denis Diderot. Par ailleurs, au cours de sa séance de Décembre dernier, la Commission de l'Instruction publique et des Beaux-arts a demandé la réalisation de ces aménagements et, de plus, la création d'un garage à bicyclettes.

Les problèmes ainsi soulevés sont dus uniquement à l'accroissement des effectifs des Collèges qui sont passés de 1.000 élèves en 1938 à 2.500. La cuisine, conçue en 1938 pour 250 rationnaires, sert maintenant à assurer 1.200 repas. Le matériel, devenu insuffisant, est pratiquement hors d'usage et doit être remplacé. Quant au réfectoire, il est trop exigü et les repas doivent faire l'objet de trois services, les élèves participant au dernier de ces services ne disposant que de très peu de temps avant la reprise des cours de 14 h.

Il est donc envisagé un nouvel aménagement de la cuisine et des locaux annexes pour lequel le devis s'élève à 5.250.000 Frs. Les réfectoires et dégagements devront être agrandis du côté du garage à bicyclettes qui serait supprimé. Le devis pour ces derniers travaux monte à 10.000.000 Frs.

S'agissant du garage à bicyclettes, trois projets ont été étudiés.

Ce garage serait situé à l'extérieur de l'Institut, parallèlement à la chaussée existante, à l'Est de l'établissement.

Le premier projet, s'élevant à 18.300.000 Frs, prévoit la pose des vélos au sol sur des emplacements macadamisés à créer.

Le deuxième projet, d'un montant de 13.715.000 Frs serait constitué avec des éléments du type Gantois St-Dié, avec vélos accrochés dont les emplacements seraient également macadamisés avec caniveaux.

Quant au troisième projet, il comprend également des éléments du type Gantois St-Dié montés sur des emplacements nivelés, mais avec formes en scories; Ce dernier projet entraînerait une dépense de 8.100.000 Frs sans caniveaux et de 9.656.000 Frs avec caniveaux.

Aucun crédit n'étant disponible actuellement pour la réalisation de ces travaux, il est proposé d'y affecter le crédit prévu pour le revêtement du sol de la cour de l'Institut Denis Diderot, soit 5.500.000 Frs.

Ce projet tel qu'il est présenté entraînerait une dépense totale comprise entre 20 et 30 millions de francs, suivant le type de garage à bicyclettes qui serait adopté.

Après examen, la Commission estime ne pas pouvoir retenir le projet d'aménagement d'un garage à bicyclettes et décide d'inviter M. FONTAINE, Directeur du Collège technique Baggio, à faire son affaire personnelle de cette question.

En ce qui concerne la cuisine et ses annexes, ainsi que les réfectoires et dégagements, les travaux seront réduits au strict minimum, afin de rester dans la limite du crédit disponible, soit 5.500.000 Frs. Les travaux de peinture, de revêtement et de carrelage seraient effectués ultérieurement; quant au mobilier, il sera demandé à M. FONTAINE d'en faire assurer la fabrication par ses ateliers, en particulier les tables.

A la suite d'un long échange de vues, la Commission donne un accord de principe quant au projet présenté visant la cuisine et les réfectoires et charge le Service de se mettre à nouveau en rapport avec M. FONTAINE pour prendre toutes dispositions utiles en vue de réduire l'importance de ce projet.

Ces dispositions seront soumises à la Commission de l'Instruction Publique pour avis et au Service des Finances, en ce qui concerne le changement d'affectation de crédit.

Dossier retourné au Service de l'Entretien pour suite à donner.

• •

M. ASTIE, en examinant le programme de 1954 d'asphaltage des cours d'écoles, fait remarquer que, dans les conditions précitées, ce programme sera réduit aux travaux à effectuer à l'annexe Franklin du Lycée Faidherbe.

....

N° 158 - Institut Denis Diderot - Reconstruction - Phase d'achèvement
3ème lot - 9ème lot - Décomptes définitifs - Avenant

Les travaux de la phase d'achèvement de reconstruction de l'Institut Denis Diderot sont terminés. Pour les lots n° 3 (Asphaltage des terrasses) et n° 9 (Peinture-Vitrierie), le montant des décomptes définitifs est supérieur à celui du prix d'adjudication.

L'augmentation de 4.238 Frs constatée pour le lot n° 9 est due à une légère variation dans les quantités d'ouvrages; quant à l'augmentation enregistrée pour le lot n° 3, elle a été provoquée par l'exécution des travaux supplémentaires pour lesquels un devis a été établi et qui s'élève à 335.230 Frs.

En application des règlements en vigueur, ces travaux doivent faire l'objet d'un avenant; en conséquence, il est demandé d'approuver les décomptes définitifs des lots 3 & 9 tels qu'ils sont présentés et d'autoriser la passation d'un avenant avec la Société des Mines de Bitume et d'Asphalte du Centre à Wambrechies, titulaire des travaux du lot n° 3.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale

N° 159 - Etablissement de bains du Boulevard de la Liberté -
Aménagement des cabines - Devis-programme

Il avait été envisagé antérieurement de désaffecter le crédit de 20.000.000 Frs provenant d'un emprunt réalisé récemment par la Ville auprès de la Caisse fraternelle de Capitalisation et destiné à la réalisation de travaux de grosses réparations prévus à l'Etablissement de Bains du Boulevard de la Liberté.

M. ASTIE signale qu'il a reçu une lettre de Maître ROMBAUT, adjoint aux Finances, qui expose les inconvénients qui résulteraient de la désaffectation d'un crédit de cette importance.

Il est donc décidé de maintenir la première affectation de ce crédit et de commencer les travaux sus-visés.

M. LEMOINE présente un dossier technique complet visant les travaux de grosses réparations à effectuer à l'établissement de bains du Boulevard de la Liberté et, notamment, dans le bâtiment occupé par les cabines de déshabillage.

Le devis, qui prévoit la démolition complète des anciennes installations et la construction de 34 douches et de 170 cabines de bains réparties au rez-de-chaussée et au 1er étage, ainsi que deux W.C et des vestiaires pour le personnel, s'élève approximativement à 26.250.000 Frs.

M. LEMOINE estime qu'il est possible de commencer les travaux, à la condition toutefois d'avoir l'assurance que la somme de 6.250.000 Fr c'est à dire la différence entre le montant total du devis et la part d'emprunt soit 20.000.000 Frs qui nous est réservée, sera prévue au Budget primitif de l'exercice 1955.

....

Afin de permettre le fonctionnement de la piscine dans les meilleures conditions pendant l'exécution des travaux, il est suggéré de construire un déshabilleur collectif. A cet effet, le Service d'Architecture prendra contact avec les Services de la 5ème Division en vue des dispositions à prendre.

Il est proposé que les travaux fassent l'objet d'appels d'offres avec rabais sur les prix de la Série de Prix du Bâtiment de la Région du Nord.

Avis favorable de la Commission.

Dossier retourné au Service pour mise au point du devis et des appels d'offres à lancer, ainsi que du dossier à transmettre à l'Autorité préfectorale.

N° 160 - Collège moderne de Jeunes Filles "Jean Macé" - Aménagement d'une cuisine et d'un réfectoire.

Au cours de sa réunion du 18 Mai dernier, la Commission de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a demandé que soit examinée la possibilité de créer, au Collège moderne de Jeunes Filles Jean Macé, une cuisine avec réfectoire, afin d'éviter le déplacement des élèves qui prennent actuellement leur repas au Restaurant des Municipaux à l'Hôtel de Ville.

Un projet a été établi par le Service de l'Entretien; la dépense s'élèverait à 8.500.000 Frs environ et comprendrait: l'aménagement et l'équipement de la cuisine, l'installation du réfectoire, l'acquisition du mobilier ainsi que l'installation électrique.

Une suite favorable pourra être donnée à ce projet à la condition que les crédits correspondants nous soient attribués.

M. ASTIE propose que l'inscription d'un crédit spécial soit demandée au Budget primitif de l'exercice 1955.

Avis favorable de la Commission

Dossier retourné au Service.

N° 161 - Collège moderne de Jeunes Filles "Jean Macé" - Aménagement de la Salle d'Enseignement ménager.

N° 162 - Collège moderne de Jeunes Filles "Jean Macé" - Aménagement des Laboratoires de Physique, de Chimie et de Sciences Naturelles.

Par lettre en date du 14 Mai 1954, M. le Préfet nous a fait connaître que le projet d'installation d'une Salle d'Enseignement ménager ainsi que des Laboratoires de Physique, Chimie et Sciences Naturelles du Collège moderne de Jeunes Filles "Jean Macé" figurait au programme établi pour l'année 1954 et paraissait, en conséquence, susceptible d'être subventionné au cours du présent exercice.

Une étude a été faite par le Service d'Entretien. La dépense s'élèverait à 3.500.000 Frs pour la Salle d'Enseignement ménager et à 9.200.000 Frs pour l'aménagement des salles de travaux pratiques de Sciences naturelles, de cours de Sciences naturelles, de travaux pratiques de physique et chimie.

Aucun crédit n'étant disponible actuellement pour entreprendre ces travaux, il sera demandé à M. le Préfet de bien vouloir réserver les subventions annoncées pour 1955, époque à laquelle des propositions seront faites aux Services financiers en vue de l'exécution des dits travaux.

Avis favorable de la Commission.

Dossiers retournés au Service

N° 163 - Bâtiments scolaires - Lycée Fénelon - Ecole de Plein Air
Desiré Verhaeghe - Chauffage - Décision

La réouverture de l'Ecole de Plein Air Desiré Verhaeghe pose le problème de la conduite de la chaufferie qui était assurée avant la guerre par le concierge de l'école sous le contrôle du Service d'Architecture. En raison des charges que comporte cette besogne, il est suggéré de faire assurer ce Service par une entreprise et de lancer un appel d'offres auprès d'entreprises spécialisées, appels d'offres qui seraient effectués selon les températures à obtenir dans les différents locaux.

Nous sommes assurés d'une concurrence très intéressante et le contrat à intervenir pourrait être prévu pour une durée de cinq années à compter du 15 Septembre 1954, date de la réouverture de l'établissement.

En ce qui concerne le Lycée Fénelon, la décision à prendre visant le chauffage est infiniment plus grave. Depuis plusieurs années, le Service s'est ingénié à maintenir en état de marche la chaufferie de ce bâtiment; l'installation est arrivée maintenant à sa limite d'utilisation et des accidents sont à craindre.

Un crédit de 22.000.000 Fms avait été demandé en 1952 pour la réfection complète des installations et le remplacement des chaudières; il n'a jamais été obtenu faute de disponibilités.

M. LEMOINE suggère la solution suivante:

Appels d'offres auprès de firmes spécialisées pour l'entretien, la conduite et l'approvisionnement en combustible de la chaufferie, à charge pour l'entreprise adjudicataire de procéder à ses frais à la réfection totale de la chaufferie et à la remise en état des installations pour assurer dans l'établissement les températures imposées au contrat qui serait à intervenir; ce contrat devrait s'étendre sur une période de dix années, afin de permettre à l'entrepreneur de disposer d'un délai suffisant pour amortir les dépenses qu'il aurait engagées.

La Commission est unanime à reconnaître que la formule proposée est excellente.

Dossiers retournés au Service pour la préparation des
appels d'offres.

Il convient toutefois de faire observer que les crédits ouverts en 1954 pour le chauffage des bâtiments scolaires ne sauraient supporter le surcroît de dépenses qui serait occasionné par les deux contrats dont il est question ci-avant, bien que la réouverture en cours d'année de l'école de Plein Air Desiré Verhaeghe ait été signalée aux Services financiers au début du présent exercice

N° 164 .- Groupe scolaire Lakanal-Campan - Reconstruction - Avant-projet -

La Direction des Dommages de Guerre du Ministère de la Reconstruction et du Logement nous a fait connaître que le Comité interministériel avait retenu en priorité, au programme de 1954, la reconstruction du Groupe scolaire Lakanal-Campan.

Par ailleurs, le montant de l'indemnité de reconstruction nous a été notifié; elle s'élève à 2.935.813 Frs valeur 1939, soit environ 50.000.000 Fr valeur actuelle. Il est donc possible d'envisager l'exécution des travaux dans un avenir prochain.

M. BASELIS, Architecte D.P.L.G. désigné pour l'étude de ce projet, nous a remis un avant-projet établi suivant les bases d'un nouveau programme dressé par M. l'Inspecteur d'Académie.

Cet avant-projet tient compte de la suppression éventuelle de l'école de garçons Paul Bert, rue du Long Pot, située sur l'emplacement d'une voie urbaine projetée et qui est par conséquent susceptible de disparaître.

L'avant-projet ainsi présenté comprend une école de garçons de 9 classes, avec salle de travaux manuels et une école de filles de 6 classes avec salle d'enseignement ménager, chacune d'elles étant dotée d'un préau, d'un groupe sanitaire, d'un bureau de Directeur, d'une salle d'attente pour les parents, d'un logement de Directeur et d'un réfectoire avec cuisine commune aux deux écoles.

Ce programme ne serait que partiellement réalisé, les besoins actuels n'exigeant que 5 classes et une salle de travaux manuels pour les garçons et 4 classes et une salle d'enseignement ménager pour les filles.

Il est donc proposé de limiter les travaux à la réalisation de ces locaux avec leurs annexes et le projet serait complété ultérieurement en cas d'accroissement des effectifs scolaires. Cette première tranche de travaux correspondrait d'ailleurs à l'indemnité de emploi de dommages de guerre.

Il est demandé d'approuver l'avant-projet présenté par M. BASELIS et de limiter sa réalisation à la partie du programme désignée ci-dessus.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale

Il est signalé que l'établissement de bains-douches de la rue Dupuytren qui est à reconstruire sera contigu à ce groupe scolaire; afin de réduire les frais de chauffage, une chaufferie commune alimentera les deux bâtiments.

N° 165 - Construction d'un Centre Médico-scolaire et de Vaccination - Travaux - Délais d'exécution

Les décomptes définitifs des différents lots de travaux de construction du Centre médico-scolaire et de Vaccination sont établis à l'exclusion de ceux de carrelage et de chauffage central.

.....

Il y a lieu de signaler que les délais fixés pour la réalisation des travaux adjugés ont été respectés, mais que les ouvrages supplémentaires exécutés à la demande de l'Architecte ont nécessité la détermination de nouveaux délais. Afin de satisfaire la demande de M. le Receveur Municipal et de permettre le règlement des entrepreneurs, les délais d'exécution ont été rajustés et c'est ainsi qu'il est proposé :

- 2 mois et 3 semaines pour le lot de charpente-menuiserie;
- 3 mois pour le lot de peinture;
- 3 mois pour le lot de plâtrerie;
- 2 mois pour le lot d'électricité.

Il est demandé d'approuver ces nouveaux délais d'exécution.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration municipale.

N° 166 - Centre sportif du Chevalier français - Avant-projet -
Décision

Par lettre du 13 Mai 1954, M. le Préfet nous a fait savoir que des possibilités étaient offertes aux Collectivités locales de contracter un emprunt pour la réalisation de leurs travaux d'équipement sportif.

La suite du programme prévoit la création d'un Centre sportif au lieu dit du Chevalier français. Le projet établi en 1953 par le Bureau d'Architecture est présenté à la Commission; il comprend une pelouse de football, un court de tennis, un plateau d'évolutions ainsi que des vestiaires-douches et des W.C. Le devis s'élève à 20.000.000 Fcs.

A la demande des membres de la Commission, il est rappelé que le programme d'équipement sportif a débuté par la création du Centre d'Education physique "Wazemmes" et a été poursuivi avec la réalisation du Stade d'Athlétisme "Citadelle"; la suite de ce programme comporte le Centre sportif du Chevalier français et l'aménagement du terrain de la rue Anatole de la Forge à Fives.

M. DOYENNETTE fait remarquer que le terrain du Chevalier français est utilisé pendant les vacances par les enfants fréquentant les camps et que sa transformation en Centre sportif serait de nature à entraver le fonctionnement de ces camps.

Il est proposé de demander à M. Le Professeur MINNE des précisions sur le contingent d'enfants qui fréquente ce terrain et sur les conséquences qu'entraînerait ce changement d'affectation.

Avis favorable de la Commission.

Dossier retourné au Service pour étude complémentaire.

N° 167.- Restaurant des Municipaux - Equipement - Information.

A la suite d'une demande d'aménagements formulée par M. le Président du Restaurant des Municipaux, M. le Receveur-Percepteur municipal a fait connaître que les travaux et fournitures intéressent

.....

ce Service ne pouvaient pas être supportés par la Ville, aucun contrat ne liant cette organisation à l'Administration Municipale. C'est ainsi que le règlement du chauffe-eau installé dans la cuisine sou- lève des observations.

La Ville ayant déjà à sa charge le paiement du gérant et de la femme de service, il apparaît opportun d'étudier, en accord avec le Service du Contentieux, la convention à intervenir pour régulariser cette situation et mettre définitivement au point les conditions de gestion. Cette convention devrait comporter notamment une clause spécifiant que les élèves du Collège moderne de Jeunes Filles Jean Macé sont autorisées à fréquenter le Restaurant des Municipaux jus- qu'au moment où la cuisine et le réfectoire de cet établissement auront pu être remis en état et équipés.

Avis favorable de la Commission.

Dossier retourné au Service de l'Entretien pour suite à donner.

N° 168 - Ecole maternelle Gounod - Amélioration et agrandissement -
Présentation du projet

L'avant projet d'amélioration et d'agrandissement de l'école maternelle Gounod a été adopté par le Conseil Municipal le 23 No- vembre 1953.

Dans une lettre en date du 17 Avril 1954, M. le Préfet nous demande de lui faire tenir le dossier technique comprenant plans, devis et cahier des charges, afin de lui permettre d'autoriser uti- lement la mise en adjudication des travaux considérés.

A cet effet, le projet définitif établi par le Bureau d'Architec- ture est présenté à la Commission.

Il est rappelé que le financement de l'opération, soit 22.000.000 Frs est totalement assuré d'une part, par imputation sur les crédits attribués au titre de l'allocation scolaire et, d'autre part, à l'aide d'un crédit inscrit au Budget supplémentaire de 1953. Par ailleurs, une subvention a été demandée au Département et à l'Etat.

Avis favorable de la Commission quant au projet présenté.

Dossier retourné au Bureau d'Architecture pour la préparation du dossier technique

N° 169 - Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe - Reconstitution -
Bâtiment des classes - Lot n° 3 - Plâtrerie-Cimentage -
Pénalités - Admission en recette

N° 170.- Institut Denis Diderot - Reconstitution - Première tranche
de travaux - LOT N° 3 - Plâtrerie - Pénalités - Admission en
recette.

L'entreprise HAEST à Armentières, déclarée adjudicataire des deux lots de travaux précités, n'a pas pu les réaliser dans les délais impartis aux cahiers des charges. Il ne lui a d'ailleurs pas été possible de les terminer en raison de ce qu'elle fut mise en liquida- tion judiciaire le 11 Juillet 1952.

.....

Conformément aux dispositions des cahiers des charges, des pénalités doivent être appliquées en ce qui concerne cette entreprise; c'est ainsi que, pour l'École de Plein Air Désiré Verhaeghe, elles s'élèvent à 155.600 Frs pour 256 jours de retard et pour l'Institut Denis Diderot, à 73.000 Frs pour 73 jours de retard.

Pour permettre la liquidation des comptes avec la Société HAEST, M. le Receveur Municipal a demandé l'établissement de titres de recettes correspondant aux sommes indiquées ci-avant.

Il est demandé d'approuver ces admissions en recettes.

Avis favorable de la Commission.

Rapports transmis à l'Administration municipale.

N° 171.- Colonie de Vacances de Wormhoudt - Travaux divers de plomberie - Dommages de guerre - Marché

Les baraquements affectés à usage d'infirmierie et services annexes sont dépourvus d'installation d'eau courante. Il est indiqué de remédier à cet état de chose et, dans cette intention, il est proposé de passer un marché avec la Coopérative artisanale du Bâtiment du Département du Nord qui assure actuellement, dans les bâtiments neufs de la Colonie, tous les travaux de plomberie et de canalisations.

Le devis établi fait apparaître une dépense de 350.000 Frs environ qui serait d'ailleurs imputée sur les crédits ouverts au titre des dommages de guerre. La firme précitée consent un rabais de 20% sur les prix de la Série de Prix du Bâtiment, conditions qui ont été reconnues avantageuses pour la Ville, les prix facturés étant nets de tous frais supplémentaires tels que frais de déplacement, indemnité de panier, transports, etc...

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N° 172 - Ecoles maternelles - Buanderics - Examen de la question

Mme la Directrice de l'École maternelle Chateaubriand sollicite le raccordement d'un réchaud à gaz à la canalisation générale, pour permettre à la femme de service de laver le linge des enfants: serviettes, torchons, bavoirs, rideaux, toiles de lits de repos, etc

M. LEMOINE fait remarquer qu'il s'agit là d'un problème d'organisation générale visant toutes les écoles maternelles. Il propose, plutôt que de créer des embryons de buanderics dans les écoles maternelles, de confier le nettoyage du linge dont il s'agit à la Station de Désinfection, rue Maracci, qui assure déjà le lessivage du linge des crèches, qui est pourvue des installations nécessaires et où le linge pourrait être étuvé, le cas échéant.

La Commission retient la suggestion de M. LEMOINE et une étude sera faite dans ce sens en collaboration avec les Services de la 5ème Division.

Dossier retourné au Service d'Entretien pour suite à donner conformément à la décision ci-dessus.

N° 173 - Services Municipaux - Travaux d'installations électriques et téléphoniques - Fourniture de matériel - Année 1953 - Marché de régularisation.

Les dépenses correspondant aux travaux et fournitures commandés à la Compagnie générale de Constructions téléphoniques à Paris, en 1953, se sont élevées à 900.000 Frs environ. Pour observer la réglementation en vigueur, il est nécessaire de régulariser cette situation par la passation d'un marché.

Il est demandé d'approuver ces dispositions.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

AFFAIRES DIVERSES

a) - Ancienne Ecole Baggio, rue Racine. Locaux vacants -

M. GOULARD donne lecture d'un extrait du procès-verbal de la réunion du 18 Mai 1954 de la Commission de l'Instruction publique et des Beaux-Arts relatif à un voeu émis quant aux locaux vacants de l'ancienne Ecole Baggio, rue Racine, qui pourraient être remis en état et servir de locaux scolaires à la fois à l'école maternelle Pape Carpentier et à l'école Racine. Il est ensuite signalé que la question des cours de récréation pourrait être résolue par la suppression du tronçon de rue séparant l'école du jardin public de la Place Verte.

Ce voeu est complété par les regrets exprimés par cette Assemblée et selon lesquels: "les efforts déployés en ce sens par Me MARTINACHE qui, à maintes reprises, y a mené les divers adjoints aux travaux et les Services d'Architecture, n'ont pas encore pu aboutir".

M. GOULARD fait remarquer qu'à sa connaissance aucune visite du Service d'Architecture n'a été opérée à l'ancienne Ecole Baggio, rue Racine et que c'est la première fois que la Direction du Service entend parler de cette suggestion; la bonne foi du Service ne peut être mise en cause dans cette affaire.

M. BERTRAND, qui a assisté à la dernière réunion de la Commission de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, regrette vivement l'absence de Me MARTINACHE qui aurait pu, en ces circonstances, apporter toutes les précisions désirables.

..

b) Construction d'une nouvelle Maison des Etudiants, Place Gentil Muiron.

M. GOULARD informe la Commission qu'un projet de construction d'une nouvelle Maison des Etudiants à l'emplacement du Marché Gentil Muiron est actuellement étudié par les Services de l'Université.

Le Service ne doit intervenir dans cette affaire qu'en ce qui concerne le relogement des décors entreposés dans ce marché et pour lesquels d'autres locaux ont été recherchés.

.....

Il semble indiqué d'utiliser à cet effet la partie des locaux de la Halle aux Sucres, Avenue du Peuple Belge, où se trouve situé l'entrepôt des Douanes.

Il est signalé qu'il sera fait retour à la Ville de la Maison des Etudiants de la rue de Valmy en contrepartie de l'aliénation du terrain occupé par le marché.

La Commission prend acte de cette information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Hôtel de Ville, le 15 Juin 1954

VU

L'Ingénieur en Chef,
Directeur du Service d'Architecture,
H. GOULARD

La Rédactrice principale,
secrétaire de séance,
M. J. DELACHERIE

VU

Le Conseiller Municipal délégué
aux Travaux,
J. ASTIE

VU

Le Chef de Bureau des
Services techniques,
P. LEVRAGUE.

COMMISSION DES BATIMENTS

Procès-verbal de la réunion du 24 Septembre 1954



Le 24 Septembre 1954, à 18 heures 15, la Commission des Bâtiments s'est réunie à l'Hôtel de Ville, au bureau de M. l'Ingénieur en Chef, Directeur du Service d'Architecture, sous la présidence de M. Jean ASTIE, Président de la Commission, Conseiller Municipal délégué aux Travaux.

Etaient présents: MM. ASTIE, Conseiller municipal, Président
DECAMPS, Adjoint au Maire
BERTRAND, Conseiller Municipal,
DANEL, Conseiller municipal
le Docteur DEFAULX - d° -
RAMETTE - d° -
Me VEROONE - d° -



Excusé : M. HANSKENS, Conseiller Municipal

Etaient également présents: MM. GOULARD, Directeur du Service d'Architecture,
LEMOINE, Ingénieur principal
DEMENGE, Chef de Bureau des Services
Techniques
Paul LEVRAGUE - d° -

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.

Aucune question diverse n'étant posée au début de la séance, il est immédiatement passé à l'Ordre du Jour.

N° 174 - Dommages de guerre spéciaux - Désignation d'expert

M. VOISIN, "expert vérificateur" chargé de vérifier les opérations confiées au Service des Travaux et relatives aux dommages de guerre subis par le mobilier et le matériel appartenant à la Ville dans les Propriétés Communales, est décédé.

Il n'a pas pu examiner toutes les affaires auxquelles se référait sa mission.

Il est proposé de désigner pour le remplacer, M. Louis MEYNIER, à La Madeleine, expert agréé par le Ministère de la Reconstruction et du Logement.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 175 - Bâtiments Communaux - Acquisition de mobilier métallique - Marché

Différents services municipaux ayant demandé la fourniture d'armoires vestiaires métalliques destinées au personnel ouvrier, il a été procédé à un appel d'offres parmi quelques maisons spécialisées. Le meilleur prix a été remis par les Etablissements BOYVAL à Lille. Cette firme étant par ailleurs susceptible de fournir des classeurs, fichiers, etc.. à des prix intéressants, il est demandé l'autorisation de passer avec cette maison un marché d'un montant de 200.000 Fr.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale

N° 176 - Bâtiments Communaux - Immeuble 14 rue Saint Michel à Lille -
Raccordement au Réseau électrique - Travaux - Imputation de la dépense

La famille OFRRAY, évincée des Dondaines, a été relogée par les soins de la Ville dans un immeuble lui appartenant 14 rue Saint-Michel. Cet immeuble est dépourvu de toute installation d'éclairage et l'Administration municipale s'est engagée à faire procéder à l'installation électrique réduite au minimum indispensable. Dépense prévisible : 50.000 Frs.

Il est demandé l'autorisation de faire exécuter les travaux sus-désignés.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 177 - Eglise Sainte-Marie-Madeleine - Travaux d'élimination du mэрule -
Participation du Culte - Admission en recette -

Le Service d'Architecture a décelé la présence du mэрule dans l'une des Chapelles de l'Eglise. Les travaux d'élimination de ce champignon ont du être immédiatement entrepris. La dépense est estimée 400.000 Frs, sauf imprévus. Le Culte accepte de supporter 50 % du montant de la dépense mais demande de s'acquitter après le remboursement total de sa dette actuelle envers la Ville et dont l'échéance se situe en 1957.

Il est demandé d'approuver les dispositions qui précèdent.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale

N° 178 - Eglise Saint-Etienne - Travaux de couverture - Participation du Culte -
Admission en recette

- Réparations peu importantes à la toiture
- Devis s'élevant à 56.000 Frs
- Acceptation du Culte pour une participation de 50 %

Il est demandé d'admettre en recette une somme de 28.000 Frs

Avis favorable de la Commission

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 179 - Eglise Saint-Michel - Travaux de couverture -
Participation du Culte - Admission en recette -

- Réparations peu importantes à la toiture
- Montant des travaux évalué à 50.000 Frs
- Acceptation du Culte pour participer à raison de 50 %
- Il est demandé d'admettre en recette une somme de 25.000 Frs
- Avis favorable de la Commission

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 180 - Eglise Sainte Catherine - Travaux de zinguerie - Participation du Culte -
Admission en recette -

- Menues réparations au recouvrement en zinc du mur surplombant la cour de l'Ecole voisine.

- Coût des travaux: 25.000 Frs
- Le Culte accepte la participation habituelle de 50 %

Il est demandé d'admettre en recette la somme de . 12.500 Frs

Avis favorable de la Commission

Dossier transmis à l'Administration Municipale

+

+ +

.....

Il est indiqué qu'aucune suite n'a encore été donnée par l'Autorité Supérieure à la demande de classement parmi les Monuments Historiques de l'Eglise Sainte Catherine et de sa Tour.

N° 181 - Bâtiments scolaires - Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe - Fourniture de mobilier de réfectoire - Marché - Avenant

Lors de la passation des marchés en vue de l'équipement en mobilier de l'Ecole de Plein Air, le nombre des professeurs et l'importance du personnel attaché à l'établissement n'étaient pas connus avec certitude. Maintenant que l'Ecole est ouverte, le nombre de tables et de chaises de réfectoire se révèle insuffisant.

Il est demandé l'autorisation de compléter le matériel existant par l'acquisition de 5 tables de réfectoire et de 25 chaises à la Manufacture d'Articles d'Ameublement Métallique et de Ferronnerie à Saint-Dizier, cette firme ayant fait précédemment les meilleurs prix et les maintenant pour la présente commande. Un marché ayant été passé le 3 Mai 1954 avec cette maison, un avenant audit marché, d'un montant de 95.000 francs, est nécessaire pour le règlement de la dépense.

Avis favorable de la Commission

Dossier transmis à l'Administration Municipale

N° 182 - Bâtiments scolaires - Ecoles Primaires - Fourniture de tables réglables individuelles avec sièges - MARCHE - AVENANT -

L'ouverture de deux nouvelles classes à l'école primaire de filles Pasteur a nécessité l'achat de 80 tables individuelles réglables avec sièges attenants.

En raison de l'urgence, la Commande a été passée le 19 Juillet à l'entreprise titulaire d'un marché en cours d'exécution et relatif à la fourniture de mobilier identique.

L'entreprise dont il s'agit, les "Etablissements Vve BEAUCAMP & Fils", maintient le prix consenti initialement.

Le montant de la dépense s'élève à 788.000 Frs. Il nécessite la passation d'un avenant au marché du 23 Septembre 1954 conclu avec cette Maison.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 183 - Magasins de la Ville - Vente de vieux métaux - Admission en recette

Un petit stock de vieux zinc, constitué au Magasin Brûlé, Avenue du Peuple Belge, a été cédé aux Etablissements BOONE à La Madeleine pour le prix de 57.000 Frs la tonne, ce prix s'étant révélé le plus intéressant pour la Ville lors du dernier appel d'offres.

Compte tenu des bons de pesée à une bascule publique, les poids ayant été contrôlés par un agent municipal, la somme de 220.818 Frs, dus par M. BOONE à la Ville de Lille, doit faire l'objet d'une admission en recette,

Il est demandé l'autorisation de faire procéder à cette formalité.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 184 - Observatoire - Cession de terrain à l'Université -
Rectification de la sortie du garage du Directeur

M. KOURGANOFF, directeur de l'Observatoire de Lille a exposé que la disposition de l'entrée de son garage rend presque impossible l'accès de celui-ci et demande la modification de cette entrée.

Cette rectification nécessite une emprise sur les terrains de l'Ecole de Plein Air contigus à l'Observatoire.

La cession de cette parcelle de terrain est subordonnée à l'avis de la Commission de l'Urbanisme qui inscrira cette question à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

D'autre part, la solution de ce problème est également liée à la décision qui doit intervenir quant au déclassement du tronçon de la rue du Faubourg de Douai qui longe l'Observatoire et à la création d'un chemin d'accès à l'annexe de l'Ecole maternelle Philippe de Comines qui doit être édiflée à l'angle des rues du Faubourg de Douai et du Capitaine Michel, sur le glacis Sud du parc de l'Ecole Désiré Verhaeghe. Ce déclassement de voie, qui doit être examiné par la Commission de la Voie Publique en Octobre prochain, est demandé par M. KOURGANOFF dont les observations scientifiques sont gênées par la circulation des véhicules dans cette rue.

Plusieurs projets ont été établis pour l'accès à l'Ecole maternelle: sentier à l'Ouest de l'Observatoire en bordure de la clôture de l'Ecole de Plein Air - et Chemin d'accès à l'Est de l'Observatoire reliant en ligne droite la rue du Fg de Douai à la rue du Capitaine Michel.

Ce dernier projet semble devoir être écarté, tout au moins en partie, en raison de la position de l'Ecole maternelle, le chemin figuré au plan coupant le bâtiment des classes.

De toutes façons, le redressement de la piste d'entrée du garage entraînerait une dépense variant de 160.000 à 325.000 Frs suivant la solution adoptée, celle-ci nécessitant la cession d'une parcelle de terrain du parc de l'Ecole de Plein Air.

La Commission ne s'oppose pas à cette cession de terrain à l'Observatoire, mais se refuse à prendre en charge les dépenses consécutives au redressement de l'entrée du garage et au déplacement des clôtures.

Dossier retourné au Service pour suite à donner en ce qui concerne la réponse à faire à M. KOURGANOFF pour les travaux. Le dossier "Voie Publique" sera retourné à ce service avec copie du présent chapitre 184.

+
++

Le déclassement d'une partie de la voie publique au droit de l'Observatoire soulève le problème du passage des transports à l'Ecole de Plein Air en raison du Boulevard périphérique qui, paraît-il, ne peut être coupé par aucune voie dite "secondaire".

M. GOULARD est chargé de prendre contact avec M. AUREL pour résoudre la question au mieux des intérêts de la Ville et de l'Observatoire. Toutefois, si l'accès à la chaufferie de l'Ecole ne peut plus se faire par la voie de droite du boulevard périphérique lorsque celle-ci sera mise en circulation, il sera demandé au Service de la Voie Publique de ménager un chemin carrossable devant permettre l'accès des camions jusqu'à la chaufferie.

N° 185 - Lycée Fénelon - Installation de chauffage -
Résultats de l'appel d'offres - Information

Lors de la réunion de la Commission du 1^o Juin dernier, le problème du remplacement de la chaufferie du Lycée Fénelon ainsi que de certaines installations

....

attentes a été examiné. En raison du manque de crédits, il avait été envisagé la possibilité de confier la conduite, l'entretien et l'approvisionnement en combustible de l'installation à une entreprise spécialisée qui, titulaire d'un contrat de dix ans, s'engagerait à remettre en état la chaufferie et les installations.

Un appel d'offres a été lancé - Huit firmes ont été consultées - Trois d'entr'elles ont remis des propositions. L'offre de la Société S.E.T.E.C a été écartée, ne correspondant pas aux stipulations du Cahier des Charges visant l'incorporation de l'amortissement de la remise en état des installations dans le calcul de la redevance annuelle proposée.

Deux concurrents restent en présence: les Sociétés S.O.F.E.T.E.C et "Chauffage Service" dont les offres sont les suivantes:

Entreprise	Redevance annuelle	Combustible		Frais de personnel	Frais d'entretien et de remplacement de la chaufferie	frais d'entretien des installations
		Prix	Tonnage			
S.O.F.E.T.E.C	2.567.000	1.672.000	220 T	225.000	550.000	120.000
Chauffage-Service	2.798.690	2.093.690	230 T	255.000	450.000	
	Prix forfaitaire	à la charge du Lycée			à la charge de la Ville	

Il faut distinguer:

d'une part, les dépenses à la charge de la Ville, qui correspondent aux frais de remplacement de la chaufferie et d'entretien de toutes les installations (chaufferie, canalisations, radiateurs, distribution d'eau).

La Société "Chauffage-Service" dont le meilleur prix, soit 450.000 Fr, contre 670.000 Fr (SOFETEC), ce dernier prix se décomposant comme suit:

550.000 Fr pour l'entretien et le remplacement de la chaufferie;
120.000 Fr pour l'entretien des installations.

d'autre part, les dépenses qui incombent au Lycée (combustible et frais de personnel) qui sont les plus importantes.

C'est cette fois la Société "SOFETEC" qui fournit le prix le plus avantageux:

	<u>Combustible</u>	<u>Personnel</u>	<u>TOTAL</u>
SOFETEC	1.672.000	225.000	1.897.000,-
CHAUFFAGE SERVICE ..	2.093.690	255.000	2.348.690,-
		DIFFERENCE...	451.690,-

Il est à signaler que les offres faites ne sont pas supérieures aux dépenses de chauffage actuelle supportées par le Lycée.

L'offre de la firme "SOFETEC" est incontestablement la moins chère. La décomposition du prix forfaitaire a été donnée par les deux firmes le jour même de l'appel d'offres, c'est-à-dire le 13 Août. Il a cependant été demandé à l'entreprise SOFETEC de produire une pièce supplémentaire: le devis estimatif du projet de renouvellement de la chaufferie (d'ailleurs exigé au devis-programme, page 6, titre 2) qui avait pour but de faire connaître la valeur de l'installation restant propriété de la Ville à l'expiration du contrat. L'Entreprise SOFETEC n'a pas donné suite. Cette pièce avait été fournie par "Chauffage-Service" le 13 Août; elle faisait apparaître un chiffre de 4.000.000 Fr.

....

Cet article avait également été inséré au devis-programme pour laisser éventuellement à la Ville la possibilité de traiter avec une entreprise l'installation de la chaufferie et la distribution d'eau chaude, sans passer de contrat d'entretien. Dans ce cas, la Ville pouvait prétendre à une subvention d'environ 50 % sur les frais d'installation. Cette solution a été rejetée car les chaudières vétustes doivent être remplacées dans les moindres délais et nous ne disposons actuellement pas de crédits; il y aurait donc intérêt, pour éviter tout incident, d'adjuger à la fois l'installation et l'entretien.

COMPARAISON TECHNIQUE -

CHAUDIÈRES - SOFETEC propose 3 chaudières Titan 1330 de 252.900 cal/h. équipées de 3 brûleurs Maxicalor A.60 avec trémie de chargement.

CHAUFFAGE-SERVICE propose 2 chaudières du même type et 2 brûleurs Autocalor A.60.

Ces chaudières sont susceptibles d'assurer le chauffage et la fourniture d'eau chaude. SOFETEC présente un avantage de puissance et une réserve supplémentaire en cas de panne d'une chaudière ou d'un brûleur. Les chaudières Titan sont d'excellente qualité et donneraient satisfaction.

Les services municipaux n'ont utilisé, à ce jour, que les brûleurs Autocalor qui sont excellents.

PRODUCTION D'EAU CHAUDE -

SOFETEC propose 2 réservoirs de 2.000 litres)
1 réservoir de 500 litres) réserve 2.500 litres

CHAUFFAGE-SERVICE propose
1 réservoir de 1.000 l. neuf)
remise en état 1 réservoir de 1.000 l.) réservé 2.700 litres
d° 1 réservoir de 700 l.)

CHAUFFAGE SERVICE propose en outre le remplacement des radiateurs dans les galeries et le renforcement des surfaces de radiation dans certaines pièces.

Les deux firmes comprennent, dans leur proposition de contrat, l'entretien de la distribution d'eau froide, d'eau mitigée, la vidange du service des douches et des appareils sanitaires (Lavabos, douches et même machine à laver la vaisselle)

La proposition de la Société SOFETEC présente un avantage sérieux en raison de la fourniture d'une chaudière supplémentaire qui peut être évaluée à environ 650.000 Fr et d'un brûleur évalué à 550.000 Fr

REFERENCES.-

La Société "CHAUFFAGE-SERVICE" est une maison ancienne aux nombreuses références (Bâtiments publics - Administrations - Ecoles - Hôpitaux, etc..) que nous connaissons bien en raison des contrats qu'elle a avec la Ville pour plusieurs bâtiments. Au contraire, nous ne connaissons pas SOFETEC, Société récemment formée et dont la liste de références est très courte.

La Direction du Lycée, consultée, accepte de traiter, pour des raisons de références, avec "Chauffage Service" bien que cette société présente la dépense la plus élevée et demande que le chauffage de l'Internat, sis rue Brûle Maison, et du Lycée Gombert soit incorporé au contrat, afin d'éviter, pour cet établissement, la complication résultant de régimes différents.

La question, ainsi posée et bien détaillée, permet à la Commission de porter son choix sur la désignation de la Société "Chauffage Service".

.....

Un contrat, qui prendra date du 1^o Janvier 1955, sera passé avec cette firme à qui il sera d'ailleurs demandé des propositions pour le chauffage de l'Internat du Lycée Fénelon et celui du Lycée Gombert. Ces dernières propositions, une fois étudiées et soumises à la Commission feront, si elles sont adoptées, l'objet d'un avenant au contrat.

Dossier retourné au service pour suite à donner, conformément aux décisions ci-avant.

N^o 186 - Bâtiments scolaires - Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe
Installation de chauffage - Contrat de conduite, d'entretien et
d'approvisionnement.

L'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe, dont la réouverture a eu lieu le 17 Septembre, a été dotée d'une nouvelle installation de chauffage central. La décision de s'adresser à une entreprise spécialisée pour la conduite, l'entretien et l'approvisionnement a été prise le 1^o Juin dernier.

A cet effet, huit firmes susceptibles d'assurer ces travaux et fournitures ont été consultées. Trois d'entre elles ont fait des offres.

La proposition la plus intéressante pour la Ville a été présentée par la Sté Chauffage Service. Il est demandé l'autorisation de passer avec cette entreprise un contrat de cinq ans.

Avis favorable de la Commission

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N^o 187 - Bâtiments scolaires - Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe - Chauffage -
Dépenses de fonctionnement des installations - CREDIT.

La réouverture de l'Ecole de Plein Air, décidée par le Conseil Municipal le 13 Juillet 1954, a eu lieu le 17 Septembre 1954.

Cet établissement, qui accueille les enfants débiles, classés "à surveiller" par l'Inspection de l'Hygiène scolaire, exige pour son fonctionnement la mise en service des installations de chauffage afin d'assurer dès à présent la température nécessaire dans certains locaux et d'une façon permanente, la production d'eau chaude pour les Services des douches, de la cuisine et des installations sanitaires.

Les dépenses de fonctionnement des installations comprenant le prix du combustible pour la saison entière de chauffe en ce qui concerne l'installation de l'école, le prix du combustible à utiliser d'ici la fin de l'année pour l'installation du pavillon médical et de la loge du concierge ainsi que les frais de conduite, de surveillance et d'entretien des chaufferies peuvent être évaluées à 1.800.000 francs.

Aucun crédit n'ayant été inscrit au Budget pour ce poste de dépenses, celles-ci devant être réglées cette année conformément aux termes du contrat passé avec l'entreprise chargée de la marche de l'installation, il est proposé de prélever sur le crédit inscrit au Chapitre XIX article 2 du Budget "Entretien des Edifices Culturels" qui présente un solde disponible important, la somme de *1.800.000 frs nécessaire au fonctionnement du chauffage de l'Ecole de Plein Air, et de l'affecter au crédit inscrit au chapitre XXX, art. 18 du budget sous rubrique "Chauffage des Bâtiments scolaires" afin de renforcer ce dernier crédit.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale

N° 188 - Monument aux Morts - Réfection du Parvis du Souvenir - Appel d'offres - Information

Le Service a procédé le 31 Août dernier à un appel d'offres, en vue de la réfection du Parvis du Souvenir endommagé par faits de guerre.

L'examen des propositions présentées fait apparaître de telles différences de prix que des précisions ont été demandées aux soumissionnaires. D'autre part des échantillons des pierres proposées seront soumis à des essais de gélivité au Laboratoire Municipal.

Le projet de marché sera soumis à l'examen de la Commission lors de sa prochaine réunion lorsque tous les éléments complémentaires d'information permettant des points identiques de comparaison, seront en possession du Service.

La Commission prend acte de cette information.

Dossier retourné au Service

N° 189 - Etablissement de Bains du Boulevard de la Liberté - Aménagement provisoire des Cabines en déshabilleurs - Information.

Les cahiers des charges particulières en vue de l'exécution des gros travaux d'aménagement des cabines de la piscine de l'Etablissement de bains du Boulevard de la Liberté sont sur le point d'être achevés et la mise en adjudication des travaux ne saurait tarder.

Pour permettre le fonctionnement des deux piscines pendant les travaux qui dureront vraisemblablement de 6 à 7 mois, il a été demandé à M. le Professeur PAGET, Adjoint délégué à l'Hygiène, l'autorisation de fermer l'établissement de bains-baignoires de la rue d'Hazebrouck afin d'utiliser les cabines de cette partie de l'établissement en déshabilleur collectif pour les usagers des piscines durant cette période.

M. PAGET a donné son accord à cette proposition.

La Commission prend acte de cette information.

Dossier retourné au Service

N° 190 - Bâtiments Communaux - Jardin de la Citadelle - Pavillon des Oiseaux exotiques - Installation de chauffage - Contrat d'entretien -

L'installation de chauffage du Pavillon des Oiseaux Exotiques du Jardin de la Citadelle requiert un entretien minutieux et doit être maintenue constamment en parfait état de bon fonctionnement pour éviter que les animaux fragiles ne périssent par suite d'un chauffage insuffisant.

Le Service estime qu'il convient d'en confier l'entretien à l'installateur "Ateliers de construction R. DUCROUX" dont le siège est à Ronchin, 12 bis, rue du Général Leclerc.

Cette firme, pour le prix annuel net et forfaitaire de VINGT MILLE Francs, accepte de faire procéder, chaque année, à deux visites complètes avec ramonage de l'installation et de se tenir immédiatement à notre disposition en cas d'arrêt intempestif de fonctionnement.

A cet effet, si la proposition, qui s'avère très intéressante et peu onéreuse pour la Ville, est retenue, un contrat d'entretien doit être passé avec les "Ateliers de construction R. DUCROUX".

Avis favorable des membres de la Commission sauf de M. le Conseiller BERTRAND qui déclare s'abstenir pour la raison déjà exposée lors des précédentes séances, à savoir "qu'aucun projet d'ensemble des installations n'a été soumis à l'examen de la Commission en ce qui concerne l'aménagement de cette partie du Jardin de la Citadelle"

Dossier transmis à l'Administration Municipale

.....

N° 191 - Collège moderne de Jeunes Filles Jean Macé - Logement de Mme la Surveillante Générale - Travaux - Décision

Mme la Directrice du Collège Jean Macé a signalé le manque de confort du logement mis à la disposition de Mme la Surveillante Générale. Aucun accès direct n'existe entre le logement dont il s'agit et le local utilisé comme cabinet de toilette. Pour se rendre dans ce dernier, l'occupant doit emprunter le vestibule utilisé par les élèves.

Il serait nécessaire, pour éviter cette gêne, de percer une porte de communication entre le débarras contigu à la cuisine et le cabinet de toilette qui devrait être doté d'un lavabo.

La dépense est évaluée à 50.000 frs.

Il est souligné qu'aux termes du traité constitutif concernant le Collège Jean Macé et conclu du 1^o Janvier 1947 au 31 Décembre 1955, la Ville de Lille doit inscrire à son budget l'indemnité logement de la Surveillante Générale, à défaut d'un logement gratuit.

La Commission émet un avis favorable aux aménagements proposés.

Dossier retourné au Service pour suite à donner.

+
+ +

Au sujet des logements neufs mis à la disposition du personnel municipal ou du personnel enseignant, M. GOULARD porte à la connaissance de la Commission les difficultés rencontrées auprès de M. le Receveur Municipal pour le règlement des frais d'équipement des salles d'eau dans les logements nouvellement construits.

Il signale que les règlements sanitaires et d'hygiène, ainsi que ceux du M.R.L exigent dans chaque habitation la construction d'une salle d'eau destinée aux soins de toilette et d'hygiène.

A son avis, le fait de ne pas équiper ces salles irait à l'encontre du but poursuivi par les instructions et règlements.

La Commission se range à cet avis et estime que toute salle d'eau de logement neuf doit être pourvue d'un lavabo, d'une baignoire et d'un chauffe-bain. D'autre part, l'évier et le chauffe-eau devraient faire partie intégrante de l'équipement de la cuisine.

Pour éviter tout malentendu à l'avenir avec M. le Receveur Municipal pour le règlement des équipements des cuisines et des salles d'eau des logements neufs actuellement construits ou à construire, une délibération sera soumise à l'examen du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Dossier retourné au Service pour suite à donner.

N° 192 - Stade d'Athlétisme de la Citadelle - Abris guichets du portique d'entrée - Travaux - Marché -

Pour terminer les portiques d'entrée du Stade où des baies pour guichets avaient été aménagées dans les deux retours de la façade principale, il a été procédé à un appel d'offres parmi quatre entreprises de maçonnerie de la Région.

Il s'agissait de construire des ossatures en béton armé avec remplissage des vides en briques de verre type "NEWADA" - C'est M. DANNELS de Ronchin qui a fait l'offre la plus intéressante.

La dépense est évaluée 665.000 frs, compte tenu de quelques travaux supplémentaires de l'ordre de 30.000 francs.

Cette opération, nécessite la passation d'un marché à la demande de M. le Receveur Municipal.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

+
+ +

.....

M. RAMETTE demande où en est l'affaire de l'acquisition du terrain et des nouveaux aménagements du L.O.S.C. M. GOULARD signale que le projet est toujours en instance dans les Services préfectoraux. Il précise que le premier projet, d'un montant de 250.000.000 Frs a été suivi d'un second projet d'un montant de 350.000.000 Frs environ, ce dernier projet ayant été établi pour éviter les expropriations de terrain que nécessitait le premier projet.

M. RAMETTE demande en outre si le Service a été saisi d'une demande d'installation de l'éclairage électrique du Stade en vue de l'organisation de "nosturnes". Cette installation, dit-il, serait souhaitable et pourrait donner un regain d'engouement vers le stade de la part des sportifs.

Aucune étude de ce genre n'a encore été demandée au Service d'Architecture.

N° 193 - Centre sportif du Chevalier Français - PROJET - Information

M. le Professeur MINNE, premier adjoint au Maire, en sa qualité de délégué aux Camps de Vacances, a fait savoir que rien ne s'opposait à la poursuite de l'étude du projet susvisé, étant donné que des dispositions seraient prises pour diriger les enfants de cette garderie de vacances sur le Château de la Carnoye lorsque les travaux à ce Centre seraient entrepris, le transport des enfants étant chose réalisée maintenant.

La Commission unanime se range à cet avis et décide la continuation du programme sportif par la réalisation du Centre du Chevalier Français.

Dossier retourné au Bureau d'Architecture pour suite à donner

N° 194 - Lycée de Jeunes Filles Fénelon

Remplacement de chassis rue Alexandre Leleux - MARCHE -

Le crédit de réfection de façades du Lycée Fénelon présentant un solde disponible, il est proposé de poursuivre le programme de remplacement de chassis sur la rue Alexandre Leleux. Des offres ont été demandées à la Maison DELOOSE & C°, concessionnaire exclusif pour le Département du Nord, des chassis à Guillotine "ROL", système breveté, firme ayant déjà assuré les travaux de remplacement de chassis de même type au rez-de-chaussée et au premier étage de cette façade.

L'offre faite par cette entreprise permet de procéder à la fourniture et à la pose de 10 chassis.

Compte tenu des travaux connexes, la dépense est évaluée à 690.000 Frs environ.

La passation d'un marché avec la Maison DELOOSE & C° est nécessaire.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 195 - Dommages de guerre - Eglise Saint-Louis - Reconstruction - PROJET -
Adjudication des travaux - 2ère phase -

Par lettre du 6 Août 1954, M. le Ministre de la Reconstruction et du Logement a fait connaître que le Comité Interministériel du Plan de Reconstruction envisageait de faire inscrire sur un programme complémentaire de priorité pour 1954, la reconstruction de l'Eglise Saint-Louis.

Une double condition nous était imposée à savoir:

- le dépôt avant le 1^o Octobre 1954 du dossier de demande de permis de construire accompagné du projet de reconstruction
- l'assurance que les travaux puissent être commencés avant la fin de la présente année.

.....

Le dossier de demande de permis de construire a été déposé à la Préfecture le 11 Août 1954 - Le projet est présenté aujourd'hui.

L'édifice à reconstruire se trouvera presque au même emplacement et aura une surface à peu près identique à celle de l'Eglise sinistrée. Ossature formée d'ogives sur poteaux en Béton armé, charpente en béton armé et bois, couverture en tuiles. Murs extérieurs en briques de parement d'un ton clair avec parties en pierre reconstituée, intérieur au plâtre avec soubassement en ciment, le sol en carrelage grès cérame : voilà les principales caractéristiques du nouveau bâtiment.

La valeur actuelle de reconstruction s'élève à 58.500.000 Frs, ce prix comprenant: édifice proprement dit, locaux utilitaires, Equipement électrique, installations de chauffage, commande électrique des cloches et agencements intérieurs.

Ces deux derniers postes, repris au devis général pour un montant de 4.800.000 Fr et relevant de la partie professionnelle de l'Eglise, seront réservés, pour la reconstitution, à l'Association diocésaine de Lille conformément à une décision prise par le Conseil municipal le 16 Novembre 1949.

Il est demandé l'autorisation de mettre dès que possible en adjudication les lots de terrassement, maçonnerie, béton armé, canalisations, charpente, menuiserie, carrelages et revêtements, couverture-zinguerie, vitrerie, peinture, ferronnerie et plomberie-sanitaire.

Les lots spéciaux tels que les voûtes légères, le plâtre, le cimentage, le jointoiment, le chauffage central et l'installation électrique seront mis en adjudication ultérieurement.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale

N° 196 - Eglise Saint-Maurice des Champs - Travaux au clocher - Information

La croix en pierre située au sommet du clocher de l'Eglise Saint-Maurice-des-Champs est descellée de son socle. Elle fait un dangereux mouvement d'oscillation lors de la sonnerie des cloches.

Le Service avait proposé de l'enlever afin de supprimer la menace qui pèse sur la sécurité des fidèles. Le Culte demande son remplacement par une croix plus légère en tôle et accepte de participer pour 50 % au montant des dépenses.

Le Service procédera donc à une étude du remplacement de la croix et une délibération sera établie à cet effet pour l'admission en recette de la somme à verser par le Culte.

Avis favorable de la Commission.

Dossier retourné au Service pour suite à donner

N° 197 - Groupe scolaire Briand-Buisson - Entretien du monte-charge - Contrat - Rectificatif

Une erreur s'est glissée dans la délibération n° 816 du 13 Juillet 1954 qui visait un contrat d'entretien du monte-charge du groupe scolaire Furgot-Renan. C'est "Groupe Briand-Buisson" qu'il fallait lire.

Il est demandé d'approuver la rectification qui s'impose.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale

N° 198 - Salle des Amicales laïques 7 place de Sébastopol - Travaux - Décision

M. VISTE, Président de la Fédération des Amicales laïques, a demandé l'exécution et la prise en charge par la Ville de différents travaux qu'il estime nécessaire de réaliser dans la Salle des Amicales.

Il s'agit: de la fourniture et la pose de 2 lavabos et d'un poste d'incendie	coût	70.000 -
- de quelques travaux de serrurerie, de quincaillerie de resserrage du plancher de l'avant-scène, de réparation du parquet sur bitume	coût	25.000 -
- de la mise en peinture des panneaux de l'avant-scène		5.000
- de la mise en place sur la scène d'un appareillage électrique pour la commande de l'éclairage de la Salle		100.000
- de la fourniture de 2 nouveaux extincteurs et de la vérification des extincteurs existants		
- de la fourniture et de la mise en place de projecteurs de chaque côté de la scène		

L'ensemble des travaux et fournitures demandés peut être estimé 300.000 Frs.

Il convient de signaler que toutes les améliorations resteront la propriété du bailleur à l'expiration du contrat. Le bail consenti à la Ville par M. Léon GRIMONPREZ, propriétaire, prévoit en outre que les aménagements devront être autorisés par M. GRIMONPREZ et les travaux exécutés sous la direction et le contrôle de ses architectes dont les honoraires seront à la charge de la Ville.

La Commission estime qu'il ne peut être donné suite cette année à l'ensemble des demandes. Elle décide de ne retenir pour l'instant que les travaux de serrurerie, de quincaillerie, de menuiserie, de réparation du parquet et de la mise en peinture des panneaux d'avant-scène. En outre, contact sera pris par le Service de l'entretien avec M. VISTE et la Commission Municipale de sécurité pour la question des extincteurs. Les autres demandes seront revues en 1955 et feront l'objet d'une demande de crédit au budget de cet exercice.

Dossier retourné au Service pour suite à donner

QUESTIONS DIVERSES

ANTENNE DE TELEVISION SUR LE BEFFROI DE L'HOTEL DE VILLE -

M. BERTRAND signale l'émotion créée à Lille par l'installation au sommet du Beffroi de l'antenne de Télévision qui produit un effet disgracieux et qui détruit l'esthétique du Beffroi. Cette antenne, dit-il, n'est pas conforme au projet et à la maquette soumis par les Services de la Télévision.

M. LEMOINE confirme que la hauteur a été respectée, mais qu'au cours du montage, il a été reconnu nécessaire de renforcer la poutre en treillis par des goussets et entretoises supplémentaires afin d'augmenter la rigidité de l'ensemble.

M. ASTIE fait remarquer qu'actuellement seule l'ossature est en place. Il souhaite que la pose des antennes sur l'ossature vienne étoffer l'ensemble de cette installation, acceptée par la Commission à l'unanimité le 26 Mars 1954, et rende ainsi son effet moins disgracieux.

+
+ +

CASERNE DES POMPIERS MALUS

Sur sa demande, il est signalé à M. BERTRAND que deux installations de douches et la pose d'une gazinière à la cantine des sapeurs pompiers de la Caserne Malus ont été effectuées.

Les travaux ont été demandés en Août par M. le Professeur PAGET, deuxième adjoint, faisant alors fonction de Maire. La dépense est prélevée sur le crédit des sapeurs pompiers.

LOGEMENT DE M. BOUCHEZ, nouveau Directeur de l'Ecole FOMBELLE

M. BERTRAND signale les difficultés rencontrées pour le logement de M. BOUCHEZ.

Le 18 Mai, il avait suggéré, à la Commission de l'Instruction publique, de loger M. BOUCHEZ à l'Ecole Rollin où l'aménagement d'un appartement était possible.

Le service n'a pas été mis au courant de cette information. M. BERTRAND souligne l'absence de liaison entre les délégations municipales, ce qui provoque des perturbations regrettables.

M. ASTIE signale que la désignation des logements à affecter à l'habitation des fonctionnaires de l'Etat ou de la Ville a été mise au point et que, de ce fait, l'inconvénient signalé ne se produira plus.

+
+ ♀

CREATION DE CLASSES AU GROUPE SCOLAIRE DU FAUBOURG DE BETHUNE

M. BERTRAND attire l'attention de la Commission sur le manque de locaux scolaires au Groupe Albert Samain - Léon Trulin.

Il suggère la création d'une classe à l'école des garçons par l'utilisation d'une salle attenant à la salle des Fêtes et la création d'une nouvelle classe à l'école des filles en aménageant l'ancien cabinet médical et le local réservé pour la perception des frais de cantine.

Le Service étudiera ces deux suggestions.

+
+ +

PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE LOCAUX SCOLAIRES

Il est porté à la connaissance des Membres de la Commission qu'une réunion a eu lieu récemment en présence de M. ARNOULD, Inspecteur primaire, Adjoint à l'Inspecteur d'Académie et de Melle MINNE, Inspectrice Départementale des Ecoles maternelles, afin d'étudier la question de construction de nouveaux locaux scolaires compte tenu, d'une part, de l'augmentation des effectifs et, d'autre part, du déplacement de population dû aux nouvelles constructions en cours de réalisation ou prévues dans la périphérie de la Ville.

M. ARNOULD & Melle MINNE ont promis d'établir rapidement le programme des locaux nécessaires et M. GOULARD est chargé de dresser le projet général des constructions à envisager, ce projet étant demandé d'urgence par les Services préfectoraux.

+
+ +

PALAIS RAMEAU - REMISE EN ETAT

A la demande de M. RAMETTE, il est signalé que la première phase des travaux de remise en état du Palais Rameau est en cours de réalisation.

.....

M. RAMETTE insiste pour que, lors de la réouverture du Palais, l'installation d'une buvette soit autorisée par les groupements organisateurs de fêtes ou de manifestations.

La Commission se range à cet avis.

+

++

THEATRE DE SEBASTOPOL - Réfection du plancher de scène

Le plancher de scène, qui était en très mauvais état, a été refait entièrement pendant l'inter-saison.

Toutefois, il a été réfectionné dans les mêmes conditions qu'auparavant, c'est-à-dire en respectant le plan incliné.

M. BERTRAND proteste et estime que la mise à plat de la scène aurait permis, par l'utilisation des mêmes décors sur les deux scènes municipales, une économie importante. Il regrette que le Service des Théâtres n'ait pas attiré l'attention du Service d'Architecture sur ce point.

M. LEMOINE fait remarquer qu'une telle transformation aurait été plus onéreuse et nos crédits ne nous la permettaient pas. Elle aurait également nécessité un délai beaucoup plus long, et les travaux n'auraient pu être exécutés pendant l'inter saison.

Hôtel de Ville, le 25 Septembre 1954

VU
Le Conseiller Municipal délégué
aux Travaux,
Président de la Commission des Bâtiments,

L'Ingénieur en Chef,
Directeur du Service d'Architecture,

R. GOULARD

J. ASTIE

A D D E N D U M

THEATRE SEBASTOPOL - REFLECTION DU PLANCHER DE SCENE

M. le Professeur PAGET, Deuxième Adjoint, faisant fonction de Maire de Lille, a fait savoir à M. ASTIE, Conseiller municipal délégué aux travaux, que lui-même et ses services avaient étudié, depuis longtemps, le problème de la remise en état de la scène du Théâtre Sébastopol et qu'ils avaient jugé impossible sa mise à niveau pour les raisons suivantes:

- 1° le nouveau plan aurait nécessité les démolitions d'un plancher en maçonnerie situé dans le fond de la scène et le déplacement des canalisations de chauffage et d'éclairage passant sous ladite scène;
- 2° une telle réalisation eut complètement déséquilibré la structure actuelle du plancher des parterres et gêné la visibilité des premiers fauteuils d'orchestre;
- 3° la durée des travaux aurait empêché l'ouverture du Théâtre pour le début de la saison 1954/1955.

VILLE DE LILLE

TRAVAUX MUNICIPAUX

Service d'Architecture

DIRECTION

Je vous saurais gré de vouloir bien assister à la réunion des membres de la Commission des Bâtiments qui aura lieu le jeudi 25 Novembre 1954, à 18 heures, à l'Hôtel de Ville, Bureau de l'Ingénieur en Chef, Directeur du Service d'Architecture, 1er étage, Pavillon IV (Côté rue Saint-Sauveur), Porte N°A-67.



Hôtel de Ville, le 15 Novembre 1954

Le Conseiller municipal délégué aux Travaux,
Jean ASTIE

ORDRE DU JOUR

- I.- Questions diverses.
- 2.- Domages de guerre - Institut Denis Diderot - Equipement de la Salle d'Education physique - Marché.
- 3.- Construction d'une Pouponnière - Contrat de prestation de services avec l'Architecte.
- 4.- Bâtiments scolaires - Ecole de filles Pasteur - Aménagement de deux classes dans locaux existants - Crédit complémentaire.
- 5.- Hôtel de Ville - Fourniture de paumelles et pentures pour les grandes portes d'entrée et les portes de pavillons du rez-de-chaussée.
- 6.- Bâtiments communaux - Installations sanitaires dans les nouvelles habitations de fonctionnaires logés.
- 7.- Programme des constructions scolaires pour les années 1955-1956-1957 - Exposé.
- 8.- Programme des constructions scolaires - Désignation d'un Architecte coordonnateur et d'Architectes d'opération.
- 9.- Domages de guerre - Reconstruction de l'école maternelle Broca - Lot N°13 - Fosse septique - Marché.
- 10.- Stade de la Citadelle - Construction d'un ponceau - Décompte définitif.
- II.- Domages de guerre - Colonie de Vacances de Wormhoudt - 3ème phase de travaux - Lot N°I (Terrassement, maçonnerie, béton armé, etc....) - Décompte définitif.

- I2.- Dommages de guerre - Colonie de Vacances de Wormhoudt -
4ème phase de travaux - Lot N°5 - Charpente métallique -
Décompte définitif.
- I3.- Bâtiments communaux - Palais des Beaux-Arts - Bouchement
de trois oculi - Décompte définitif.
- I4.- Salle municipale des Sports "Roger Salengro" - Remplacement
de la couverture - Marché - Avenant.
- I5.- Bâtiments scolaires - Collège technique de Jeunes Filles
Valentine Labbé et Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe -
Acquisition de mobilier - Marché.
- I6.- Lycée Fénelon - Remplacement de la chaufferie - Conduite,
entretien et approvisionnement des installations de chauffa-
ge central, de douches et de distribution d'eau chaude.
Marché - Convention.
- I7.- Bâtiments communaux - Eglise Saint-Sauveur - Travaux de
couverture - Participation du Culte - Admission en recette.
- I8.- Services municipaux - Fournitures et travaux divers pour
l'année 1955 - Marchés.
- I9.- Affaires diverses.

-:-:-:-:-

VILLE DE LILLE

TRAVAUX MUNICIPAUX

Service d'Architecture

COMMISSION DES BATIMENTS



Procès-verbal de la réunion du 25 Novembre 1954

Le 25 Novembre 1954, à 18 heures 15, la Commission des Bâtiments s'est réunie à l'Hôtel de Ville, au bureau de M. l'Ingénieur en Chef, Directeur du Service d'Architecture, sous la présidence de M. Jean ASTIE, Président de la Commission, Conseiller municipal délégué aux Travaux.

Etaient présents : MM. ASTIE, Conseiller municipal, Président,
BERTRAND, Conseiller municipal,
HANSKENS, Conseiller municipal,
Me MOITHY, Conseiller municipal,
Me VEROONE, Conseiller municipal.

Etaient excusés : MM. DECAMPS, Adjoint au Maire,
DANEL, Conseiller municipal,
le Docteur DEFAUX, Conseiller municipal,
RAMETTE, Conseiller municipal.

Etaient également présents : MM. GOULARD, Directeur du Service d'Architecture
LEMOINE, Ingénieur principal,
Paul LEVRAGUE, Chef de Bureau des Services techniques,
Mme Marie-Jeanne DELACHERIE, Rédactrice principale.

Me MARTINACHE, Adjoint au Maire, qui avait fait part de son désir d'être présente pour l'examen des questions scolaires, s'était excusé.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. BERTRAND marque son étonnement d'avoir relevé, à la lecture du procès-verbal de la séance du 24 Septembre 1954 de la Commission des Bâtiments, des informations dont il n'avait pas été question et demande la raison pour laquelle ce compte-rendu ne rapporte pas exactement les discussions qui ont eu lieu.

Il cite les exemples suivants :

- Caserne des Pompiers Malus - 2e paragraphe -

"Les travaux ont été demandés en août par M. le Professeur PAGET....."

- N°189.- Etablissement de Bains du Boulevard de la Liberté - Aménagement provisoire des cabines en déshabillloirs - Information - 2e paragraphe -

".....il a été demandé à M. le Professeur PAGET....."

- Théâtre Sébastopol - Réfection du plancher de scène - Addendum.

"La Commission des Bâtiments n'avait pas été tenue au courant de ces particularités".

M. LEVRAGUE signale que le procès-verbal de la réunion de la Commission des Bâtiments a été transmis en minute par M. le Secrétaire général à M. le Professeur PAGET, Maire suppléant; c'est M. le Professeur PAGET qui a rectifié de sa main le compte-rendu avant de le faire transmettre pour tirage et expédition.

M. BERTRAND déclare qu'il n'approuve pas le procès-verbal et proteste contre le fait qu'une personne qui n'a pas assisté à la réunion apporte des modifications et ajoute d'autorité des informations qui auraient pu être données verbalement à la Commission pour ne pas changer le texte officiel, celui-ci devant traduire fidèlement les discussions qui se déroulent et les observations qui sont faites.

M. ASTIE fait remarquer que le texte de l'addendum n'est pas incorporé au procès-verbal et que ces indications ont été données strictement à titre de renseignements complémentaires, ce qui a évité de faire une lettre à chacun des membres de la Commission.

M. BERTRAND ajoute qu'il conteste le droit pris par M. le Professeur PAGET de modifier le procès-verbal d'une réunion au cours de laquelle chacun peut émettre des avis et donner ses impressions sur les questions examinées.

Questions diverses.-

M. BERTRAND signale que l'installation de la classe d'Enseignement ménager à l'école Albert Samain ne donne pas tout à fait satisfaction, des difficultés de surveillance des élèves s'étant révélées.

M. LEMOINE rappelle que cette installation a été faite conformément aux désirs de la Directrice; La cloison mobile qui a été aménagée peut facilement être déplacée pour répondre aux exigences de la bonne organisation des cours.

ORDRE DU JOUR

N°199.- Dommages de guerre - Institut Denis Diderot - Equipement de la Salle d'Education physique -Marché -

La Salle d'Education physique de l'Institut Denis Diderot ainsi que son matériel sportif ont été complètement détruits par faits de guerre; la reconstruction de cette salle étant maintenant terminée, son rééquipement s'impose.

Un appel d'offres a été lancé parmi des maisons spécialisées dans la fabrication des appareils pour l'Education physique.

Quatre maisons ont été consultées :

- Etablissements THOMASSON & Cie à Lyon

(Ces établissements ont fait savoir qu'ils ne pouvaient pas se charger de cette fourniture).

- Etablissements KESSLER à Grenoble

(Cette firme a fait connaître qu'il ne lui était pas possible d'assurer la pose des appareils).

- Maison BARDOU Fils & Cie à Paris

Prix pour fourniture et pose : 756.000 F.

- Etablissements J. VROMAN à Roubaix

Prix pour fourniture et pose : 707.780 F.

Les propositions de cette dernière firme, qui sont les plus avantageuses pour la Ville, ont été retenues.

L'équipement comprend les appareils suivants :

- 4 barres fixes démontables
- I échelle orthopédique sur rails
- I échelle inclinée
- I jeu de 6 cordes lisses
- 18 espaliers suédois
- I échelle horizontale
- I jeu de barres doubles

L'achat envisagé a été arrêté en accord avec les Professeurs d'Education physique de l'Institut Denis Diderot et le montant de la dépense reste dans le cadre de l'indemnité de dommages de guerre attribuée.

Il est demandé l'autorisation de passer avec les Etablissements VROMAN un marché de 707.780 F.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration municipale.

N°200.- Construction d'une Pouponnière pour enfants débiles - Contrat de prestation de services avec l'Architecte.

M. GHESQUIERS, Architecte D.P.L.G. à Lille, a été chargé de la réalisation de la Pouponnière, rue des Meuniers.

Pour permettre le règlement de ses honoraires, un "contrat de prestation de services" doit être établi entre la Ville et M. GHESQUIERS. C'est cette convention qui fait l'objet du rapport présenté.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration municipale.

M. GOULARD donne lecture d'une lettre adressée par M. le Professeur MINNE à M. ASTIE lorsqu'il a eu pris connaissance de l'ordre du jour de la Commission des Bâtiments dont l'article 3 porte sur la construction de la Poupounière. Il dit notamment : "Mes services et moi-même sommes extrêmement satisfaits de la façon dont sont menés ces travaux : surveillance minutieuse de la part de l'Architecte, activité du chantier, soins apportés à l'édification du gros-oeuvre par les entrepreneurs, etc.....J'ai pu moi-même le vérifier à maintes reprises ".

Enfin, en rappelant l'effort consenti par la Ville pour cette construction, soit 25 millions, M. le Professeur MINNE signale que le Département participera à la dépense pour une somme de 15 millions et qu'il a obtenu finalement des organismes de Sécurité sociale un fonds de concours qui n'est pas encore chiffré.

N°201.- Bâtiments scolaires - Ecole de filles Pasteur - Aménagement de deux classes dans locaux existants et travaux divers - Augmentation des dépenses.

Sur un crédit de 3.800.000 F., une somme de 2.400.000 F. avait été réservée pour les travaux de bâtiment proprement dits visant la création de classes; le solde, soit 1.400.000 F., étant destiné au chauffage, au mobilier et à l'équipement des nouvelles classes.

Au cours de l'exécution des démontages et des démolitions, des travaux beaucoup plus importants que ceux prévus devinrent nécessaires (travaux en sous-oeuvre, renforcement des linteaux de façade, remplacement de poutres-maîtresses).

Par ailleurs, des travaux supplémentaires furent décidés en cours de réalisation, notamment l'aménagement d'un bureau à l'étage, la réfection totale des plâtres et celle des peintures.

Pour toutes ces raisons, une estimation complémentaire a été nécessaire. Elle accuse une augmentation de dépenses de 1.700.000 F. Il est proposé, afin d'en permettre le règlement, de prélever ce surplus sur un solde disponible relatif au Groupe scolaire A. France-M.Sembat et à l'école Michelet, les travaux dans ces établissements étant terminés.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

o
o o

M. BERTRAND demande si le Service a eu connaissance d'une lettre que M. le Recteur aurait adressée à M. le Maire l'informant que, la Faculté de Médecine étant transférée, il cessait d'occuper les locaux de la dite Faculté, ce qui aurait permis à la Ville de reprendre possession des bâtiments. M. GOULARD n'est pas au courant de cette information et n'a été saisi qu'à l'occasion d'une proposition de cession d'une petite partie de la Faculté de Médecine, sur la rue Jeanne d'Arc, en vue de l'aménagement d'une Bibliothèque municipale.

M. BERTRAND rappelle qu'il a demandé à Me MARTINACHE, au cours d'une réunion de la Commission de l'Instruction publique, que M. le Maire soit invité

Il est rappelé, à cette occasion, qu'au cours d'une réunion antérieure la Commission avait décidé d'aménager un lavabo dans les logements de Directeurs et Directrices d'écoles. Afin de réduire la dépense, il fut d'ailleurs entendu que cet équipement se limiterait à cinq logements par an.

o

o o

La Commission est informée, par ailleurs, de la demande formulée par l'Econome de l'Ecole de Plein Air visant l'installation dans son logement d'une salle de bains. L'Assemblée estime ne pouvoir donner une suite favorable à cette demande, étant donné qu'il n'existe aucune disposition autorisant les installations de salles de bains dans les logements actuels du personnel enseignant.

o

o o

De renseignements et informations recueillis, il résulte qu'il n'existait pas avant 1939 de salle d'eau dans les logements de l'Ecole de Plein Air. Ces pièces étaient nues, non plafonnées ni enduites; elles servaient de grenier et de débarras. Ce sont les troupes ennemies d'occupation qui aménagèrent ces pièces, les transformèrent en salle de bains en y installant tous les appareils nécessaires. Les installations demeurées en place après le départ des allemands sont pour la plupart hors d'usage.

M. BERTRAND fait remarquer que l'Econome occupe le pavillon réservé à la Directrice et que la subvention accordée par l'Etat lors de la construction visant un logement pour un membre de l'Enseignement et non celui d'un agent municipal.

N°204.- Programme de constructions scolaires pour les années 1955, 1956 et 1957.

L'accroissement des effectifs scolaires et les déplacements de population résultant de la réalisation des programmes de constructions de blocs d'immeubles et de maisons d'habitation nous ont obligés à reconsidérer dans son ensemble le problème de l'équipement scolaire de la Ville.

A la suite de réunions tenues à l'Hôtel de Ville et à la Préfecture en présence des responsables des différentes Administrations où il a été procédé à un examen des besoins en constructions scolaires pour les années à venir, un grand programme à étaler sur 1955, 1956 et 1957 a été élaboré.

Ce programme est joint en annexe du présent procès-verbal.

Il y a lieu toutefois d'ajouter que, pour répondre aux désirs de M. l'Inspecteur d'Académie, il sera prévu, dans chaque nouvelle école, une salle d'Enseignement ménager pour les filles et une salle de travaux manuels pour les garçons. Les écoles maternelles seront pourvues d'une salle de repos, d'une salle de propreté et d'une salle de jeux. Un service de cantine dans chacune des nouvelles constructions sera également prévu. Il est indiqué, en outre, qu'en raison du plan d'équipement scolaire ainsi établi, la Ville a intérêt à appliquer le principe des "commandes groupées"

préconisé par le Ministère de l'Education Nationale et grâce auquel il sera possible d'obtenir très rapidement des emprunts et d'importantes subventions.

Les modalités portant sur la mise en adjudication puis sur l'exécution des travaux seront fixées ultérieurement après que les études d'avant-projets, puis celles des projets, auront été établies par les architectes désignés à cet effet.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N°205.- Constructions scolaires - Désignation d'Architectes.

Pour l'étude des nombreux projets de constructions scolaires mentionnés à la rubrique précédente, il est proposé les désignations suivantes :

<u>Dates de réalisations</u>	<u>ARCHITECTES</u>	<u>PROJETS</u>
1955	MM. SEGERS et QUIQUEMPOIS	Agrandissement du Groupe A. Samain-L. TRULIN - Agrandissement de la maternelle J. Aicard. Création d'une nouvelle école maternelle au Faubourg de Béthune.
1955	MM. P.F. DELANNOY et le Cabinet SECQ et MASURE	Construction d'un nouveau groupe scolaire au "Moulin des Alouettes".
1955	MM. CORBEAU & BOYER	Agrandissement des écoles A. France-M. Sembat et Jules Simon dans le quartier du Buisson.
1955	MM. DELETANG et BASELIS	Agrandissement du Groupe Bracke-Desrousseaux et construction d'une maternelle rue Paul Bardou.
1955	M. MAES	Construction d'une école maternelle, rue Bohin, à proximité du Groupe Berthelot-Jules Verne.
1955	M. LEMAY	Construction d'une école maternelle à l'Epi de Soil.
1956	MM. BRUNOT et DOISY	Constructions scolaires à réaliser entre les anciennes portes de Bethune et d'Arras.
1956	MM. P.F. DELANNOY et SARAZIN	Construction du Groupe scolaire du Boulevard Montebello, angle rue d'Iéna.
1956	MM. CORBEAU & BOYER	Ecole maternelle du Quartier du Buisson.
1957	Les architectes seront désignés ultérieurement.	

L'application du principe des "commandes groupées" exige la nomination d'un Architecte chef de groupe ayant la mission d'Architecte coordinateur." Pour ces fonctions, il est proposé de désigner M. MOLLET, Architecte D.P.L.G. à Lille.

La Commission émet un avis favorable quant à la désignation des Architectes.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N°206.- Ecole maternelle Broca - Reconstruction - Aménagement d'une fosse septique - Marché.

Une fosse septique devant être aménagée à l'école Broca, l'Architecte a procédé à un appel d'offres parmi des entreprises spécialisées de la Région. Les propositions sont résumées ci-après :

- Nord-Epuration à Flers..... 218.520 F.
- Société d'Exploitation d'Entre-
prises connexes à Marcq..... 275.135 F.
- Assainissement rationnel à
Roubaix..... 210.000 F.

L'offre de cette dernière entreprise étant la plus avantageuse pour la Ville, il est proposé de traiter par voie de marché avec cette firme.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration municipale.

N°207.- Stade d'Athlétisme de la Citadelle - Construction d'un ponceau en béton armé. Décompte définitif.

Marché de 687.800 F. passé le 8 Avril 1953 avec les Etablissements CATTOIRE & ALLARD à Lille.

Travaux terminés - Montant du décompte : 750.885 F.23

Le surplus de dépense, soit 63.085 F. 23, provient de l'augmentation dans la masse des travaux, notamment dans les fouilles et les puits de fondation.

La Commission donne un avis favorable quant à l'approbation du décompte définitif.

Dossier transmis à l'Administration municipale.

N°208.- Domages de guerre - Colonie de Vacances de Wormhoudt - 3ème phase de travaux - Lot N°I (Terrassement, maçonnerie, béton armé etc...) Décompte définitif.

Ce dossier est retiré de l'ordre du jour, les renseignements devant permettre l'établissement du décompte n'ayant pas été fournis à temps par l'Architecte.

N°209.- Dommages de guerre - Colonie de Vacances de Wormhoudt - Reconstruction - 4e phase de travaux - Lot N°5 (Charpente métallique-Ferronnerie) - Décompte définitif.

Lot N°5 adjudgé à la Société "Les Fils de Rémy Tellier" à Loos-lez-Lille, pour le prix de 4.818.270 F., rabais déduit. Travaux terminés.

Montant du décompte : 5.410.551 F.60.

Le surplus de dépense, soit 592.281 F.60, provient surtout de l'augmentation de la masse des travaux. L'avant-métré, sur la base duquel a eu lieu l'adjudication, prévoyait un poids de métal de 35 tonnes. Le métré détaillé a accusé un poids total de 41 tonnes 560. C'est ce dernier poids qui a été porté au décompte conformément à l'article 16 du cahier des charges.

Il est demandé d'approuver le décompte.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration municipale.

N°210.- Bâtiments communaux - Palais des Beaux-Arts - Bouchement de trois oculi - Décompte définitif.

Montant du marché passé le 7 Février 1952 avec la Société moderne de Maçonnerie à Paris : 900.000 F.

Travaux terminés.

Montant du décompte définitif : 923.084 F.19

Aucune observation à formuler quant à l'exécution des travaux et à la présentation du décompte dont il est demandé l'approbation.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration municipale.

N°211.- Salle municipale de sports "Roger Salengro" - Remplacement de la couverture - Avenant au marché.

Montant du marché passé le 30 Septembre 1953 avec la Maison DESMARETZ & Cie à Lille : 3.316.000 F.

Montant du décompte définitif : 3.642.507 F.97

Le surplus de la dépense provient notamment des modifications techniques reconnues nécessaires au cours de l'exécution des travaux, en particulier le maintien de la partie surélevée du lanterneau pour permettre l'accès aux lustres centraux.

Pour le règlement des travaux, il est nécessaire de passer un avenant au marché DESMARETZ.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration municipale.

N°212.- Bâtiments scolaires - Collège technique de Jeunes Filles Valentine Labbé - Ecole Desire Verhaeghe - Acquisition de mobilier - Marché.

Du mobilier scolaire a été demandé par Mme la Directrice du Collège technique Valentine Labbé et par le Directeur de l'Ecole Désiré Verhaeghe.

Le mobilier existant ayant été livré par la Manufacture d'Articles d'Ameublement métallique et de Ferronnerie à Saint-Dizier, il est proposé de traiter à nouveau avec cette firme afin de conserver de l'unité dans le mobilier de ces établissements scolaires, d'autant que cette firme consent à maintenir ses prix antérieurs, reconnus d'ailleurs avantageux pour la Ville. La dépense, qui s'élève à 362.180 F., nécessite la passation d'un marché.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration municipale.

o
o o

Concernant l'Ecole de Plein Air Desiré Verhaeghe, M. LEMOINE signale l'effort réalisé par la Manufacture d'Articles d'Ameublement métallique et de Ferronnerie de Saint-Dizier pour fournir le mobilier nécessaire, en temps utile, afin de permettre la réouverture de cet établissement.

En raison du service rendu à la Ville par cette firme, la Commission accepte, sur la proposition de M. LEMOINE, de lever la pénalité dont la dite firme devrait être l'objet par suite du retard apporté dans une livraison en cours de mobilier d'écoles maternelles.

N°213.- Bâtiments scolaires - Lycée Fénelon - Remplacement de la chaufferie - Conduite, entretien et approvisionnement des installations de chauffage central, de douches et de distribution d'eau chaude. Marché.

Le Commission a décidé, lors de sa séance du 24 Septembre 1954, de confier à la Société "Chauffage-Service" la conduite, l'entretien et l'approvisionnement des installations de chauffage central, de douches et de distribution d'eau chaude, ainsi que le remplacement de la chaufferie du Lycée Fénelon.

Un rapport a été établi pour être présenté au Conseil Municipal ainsi que le contrat qui doit prendre date du 1er Janvier 1955.

Il est rappelé que la Société "Chauffage-Service" s'engage, moyennant une redevance annuelle de 2.798.690 F., à assurer la conduite, l'entretien et l'approvisionnement des installations de chauffage central et de production d'eau chaude. Elle s'engage, en outre, à remplacer avant le 1er Septembre 1955 les appareils de la chaufferie et le matériel de production d'eau chaude. Il y a lieu de noter que la dépense se répartit comme suit :

.....

- 450.000 F. par an, à la charge de la Ville, pour l'entretien et le remplacement de la chaufferie et celui des installations de distribution d'eau des douches, lavabos, etc....
- 2.348.690 F. par an, à la charge de l'Internat du Lycée pour le combustible, la conduite et la surveillance des installations ainsi que l'enlèvement des scories.

C'est sur ces bases qu'un marché est proposé avec la Société "Chauffage-Service".

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration municipale.

N°214.- Bâtiments communaux - Eglise Saint-Sauveur - Travaux de couverture- Participation du Culté - Admission en recette.

Cette affaire est retirée de l'ordre du jour, le devis des travaux n'étant pas établi définitivement.

N°215.- Services municipaux - Fournitures et travaux divers pour les années 1955 et 1956 - Marchés.

Les dispositions légales prévoient la passation de marchés écrits lorsqu'il s'agit de dépenses se renouvelant périodiquement et dont le montant annuel est prévisible et dépasse 500.000 F. pour une même entreprise ou un même fournisseur. Elles s'appliquent également à des fournitures et des travaux entrant dans des catégories comparables ou similaires, mais commandés à différentes firmes si l'ensemble des prévisions dépasse 500.000 F.

Dans ces conditions, 130 marchés ont été préparés, afin de permettre aux différents services municipaux de traiter avec des entrepreneurs pour certains travaux spéciaux et avec les négociants ou fournisseurs appelés à fournir le matériel et les matières premières nécessaires à l'exécution des ouvrages confiés à la main-d'oeuvre municipale.

Lecture est donnée des différentes natures de fournitures et de travaux.

Il y a lieu de noter que les titulaires de marchés ont été désignés à la suite d'une prospection dans les Services intéressés et choisis parmi ceux qui ont donné satisfaction antérieurement.

Il est signalé qu'afin d'éviter le gros travail nécessité chaque année par la préparation de ces marchés, ceux-ci ont été établis pour deux années (1955 et 1956), en accord d'ailleurs avec les Services préfectoraux.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N°216.- Bâtiments communaux - Opéra de Lille - Concession éventuelle de vitrines - Examen de la question.

Nous avons été saisis par l'Agence PAULET, 23 rue d'Antin à Lille, d'une demande de concession de vitrines à l'intérieur de l'Opéra, moyennant le paiement à la Ville d'une redevance mensuelle de 1.500 F. par vitrine.

La Commission est unanime à reconnaître que cette demande pose de multiples problèmes : assurance - incendie - assurance-vol - installation de prises de courant, esthétique à respecter.

Une position de principe est à prendre.

M. ASTIE préférerait, si la demande était acceptée, que ces vitrines fussent posées au funoir et non au foyer. Il ajoute que cette question est à étudier d'une façon très approfondie et se montre peu favorable à son adoption.

Me VEROONE estime qu'avant de faire une étude, il convient de savoir si la Ville peut tirer profit de cette opération. Il signale d'autre part la nécessité d'un entretien constant et minutieux et, enfin, d'une présentation impeccable.

En résumé, il est décidé de ne prendre position que lorsque l'avis des autres Commissions compétentes sera connu.

Dossier transmis à M. le Président de la Commission des Théâtres.

N°217.- Salle des Amicales laïques, 7 Place de Sébastopol - Travaux.

M. le Président de la Fédération des Amicales laïques a demandé l'exécution de différents travaux dans la Salle des Amicales, notamment de travaux de serrurerie, de quincaillerie, de menuiserie, de réparation du parquet et de mise en peinture des panneaux d'avant-scène.

Le montant du devis s'élève à 30.000 F. environ.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

N°218.- Bâtiments communaux - Eglise Saint-Maurice des Champs - Remplacement de la croix surmontant le clocher. Participation du Culté - Admission en recette.

La croix en pierre du clocher de l'Eglise St-Maurice des Champs est descellée de son socle et prend un dangereux mouvement d'oscillation lors des sonneries de cloches. L'amplitude des oscillations est telle que les appareillages de pierre de la partie terminale sont dissociés et certains ancrages rompus.

Le Service avait envisagé la suppression de la croix, mais le Conseil Paroissial a demandé son remplacement par une croix métallique. Le Service d'Architecture propose de disposer une croix en tôle soudée, galvanisée à chaud et qui serait recouverte d'une fine feuille de plomb.

A l'occasion de ce travail, il serait procédé à une vérification complète des appareillages de pierre, au remplacement des ancrages et au rejointoiement des parties défectueuses.

Le devis s'élève à 2.000.000 F. environ. Le Ministre du Culte accepte de supporter 50% du montant de la dépense, mais demande la faculté de se libérer en trois annuités.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration municipale.

N°219.- Domages de guerre - Ecole de filles Jules Ferry, rue du Grand Balcon - Transfert de l'indemnité de dommages de guerre.

L'école de filles Jules Ferry, édifiée rue du Grand Balcon, a été totalement sinistrée pendant la guerre 1939-1945. L'Inspection académique n'a pas demandé la reconstruction de cette école dans le quartier du Grand Balcon en raison de la suppression d'une grande partie des habitations par suite des modalités de remembrement.

La Ville a demandé, le 9 Novembre 1953, l'autorisation de reemployer l'indemnité afférente aux dommages de guerre de cette école au financement partiel des travaux de construction d'une nouvelle école maternelle, annexe de l'école Philippe de Comines, devant être édifiée à l'angle des rues du Faubourg de Douai et du Capitaine Michel.

Dans une lettre du 17 Novembre 1954, le Délégué départemental demande la délibération du Conseil Municipal régularisant l'opération sollicitée de transfert de l'indemnité de dommages de guerre. C'est l'objet du présent rapport.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration municipale.

o
o

Au sujet de transfert et de emploi d'indemnités de dommages de guerre, M. LEMOINE rappelle que la Ville pourrait prétendre à une indemnité pour les dommages causés par faits de guerre aux Carrières de Maupertus.

M. GOULARD informe la Commission que le dossier déposé à cet effet a été reconnu irrecevable par la Délégation départementale du M.R.U. de la Manche, en raison de ce que les carrières avaient été abandonnées bien avant la guerre et qu'à cette époque les bâtiments étaient déjà passablement vétustes.

AFFAIRES DIVERSES.-

ABATTOIRS.- M. HANSKENS insiste pour qu'au Budget de 1955 un crédit soit prévu pour la couverture du bâtiment édifié aux Abattoirs, aux fins d'aménagement de la charcuterie de la salle de vente des porcs.

M. LEMOINE signale que des couvre-murs ont été posés provisoirement afin de protéger ce bâtiment.

La Commission est avisée qu'un crédit a été demandé en première urgence dans les propositions budgétaires de l'exercice 1955, pour terminer les travaux de ce local.

PARVIS DU SOUVENIR.- Information -

La Commission est avisée que des essais de gélivité ont été faits par le Laboratoire municipal sur des échantillons de pierre de Comblanchien et de Rocheron clair. Les essais ont donné les mêmes résultats : ces pierres ne sont pas gélives.

Des propositions pour l'exécution du Parvis ont été demandées en pierre de "Rocheron" qui coûte d'ailleurs moins cher et présente le même aspect que le "Comblanchien".

Collège technique de Jeunes Filles "Valentine Labbé" - Création d'une section de Laborantines.

M. l'Inspecteur principal de l'Enseignement technique nous informe, par une lettre en date du 22 Novembre 1954, du désir exprimé par M. le Recteur de l'Académie de Lille de voir créer au Collège technique de Jeunes Filles une section de Laborantines.

Il ajoute que ce laboratoire permettrait aux élèves de se livrer journalièrement aux travaux pratiques de chimie et que divers établissements techniques assurent cette formation professionnelle particulière à Strasbourg, Bourges, Reims et Paris.

Des laboratoires du même genre ont été aménagés au Lycée Fénelon et au Collège moderne Jean Macé.

Il insiste pour que la construction et l'aménagement de ce laboratoire soient prévus en toute première urgence. La dépense à envisager serait de l'ordre de 5 millions et demi de francs, la Direction de l'Enseignement technique prenant à sa charge la part habituelle des dépenses basée sur la valeur du centime communal.

La meilleure solution pour permettre la construction de ce laboratoire serait de surélever un bâtiment du Collège.

M. GOULARD signale que l'ouverture d'un crédit spécial a été demandée à la Section extraordinaire du Budget primitif de 1955 pour l'aménagement d'une classe et d'un laboratoire. Toutefois, la demande de M. l'Inspecteur principal de l'Enseignement technique sera soumise à la Commission de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

M. GOULARD fera mettre le projet à l'étude par le Bureau d'Architecture.

La séance est levée à 21 H.40.

Hôtel de Ville, le 14 Janvier 1955.

Vu, le Chef de Bureau des Services
techniques,
P. LEVRAGUE

La Rédactrice principale,
Secrétaire de séance,

M.J. DELACHERIE

Vu, le Conseiller municipal délégué
aux Travaux,
J. ASTIE

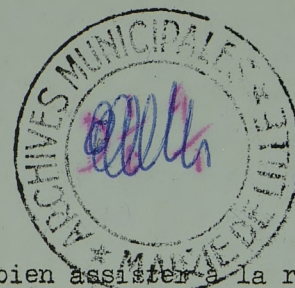
Vu, l'Ingénieur en Chef, Directeur
du Service d'Architecture,
R. GOULARD

VILLE DE LILLE

TRAVAUX MUNICIPAUX

Service d'Architecture

DIRECTION



Je vous saurais gré de vouloir bien assister à la réunion de la Commission des Bâtiments qui aura lieu le Jeudi 14 Avril 1955 à 18 heures, à l'Hôtel de Ville, Bureau de l'Ingénieur en Chef, Directeur du Service d'Architecture, 1er étage, pavillon IV, (côté rue Saint-Sauveur) porte n° A - 67.

Hôtel de Ville, le 7 Avril 1955

Le Conseiller municipal délégué aux Travaux,

Jean ASTIE

ORDRE DU JOUR

- 1 - Questions diverses
- 2 - Monuments historiques -
Hospice Comtesse - Bâtiment de la Communauté - Salles du Rez-de-Chaussée - Travaux d'aménagement et d'agencement
Fonds de concours - Imputation de la dépense - Crédit
- 3 - Atelier des Décors - Création de nouveaux décors - Crédit
- 4 - Palais des Beaux-Arts - Construction de panneaux pour expositions - Crédit
- 5 - Constructions scolaires - Programme de 1955 - CREDIT -
- 6 - Constructions scolaires - Programme de 1955 - Demande de subventions
- 7 - Annexe de l'Ecole maternelle Philippe de Comines -
Construction d'une nouvelle école -
Financement de la dépense - CREDIT
- 8 - Ecole maternelle Chateaubriand et Ecole de Filles Maintenon
Améliorations et aménagements divers - CREDIT
- 9 - Institut Denis Diderot - Création d'un Internat au Collège Technique Baggio - Travaux - Equipement - CREDIT
- 10 - Institut Denis Diderot - Création d'un Internat au Collège Technique Baggio - Travaux - Equipement - Demande de subvention
- 11 - Institut Denis Diderot - Aménagement de la cuisine, de ses annexes et des réfectoires - CREDIT
- 12 - Institut Denis Diderot - Réfection de l'étanchéité des terrasses - CREDIT

.....

- 13 - Institut Denis Diderot - Ateliers - Modifications aux installations électriques - CREDIT
- 14 - Lycée Faidherbe et annexe Franklin
Gros travaux d'entretien - CREDIT
- 15 - Lycée Faidherbe - annexe Legouvé, rue des Tours
Travaux d'aménagements et de sécurité - CREDIT
- 16 - Lycée de Jeunes Filles Fénelon
Gros Travaux à la couverture - CREDIT
- 17 - Lycée de Jeunes Filles Fénelon
Remise en état des étages supérieurs et aménagement de nouvelles classes - CREDIT
- 18 - Lycée de Jeunes Filles Fénelon
Remise en état des étages supérieurs et aménagement de nouvelles classes - Demande de subventions
- 19 - Bâtiments Communaux -
Conservatoire de Musique - Travaux de gros entretien - CREDIT
- 20 - Bâtiments Communaux - Halle aux Sucres
Remplacement de la couverture - 3ème tranche de travaux
CREDIT
- 21 - Bâtiments Communaux - Bourse du Travail
Travaux de couverture - 2ème tranche - CREDIT
- 22 - Opéra de Lille - Remplacement de la couverture - 2ème tranche de travaux - CREDIT
- 23 - Opéra de Lille - Travaux divers - CREDIT
- 24 - Promenades, Jardins et Voies publics - Construction et pose de bancs - CREDIT -
- 25 - Construction d'urinoirs - Programme de 1955 - CREDIT
- 26 - Bâtiments Communaux - Laboratoire Municipal
Travaux d'aménagement et de remise en état - CREDIT
- 27 - Domages de Guerre - Ecole maternelle BROCA
Travaux de reconstruction - Lot n° 4 - Croisées en bois -
Marché - Extension du lot n° 3 - Avenant.
- 28 - Ecole maternelle BROCA - Reconstruction -
Contrat de prestation de services avec l'Architecte
- 29 - Services Municipaux - Vidange et curages de fosses d'aisance pour les années 1955 & 1956 - MARCHE
- 30 - Services Municipaux - Travaux de vidange et de curage d'égouts, de pièces d'eau, d'étangs, etc.. pour les années 1955 & 1956- MARCHE

- 31 - Colonie de Vacances de Wormhoudt
Divers travaux d'entretien - MARCHE
- 32 - Colonie de Vacances de Wormhoudt -
Vente de vieux bois - Admission en recette
- 33 - Dommages de Guerre - Colonie de Vacances de Wormhoudt -
3ème phase de travaux -
Lot n° 1 (terrassment, maçonnerie, béton armé, etc..)
DECOMPTE DEFINITIF
- 34 - Dommages de guerre - Colonie de Vacances de Wormhoudt -
4ème phase de travaux -
lot n° 1 (terrassment, maçonnerie, béton armé)
lot n° 2 (carrelage - revêtements en faïence)
lot n° 6 (couverture tuiles - zingage)
Décomptes définitifs
- 35 - Bâtiments Communaux - Construction d'une pouponnière
lot n° 4 (Charpente, escalier, planchers) - MARCHE
- 36 - Bâtiments scolaires - Revêtement des sols de cours
3ème tranche de travaux - Adjudication
- 37 - Jardin des Plantes - Orangerie -
Travaux d'aménagements - Imputation des dépenses
- 38 - Jardin des Plantes - Orangerie
Travaux d'aménagements - Honoraires de l'Architecte
Contrat de prestation de services
- 39 - Construction d'une école maternelle, Annexe de l'École
Philippe de Comines
Contrat de prestation de services avec l'auteur du projet
- 40 - Lycée Fénelon et annexes - Conduite, entretien et approvision-
nement des installations de chauffage central, de douches et
de distribution d'eau chaude. Remplacement de la chaufferie.
Marché - Avenant
- 41 - Bâtiments communaux - Contrôle et vérification d'installations
diverses - vérification des appareils à vapeur, générateurs et
récipients - CONTRAT.
- 42 - Bâtiments Communaux - Etablissement de bains du Bd de la
Liberté - Etude d'un avant-projet - Participation aux travaux -
Contrat de prestations de services
- 43 - Hôtel de Ville - Entretien du monte-charge - Contrat
- 44 - Eglise Sainte Marie Madeleine - Sacristie - Travaux de couver-
ture - Participation du Culte - Admission en recette
- 45 - Eglise Saint-Michel - Travaux de couverture (zinc et ardoises)
Participation du Culte - Admission en recette

- 46 - Eglise Saint-Pierre Saint-Paul - Travaux de vitrerie
Participation du Culte - Admission en recette
- 47 - Eglise Sain-Etienne - Travaux de zinguerie - Participation
du Culte - Admission en recette
- 48 - Temple Protestant - Travaux de couverture - Participation du
Culte - Admission en recette
- 49 - Monument aux Morts - Parvis du Souvenir - Remise en état -
Dommages de guerre - MARCHE
- 50 - Hôtel de Ville - Télévision - projet de contrat
- 51 - Opéra de Lille - Travaux de couverture - 1ère tranche de
travaux - MARCHE
- 52 - Bâtiments Communaux -
Installations téléphoniques - Demande de crédit - DECISION
- 53 - Affaires diverses

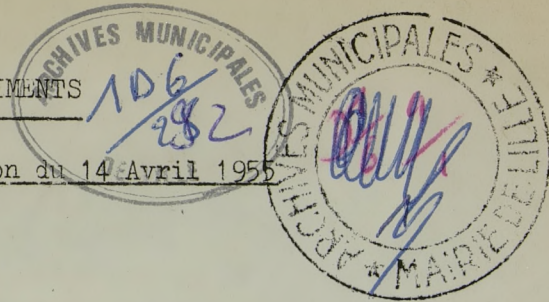
VILLE DE LILLE

TRAVAUX MUNICIPAUX

Service d'Architecture

COMMISSION DES BATIMENTS

Procès-verbal de la réunion du 14 Avril 1955



DIRECTION

Le 14 Avril 1955, à 18 heures, la Commission des Bâtiments s'est réunie à l'Hôtel de Ville, au Bureau de M. l'Ingénieur en Chef, Directeur du Service d'Architecture, sous la présidence de M. Jean ASTIE, Président de la Commission, Conseiller municipal délégué aux Travaux.

Etaient présents : MM. ASTIE, Conseiller municipal, Président
BERTRAND, Conseiller municipal,
DECAMPS, Adjoint au Maire,
DANEL, Conseiller municipal,
HANSKENS, Conseiller Municipal

Etait excusé : Me VEROONE, Conseiller Municipal

Etaient absents : M. le Docteur DEFAUX, Conseiller municipal,
Me MOITHY, Conseiller municipal
M. RAMETTE, Conseiller municipal

Etaient également présents:

MM. GOULARD, Directeur du Service d'Architecture,
LEMOINE, Ingénieur principal
Paul LEVRAGUE, Ingénieur principal
Mme Marie Jeanne DELACHERIE, Rédactrice principale

Le procès-verbal de la séance du 25 Novembre 1954 est adopté sans observation.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. ASTIE rappelle qu'au cours de la dernière réunion, M. BERTRAND a demandé si le Service d'Architecture n'aurait pas eu connaissance d'une lettre adressée à M. le Maire par M. le Recteur d'Académie, lors du transfert de la Faculté de Médecine à la Cité Hospitalière, pour l'informer qu'à partir de ce moment-là les bâtiments de l'ancienne Faculté étaient mis à la disposition de la Ville.

Renseignements pris auprès de M. le Professeur MINNE, il résulte que M. le Recteur se serait au contraire refusé à mettre ces bâtiments à la disposition de la Ville, ce qui a provoqué une demande de consultation juridique. La réponse de M. le Doyen DEBEYRE a confirmé la position de M. le Recteur selon laquelle les locaux restent à la disposition de l'Université.

M. BERTRAND demande que la copie de la consultation juridique lui soit communiquée; il serait également désireux de savoir comment a été posée la question et par qui.

M. ASTIE estime que cette affaire revêt d'autant plus d'importance que la question se posera à nouveau pour le Lycée Faidherbe lors de la construction d'un nouveau lycée. Il demandera toutes informations complémentaires utiles à M. le Professeur MINNE.

....

ORDRE DU JOURN° 220.- Monuments historiques - Hospice Comtesse - Bâtiments de la Communauté - Salles du rez-de-chaussée - Travaux d'aménagement et d'agencement - Fonds de concours - Imputation de la dépense

M. le Préfet a fait connaître que M. le Ministre de l'Education Nationale avait l'intention de faire exécuter cette année la restauration de la salle des Malades et des Bâtiments dits "de la Communauté" de l'ancien Hospice Comtesse. Cette disposition confirmée d'ailleurs par M. GELIS, Architecte en Chef des Monuments historiques dans une lettre du 1^o Mars 1955, entraîne pour la Ville une participation de 50 % aux dépenses.

Les devis s'élevant à 14.000.000 Fr, la part de la Ville ressort donc à 7.000.000 Fr.

Les travaux comprennent la restauration des façades et des baies, la réfection du dallage et l'agencement des salles du rez-de-chaussée.

Il est demandé de donner accord à la Direction des Beaux-Arts pour les travaux projetés et d'autoriser à cet effet l'inscription d'un crédit de 7.000.000Fr au Budget de 1955 à titre de fonds de concours. Cette dépense serait prélevée sur fonds généraux.

M. BERTRAND fait remarquer qu'il existe des réparations plus urgentes à effectuer que celles prévues à l'Hospice Comtesse.

Néanmoins, comme il s'agit d'une participation au taux de 50 %, la Commission, après avoir procédé à quelques échanges de vues, se prononce favorablement.

Rapport transmis à l'Administration municipale

N° 221 - Atelier des décors - Fabrication de nouveaux décors - Crédit

La création au Théâtre Sébastopol de l'Opérette "CAROLINA" a exigé la fabrication de nouveaux et nombreux décors qui se composent de 40 toiles de fonds et principales. L'ensemble, qui forme à lui seul un répertoire, est susceptible d'être employé à la production d'autres oeuvres. Il a été étudié spécialement pour, le cas échéant, être loué à d'autres théâtres.

La dépense correspondant aux fournitures nécessaires est de l'ordre de 3.000.000 Frs.

Il est proposé l'ouverture, au Budget primitif de 1955, sur fonds généraux, d'un crédit de même importance.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à la l'Administration municipale

o

o o

M. ASTIE, qui a assisté à la première représentation de "CAROLINA", signale qu'il a adressé une lettre de félicitations à M. MOLIERE, Chef de l'Atelier de Décors, au sujet des décors magnifiques et dignes d'éloges qu'il a réalisés en collaboration avec son personnel.

o

o oo

N° 222.- Palais des Beaux-Arts - Construction de panneaux pour expositions - CREDIT

A la demande de M. le Conservateur des Musées du Palais des Beaux-Arts et de M. le Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, un projet de construction de panneaux fixes et mobiles a été dressé en vue de permettre l'accrochage des tableaux et dessins lors des expositions au Palais des Beaux-Arts. La première exposition importante devant avoir lieu en mai prochain à l'occasion du

.....

hi-centenaire de l'Ecole des Beaux-Arts, le projet a été mis à exécution. Celle-ci a été confiée au Service des Travaux en Régie.

La dépense pour matières premières, fournitures diverses et accessoires s'élève à 1.000.000 Fr.

Il est demandé l'ouverture d'un crédit de même importance pour le règlement des achats, la dépense étant prélevée sur fonds généraux.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale

N° 223.- Constructions scolaires - Programme de 1955 - Crédit -

Des modifications ont dû être apportées au programme antérieurement étudié, à la suite des différentes visites opérées par M. MOLLET, Architecte Coordinateur, au Ministère de l'Education Nationale.

C'est ainsi que les constructions suivantes, qui avaient été prévues pour 1955, ont été reportées en 1956 :

- Quartier du Faubourg de Béthune, Place des Chasseurs de Driant -

- a) agrandissement du Groupe scolaire Léon Trulin-Albert Samain - Jean Aicard par la création de 13 classes primaires et 4 classes maternelles.
- b) création d'une école maternelle à 4 classes.

- Quartier du Faubourg des Postes et de l'Epi de Soil -

Edification d'une école maternelle à 4 classes pour compléter le groupe Briand-Buisson.

Par ailleurs, le projet de création, pour le quartier du Parc des Expositions, d'un groupe scolaire à l'emplacement de l'Hôpital Saint-Sauveur a été inscrit au programme de l'année 1957.

La première phase, dont l'exécution est prévue pour l'exercice 1955, comprend 69 classes (garçons, filles et maternelles) parmi lesquelles se trouvent les salles d'Enseignement ménager et de Travaux manuels. Par ailleurs, sur la demande de l'Inspection académique, il a été envisagé l'aménagement de cantines, salles de jeux et de repos pour les écoles maternelles, ainsi que de bureaux et logements pour les Directeurs.

Le montant du programme de 1955 exposé peut être évalué 360.000.000 Fr

Le financement peut être prévu:

- a) à concurrence de 180.000.000 Fr sur un crédit d'emploi des subventions à provenir de l'Etat et du Département
- b) pour le reste soit 180.000.000 Fr, sur un crédit spécial à ouvrir au Budget et devant provenir d'un emprunt.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale

o
o o

La Commission déplore unanimement la pénurie de terrains pour les constructions scolaires à aménager aux abords des Groupes d'Habitations à Loyer modéré; en effet, lorsque ces logements seront tous occupés, il y aura à redouter l'insuffisance des nouveaux locaux scolaires, alors que ceux-ci auraient dû être prévus par l'Urbaniste en Chef en fonction de l'importance de la population à reloger.

.....

M. GOULARD signale par ailleurs que le système de cantines envisagé par le Ministère de l'Education Nationale dans ses projets est tout à fait simple, peu coûteux et consiste à chauffer les gamelles sur un poêle.

La Commission est d'accord pour prévoir dans ces nouvelles constructions scolaires des cantines plus grandes et mieux équipées, le supplément de dépense correspondant devant être pris en charge par la Ville.

M. GOULARD attire l'attention de la Commission sur le cas des écoles du Quartier du Buisson qui peut être considéré comme l'un des plus urgents et pour lequel des difficultés se sont présentées.

Il avait été envisagé, à l'origine, d'agrandir les écoles Anatole France Marcel Sembat et Jules Simon sur une propriété voisine que la Ville pouvait acquérir. Un refus catégorique a été opposé par les Services techniques du Ministère de l'Education Nationale à la réalisation de cet avant-projet en raison de l'exiguïté du terrain et de l'orientation défavorable des bâtiments.

Obligation nous est donc faite de créer un nouveau groupe scolaire distinct et la seule solution susceptible de donner satisfaction serait celle qui consisterait à utiliser le terrain du Chevalier français. Cette solution, qui a été exposée à l'Administration municipale, permettrait en effet de doter rapidement le quartier Saint-Maurice-Buisson des locaux scolaires dont il a besoin.

La Commission approuve cette proposition.

Il y a lieu de noter, par ailleurs, que Mme l'Inspectrice des Ecoles maternelles souhaitait la construction d'une école maternelle plus proche de la rue du Faubourg de Roubaix que l'école Jules Simon et distincte de cette dernière

o
o o

Pour le Groupe scolaire du Quartier du Parc des Expositions et du Boulevard périphérique, la construction est prévue Boulevard Paul Painlevé dans l'îlot de la Mécanique des Fluides, mais des inconvénients se présentent par suite de la limite de zone. Or, il y a actuellement impossibilité de construire sur des terrains de zone.

M. ASTIE et M. l'Adjoint DECAMPS estiment toutefois que c'est un cas de nécessité publique dont la Commission de l'Urbanisme et du Plan devrait être saisie et que, dans l'intérêt général, il y aurait lieu de provoquer l'intervention d'une loi qui serait demandée au cours d'une réunion du Conseil Municipal, afin que la Ville, service public, soit autorisée à construire des écoles sur la zone.

o
o o

En ce qui concerne les Ecoles à construire entre le Faubourg de Béthune et le Faubourg des Postes en bordure du boulevard de Metz où 200 logements doivent être édifiés, l'Urbaniste en Chef n'a prévu qu'un groupe scolaire et deux écoles maternelles séparées. La Commission estime ces prévisions nettement insuffisantes. A l'examen du plan, il apparaît possible d'envisager la construction d'un autre groupe au Sud du Boulevard périphérique à proximité de l'extrémité Nord du Chemin de Bargues. Si cette solution devait être adoptée, il y aurait lieu d'aménager un passage souterrain sous le boulevard pour en faciliter la traversée.

o
o o

N° 224.- Constructions scolaires - Programme de 1955 - Demande de subvention

Il est proposé de solliciter, de l'Etat et du Département, des subventions pouvant être évaluées à 180.000.000 Fr, soit 50 % du montant des dépenses estimées

....

360.000.000 Fr pour la réalisation du programme de 1955 des constructions scolaires.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

o
o o

N° 225.- Construction d'une école maternelle, annexe de l'Ecole Philippe de Comines. Financement de la dépense - Crédit -

Le Conseil Municipal a précédemment approuvé le principe de la construction d'une annexe à l'Ecole maternelle Philippe de Comines et sollicité l'inscription de cette école sur la liste départementale de priorité.

Pour permettre d'entreprendre les travaux dès que les autorisations seront données, il y a lieu de prévoir le financement des dépenses.

Celui-ci est prévu de la façon suivante:

- a) à concurrence de 16.000.000 Fr sur un crédit de rempli de l'indemnité de Dommages de Guerre de l'école Jules Ferry
- b) pour le solde, soit 15.508.000 Fr, sur un crédit spécial dont l'ouverture est demandée au Budget primitif de 1955, ce crédit devant être financé par voie d'emprunt.

Le rapport présenté a donc pour objet le vote dudit crédit.

Avis favorable de la Commission

Dossier transmis à l'Administration municipale.

N° 226 - Ecole maternelle Chateaubriand et école de filles Maintenon. Travaux d'aménagement et d'amélioration - Crédit -

Il est décidé d'apporter de très sensibles améliorations à ces deux écoles en ce qui concerne le service de la cantine qui fonctionne actuellement dans de très mauvaises conditions. Il est prévu, en effet, de construire une cuisine commune, un réfectoire pour chacune des deux écoles et un bloc sanitaire pour l'école Chateaubriand.

Le devis établi en 1953 s'élève à 14.000.000 Fr.

Les dépenses seront financées:

- a) sur un crédit de 7.000.000 Fr à prélever sur les fonds de la loi Barangé (exercice 1952-1953)
- b) par prélèvement sur un crédit spécial de 7.000.000 Fr dont l'ouverture a été demandée au Budget primitif de 1955, ce crédit devant faire l'objet d'un emprunt.

Le rapport présenté a pour objet le vote du crédit mentionné ci-avant.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale

N° 227.- Institut Denis Diderot - Création d'un internat au Collège technique Baggio - Travaux - Equipement - Crédit .

Pour financer le projet d'aménagement de l'internat au Collège technique Baggio, dont le devis s'élève à 12.315.073 Fr, il est prévu que les dépenses seront prélevées :

- a) sur un crédit spécial de 6.150.000 Fr à ouvrir au Budget, cette dépense devant être financée par emprunt
- b) sur un crédit d'emploi des subventions à provenir de l'Etat et du Département dont le montant prévisionnel peut être fixé à 6.150.000 Fr et qui sera également inscrit au Budget.

Le rapport présenté a pour objet d'exposer ces dispositions de financement

Avis favorable de la Commission

Dossier transmis à l'Administration municipale

N° 228.- Institut Denis Diderot - Création d'un internat au Collège technique
Baggio - Travaux - Equipement - Demande de subvention.

Les travaux ci-avant mentionnés entrant dans le cadre des dépenses subventionnables, il est proposé de solliciter de l'Etat et du Département une participation aussi élevée que possible.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale -

N° 229 - Institut Denis Diderot - Aménagement de la Cuisine, de ses annexes et
des réfectoires - CREDIT

Pour permettre de poursuivre et de terminer l'aménagement du sous-sol de l'institut, comprenant notamment l'agrandissement de la cuisine, des dépôts annexes et des réfectoires ainsi que l'équipement des locaux, un crédit de 12.000.000 Fr est encore nécessaire.

Il est demandé l'autorisation d'inscrire ce crédit au Budget de l'exercice en cours, son financement devant faire l'objet d'un emprunt.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration municipale.

Dans les rapports qui suivent et jusqu'au n° 244 inclus, il s'agit d'ouvertures de crédits pour des travaux importants et urgents qui ont été dégagés par priorité du programme d'ensemble. Pour la plupart d'entre eux, les fonds doivent provenir d'emprunts à réaliser.

N°	Désignation	Montant du crédit	Indication sur la nature des travaux
230	<u>Institut Denis Diderot</u> Réfection des toitures-terrasses CREDIT (Emprunt)	3.400.000	Il s'agit de la réfection complète du revêtement du préau central et des parties latérales inclinées
231	<u>Institut Denis Diderot - Ateliers</u> Modifications aux installations électriques - CREDIT (Emprunt)	800.000	Les circuits de force motrice alimentant la fonderie et l'atelier de mécanique automobile et ceux d'éclairage de ces ateliers sont vétustes et menacent la sécurité. Il s'agit de procéder à leur remplacement
232	<u>Lycée Faidherbe & Annexe Franklin</u> Travaux de gros entretien - CREDIT (Emprunt)	3.600.000	Travaux de toitures et de chéneaux - réparations et mise en peinture des menuiseries de façades;

....

N°	Désignation	Montant du crédit	Indications sur la nature des travaux
233	<u>Lycée Faidherbe - Annexe Legouvé</u> rue des Tours - Travaux d'aménagements et de sécurité. CREDIT (Emprunt)	3.000.000	Construction d'un escalier de secours et réfection des blocs sanitaires
234	<u>Lycée de Jeunes Filles Fénelon</u> Gros travaux à la couverture CREDIT - (Emprunt)	2.500.000	<u>Bâtiment sur rue Alexandre Leleux:</u> remplacement de la couverture en tuiles & en ardoises par une couverture en tuiles mécaniques - - remplacement du chéneau sur cour des solins et travaux connexes. <u>Galerie sur cour - Salle de gymnastique & annexes :</u> remplacement des terrasses en ciment volcanique - des bandeaux et solins en zinc - des plateformes en zinc sur cages d'escalier
235	<u>Lycée de Jeunes Filles Féralon</u> Remise en état des étages supérieurs et aménagement de nouvelles classes Crédit (Emprunt)	15.000.000	Lutte contre le champignon ayant atteint les bois de la charpente du dortoir Maintenon et s'étendant à toute la charpente des étages supérieurs - Remise en état du dortoir des salles de dessin et de musique - réfection des combles et des planchers
236	<u>Lycée de Jeunes Filles Fénelon</u> Remise en état des étages supérieurs et aménagement de nouvelles classes Demande de subvention	Subvention 7.500.000	Il est demandé la participation de l'Etat et du Département. Ces subventions peuvent être évaluées prévisionnellement à 7.500.000 Frs
237	<u>Bâtiments Communaux</u> Conservatoire de Musique Travaux de gros entretien CREDIT (Emprunt)	3.000.000	Il s'agit de travaux de couverture et de chéneaux et de réfection des peintures extérieures
238	<u>Bâtiments Communaux - Halle aux Sucres</u> Travaux de couverture et de zinguerie 3ème tranche - Achèvement - CREDIT (Emprunt)	4.500.000	Deux tranches de travaux de remplacement de couverture et de ravale-ment des pierres sous chéneaux ont déjà été exécutées - La tranche dont il s'agit ici constitue l'achèvement.
239	<u>Bâtiments Communaux - Bourse du Travail -</u> Travaux de couverture - 2ème tranche CREDIT (Emprunt)	6.000.000	Une première tranche de travaux de remplacement de couverture a été effectuée en 1954 - Afin d'assurer la continuité dans l'exécution, il est envisagé la réalisation d'une nouvelle tranche en 1955.

N°	Désignation	Montant du crédit	Indications sur la nature des travaux
240	<u>OPERA DE LILLE</u> Remplacement de la couverture 2ème tranche de travaux - Crédit (Emprunt)	9.000.000	Il s'agit de la seconde tranche de travaux de remplacement de la couverture. Il est rappelé que le programme a été fixé à 20 millions environ et que la 1ère phase des travaux a été adjugée à M.A.EVIN, entrepreneur à Wattignies
241	<u>OPERA DE LILLE</u> Travaux divers - CREDIT (Emprunt)	4.000.000	- réfection du plancher de scène 3.000.000 - remise en état du perron & des escaliers d'accès 1.000.000 Total 4.000.000
242	<u>Promenades - Jardins & voies publics</u> Construction, pose et entretien des bancs - CREDIT (fonds généraux)	2.000.000	Il s'agit d'un crédit annuel nécessaire pour la fourniture et la pose de 80 nouveaux bancs et l'entretien des bancs existants
243	<u>Construction d'urinoirs</u> Programme de 1955 - Crédit (fonds généraux)	2.000.000	Le programme de 1955 comprend la fourniture et la pose de cinq edicules aux emplacements suivants: Place Edith Cavell- Place de la Nouvelle Aventure - Place Leroux de Fauquemont + Bd Montebello, angle rue d'Iéna - Place Casquette
244	<u>Bâtiments Communaux - Laboratoire municipal</u> Travaux d'aménagement et de remise en état - Crédit (fonds généraux)	2.300.000	De gros travaux sont à effectuer au Laboratoire municipal. Le devis s'élève à 5.600.000 Fr. Les disponibilités financières de l'exercice en cours permettent l'exécution d'une tranche de 2.300.000 Fr

La Commission émet un avis favorable à toutes ces ouvertures de crédits. Elle regrette toutefois qu'il s'agisse surtout d'emprunts dont la réalisation est improbable dans l'immédiat, ce qui aura pour effet de reporter l'exécution de travaux urgents.

Dossier transmis à l'Administration municipale

o
o o

La Commission est unanime à regretter que le Service ne dispose pas de crédits plus importants pour l'entretien des Bâtiments communaux qui deviennent en général, de plus en plus vétustes, d'autant que le domaine communal est constamment en augmentation par suite d'acquisitions et de la construction de bâtiments neufs.

o
o o

Il est signalé que la Ville va peut-être avoir la possibilité de remettre à l'Etat les bâtiments universitaires; en effet, l'Autorité supérieure a demandé la liste de ces bâtiments avec l'indication des dépenses faites pour chacun d'eux depuis ces dernières années.

....

N° 245.- Dommages de Guerre - Ecole maternelle Broca - Travaux de reconstruction
Lot n° 4 - Croisées en bois - MARCHE
Extension du lot n° 3 - Avenant

Les travaux de gros oeuvre étant fort avancés, il y avait lieu d'envisager la mise en oeuvre du lot n° 4 relatif aux croisées en bois - Celles-ci comprennent des chassis ordinaires et dix chassis spéciaux du genre "à guillotine".

Pour ces derniers un appel d'offres a été lancé -

Trois entreprises ont fait des propositions. La plus avantageuse pour la Ville est celle de MM. DELOOSE & C° à Lille pour le prix forfaitaire de 436.000 Fr - Un marché est à passer avec cet établissement.

Pour les chassis ordinaires, il est proposé de confier leur exécution à M. Jean GOTHIERE, titulaire pour ce même chantier du lot de charpente-menuiserie. En effet, cet entrepreneur consentant le même rabais de 38 % sur ces travaux, cette manière d'opérer aura l'avantage d'assurer de l'unité dans les ouvrages de menuiserie et la continuité de la réalisation. Il y a lieu d'étendre le marché de M. GOTHIERE par la passation d'un avenant, le prix d'adjudication étant augmenté de 1.213.960 Fr.

Avis favorable de la Commission quant aux dispositions proposées par le Service.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 246 - Ecole maternelle Paul BROCA - Reconstruction
Contrat de prestation de services avec l'Architecte.

Pour permettre le règlement des honoraires de M. BASELIS, un contrat dit "de prestation de services" doit être passé avec ce dernier pour la partie des travaux payés sur le crédit de 7.000.000 Fr prélevé sur fonds généraux, la partie financée par le emploi de l'indemnité de dommages de guerre ne nécessitant pas cette formalité.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 247 - Services Municipaux - Vidange et curage de fosses d'aisances pour les années 1955 & 1956 - Marché

Pour désigner l'entrepreneur appelé à exécuter la vidange et le curage des fosses d'aisances des bâtiments communaux, il a été procédé à un large appel d'offres. 14 entreprises ont été consultées - Cinq ont fait des propositions.

La plus intéressante est celle de M. DELFLY à La Madeleine. Le montant des dépenses annuelles, évalué à 800.000 Fr, nécessite la passation d'un marché. Celui-ci sera établi pour deux années.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale

N° 248 - Services Municipaux - Travaux de vidange et de curage d'égoûts, de pièces d'eau, d'étangs, etc.. pour les années 1955 & 1956 - MARCHE

Les travaux susvisés ont fait l'objet d'un appel d'offres. Quatorze entreprises ont été contactées - Cinq d'entr'elles ont fait des propositions. La plus intéressante a été celle de la Société d'Assainissement et de Répurgation urbaines (S.A.R.U) 62, rue de la Justice à Lille.

Le montant des dépenses annuelles étant évalué à UN MILLION DE frs, il y a lieu de passer un marché avec cette Société. Le marché sera établi pour deux années.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 249 - Colonie de Vacances de Wormhoudt - Couverture-Plomberie - Installations
sanitaires et divers - MARCHE

Certains travaux d'entretien des bâtiments de la Colonie ne peuvent être exécutés par le personnel attaché au domaine de Wormhoudt. Il s'agit notamment des travaux de couverture, de plomberie et des installations sanitaires.

Nous avons contacté M. DEMORA, artisan spécialiste habitant Lompnet, qui a réalisé les installations de Wormhoudt. Cet entrepreneur accepte de pourvoir aux travaux d'entretien moyennant un rabais de 20 % sur les prix de Série et de 8 % sur ceux de main d'oeuvre.

Ces propositions sont avantageuses pour la Ville d'autant qu'aucun frais de déplacement, ni d'indemnité de panier ne seront facturés.

La dépense annuelle est de l'ordre de 200.000 Fr. La passation d'un marché est nécessaire. Il est proposé de le valider pour 1955 & 1956.

Avis favorable de la Commission

Dossier transmis à l'Administration Municipale

N° 250 - Colonie de Vacances de Wormhoudt - Vente de vieux bois - Admission en
recette

Le bois provenant de la démolition d'anciens baraquements de la Colonie de Wormhoudt a fait l'objet d'un appel d'offres. C'est la Maison DEREMAUX & Co à Nieppe qui a fait la proposition la plus avantageuse pour la Ville en offrant 75.000 Fr pour le lot, M. Germain DECOUVELAERE n'ayant proposé que 20.000 Fr.

Il est demandé d'admettre cette somme en recette.

Avis favorable de la Commission

Dossier transmis à l'Administration Municipale

N° 251 - Dommages de guerre - Colonie de Vacances de Wormhoudt - 3ème phase
1er lot (terrassment, maçonnerie, béton armé, etc..)
Décompte définitif - AVENANT

Le prix d'adjudication, rabais déduit, s'élevait à 2.640.000 Fr

Par suite de hausses sur les prix, de modifications apportées au cours de l'exécution et d'une sous-estimation du devis quantitatif, le décompte définitif monte à 3.503.937 Fr 59. La différence, soit 863.937 Fr 59, se répartit comme suit:

Augmentation due à la hausse des prix	144.930,48
Devis complémentaire de travaux	719.007,11
		863.937,59
	Total..	863.937,59

En raison de l'importance du montant du devis complémentaire, les dispositions légales nous obligent à établir un avenant au marché d'adjudication.

La Commission donne un avis favorable à l'approbation du décompte et à la passation de l'avenant.

Dossier transmis à l'Administration Municipale

N° 252.- Dommages de Guerre - Colonie de Vacances de Wormhoudt -
Reconstruction - 4ème phase de travaux -
Décomptes définitifs des lots 1, 2 et 6.

Les travaux des 3 lots sus-mentionnés sont réceptionnés.

Leur décompte définitif a été transmis par l'Architecte. La situation des dépenses se présente comme suit :

....

	<u>Noms des adjudicataires</u>	<u>Prix d'adjudication</u>	<u>Montant des décomptes</u>
Lot 1 - Terrassement, maçonnerie béton armé	Sté Louis PREVOST	14.718.750,-	15.750.037,48
Lot 2 - Carrelage - Revêtements en faïence	F. VANARDOIS	2.803.640,-	3.251.821,74
Lot 6 - Couverture tuiles, zingage	G. CARPENTIER	1.993.086,-	2.035.596,81

Les dépenses accusent une augmentation sur les devis initiaux en raison des travaux supplémentaires qu'il a été reconnu nécessaire d'effectuer au cours de l'exécution.

La Commission émet un avis favorable quant à l'approbation des décomptes

Dossier transmis à l'Administration Municipale

N° 253 - Construction d'une pouponnière rue des Meuniers - Lot n° 4 - Travaux de charpente en bois - escalier en bois et plancher - MARCHE

Il a dû être procédé à un appel d'offres pour désigner l'adjudicataire du lot N° 4 des travaux de construction de la pouponnière, l'adjudication du 30 Novembre 1954 ayant été infructueuse.

Douze entreprises ont été consultées. Six d'entre elles ont remis des propositions. La plus avantageuse pour la Ville a été celle de MM. D. LEPERS & FILS, de Roubaix, qui a consenti un rabais de 36 % sur les prix de la Série de Prix du Bâtiment du Nord.

La dépense, rabais déduit, s'élèvera à 876.213 frs.

La passation d'un marché est nécessaire.

Avis favorable de la Commission

Dossier transmis à l'Administration Municipale -

N° 254 - Bâtiments scolaires - Revêtement des sols de cours - 3ème tranche de travaux - Adjudication

Dans le cadre d'un crédit d'emprunt réalisé, une somme de 35.500.000 Fr a été affectée à l'exécution de la 3ème phase de travaux de revêtement des sols de cours de récréation -

En raison de l'importance de l'entreprise, la réalisation a été prévue en 3 lots: 9.500 m2 - 6.650 m2 et 7.770 m2 comprenant les écoles suivantes:

Institut Denis Diderot - Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe (garçons & filles) - Gutenberg - Pascal - Diderot - Littré - Alfred de Musset - Pasteur - Michelet - Montaigne - Voltaire - Viala - Bara - Paulin Parent - Brasseur - Montesquieu - Descartes - Aristide Briand - Ferdinand Buisson et Lycée Fénelon.

C'est donc sur une superficie de 24.000 m2 environ que portera l'adjudication-concours pour la désignation des entreprises appelées à exécuter les travaux.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale -

N° 255 - Jardin des Plantes - Orangerie - Travaux d'aménagements - Imputation des dépenses

L'extension prise par le Service des Jardins a entraîné un accroissement des cultures et le magasin et la grande salle de l'Orangerie sont maintenant trop exigus pour entreposer les plantes et le matériel.

M. BRUNOT, architecte D.P.L.G. a été chargé d'étudier les dispositions à prendre pour agrandir les surfaces horizontales des deux locaux précités. Il a préconisé la construction de deux planchers intermédiaires dans le magasin et d'une galerie dans l'orangerie.

Le Service des Jardins a agréé cette proposition qui a été mise à exécution en raison de l'urgence.

Les travaux s'élèvent à 1.250.000 Fr environ. La dépense sera prélevée sur le solde restant disponible après le règlement des dépenses de construction de l'Orangerie.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale

N° 256 - Jardin des Plantes - Orangerie - Travaux d'aménagement - Désignation d'un Architecte - Contrat de prestation de services.

Pour permettre le règlement des honoraires de M. BRUNOT, auteur et réalisateur du projet ci-avant, les dispositions légales nous obligent à passer un contrat dit "de prestation de services".

Le rapport a pour objet la présentation de ce contrat

La Commission prend acte de cette disposition

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 257 - Construction d'une école maternelle, annexe de l'École Philippe de Comines - Contrat de prestation de services avec l'auteur du projet.

M. MOLLET, Architecte D.P.L.G. a été désigné le 23 Novembre 1953 par le Conseil Municipal pour établir le projet puis diriger les travaux de construction d'une école maternelle à l'angle des rues du Capitaine Michel et du Faubourg de Douai.

Pour permettre le règlement des honoraires qui seront dus à M. MOLLET, les dispositions légales nous obligent à passer avec lui un contrat de prestation de services.

La Commission prend acte de cette disposition.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 258 - Bâtiments Communaux - Lycée Fénelon et annexes - Conduite, entretien et approvisionnement des installations de chauffage central, de douches et de distribution d'eau chaude.

Remplacement de la chaufferie - Marché - Avenant

Un marché a été passé avec la Société "Chauffage Service" à compter du 1^o Janvier 1955, pour une durée de 10 années, pour la conduite, l'entretien et la fourniture du combustible de l'installation de chauffage central du Lycée Fénelon, cette société devant assurer également l'aménagement d'une nouvelle chaufferie.

A la demande de la Directrice du Lycée, le Service a été amené à étudier la possibilité de confier à cette même entreprise, et pour la même durée, la conduite, l'entretien et la fourniture du combustible pour les annexes du Lycée, à savoir: Internat, rue Brûle Maison, Lycée Gombert, rue Gombert et Annexe 34, rue Alexandre Leleux.

Les propositions faites par "Chauffage Service" sont les suivantes:

I - Entretien des trois installations	96.000 Fr par an
II- Annexe rue Brûle Maison	1.215.690 Fr
III- Annexe 34 rue Alexandre Leleux	149.292 Fr
IV- Annexe Gombert, rue Gombert	501.435 Fr

.....

Reconnues avantageuses, ces propositions ont été retenues; elles seront incorporées au marché sous la forme d'un avenant qui aura la même durée que le marché.

Avis favorable de la Commission

Dossier transmis à l'Administration Municipale

N° 259 - Bâtiments Communaux - Contrôle et vérification d'installations diverses -
Vérification des appareils à vapeur, générateurs et récipients - Contrat
de prestation de services

L'Association des Propriétaires d'appareils à Vapeur de la Région du Nord, dont la Ville de Lille est membre, met à la disposition de ses adhérents les techniciens chargés des contrôles et des vérifications, rendus obligatoires par la législation en vigueur, des appareils à vapeur, générateurs et récipients. Cet organisme assure également, dans le cadre de l'agrément ministériel, les contrôles, vérifications, analyses de combustibles, etc.. ressortissant à sa compétence

Pour permettre de régler les honoraires à l'Association, la Recette Municipale demande de passer avec ledit organisme un contrat de prestation de services. Ce contrat, d'une durée indéterminée, restant valable tant que la Ville sera adhérente à l'Association.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale

N° 260 - Bâtiments Communaux - Etablissement de bains du Boulevard de la Liberté
Etude d'un avant-projet et d'un projet général - Participation aux travaux -
Contrat de prestation de services

L'Association des propriétaires d'Appareils à Vapeur a établi le dossier technique qui a servi de base à l'appel d'offres en vue de l'acquisition des générateurs et brûleurs de l'établissement de bains du Boulevard de la Liberté. Elle a dirigé l'installation et participé aux opérations de réceptions.

Pour permettre le règlement des honoraires dus à l'Association pour l'intervention de leurs techniciens dans les travaux, M. le Receveur Municipal exige la passation d'un contrat dit "de prestation de services"

La Commission prend acte des dispositions prises par le Service.

Dossier transmis à l'Administration Municipale

N° 261 - Hôtel de Ville - Entretien d'un monte-charge - CONTRAT

L'installation du monte-charge de 1.000 Kgs à l'Hôtel de Ville est terminée. Il a été mis en fonctionnement. Le Service estime qu'il convient d'en confier l'entretien à l'installateur : "Les Ascenseurs OTIS".

L'entretien par abonnement complet reviendrait annuellement à 80.000 Fr environ.

Il est demandé l'autorisation de souscrire avec cette Société un engagement d'entretien.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale

N° 262 - Eglise Sainte Marie Madeleine - Sacristie - Travaux de couverture -
Participation du Culte - Admission en recette

Il s'agit de la remise en état des chéneaux en zinc et des couvertures en ardoises et en tuiles de la Sacristie.

.....

Montant prévisible de la dépense : 650.000 francs
Participation du Culte : 325.000 francs.

Ce dernier a tant demandé le paiement différé en raison des engagements de remboursement pris jusqu'en 1958 pour les travaux d'élimination du mérule dans une des chapelles de l'église, il est décidé que la participation ci-dessus s'effectuera en deux annuités égales en 1959 & 1960.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale

N° 263 - Eglise Saint-Michel - Travaux de couverture - Participation du Culte - Admission en recette -

Travaux de couverture (Zinc et ardoises)
Montant prévisible de la dépense: 70.000 Fr
Participation du Culte : 35.000 Fr
Il est demandé d'admettre cette dernière somme en recette.

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale

N° 264 - Eglise Saint Pierre-Saint Paul - Travaux de vitrerie - Participation du Culte - Admission en recette

Deux vitres du transept ont été brisées par la tempête.
Les travaux ont été exécutés - Montant : 5.000 Fr
Participation du Culte : 2.500 Fr
Il est proposé l'admission en recette de cette somme

Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale

N° 265 - Eglise Saint-Etienne - Travaux de zinguerie - Participation du Culte - Admission en recette

Travaux de zinguerie à exécuter :
Montant des travaux : 325.000 Fr
Participation du Culte: 162.500 Fr
Il est proposé l'admission en recette de ladite somme
Avis favorable de la Commission.

Rapport transmis à l'Administration Municipale -

N° 266 - Temple protestant - Travaux de couverture - Participation du Culte - Admission en recette

Travaux de couverture au clocher et au toit exécutés en raison de l'urgence
Montant des travaux : 55.000 Fr
Participation du Culte:27.500 Fr

Avis favorable de la Commission quant à l'admission en recette du montant de la participation.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

N° 267 - Dommages de guerre - Monument aux Morts - Parvis du Souvenir - Remise en état - MARCHE

Un appel d'offres a été lancé en vue de l'exécution des travaux comprenant le remplacement des dalles brisées et la surélévation de l'ensemble du parvis; en vue de sa mise à niveau avec le péristyle du Monument.

....

Douze firmes ont été consultées - Trois offres nous ont été faites :

M. PASQUARELLI	- montant total : 3.089.983	- en comblanchien, grès, ou granit de Kerenoc - délai : 130 jours
MM. LEBON & DAMAY	d° 3.390.500	- en comblanchien - grès gris plus granit de Kerenoc - délai : 10 mois
"	d° 3.465.500	- en Rocheron clair - même délai
"	d° 4.170.500	- en Valore perlé d°
Etablissements MARIN	d° 6.063.500	- Valore - grès de Saverne rouge et gris délai : 5 mois

La Commission ayant précédemment choisi la pierre de Comblanchien, l'examen des offres fait ressortir que la proposition de M. PASQUARELLI est la plus intéressante pour la Ville.

Compte tenu de travaux supplémentaires pour lesquels M. PASQUARELLI propose un rabais de 20 % sur la Série de Prix, un marché de 3.500.000 Fr est à passer avec cet entrepreneur.

Avis favorable de la Commission des Bâtiments

Dossier transmis à l'Administration Municipale

o
o o

Une erreur s'est glissée dans le procès-verbal de la réunion du 25 Novembre 1954 - page 14 - PARVIS DU SOUVENIR - Information - 2ème paragraphe - Il faut lire "Des propositions pour l'exécution du Parvis ont été demandées en pierre de "Comblanchien" qui coûte d'ailleurs moins cher et présente le même aspect que la pierre de "Rocheron".

N° 268 - Hôtel de Ville - Télévision - Occupation des locaux - Projet de contrat

Contrairement à la décision prise à la réunion du 4 Février 1954 de la Commission des Bâtiments de passer un avenant, le texte a été remanié, complété et un nouveau projet de contrat sauvegardant les intérêts de la Ville a été mis au point pour l'ensemble.

Après avoir reçu l'accord des Services de la Télévision, ce document a été soumis à l'examen du Service du Contentieux.

Le Service a été saisi, par les Services de la Radiodiffusion et Télévision françaises, d'une demande d'autorisation d'aménagement, autour du Beffroi et à un étage déterminé, d'une galerie couverte.

La Commission n'examinera cette demande qu'après le dépôt par les Services de la Radiodiffusion et Télévision françaises, de propositions concrètes permettant une étude approfondie de la question.

M. LEMOINE informe la Commission que les deux phares synchronisés sont annoncés et seront installés dans quelques semaines. Par ailleurs, l'ascenseur actuellement occupé à cause des travaux sera bientôt libéré, ce qui permettra la reprise des visites du Beffroi.

M. ASTIER dit qu'il faut aviser M. CARPENTIER que les visites du Beffroi reprendront à partir du 1er Mai.

M. LEMOINE insiste par ailleurs pour que les Services de la Télévision soient instamment invités à remettre en état le Stade de l'Hôtel de Ville en vue des prochains examens d'Education physique.

.....

N° 269 - Bâtiments Communaux - Opéra de Lille - Transformation de la couverture - 1ère tranche de travaux - Marché sur concours -

La première tranche de travaux de remplacement et de transformation de la couverture de l'Opéra a fait l'objet d'un appel d'offres-concours sur la base d'un devis-programme établi par le Service. Les résultats en ont été les suivants:

Soumissionnaires	Montant des offres	Matériaux	Délai total	garantie spéciale
EVIN Alfred	3.533.541	Zinc	14 semaines	2 ans
"	5.614.318	cuivre	d°	d°
LESAFFRE-EVIN	4.466.563	Zinc	6 mois	1 an
DUYCK & BEHIN	4.473.423	Zinc	11 semaines	"
BARBIEUX (proposition partielle)	854.787	Zinc	2 mois	5 ans

L'offre la plus intéressante pour la Ville a été faite par M. Alfred EVIN. Il est proposé de traiter avec cet entrepreneur avec qui il y a lieu de passer un marché.

Avns favorable de la Commission

Dossier transmis à l'Administration Municipale

N° 270 - Bâtiments communaux - Réseau téléphonique municipal - Extension - Adjonctions et modifications diverses - Crédit - Décision

Plusieurs demandes d'adjonctions ou de modifications d'installations téléphoniques ont été présentées en ce qui concerne l'Opéra, l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe, l'Institut Denis Diderot et le Collège technique Valentine Labbé.

La prise en considération de ces demandes entraînerait une dépense de 750.000 Fr environ qui ne pourrait être financée que par l'ouverture d'un crédit spécial.

Il est demandé à la Commission une décision de principe.

Après échange de vues, la Commission ne retient que les deux demandes suivantes:

- Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe -

Installation de 3 postes téléphoniques supplémentaires pour le Directeur, l'Econome et le Concierge qui pourraient utiliser la ligne "Mairie" sans intermédiaire. Le poste "Concierge" recevrait les appels de la Mairie et transmettrait les communications aux postes intéressés.

- Opéra -

Remplacement du poste téléphonique privé du "Contrôle" par un poste mixte avec possibilité de renvoi sur ce poste des appels de la ligne "réseau" normalement reçus au poste "location".

N° 271 - Domages de guerre - Maison de garde, 13 Avenue Pasteur à Lambersart - Transfert de l'indemnité -

Cet immeuble a été totalement sinistré au cours des événements de guerre en 1940. Le montant des dommages s'élève à 1.677.489 Fr, valeur actuelle. Comme il

.....

n'entre pas dans les intentions de la Ville de reconstruire cette maison, il est proposé de remployer l'indemnité allouée au financement partiel des travaux de construction d'une maison éclusière au Pont de la Citadelle, la Ville s'étant engagée, par la Convention du 17 Décembre 1930, à loger le gardien de l'écluse dudit Pont

Dans ces conditions, le transfert de l'indemnité de Dommages de Guerre doit être sollicité.

Avis favorable de la Commission

Dossier transmis à l'Administration Municipale

N° 272 - Dommages de Guerre - Immeuble sinistré 145 rue du Long Pot - Transfert de l'indemnité de dommages de guerre

L'immeuble situé 145 rue du Long Pot, légué à la Ville par Mme FIEUW-DURUT, a été totalement sinistré pendant la dernière guerre.

Le montant des dommages, valeur actuelle, peut être chiffré à 4.000.000 Fr environ.

Le plan d'urbanisme prévoyant à cet endroit un élargissement de la rue du Long Pot, l'immeuble ne sera pas reconstruit. Il est proposé de remployer l'indemnité de dommages de guerre pour la construction de la maison d'habitation de la Directrice de l'Ecole maternelle Broca.

En effet, ce dernier logement devait être financé partiellement par le emploi d'indemnités à provenir d'un rachat de dommages de rapportant à des propriétés sises à Lille 27 - 28 & 28 bis rue Bellevue, mais le M.R.A a refusé cette opération de transfert.

Le Service propose donc le financement de la maison d'habitation de la directrice de l'école BROCA par le emploi de l'indemnité du 145 de la rue du Long Pot.

Dans ces conditions, l'opération de transfert doit être sollicitée.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale

N° 273 - Dommages de guerre - Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe - Achèvement des travaux de reconstitution - Lot n° 8 - Peinture - vitrerie Mesures coercitives - Admission en recette -

Afin de pallier l'insuffisance et la carence de l'entrepreneur adjudicataire du lot de peinture-vitrerie, MM. DELCROIX Père et fils à Landas, il a fallu, pour permettre l'ouverture de l'établissement le 16 Septembre 1954, faire appel à l'entreprise MOUQUET, adjudicataire de l'entretien des Bâtiments Communaux pour certains travaux de terminaison.

En raison de la différence entre les rabais consentis par ces deux entreprises 54 % à MM. DELCROIX, 39 % à l'entreprise MOUQUET, il est enregistré un excédent de dépenses qu'il est indiqué de faire supporter par l'entreprise défailante, MM. DELCROIX Père et fils.

Il est proposé d'appliquer cette pénalité et d'admettre en recette le montant de l'excédent de dépenses.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale

N° 274 - Centre médico-scolaire et de vaccinations - 9ème lot : Chauffage Central - Exécution des travaux - Pénalités - Admission en recette

L'entreprise Albert PETIT & FILS, 39 rue de l'Alcazar à Lille, adjudicataire du lot de chauffage central du Centre médico-scolaire et de vaccinations, avait un délai de 2 mois $\frac{1}{2}$ pour l'exécution des travaux. Cette entreprise a mis 187 jours,

soit 112 jours de plus que le délai imparti.

En application de l'article 19 du cahier des charges qui prévoit une pénalité de 2.000 Fr par jour de retard, c'est une somme de 224.000 Fr qu'il y a lieu de récupérer.

Il est demandé d'approuver l'application desdites pénalités et l'admission en recette de la somme de 224.000 Fr.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 275 - Dommages de guerre - Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe - Travaux de menuiserie - Exécution des travaux.

Certains travaux de menuiserie non prévus au devis du lot n° 5 ont été confiés à M. POLLET, entrepreneur adjudicataire de l'entretien des Bâtiments Communaux au rabais de 34 %. Le montant de ces travaux s'élève à 174.000 Fr environ.

Ces dispositions doivent être régularisées par une délibération du Conseil Municipal pour permettre le règlement des sommes dues à M. POLLET.

Avis favorable de la Commission

Dossier transmis à l'Administration Municipale

N° 276 - Grand Palais de la Foire Commerciale et Internationale de Lille - Travaux d'extension et d'embellissement - Intervention de l'Architecte - Contrat de prestation de services -

M. R.C.BONTE, Architecte D.P.L.G. a été chargé de diriger l'exécution des travaux de reconstruction du Grand Palais de la Foire ainsi que ceux d'extension et d'embellissement de l'édifice.

Ces derniers, représentant environ 120.000.000 de frs de dépenses, ne peuvent être considérés comme des réparations au titre des Dommages de Guerre. Aussi, M. le Receveur Municipal demande-t-il, pour payer les honoraires dus à M. BONTE sur cette partie de travaux, un nouveau contrat de prestation de services conforme aux dispositions de l'article 4 du décret ministériel du 7 Février 1949, les honoraires dus au titre des Dommages de guerre étant réglés sur la base de l'arrêté du 4 Octobre 1949.

Il est demandé l'autorisation de passer avec M. BONTE, le contrat en question.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale

N° 277 - Loi Barangé - Année scolaire 1954-1955 - Application - Programme de travaux

Un crédit prévisionnel de 48.000.000 Fr, à provenir des fonds de la Caisse départementale scolaire pour l'exercice scolaire 1954-1955, a été inscrit au Budget primitif de 1955.

Le programme d'emploi a été établi par le Service.

Il se présente comme suit :

.....

- Aménagement de Salles d'Enseignement ménager dans 10 écoles de filles et de salles de travaux pratiques dans 10 écoles de garçons - Prévisions de dépenses	10.000.000
- Travaux d'aménagement, de modernisation et de réparations diverses dans 25 écoles ou groupes scolaires	32.245.000
- Réfection d'installations électriques et entretien du matériel fourni au titre de l'allocation scolaire depuis 1951	900.000
- Acquisition de matériel, d'appareils, de fournitures diverses etc.. pour l'équipement des classes Crédit mis à la disposition de la 4e division	4.855.000
Total	<u>48.000.000</u>

Il est demandé d'approuver le plan de répartition ci-dessus mentionné.

Avis favorable de la Commission

Il est décidé de transmettre le programme à l'approbation de la Commission de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

o
o o

Cette Commission, réunie le 15 Avril, a donné son accord sur l'utilisation des fonds selon le devis du Service. Dans ces conditions, un rapport au Conseil Municipal a été établi et transmis à l'Administration Municipale.

N° 278 - Bâtiments Communaux. Travaux de fumisterie - Maçonnerie et chaudières -
Cheminées industrielles - Marché

Divers travaux du genre précité doivent être exécutés dans certains bâtiments communaux.

Le montant global prévisible des dépenses pour l'exercice 1955 est de l'ordre de 700.000 Fr.

Il est proposé de passer un marché avec l'entreprise G. STAELGRAEVE, 206 rue des Postes à Lille, spécialisée dans ces travaux particuliers.

Avis favorable de la Commission.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

N° 279 - Bâtiments Communaux - Travaux de fumisterie - Ramonage des cheminées -
MARCHE

L'entrepreneur titulaire du marché ayant cessé son activité, nous avons consulté des maisons spécialisées.

L'entreprise TRONEL a Lille a remis les propositions les plus intéressantes pour la Ville. Elle consent en effet les prix suivants:

ramonage des cheminées : 180 Fr l'unité
Enlèvement des suies : 180 Fr l'heure

D'autre part, les travaux de nettoyage, battage de chaudières et les travaux divers préliminaires aux visites annuelles ou décennales des chaudières à vapeur seraient effectués en régie sur la base de la Série de Prix avec un rabais de 10 % sur les fournitures et de 5 % sur le prix de règlement de la main-d'oeuvre.

Le montant des dépenses annuelles est de l'ordre de 500.000 Fr.

Il est donc proposé la passation d'un marché avec M. TRONEL pour les années 1955 & 1956.

Avis favorable de la Commission

Dossier transmis à l'Administration Municipale.

.....

Affaires diverses

Palais Rihour - Musée Lapidaire - Logement de gardien

M. DECAMPS saisit la Commission d'une proposition émanant de la Direction des Musées de France et relative à l'attribution, par cette Administration, d'un crédit de 300.000 Fr environ en vue de l'aménagement, dans la petite tour du Palais Rihour, d'un logement de gardien pour le Musée lapidaire. Ce gardien serait un agent municipal qui assurerait à la fois les fonctions de concierge et de surveillant.

La Commission donne un accord de principe à cette réalisation tout en remarquant que la remise en état de cette partie du Palais Rihour et les travaux d'aménagement d'un logement laisseront une grande part des dépenses à la charge de la Ville, l'effort consenti par les Musées de France étant très minime.

Le Service a été saisi, par le Chef de Centre de l'Electricité de France, d'un projet de construction d'un poste de détente dans la cour de l'Annexe du Lycée Fénelon, rue Jean sans Peur.

Il est rappelé à cette occasion que la Ville est concessionnaire de la distribution du gaz et qu'elle se doit de fournir des terrains et des locaux à cet effet.

Avis favorable de la Commission.

La séance est levée à 22 heures.

Hôtel de Ville, le 27 Avril 1955

VU
L'Ingénieur principal

La Rédactrice principale,
Secrétaire de séance

M. J. DELACHERIE

P. LEVRAGUE

VU,
Le Conseiller Municipal délégué aux
Travaux,

VU
L'Ingénieur en Chef,
Directeur du Service d'Architecture

R. GOULARD

J. ASTIE